

## Liste des orateurs et des objets

### **Abgottspon Beat (CVPO)**

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), (Dekretsentwurf über das Gesundheitsnetz Wallis (Abänderung), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004) / discussion de détail (09.06.2004\_1) ss*

*Développement et traitement postulat urgent 2.257 (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulates 2.257), JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

*Développement interpellation 2.246 (Entwicklung der Interpellation 2.246), JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

### **Albrecht Peter (FDPO)**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes St. Michael in Naters), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

### **Andenmatten Stefan (Suppl.), (CSPO)**

*Développement postulat 1.436 (Entwicklung des Postulates 1.436), JUIN 2004 (08.06.2004)*

### **Bagnoud Yves (PRD)**

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

### **Bétrisey Georgy (PDCC)**

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)*

### **Borter Jean-Louis (suppl.), (FDPO)**

*Développement postulat 4.451 Margrit Picon-Furrer (Entwicklung des Postulates 4.451 Margrit Picon-Furrer), JUIN 2004 (07.06.2004)*

### **Bregy Philipp Matthias (Suppl.), (CVPO)**

*Projet de loi sur le notariat (I), (Entwurf zum Notariatsgesetz (I), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / discussion de détail (09.06.2004\_1) ss / débat final (09.06.2004\_1)*

### **Brenner Norbert (CSPO)**

*Développement postulat 2.251 (Entwicklung des Postulates 2.251), JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

### **Bridy Pascal (suppl.), (PDCC)**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / discussion de détail (09.06.2004\_1) / débat final (09.06.2004\_1)*

*Développement interpellation 3.264, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

*Développement motion 3.265, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

### **Brunner Thomas (CSPO)**

*Développement postulat 2.250 (Entwicklung des Postulates 2.250), JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Bumann Ambros (Suppl.), (FDPO)**

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants (Dekretsentwurf zur Einführung einer Steuerermässigung für Kinder auf die kantonale Einkommenssteuer), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)*

**Bumann Erich (CSPO)**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes St. Michael in Naters), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / JUIN 2004, discussion de détail (09.06.2004\_1) / débat final (09.06.2004\_1)*

**Carron Roland (PDCB)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles", JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

*Développement motion 3.262 Susanne Hugo-Lötscher, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Clivaz Patrice, président (PDCC)**

*Allocution inaugurale, JUIN 2004 (07.06.2004)*

*Divers, séance du lundi 7 juin 2004 ss / séance du mardi 8 juin 2004 ss / séance de relevée du mercredi 9 juin 2004*

*Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du lundi 7 juin 2004 ss / séance du mardi 8 juin 2004 ss / séance du mercredi matin 9 juin 2004 ss / séance de relevée du mercredi 9 juin 2004 ss*

*Intervention finale, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Copt Jean-François (PRD)**

*Développement motion 3.262 Susanne Hugo-Lötscher, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Crettenand Patrick (PS)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles", JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

**Crettol-Valmaggia Bénédicte (PRD)**

*Projet de loi sur le notariat (I), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / JUIN 2004, discussion de détail (09.06.2004\_1) ss / débat final (09.06.2004\_1)*

*Développement motion 4.448, JUIN 2004 (07.06.2004) ss*

**Cutruzzolà Francine (PS)**

*Développement interpellation 5.237, JUIN 2004 (08.06.2004)*

**De Roten Pierre-Christian (PL)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles", JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)*

*Développement et traitement résolution urgente 2.258, JUIN 2004 (09.06.2004\_1) ss*

**Diserens Brigitte (PRD)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles", JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

**Ecoeur Yves (PS)**

*Développement et traitement interpellation urgente 4.465*, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)

*Développement motion 3.260 Fabio Di Giacomo*, JUIN 2004 (09.06.2004\_2) ss

*Développement motion 2.247*, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)

**Eggel Matthias (Suppl.), (FDPO)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles" (Zwischenbericht der Kommission "strukturelle Massnahmen")*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

*Projet de loi sur le notariat (I), (Entwurf zum Notariatsgesetz (I))*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / discussion de détail (09.06.2004\_1) ss / débat final (09.06.2004\_1)

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants (Dekretsentwurf zur Einführung einer Steuerermässigung für Kinder auf die kantonale Einkommenssteuer)*, JUIN 2004, première lecture: discussion de détail (09.06.2004\_1)

**Eggel Rolf (Suppl.), (SP)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles" (Zwischenbericht der Kommission "strukturelle Massnahmen")*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

*Rapport de la commission de gestion sur la Banque Cantonale du Valais (exercice 2003), (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über die Walliser Kantonalbank (Geschäftsjahr 2003))*, JUIN 2004, discussion générale (07.06.2004)

**Fauchère Cyrille (UDC)**

*Développement interpellation 4.455*, JUIN 2004 (07.06.2004)

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten*, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)

*Développement motion 3.262 Susanne Hugo-Lötscher*, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)

**Ferrez Jean-Albert (suppl.), (PDCB)**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

*Développement interpellation 1.437*, JUIN 2004 (08.06.2004)

**Fux-Summermatter Emmy (SP)**

*Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement (II), (Gesetz über die Ausgaben- und Schuldenbremse (II))*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), (Dekretsentwurf über das Gesundheitsnetz Wallis (Abänderung))*, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)

*Développement et traitement interpellation urgente 3.279 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 3.279)*, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)

**Gabbud Jean-Yves (suppl.), (PDCB)**

*Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement (II)*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles"*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

*Développement interpellation 4.452 Gabriel Luisier*, JUIN 2004 (07.06.2004)

**Gauchat Marc-Henri (PRD)**

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten*, JUIN 2004 (09.06.2004\_1) ss

**Gianadda François (PRD)**

*Nomination membres de la commission des finances*, JUIN 2004 (08.06.2004)

**Giroud Willy (PRD)**

*Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune d'Evolène pour la construction de collecteurs principaux d'eaux usées et d'une station d'épuration*, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)

*Ordonnance sur les constructions (modification du 7 avril 2004)*, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)

**Grand Erno (CVPO)**

*Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune d'Evolène pour la construction de collecteurs principaux d'eaux usées et d'une station d'épuration (Beschlussentwurf für die Gewährung einer Subvention an die Gemeinde Evolène für die Erstellung von Hauptabwassersammelleitungen und einer Kläranlage)*, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)

*Ordonnance sur les constructions (modification du 7 avril 2004), (Bauverordnung (Änderung vom 7. April 2004))*, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)

*Projet de loi sur le notariat (I), (Entwurf zum Notariatsgesetz (I))*, JUIN 2004, discussion de détail (09.06.2004\_1) ss

**Grenon Vincent (PRD)**

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants*, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)

*Développement interpellation 5.233*, JUIN 2004 (08.06.2004)

**Hugo-Lötscher Susanne (SP)**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes St. Michael in Naters)*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

*Développement motion 4.448 Bénédicte Crettol-Valmaggia (Entwicklung der Motion 4.448 Bénédicte Crettol-Valmaggia 4.448)*, JUIN 2004 (07.06.2004)

*Développement interpellation 4.449 (Entwicklung der Interpellation 4.449)*, JUIN 2004 (07.06.2004) ss

*Développement postulat 1.436 Stefan Andenmatten (suppl.), (Entwicklung des Postulates 1.436 Stefan Andenmatten (Suppl.))*, JUIN 2004 (08.06.2004)

*Développement interpellation 1.438 German Eyer (Entwicklung der Interpellation 1.438 German Eyer)*, JUIN 2004 (08.06.2004)

*Développement interpellation 1.444 (Entwicklung der Interpellation 1.444)*, JUIN 2004 (08.06.2004)

**Huber Fredy (CSPO)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles" (Zwischenbericht der Kommission "strukturelle Massnahmen")*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

**Imboden Ignaz (CSPO)**

*Projet de loi sur le notariat (I), (Entwurf zum Notariatsgesetz (I))*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

*Ordonnance sur les constructions (modification du 7 avril 2004), (Bauverordnung (Änderung vom 7. April 2004))*, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)

**Inderkummen-Kuonen Edith (Suppl.), (CSPO)**

*Projet de loi sur le notariat (I), (Entwurf zum Notariatsgesetz (I), JUIN 2004, discussion de détail (09.06.2004\_1) ss / débat final (09.06.2004\_1)*

*Développement motion 3.262 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Motion 3.262 Susanne Hugo-Lötscher), JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Jacquemoud Bernard, président de la commission de gestion (PDCB)**

*Rapport de la commission de gestion sur la Banque Cantonale du Valais (exercice 2003), JUIN 2004, discussion générale (07.06.2004)*

**Jordan Stéphane (suppl.), (PDCB)**

*Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune d'Evolène pour la construction de collecteurs principaux d'eaux usées et d'une station d'épuration, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)*

**Kalbermatter Marc (Suppl.), (SP)**

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants (Dekretsentwurf zur Einführung einer Steuerermässigung für Kinder auf die kantonale Einkommenssteuer), JUIN 2004, première lecture: discussion de détail (09.06.2004\_1) ss*

*Développement interpellation 3.276 (Entwicklung der Interpellation 3.276), JUIN 2004 (09.06.2004\_2) ss*

**Kluser Martin (Suppl.), (CVPO)**

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants (Dekretsentwurf zur Einführung einer Steuerermässigung für Kinder auf die kantonale Einkommenssteuer), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)*

**Kuster Christine (Suppl.), (SP)**

*Développement motion 3.262 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Motion 3.262 Susanne Hugo-Lötscher), JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Léger Laurent (PDCB)**

*Développement interpellation 4.454, JUIN 2004 (07.06.2004)*

**Luisier Gabriel (PDCB)**

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004) ss*

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten, JUIN 2004 (09.06.2004\_1) ss*

*Développement et traitement interpellation urgente 1.447, JUIN 2004 (09.06.2004\_2) ss*

**Luy Alexandre (suppl.), (PRD)**

*Développement motion 4.450, JUIN 2004 (07.06.2004)*

*Développement interpellation 5.232, JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Développement interpellation 3.266, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Luyet Grégoire (PDCC)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles", JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)*

**Margelisch-Praplan Catherine (suppl.), (PS)**

*Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune d'Evolène pour la construction de collecteurs principaux d'eaux usées et d'une station d'épuration, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)*

**Mariétan Georges (PDCB)**

*Projet de loi sur le notariat (I), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / discussion de détail (09.06.2004\_1) ss / débat final (09.06.2004\_1)*

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004) / première lecture: discussion de détail (09.06.2004\_1)*

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

**Marquis Stéphane (PDCB)**

*Projet de loi sur le notariat (I), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

**Martig Konrad (CVPO)**

*Développement motion 3.262 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Motion 3.262 Susanne Hugo-Lötscher), JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Métraiiller Sonia (suppl.), (PRD)**

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)*

**Milhit Pierre-André (suppl.), (PS)**

*Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement (II), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

*Projet de loi sur le notariat (I), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / discussion de détail (09.06.2004\_1) ss / débat final (09.06.2004\_1)*

*Développement motion 4.463 Verena Sarbach-Bodenmüller, JUIN 2004 (07.06.2004)*

*Développement et traitement postulat urgent 2.257 Beat Abgottspon, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

**Monnet Charles (PRD)**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

**Monnet-Terrettaz Marcelle (PS)**

*Rapport de la commission de gestion sur la Banque Cantonale du Valais (exercice 2003), JUIN 2004, discussion générale (07.06.2004)*

*Développement postulat 4.451 Margrit Picon-Furrer, JUIN 2004 (07.06.2004)*

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)*

**Nanzer Louis (FDPO)**

*Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement (II), (Gesetz über die Ausgaben- und Schuldenbremse (II), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

**Nanzer-Hutter Edith (CVPO)**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters (Beschlussentwurf*

*betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes St. Michael in Naters*), JUIN 2004, discussion de détail (09.06.2004\_1) / débat final (09.06.2004\_1)

**Oester-Ammann Maria (Suppl.), (CSPO)**

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants (Dekretsentwurf zur Einführung einer Steuerermässigung für Kinder auf die kantonale Einkommenssteuer)*, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)

**Oreiller Claude (PRD)**

*Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune d'Evolène pour la construction de collecteurs principaux d'eaux usées et d'une station d'épuration*, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)

*Ordonnance sur les constructions (modification du 7 avril 2004)*, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)

**Picon-Furrer Margrit (PDCB)**

*Développement postulat 4.451*, JUIN 2004 (07.06.2004)

**Quinodoz André (PDCC)**

*Projet de loi sur le notariat (I)*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

**Resenterra Aldo (suppl.), (PRD)**

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants*, JUIN 2004, première lecture: discussion de détail (09.06.2004\_1) ss

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten*, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)

**Rey Pascal (suppl.), (PDCC)**

*Développement postulat 2.249*, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)

**Rossier Jean (PDCC)**

*Développement interpellation 5.229*, JUIN 2004 (08.06.2004)

**Rouvinez Jean-Pierre (suppl.), (PDCC)**

*Développement interpellation 5.230*, JUIN 2004 (08.06.2004)

**Ruppen Felix (CVPO)**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes St. Michael in Naters)*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

*Développement motion 4.448 Bénédicte Crettol-Valmaggia (Entwicklung der Motion 4.448 Bénédicte Crettol-Valmaggia 4.448)*, JUIN 2004 (07.06.2004)

**Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes St. Michael in Naters)*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / JUIN 2004, discussion de détail (09.06.2004\_1) / débat final (09.06.2004\_1)

*Développement motion 4.463 (Entwicklung der Motion 4.463)*, JUIN 2004 (07.06.2004)

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), (Dekretsentwurf über das Gesundheitsnetz Wallis (Abänderung), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004) ss / discussion de détail (09.06.2004\_1) ss – deuxième lecture: débat final (09.06.2004\_2)*

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Resolution 2.258 Pierre-Christian de Roten), JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

**Schmaltzried Patrick (PDCC)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles", JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

**Studer Thomas (Suppl.), (SP)**

*Projet de loi sur le notariat (I), (Entwurf zum Notariatsgesetz (I), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / discussion de détail (09.06.2004\_1)*

**Theytaz Andréane (suppl.), (PDCC)**

*Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement (II), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

*Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune d'Evolène pour la construction de collecteurs principaux d'eaux usées et d'une station d'épuration, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)*

**Tornay Maurice (PDCB)**

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004) / discussion de détail (09.06.2004\_1) ss*

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters, JUIN 2004, discussion de détail (09.06.2004\_1) / débat final (09.06.2004\_1)*

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

**Turin Alexis, président de la commission de justice (PRD)**

*Développement interpellation 4.449 Susanne Hugo-Lötscher, JUIN 2004 (07.06.2004)*

*Projet de loi sur le notariat (I), JUIN 2004, débat final (09.06.2004\_1)*

**Ursprung Louis, Präsident der Finanzkommission (CVPO)**

*Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement (II), (Gesetz über die Ausgaben- und Schuldenbremse (II), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), (Dekretsentwurf über das Gesundheitsnetz Wallis (Abänderung), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)*

**Vernay André (suppl.), (PRD)**

*Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement (II), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

**Voide Nicolas (suppl.), (PDCB)**

*Développement motion 3.260 Fabio Di Giacomo, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Waeber-Kalbermatten Esther (SP)**

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants (Dekretsentwurf zur Einführung einer Steuerermässigung für Kinder auf die kantonale Einkommenssteuer)*, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)

**Walder Elfrieda (suppl.), (PRD)**

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification)*, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)

**Wyden Andreas (CVPO)**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles" (Zwischenbericht der Kommission "strukturelle Massnahmen")*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)

**Zeiter Hans-Peter (Suppl.), (CSPO)**

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), (Dekretsentwurf über das Gesundheitsnetz Wallis (Abänderung)*, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004)

**Zufferey Jean-Marc (PS)**

*Nomination membres de la commission des finances*, JUIN 2004 (08.06.2004)

*Développement interpellation 1.443*, JUIN 2004 (08.06.2004)

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification)*, JUIN 2004, première lecture: discussion de détail (09.06.2004\_1) ss

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters*, JUIN 2004, discussion de détail (09.06.2004\_1)

**Zurbriggen Felix (CSPO)**

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants (Dekretsentwurf zur Einführung einer Steuerermässigung für Kinder auf die kantonale Einkommenssteuer)*, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004) / première lecture: discussion de détail (09.06.2004\_1) ss / première lecture: débat final (09.06.2004\_1)

---

**Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie**

*Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheimes St. Michael in Naters)*, JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / JUIN 2004, discussion de détail (09.06.2004\_1) / débat final (09.06.2004\_1)

*Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), (Dekretsentwurf über das Gesundheitsnetz Wallis (Abänderung)*, JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004) / discussion de détail (09.06.2004\_1)

*Heure des questions*, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)

*Développement et traitement postulat urgent 2.257 Beat Abgottspon (Entwicklung und Behandlung des dringlichen Postulates 2.257 Beat Abgottspon)*, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)

*Développement et traitement résolution urgente 2.258 Pierre-Christian de Roten*, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)

*Développement interpellation 2.246 Beat Abgottspon (Entwicklung der Interpellation 2.246 Beat Abgottspon), JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité, et président du Gouvernement**

*Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles", JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004)*

*Projet de loi sur le notariat (I), JUIN 2004, entrée en matière (07.06.2004) / débat final (09.06.2004\_1)*

*Développement interpellation 4.449 Susanne Hugo-Lötscher, JUIN 2004 (07.06.2004)*

*Développement interpellation 4.452 Gabriel Luisier, JUIN 2004 (07.06.2004)*

*Développement interpellation 4.454 Laurent Léger, JUIN 2004 (07.06.2004)*

*Développement interpellation 4.455 Cyrille Fauchère, JUIN 2004 (07.06.2004)*

*Heure des questions, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

*Développement et traitement interpellation urgente 4.465 Yves Ecoeur, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

**Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement**

*Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune d'Evolène pour la construction de collecteurs principaux d'eaux usées et d'une station d'épuration, JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)*

*Ordonnance sur les constructions (modification du 7 avril 2004), JUIN 2004, entrée en matière (08.06.2004)*

*Développement interpellation 5.229 Jean Rossier, JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Développement interpellation 5.230 Jean-Pierre Rouvinez (suppl.), JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Développement interpellation 5.232 Alexandre Luy (suppl.), JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Développement interpellation 5.233 Vincent Grenon, JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Développement interpellation 5.235 German Eyer, JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Développement interpellation 5.237 Francine Cutruzzola, JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Heure des questions, JUIN 2004 (09.06.2004\_1) ss*

**Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport**

*Heure des questions, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

*Développement et traitement interpellation urgente 3.278 Pierre Gauye, JUIN 2004 (09.06.2004\_1)*

*Développement et traitement interpellation urgente 3.279 Emmy Fux-Summermatter, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

*Développement interpellation 3.264 Cyrille Fauchère, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

*Développement interpellation 3.266 Alexandre Luy (suppl.), JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

*Développement interpellation 3.267 Cyrille Fauchère, JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

*Développement interpellation 3.276 Marc Kalbermatter (suppl.), JUIN 2004 (09.06.2004\_2)*

**Schnyder Wilhelm, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures**

*Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants (Dekretsentswurf zur Einführung einer Steuerermässigung für Kinder auf die kantonale Einkommenssteuer), JUIN 2004, première lecture: entrée en matière (08.06.2004) / première lecture: débat final (09.06.2004\_1)*

*Traitement interpellation 1.435 François Gianadda, JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Développement interpellation 1.437 Jean-Albert Ferrez (suppl.), JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Développement interpellation 1.438 German Eyer (Entwicklung der Interpellation 1.438 German Eyer), JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Développement interpellation 1.443 Jean-Marc Zufferey, JUIN 2004 (08.06.2004)*

*Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement (II), (Gesetz über die Ausgaben- und Schuldenbremse (II), JUIN 2004, débat final (09.06.2004\_1)*

*Heure des questions, JUIN 2004 (09.06.2004\_1) ss*

*Développement et traitement interpellation urgente 1.447 Gabriel Luisier, JUIN 2004 (09.06.2004\_2) ss*

# GRAND CONSEIL

## Session ordinaire de juin 2004

---

### Séances des 7, 8 et 9 juin 2004

---

### Séance du lundi 7 juin 2004

*Présidence:* M. le député Patrice Clivaz.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le 7 juin 2004, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

*M. le président Patrice Clivaz* prononce l'allocution inaugurale suivante:

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés,

J'ai le plaisir d'ouvrir la session du mois de juin 2004.

Il y a moins d'une semaine, notre Parlement et le canton du Valais ont eu la douleur de perdre un de leurs grands serviteurs, M. le conseiller d'Etat Richard Gertschen, enlevé trop tôt à l'affection des siens.

Richard Gertschen war 68 Jahre alt als ihn der Tod ereilte. 1997 trat er in den Ruhestand, dies nach einer beispielhaften politischen, beruflichen und familiären Karriere. Wie viele in diesem Parlament habe ich Richard Gertschen persönlich sehr gut gekannt und geschätzt. 1969 wurde er in den Grossen Rat gewählt, wo er bis 1985 sass, in den Reihen der CVPO. Ehemaliger Präsident von Naters und dann 1985 war er Grossratspräsident, 1977 - 1985 war er Präsident von Naters und dann Chef vom Departement für Justiz, Polizei und Militär. Er war ein glücklicher Vater, ein engagierter Christ und dann ein aufmerksamer Grossvater, da oben auf der Belalp. Als exakter Jurist spielte er eine bestimmende Rolle als Vater der etappenweisen Totalrevision der Walliser Kantonsverfassung. Dabei wurden neue Grundlagen für die Beziehung zwischen Kirche und Staat geschaffen. Die Reorganisation des Polizeikorps, der Schutz der Bevölkerung im Katastrophenfall und der Zivilschutz waren auch wichtige Anliegen, die unter seiner Führung behandelt wurden. Bekannt durch das Bild des Pfeifenrauchers, hat er unsrem Kanton viel gegeben und konnte leider nicht genug vom verdienten Ruhestand profitieren. Er sass am Parlamentspult mit Bernard Bornet, Raymond Deferr, Hans Wyer, Bernard Comby, Wilhelm Schnyder und Serge Sierro.

## Lu-7-6

Wir drücken Frau Trudi Gertschen, den Kindern und den Anverwandten unser aufrichtiges Beileid und die Dankbarkeit des Kantons aus.

Am 17. Mai war auch die Mitteilung des Todes des ehemaligen Grossrats Xaver Theler eine sehr traurige Meldung. De 1993 à 2001, ce père de quatre enfants siégea également dans les rangs du groupe CVPO et, à l'instar de nombre d'entre vous, je me souviens fort bien de son engagement qualitatif et de sa gentillesse.

Le dernier jour de la session de mai, la nouvelle du décès du papa de notre responsable technique, M. Jean Gapany, nous est également parvenue.

En mémoire de toutes ces personnes, qui ont rejoint la Maison du Père, je vous demande de vous lever et de respecter quelques instants de silence.

(...)

Je vous remercie.

Ce mois écoulé, première étape de mon parcours de président, fut fort riche en festivals de musique, de chants et en fêtes de gymnastique. Permettez que je ne vous en cite pas la liste, ce serait un cours de géographie du canton.

Je rappellerai simplement, au niveau politique, le vote du 16 mai sur les objets liés à l'AVS, à la TVA et au paquet fiscal.

Au lendemain de la réception de Randogne et de Crans-Montana, moment fort de mon année présidentielle, ce qui me permet de vous remercier pour votre présence et les fleurs dont vous m'avez gratifié, le peuple suisse – et valaisan avec une netteté de plus de 80% – renvoyait le Conseil fédéral à ses cahiers, les paquets étant trop lourds et complexes à digérer.

Zur gleichen Zeit, auf anderen wunderschönen Bergen, erreichten die Bergführer Kilian Volken und Peter Geschwentner den höchsten Berg der Welt, den 8'884 Meter hohen Mount Everest, auf den Spuren der grossen Walliser Alpinisten Rasso Bumann und Diego Wellig.

Le 22 mai, le parti socialiste fêtait les 30 ans de la maison du peuple à la Rue de Conthey et, signe des temps qui changent, dans les quotidiens et sur les ondes de notre canton fleurissaient en pleines pages légères l'annonce de l'ouverture d'un erotic center à Sion.

Le 25 mai, un pêcheur de 89 ans, véritable miraculé, lançait sa gaule et résistait à une décharge de 16'000 volts.

Un jour plus tard, Samuel Antille de Sierre obtenait, au concours suisse de musique pour la jeunesse, le premier prix de flûte traversière.

A Martigny, la Fondation Gianadda vibrait des préparatifs de l'exceptionnelle exposition de la Phillips Collection. Le 28 mai, Léonard Gianadda, avec une verve toute de finesse et de classe, inaugurait cette exposition, vernissage auquel assistait le président de la Confédération, M. Joseph Deiss.

Etrangeté de la programmation cantonale, le même week-end, le football valaisan jouait au même sport sur deux terrains avec la Cup of the Alp dans le Haut-Valais et le Tournoi international de Monthey, avec la victoire de l'Olympique de Marseille et de Rapid Wien.

Dans la foulée de ces victoires, notre canton était honoré par la visite de M. l'ambassadeur du Canada Jean-Paul Hubert.

## Lu-7-6

L'économie a continué à nous créer maints soucis, avec en particulier des dégraissages à Visp où Teranol perdait 39 de ses 186 emplois.

Véritable symbole du mélange zwischen dem Ober- und Unterwallis, le Tir de Finges et ses 1'400 tireurs de toute la Suisse couronnait la section de Feschel-Guttet.

A Sion, l'inauguration de la nouvelle Place du Midi redessinait la ville alors que Sierre se montrait quelque peu amer, mais beau joueur en perdant le service de pédiatrie à l'hôpital et en remerciant Hermann-Michel Hagmann, fondateur-directeur du centre médico-social régional, démographe bien connu, qui faisait valoir ses droits à la retraite.

Enfin, ce week-end du 6 juin restera marqué dans l'histoire par la présence de Gerhard Schröder à Arromanches, 60 ans après, et par la présence du Pape Jean-Paul II à Berne accueilli comme une pop star par 70'000 personnes, dont beaucoup de Valaisans, jeunes et moins jeunes.

Et, pour terminer, permettez au skieur que je suis, défenseur invétéré de ce pan si capital de l'économie, de me réjouir avec vous du nouveau mandat relevé par Pirmin Zurbriggen: la présidence de Ski-Valais.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce petit tour d'horizon est terminé.

### *Ordre du jour:*

1. Communication  
Liste des questions déposées
2. Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement, deuxième lecture  
Entrée en matière
3. Rapport intermédiaire de la commission "mesures structurelles"  
Entrée en matière et vote de principe
4. Rapport de la commission de gestion sur la Banque Cantonale du Valais (exercice 2003)
5. Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters  
Entrée en matière
6. Projet de loi sur le notariat, première lecture  
Entrée en matière
7. **Développements DEIS/Entwicklungen DVIS:**
8. Motion de la députation radicale du district de Sierre, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia, concernant la révision de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977 (07.11.2003), (4.448)
9. Interpellation der SPO-Fraktion, durch Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, betreffend unmenschliche Behandlungen durch Walliser Justiz und Fremdenkontrolle (02.12.2003), (4.449)
10. Motion des députés Gabriel Bender, Alexandre Luy (suppl.) et consorts concernant: créer les bases légales en vue de réglementer les salons de coiffure (02.12.2003), (4.450)
11. Postulat du groupe DC du Bas-Valais, par la députée Margrit Picon-Furrer, concernant les missions du Bureau de l'Egalité (03.12.2003), (4.451)
12. Interpellation du député Gabriel Luisier et consorts concernant Biar SA /

## Lu-7-6

- Lourtier - Reconnaissance du brevet de M. Guy Masson (04.12.2003), (4.452)
13. Interpellation du groupe socialiste du Valais romand, par le député (suppl.) Fabio Di Giacomo, concernant: touche pas à mon petit commerce! (13.01.2004), (4.453)
  14. Interpellation du député Laurent Léger et consorts concernant les casinos en Valais (05.02.2004), (4.454)
  15. Interpellation du député Cyrille Fauchère (UDC) concernant la prostitution (05.02.2004), (4.455)
  16. Motion der zweiten Kommission über die politischen Rechte, durch Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, betreffend Abänderung des Artikels 87 in der Kantonsverfassung "Wahlmodus, Bedingungen der Wahlfähigkeit, Dauer der öffentlichen Ämter" (11.05.2004), (4.463)

# 1. COMMUNICATION

## Liste des questions déposées

## 2. LOI

### sur le frein aux dépenses et à l'endettement, deuxième lecture

*LOI*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

C'est la cinquième fois que le Parlement palabre de cette question. Il est inutile de revenir sur le fond et sur la forme. Peut-être induits en erreur, les citoyens ont choisi. Il sera temps maintenant que les féroces défenseurs de ce projet expliquent à la population ce que ce double frein signifie concrètement, mais ceux-là sont en train de gesticuler comme s'ils étaient attaqués par un essaim de guêpes.

Le député remonte-pente crie au loup; le député patronat crie au feu; le député président de commune crie aux voleurs; la députée présidente d'institution crie au secours.

La gauche, soutenue par un quart de l'électorat lors de cette votation populaire, se contentera de rappeler qui a dérangé le nid de guêpes.

## Lu-7-6

Les socialistes demandent au Parlement, enfin à sa majorité qui a voulu ce double frein, d'assumer avec cohérence ce malheureux choix politique.

Par anticipation, nous faisons cette semaine déjà l'exercice pour le budget 2005. La commission Luyet, qui n'est ni une armée libératrice, ni des aficionados de Lourdes, ni de doctes savants détenteurs d'un super pouvoir, mais qu'une simple commission du Parlement, dans son rapport, a démontré qu'il est douloureux de tailler dans le lard... même d'un mammoth et surtout quand ce mammoth est maigre et amaigri. Rien que cela devrait vous inciter à revenir en arrière!

Les socialistes n'ont pas à faire ce pas de retrait puisqu'ils ont toujours combattu ce double frein, et ils continuent à refuser ce projet ainsi que l'entrée en matière.

Je vous remercie.

*M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud:*

Le double frein aux dépenses et à l'endettement vient une nouvelle fois sur la table du Grand Conseil. Le groupe DC du Bas-Valais peut donc vous dire une nouvelle fois tout le bien qu'il pense de cette mesure.

Le texte de loi, qui ressort des débats des deux commissions, est à la fois aussi rigide que nécessaire, aussi rigide que l'a clairement souhaité le souverain valaisan, et à la fois aussi souple que nécessaire. La rigidité est suffisamment grande pour qu'il ne soit pas possible d'utiliser des artifices comptables pour se détourner de la volonté de ce Parlement qui est, rappelons-le, d'appliquer les principes de la durabilité aussi en matière de gestion des deniers publics.

A part quelques irréductibles rêveurs dans ce Parlement, personne n'estime judicieux de laisser à nos enfants un trou financier de plusieurs milliards en guise de compte de l'Etat. Les soi-disant progressistes de ce Parlement se targuent d'être progressistes, mais sont les seuls à faire des pas en retrait.

La loi que nous nous apprêtons à accepter fait preuve de suffisamment de souplesse pour faire face aux moments difficiles, aux moments où la tempête financière et les revers de fortune souffleront sur notre cher canton.

Des exceptions seront donc tolérées au strict respect du double frein aux dépenses et à l'investissement, mais ces exceptions ne sauront être qu'exceptionnelles et un rapide amortissement des découverts momentanément acceptés devra impérativement corriger le tir.

Nous avons donc affaire à une bonne loi. Le groupe DC du Bas-Valais, qui souhaite qu'un pas en avant soit fait, accepte évidemment l'entrée en matière.

*Hr. Grossrat Louis Nanzer:*

Bei der Abstimmung für die Einführung einer Ausgaben- und Schuldenbremse hat sich die Bevölkerung mit grossem Mehr für deren Einführung ausgesprochen. Nun ist es an der Zeit den Willen des Stimmbürgers umzusetzen und das vorliegende Gesetz voranzutreiben. Gesetze sind nicht immer angenehm, aber in diesem Fall dringend notwendig, um den Finanzhaushalt des Kantons einigermaßen in den Griff zu bekommen.

Die FDPO stand und steht immer noch für die Einführung einer Ausgaben- und Schuldenbremse und ist für Eintreten.

## Lu-7-6

Danke.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Andréane Theytaz:*

L'état des finances cantonales inquiète fortement le groupe DC du Centre. C'est pour cette raison qu'il salue ce projet de loi concernant le frein aux dépenses et à l'endettement. En effet, nous considérons ce double frein comme un outil indispensable pour maîtriser les dépenses et amortir la dette de l'Etat. Cependant, cet outil ne doit pas être utilisé au préjudice des investissements. Il s'agit bien de dégager les priorités et non de supprimer tout investissement.

Le Conseil d'Etat sera donc contraint d'exprimer une volonté d'équilibre commune et non plus une défense des intérêts individuels de chaque département.

En conclusion, il est primordial pour l'avenir que le Conseil d'Etat se donne les moyens de fixer des limites, même si certaines mesures risquent d'être drastiques comme par exemple d'étudier la possibilité de toucher à la masse salariale.

Le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière. Il a été néanmoins surpris que ce soit la commission thématique qui traite de ce projet de loi en deuxième lecture.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) André Vernay:*

Voici une loi simple, précise pour régler un problème complexe.

Cette loi est l'aboutissement d'un long processus de réflexions et de décisions au sein de toutes les instances politiques de ce canton. C'est également l'aboutissement d'une demande populaire clairement affirmée qui a abouti à une large acceptation de l'article 25 de la Constitution.

Nous nous en réjouissons et acceptons l'entrée en matière.

*Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter:*

Das Gesetz über die Ausgaben- und Schuldenbremse ist eine Vorlage, die von der SPO nicht unterstützt werden kann.

Der Staat hat Aufgaben zu erfüllen, zu denen er von Gesetzes wegen verpflichtet ist. Zur Erfüllung dieser Aufgaben braucht er jedoch auch die entsprechenden Mittel. Es ist ein altes Anliegen der SPO und wurde von uns auch immer wieder eingebracht, dass der Staat sich antizyklisch verhalten soll. In Zeiten, in denen die Wirtschaft gut läuft und die Staatskassen voll sind, Rückstellungen zu machen, macht Sinn. Wenn es der Wirtschaft jedoch schlecht geht und praktisch kein Wachstum nachgewiesen werden kann, auch noch dem Staat ein Sparkorsett zu verpassen, das ist falsch. Das Wallis braucht dringend einen Motivations- und Investitionsschub und nicht eine doppelte Bremse, die jegliches Wachstum blockiert.

Die SPO-Fraktion wird dieser Gesetzesvorlage nicht zustimmen.

## Lu-7-6

*Hr. Grossrat Louis Ursprung:*

Die Finanzkommission und die CVPO stellen fest, dass der Gesetzesentwurf voll und ganz dem Willen des Souveräns entspricht, da die Bestimmungen über die Ausgaben- und Schuldenbremse im abgeänderten Artikel 25 der Verfassung berücksichtigt wird. Der Gesetzesentwurf sieht nicht nur Ausnahmen vor, sondern bestimmt auch innerhalb welcher Frist Überschreitungen getilgt bzw. finanziert werden müssen. Die von der Finanzkommission in der ersten Lesung eingebrachten Abänderungsanträge, insbesondere der verlangte Grundsatz in bezug auf die Einhaltung der Kontinuität bei den buchmässigen Abschreibungen wurde aufgenommen.

In diesem Sinne dankt die Finanzkommission der thematischen Kommission für die Aufnahme unserer Anträge und für ihre Arbeit.

Das vorliegende Gesetz berücksichtigt die Forderungen der Finanzkommission und entspricht den Erwartungen des Souveräns.

Die Finanzkommission und die CVPO sind für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Je vous informe que M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder est excusé ce matin puisqu'il préside la séance finale de la commission d'experts pour l'harmonisation fiscale.

Il est remplacé par M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier qui ne désire pas prendre la parole.

Comme il y a des oppositions à l'entrée en matière, nous devons voter.

**Par 81 voix contre 16 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur cette loi.**

### **3. RAPPORT INTERMEDIAIRE DE LA COMMISSION "MESURES STRUCTURELLES"**

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M<sup>me</sup> la députée Brigitte Diserens:*

Tout d'abord, je tiens à remercier la commission pour son courage politique face à un travail qui aurait finalement dû être celui du Gouvernement.

## Lu-7-6

Ainsi, Chers collègues, nous allons certainement souvent voir, au cours de ces prochains exercices, le Gouvernement se retrancher derrière des phrases types du style "mais, c'est vous, les députés, qui en avez décidé ainsi".

Cela dit, la commission a pris soin d'étudier avec réalisme la variante retenue quant à l'enveloppe globale: un volet d'économies (le fonctionnement et l'investissement) et un volet de recettes.

Le groupe radical aurait, toutefois, espérer voir déjà apparaître quelques mesures structurelles liées à l'opérationnel, telles que le statut du fonctionnaire qui devient un frein à la logique du travail du NPM et le statut des auxiliaires, par exemple. Mais patience et espoir, ces mesures devraient être traitées lors du second rapport.

La commission a donné un cadre d'économies au Conseil d'Etat. Celui-ci aura alors tout le loisir de proposer des modifications et des adaptations. Il en relève, en effet, de sa responsabilité et, là, impossible de se cacher derrière la commission des structures.

Le groupe appuie aussi la commission dans sa volonté de refuser toute solution de facilité qui tendrait à un transfert de charges sur les communes. Toutefois, un souci pour le groupe radical est de voir l'augmentation probable de la fiscalité, liée à l'augmentation du personnel. Quant aux coupes linéaires, ce système peut bien s'utiliser ponctuellement pour le budget 2005, mais il faudra veiller, pour le futur, à utiliser un autre système. En effet, les coupes dans les Départements de l'éducation et de la santé ont de toutes autres incidences que celles effectuées pour l'entretien des routes, par exemple.

Nous acceptons ce rapport intermédiaire, appuyant ainsi la bonne continuation de ce projet, mais nous espérons que, contrairement à la table ronde, qui a pris des allures de soucoupe volante afin de mieux disparaître dans les méandres de l'univers cantonal, la commission des structures ne nous laissera pas un vague souvenir de film de science-fiction.

*M. le député Roland Carron:*

"Dites-nous où couper!" Cette lancinante sollicitation du grand argentier, nous l'avons entendue lors de l'élaboration de chaque budget.

Aujourd'hui, la réponse est apportée avec une clarté éclatante. En effet, la commission Luyet a empoigné le problème à bras le corps et nous présente, aujourd'hui, un rapport clair, précis, musclé, élaboré avec une systématique rigoureuse. Ce titanesque travail encyclopédique mérite que le Gouvernement lui accorde toute son attention.

A l'évidence, les 177 mesures ciblées pourraient être discutées et rediscutées, mais il serait regrettable de tomber dans ce travers, car, inévitablement, le processus se verrait bloqué. Au contraire, il faut garder de la hauteur pour démontrer au Gouvernement qu'il est possible de faire des économies. En ce sens, la commission s'est substituée à l'Exécutif.

En suivant la commission Luyet avec, à la veille des prochaines échéances électorales, l'appui des citoyens par deux fois largement manifesté, le Grand Conseil peut faire en sorte que l'élaboration du budget devienne vraiment son affaire.

Il est clair que les propositions d'économies formulées seront mal reçues. En effet, elles seront forcément mal venues là où elles sont proposées, car on ne peut pas économiser dans le social, dans la formation, dans l'agriculture, sur les routes, etc. Voilà pourquoi, tous ensemble, nous aurons d'autant plus de mérite à réussir l'exercice.

## Lu-7-6

Les sacrifices demandés touchent tous les départements. C'est une question d'équité. Mais l'effort doit être consenti proportionnellement au budget global de chacun des départements. Nous pensons, à ce sujet, que des améliorations doivent être faites, et le Conseil d'Etat ne manquera pas de rétablir l'équité, pour l'instant boiteuse, entre les départements.

L'Administration, qui a été largement auditionnée par la commission – mais en a-t-elle assez profité? – n'a plus d'excuses et doit appliquer la politique voulue par le Parlement. Si aucune dépense n'est inutile, toutes ne sont pas indispensables.

La volonté d'appliquer le double frein doit être constante et l'analyse des prestations n'est pas la tâche d'un printemps, mais devra se renouveler et se poursuivre annuellement. Agir autrement provoquerait l'incompréhension et la déception des citoyennes et des citoyens valaisans qui ont exprimé clairement cet impératif.

Quoi qu'il en soit, les députés DC du Bas-Valais resteront vigilants et interviendront cet automne, si nécessaire, pour la prise en compte des propositions faites ce jour. Il faudra impérativement atteindre l'objectif de la commission aujourd'hui de 123 millions.

Vu, enfin, que la commission a eu, en plus, la sagesse de laisser au Conseil d'Etat la porte ouverte pour des redressements plus opportuns, plus adéquats, qu'il ne manquera pas, cas échéant, de proposer, les députés DC du Bas-Valais acceptent le rapport de la commission Luyet et souscrivent pleinement à ses propositions et conclusions.

Pour le surplus, nous restons dans l'attente du deuxième rapport sur les mesures structurelles et souhaitons bon courage à la commission.

Les députés DC du Bas-Valais acceptent l'entrée en matière et le rapport.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député Roland Carron. Vous avez utilisé 4'56". Il reste 9 intervenants..., je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les députés, de ne pas trop abuser de votre temps de parole.

*Hr. Grossrat Fredy Huber:*

Man könnte es auch als Führungsschwäche unserer Regierung bezeichnen, wenn dieses Parlament dem Staatsrat vorschreiben muss wo er zu sparen hat, um in Zukunft eine ausgeglichene Rechnung zu präsentieren. Als ob in der Wirtschaft der Verwaltungsrat sich ins operative Geschäft einmischen würde oder sich darum kümmern würde.

Wie dem auch sei, Ziel ist ein ausgeglichenes Budget 2005 im Sinne der Ausgaben- und Schuldenbremse zu präsentieren. Dieses Ziel will man auf verschiedenen Wegen realisieren.

Die CSPO nahm mit Interesse von den ersten Sparmassnahmen, welche die Kommission Luyet vorschlägt, Kenntnis. Die Sparvorschläge sind in der Stossrichtung sicher richtig, auch wenn die CSPO nicht allen Sparvorschlägen uneingeschränkt zustimmen kann. Was auffällt ist, dass bereits vor deren Umsetzung einige Ziele nicht erreicht werden können, weil der Grosse Rat unabhängig davon andere Entscheide bereits gefällt hat. Ich denke da an die Erhöhung der Motorfahrzeugsteuer, die durch den Wegfall der Besteuerung des

## Lu-7-6

Zweitautos zur Farce wird. Ein weiteres Mal kann man sich Gedanken machen über die Glaubwürdigkeit dieses Parlaments.

Auch die CSPO-Fraktion wird sich im Grossen Rat für eine Umsetzung aller vernünftigen Massnahmen einsetzen. Sie begrüsst es, dass die Kommission nicht allgemeine lineare Kürzungen, sondern gezielte Sparvorschläge und Mehreinnahmen auflistet, die im Rahmen des Budgets 2005 einzeln geprüft werden müssen. Richtig ist auch, dass nicht nur eine neue Einnahmequelle gesucht wird, sondern vor allem die Ausgaben reduziert werden. Die CSPO befürchtet jedoch, dass letztlich zu viele Lasten auf die Gemeinden abgeschoben werden. Zudem bedauert die CSPO, dass mit den Vorschlägen vor allem "Budget-Kosmetik" betrieben wird, während wirkliche strukturelle Sparvorschläge bisher kaum vorliegen. Will der Kanton ein finanzielles Gleichgewicht erreichen, so kommt er in einer zweiten Runde um strukturelle Massnahmen nicht herum.

Die CSPO wird dem Eintreten zustimmen und auch den Grundsatzentscheid mittragen. Da es sich hier nicht um eine Detailberatung handelt, verzichten wir auf das Auflisten von verschiedenen Änderungsvorschlägen. Diese Vorschläge, die wir während der Budgetberatung einbringen werden, dürfen selbstverständlich das Ziel des ausgeglichenen Budgets 2005 nicht gefährden, d.h. ist ein Sparvorschlag aus berechtigten Gründen nicht umsetzbar, muss er durch eine andere Massnahme kompensiert werden.

Im Namen der CSPO-Fraktion danke ich Herrn Grégoire Luyet und seiner Kommission für die ausgezeichnete Arbeit. Der Staatsrat ist nun gefordert.

Ich danke.

*M. le député Patrick Crettenand:*

La commission mesures structurelles nous gratifie d'un volumineux rapport. Toutefois, les résultats de ses travaux laissent le groupe socialiste du Valais romand bien dubitatif.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que la démarche choisie par la commission nous paraît tout à fait adéquate. Elle s'est, en effet, attaquée à tous les secteurs de l'Administration sans aucun tabou. Nous relevons également que de nombreuses mesures retenues satisfont certaines de nos revendications de longue date. Pour n'en citer que quelques-unes: engagement de taxateurs supplémentaires auprès du Service cantonal des contributions ou volonté d'autofinancement du Service de la chasse, de la pêche et de la faune, par exemple.

Par contre, notre groupe déplore le manque de vision d'avenir des propositions retenues. Ce sont en effet, pour une grande partie, les rubriques budgétaires liées aux innovations, aux programmes de recherche et à la formation qui trinquent. Par ailleurs, nous avons le désagréable sentiment que, une fois de plus, les groupes les plus faibles de la société vont faire les frais des programmes d'économies. En effet, au vu des efforts demandés à certains services en regard du traitement réservé à d'autres (établissements pénitentiaires, police cantonale), nous ne pouvons que nous étonner. De plus, en ces temps difficiles pour l'économie valaisanne, la baisse des investissements publics de quelque 30 millions nous paraît tout sauf judicieuse.

Il sied toutefois de relever encore deux aspects de ce rapport:

## Lu-7-6

1. L'exercice, auquel s'est attelée la commission mesures structurelles, était loin d'être facile. Il n'était pas évident, en effet, de se substituer au Conseil d'Etat pour tenter d'élaborer les prémices d'un budget 2005 équilibré.
2. Cela représente les premières conséquences du double frein aux dépenses et à l'endettement voulu par le peuple. Or, l'on s'aperçoit, d'une part, que l'application rigide des principes d'économies transforme les politiques en un collège d'administrateurs de luxe dont la marge de manœuvre devient extrêmement ténue et, d'autre part, que s'il est facile de coucher de grands principes sur le papier, leur application devient douloureuse. Il est, en effet, assez confortable de crier au gaspillage, de traiter l'Etat de mastodonte grasseyé, mais lorsqu'il s'agit d'économiser, on remarque très vite qu'avec chaque franc que l'on enlève au budget de l'Etat, ce sont des prestations que l'on touche et que, derrière ces prestations, se trouvent des citoyens bénéficiaires de ces mêmes prestations. Certes, le citoyen a plébiscité l'article constitutionnel sur le double frein; à lui maintenant d'apprendre à vivre avec les conséquences. Il faut bien assumer ses choix. On ne peut pas à longueur de temps réclamer moins d'Etat, tant sur les plans fédéral que cantonal, et penser que cela n'aura aucune influence sur les prestations que l'Etat offre au quotidien à tout un chacun.

Ainsi, au moment du vote, le groupe socialiste du Valais romand s'abstiendra ou refusera ce rapport.

*Hr. Grossrat Andreas Wyden:*

Die Einführung einer Ausgaben- und Schuldenbremse, über welche wir vorher die Eintretensdebatte in zweiter Lesung geführt haben, wurde durch das Walliser Stimmvolk am 22. September 2002 mit fast 70 prozentiger Mehrheit angenommen. Diese überwältigende Zustimmung fusste unter anderem auf der Befürchtung, dass wir heute und jetzt schon all die finanziellen Ressourcen unserer Nachkommen verbrauchen und perspektivloses Schuldenerbe hinterlassen. Bedenken und Ängste, die sich auch schon bei der Abstimmung über die Einführung einer Ausgaben- und Schuldenbremse auf eidgenössischer Ebene gezeigt haben.

Diese Resultate waren klar und unmissverständlich. Klar und unmissverständlich waren auch die Forderungen, die unsere und andere Fraktionen hier im Grossen Rat bei den jeweiligen Budget- oder Rechnungsberatungen erhoben haben. Es erstaunt daher doch sehr, dass im Anschluss an diese Beratungen und Abstimmungen seitens des Staatsrats keine Vorwärtsstrategie entwickelt wurde. Im Vergleich zu den Regierungen anderer Kantone überrascht diese passive Haltung. Hier wurden nämlich strukturelle Massnahmen und Einsparungen durch den Regierungsrat konzipiert. Im Gegensatz dazu, muss in unserem Kanton der Grosse Rat die Initiative ergreifen und eine Kommission mit einer Aufgabe betreiben, die eigentlich von der Verwaltung unter der Führung des Staatsrats hätte ausgeführt werden müssen.

Der nun vorliegende Zwischenbericht zeigt Einsparungen für das kommende Jahr auf und beinhaltet verständlicherweise wenig bis keine Vorschläge für Massnahmen im strukturellen Bereich. Dies war ja in dieser kurzen Zeit auch nicht möglich. Es gilt vielmehr festzuhalten, dass die Kommission Luyet eine par force Leistung erbracht hat. Das eigentliche Potential von Optimierungen und Einsparungen kann jedoch erst dann ausgeschöpft werden, wenn Strukturen hinterfragt und angepasst werden. Dieser äussert wichtige Schritt soll -

## Lu-7-6

gemäss Vorstellungen der Kommission - in einem zweiten Bericht im Herbst dieses Jahres behandelt werden.

Immer mehr Privathaushalte geraten durch Konsumkredite, Leasing und Abzahlungsgeschäfte in eine immer hoffnungslosere Lage. Die drastischen Konsequenzen des Leitspruchs der 90er Jahre "live now and pay later" zeigen sich heute überdeutlich. Auch hier ist eine Sanierung nur dann möglich wenn Lebensgewohnheiten geändert und den effektiven finanziellen Möglichkeiten angepasst werden. Auch im privaten Bereich stellen Einsparungen, Einschränkungen und Verzichte einen äusserst schmerzhaften Prozess dar.

Analysiert man nun das vorgeschlagene Sparpaket stellt man fest, dass es auch hier Kröten zu schlucken gilt. Es gibt verschiedene Massnahmen und Vorschläge für Ausgabenkürzungen oder Einnahmenerhöhungen, deren Umsetzung unserer Fraktion Mühe bereiten. Nebst verschiedenen Kürzungen und Ausgabenstreichungen stellt sicherlich die Einführung von Steuerexperten im Stile von Kopfgeldjägern, die Anpassung der Steuerwerte an die Katastertaxen, welche bestehende Ungerechtigkeiten noch stärker akzentuieren und Gebührenerhöhungen aller Art bittere Medizin für uns dar.

Angesichts der Schuldenlast unseres Kantons und dessen Finanzperspektiven sind wir schweren Herzens bereit diese Pillen zu schlucken. Wir sind weiter auch willens uns im Herbst intensiv mit Vorschlägen für strukturelle Änderungen auseinanderzusetzen. Der einzelne, durch Sparmassnahmen betroffene Bürger, erwartet vom Grossen Rat zu Recht, dass auch dieser seine eigene Arbeit hinterfragt, seine Strukturen überdenkt und den heutigen Gegebenheiten anpasst.

Unter dem Gesichtspunkt, dass Strukturanalysen noch vorgenommen und vorgeschlagen werden, sind wir im Moment bereit das Sparpaket im Sinne eines Gesamtprozesses zu akzeptieren. Wir tun dies im Bewusstsein, dass das St. Floriansprinzip in den nächsten Wochen und Monaten Hochkonjunktur feiern wird. Wehklagen und Reaktionen treffen ja bereits laufend ein. Geht man jedoch von Ausgaben in der Grössenordnung von zwei Milliarden Franken aus sind die Vorschläge der Kommission für effektive Einsparungen von 3,5 Prozent oder 70 Millionen Franken noch durchaus moderat. In der Privatwirtschaft werden hier ganz andere Massstäbe und Zielsetzungen angewandt. Nicht selten sind Vorgaben von Ausgabenkürzungen von 10 Prozent die Regel und nicht die Ausnahme bei solchen Prozessen. Und in anderen Kantonen findet heute bereits der schmerzhafteste Prozess von Stellenstreichungen oder gar Entlassungen statt.

Die CVPO Fraktion hofft, dass trotz der Tatsache, dass dieses Sparpaket durch den Grossen Rat vorgegeben und nicht durch die Verwaltung unter der Führung des Staatsrats erarbeitet wurde, der Gedanke, dass ein Umdenken in Sachen Finanzen stattfinden muss, auch auf die Verwaltung und den Staatsrat übergeht. Ohne den Glauben und die Verinnerlichung des Gedankens, dass eine Änderung stattfinden muss, wird eine Umsetzung recht problematisch. Es gilt zu bedenken, dass das Manna aus Bundesbern auch nicht mehr so locker fließen wird wie wir uns bei den ersten Vorschlägen des interkantonalen Finanzausgleichs noch erhofften und teilweise gedanklich schon grosszügig verplanten. Wir sind selber gefragt Wege zu suchen und zu finden, die es uns ermöglichen unseren Haushalt so zu gestalten, dass auch die kommenden Generationen überall in diesem Kanton noch eine Perspektive haben.

Ich gehe davon aus, dass dieser Weg so gestaltet wird, dass keine einseitigen Opfersymmetrien stattfinden. Schon heute sind die Spiesse zwischen den Zentren im Tal und den übrigen Dörfern derart unterschiedlich, dass jede weitere Verschlechterung der

## Lu-7-6

Bedingungen, dieses Problem für die Zukunft praktisch unlösbar macht und gepaart mit anderen Faktoren eine Entvölkerung ganzer Kantonsteile mit sich bringt.

Die CVPO-Fraktion ist also für Eintreten. Sie wartet gespannt auf die Folgerungen der Arbeit der Kommission für strukturelle Massnahmen, die den vorgenannten Grundsätzen der Ausgewogenheit hoffentlich Rechnung trägt.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud:*

Lorsque l'on fait des coupes dans un budget de l'Etat, comme nous le propose à juste titre la commission des mesures structurelles, il y a forcément au bout de la chaîne des personnes qui recevront moins d'argent, des hommes et des femmes qui devront faire des sacrifices ou plutôt à qui l'on imposera des sacrifices.

Qui sont donc les personnes qui subiront les coupes que nous propose la commission Luyet? Il y en a un peu partout. Il n'empêche que certains secteurs sont assez lourdement frappés. Prenez le secteur agricole: pas moins de 28 mesures frappent le seul Service de l'agriculture. Au bout de la chaîne, les parents pauvres du système économique actuel, les agriculteurs, seront d'une manière ou d'une autre frappés le plus durement.

Un autre secteur qui est frappé, c'est l'avenir économique de ce canton. Diminuer de manière drastique l'aide au développement régional et à la promotion économique, c'est faire de la politique à courte vue. Si des entreprises ne peuvent pas se développer, c'est, à moyen terme, toute une masse salariale et toute une masse fiscale donc, sur lesquelles on tire purement et simplement un trait.

Par contre, il y a un secteur qui n'est pas touché, sur lequel on n'ose même pas porter son regard. Ce secteur paraît donc comme étant une vache sacrée. Il s'agit de la fonction publique. La commission des mesures structurelles n'a pas osé titiller la sacro-sainte fonction publique. Elle se contente de prier le ciel, non pas pour que des économies soient faites par rapport à la masse salariale, mais pour que ces dépenses n'augmentent pas trop. Il ne s'agit pas ici de réclamer d'énormes sacrifices salariaux; pas du tout! Une grande majorité des serviteurs de l'Etat méritent leurs salaires. Par contre, il y a quelques pistes de réflexion qui auraient au moins pu être examinées. Prenez, par exemple, l'indemnité de retraite anticipée. L'an passé, chaque fonctionnaire qui voulait partir à la retraite de manière anticipée a reçu un cadeau de 28'000 francs par année d'anticipation. Ce cadeau a coûté plus de 2,5 millions à la caisse de l'Etat. Est-ce que ce cadeau se justifie vraiment? Par exemple, plusieurs collègues ont fait part, dans ce Parlement, de leur inquiétude face au manque de personnel enseignant. Face à cette situation, est-ce qu'il était justifié d'accorder de telles indemnités de départ à 41 membres du personnel enseignant? Est-ce qu'il est également normal, par exemple, qu'un membre de la Police cantonale puisse partir à la retraite à 53 ans déjà et qu'il touche en plus des indemnités de départ?

Il aurait été sans doute moins préjudiciable pour l'avenir économique de ce canton de s'attaquer à ces privilèges plutôt que de supprimer un million de francs pour la promotion économique.

Prenons un autre exemple, celui des caisses de pension. Est-ce qu'il est justifié que la cotisation s'élève à 22%, dont 13,2% à la charge de l'Etat du Valais? Est-ce que sur ces fonds, il n'y a rien à faire comme il n'y avait rien à faire sur la retraite des magistrats, sur laquelle la commission nous déclare pudiquement qu'elle n'a pas abordé cette question? C'est

## Lu-7-6

évidemment plus simple de s'attaquer à la prime de qualité pour les fromages à raclette plutôt que de s'attaquer à ces problèmes de fond. Dans ce cas, la commission des mesures structurelles devient la commission des économies bout de chandelle. On peut légitimement s'attendre à ce qu'elle se ressaisisse pour la deuxième phase de son action.

La commission nous propose 70 millions de francs d'économies au niveau des dépenses de fonctionnement de l'Etat. Je vous rappelle, Chers collègues, qu'entre le compte 2002 et le compte 2003, l'augmentation de ces dépenses de fonctionnement s'est élevée à 122,3 millions de francs. D'autres mesures s'imposent donc impérativement. La commission Luyet doit poursuivre son travail comme elle s'y est engagée, mais, à l'avenir, elle ne doit plus craindre les vaches sacrées..., même si on habite le magnifique pays où les vaches sont reines et qui espèrent bien le rester malgré les coupes sombres qui sont proposées au détriment du soutien aux vaches autochtones.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel:*

Die FDPO-Fraktion hat den Zwischenbericht der Kommission "strukturelle Massnahmen", welche Sparmassnahmen für das Budget 2005 aufzeigt, zur Kenntnis genommen. Zu den drei Bereichen nehmen wir wie folgt Stellung:

1. Die FDPO-Fraktion begrüsst die Reduktion der Ausgaben der laufenden Rechnung um 70 Millionen Franken. Vor allem die Beschränkung der Zunahme des Personalaufwands auf ein Prozent betrachten wir als äusserst wichtig, da in den letzten Jahren der Personalaufwand stark zugenommen hat und dies trotz des angeblichen "Personalstopps". Nach Ansicht der FDPO-Fraktion wurde und wird der beschlossene „Personalstopp“ jedoch umgangen. Wir erwarten vom Staatsrat, dass sich dieser in Zukunft an den „Personalstopp“ hält. Die Reduktion des Sachaufwands um acht Prozent betrachtet die FDPO als sinnvoll.

2. Die FDPO-Fraktion unterstützt die Reduktion der Investitionen um 31 Millionen Franken, wenn auch ohne grosse Begeisterung. Angesichts der finanziellen Situation des Kantons Wallis scheint dies jedoch unumgänglich. Die FDPO-Fraktion erwartet aber, dass in Zukunft nicht in erster Linie bei den Investitionen, sondern bei den laufenden Ausgaben gespart wird. Unseres Erachtens gibt es hier weiteres Sparpotential.

3. Die FDPO-Fraktion lehnt die geplanten zusätzlichen Einnahmen in der Höhe von 22 Millionen Franken ab. So sollen gemäss Bericht vor allem die Katasterwerte erhöht, zusätzliche Steuerexperten und Einschätzer bei der Steuerverwaltung eingestellt sowie die Gebühren erhöht werden. Dies führt neben den erwähnten zusätzlichen Einnahmen von 22 Millionen Franken beim Kanton zu zusätzlichen Einnahmen von etwa 18 Millionen Franken bei den Gemeinden. Insgesamt bedeutet dies also eine Steuererhöhung um rund 40 Millionen Franken. Die FDPO-Fraktion vertritt die Ansicht, dass die Steuerbelastung nicht noch mehr zunehmen darf und lehnt daher diese Massnahmen ab.

Wir haben uns bereits in der Vergangenheit für eine Sanierung der öffentlichen Finanzen durch Sparmassnahmen und ohne Steuererhöhungen ausgesprochen. Daran halten wir auch weiterhin fest. Dabei spielt es für uns keine Rolle, ob die Steuererhöhungen "nur" vorübergehend gelten sollen oder nicht. Die FDPO-Fraktion ist überzeugt, dass die öffentliche Hand über genügend Geld verfügt, um ihre Kernaufgaben wahrnehmen zu können. Wir wehren uns dagegen, dass der Staat immer weiter in die Taschen der Bürgerinnen und Bürger

## Lu-7-6

greift. Wie soll den mehr konsumiert und investiert werden, wenn der Staat den Bürgerinnen und Bürgern immer mehr wegnimmt und ihnen damit immer weniger übrig lässt?

Da bei der heutigen Grundsatzabstimmung das Massnahmenpaket nur als gesamtes angenommen oder abgelehnt werden kann, wird die FDPO-Fraktion diesem zustimmen. Somit können die vorgeschlagenen Massnahmen ins Budget 2005 aufgenommen werden. Bei der konkreten Beratung des Budgets während der Novembersession werden wir jedoch die Steuererhöhungen bekämpfen.

Ich danke.

*M. le député Patrick Schmaltzried:*

Ce premier rapport de mesures à court terme de la commission mesures structurelles, dite commission Luyet, a été accepté à l'unanimité par le groupe DC du Centre.

Le groupe relève la qualité du rapport, le travail fourni, que l'on pourrait qualifier de travail de fourni.

Ce premier rapport, par des mesures à court terme, concerne le budget 2005, dont les lignes principales sont:

- une réduction des dépenses de fonctionnement;
- une réduction des investissements;
- des recettes nouvelles.

Nous voulons donner un signal fort à cette commission en adhérant totalement aux conclusions des pages 65, 66 et 67. Nous n'avons en aucun cas fait une discussion de détail, simplement pour donner un signe politique clair. Nous devons économiser déjà dans un premier temps sur le budget 2005.

Nous attendons avec impatience le second travail de fin d'année qui devrait concerner le long terme, les mesures structurelles et l'analyse de l'ensemble des subventions.

La notion de prestations doit être intégrée à tout prix à cette seconde analyse afin d'en optimiser la relation avec les coûts et de redéfinir les tâches essentielles de l'Etat.

Nous attendons aussi une volonté politique du Conseil d'Etat, une déclaration de oui au principe, une ferme volonté d'aller de l'avant pour la mise en place des moyens à court et à long termes.

Le groupe DC du Centre entre en matière.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel:*

Die SPO hat sich von Anfang an gegen eine Ausgaben- und Schuldenbremse ausgesprochen. Die Starrheit des Systems verunmöglicht flexibles oder antizyklisches Handeln. Der vorliegende Zwischenbericht zeigt dies nun auch auf.

Doch zuerst das Positive:

Erste Gedanken zu Mehreinnahmen und ein wohl einmaliges Durchforsten aller Dienststellen sind dabei hervorzuheben.

Und jetzt die Konsequenzen:

## Lu-7-6

Leistungsabbau, Verschiebung von Kosten auf die Gemeinden, Fehlen von zukunftsweisenden politischen Visionen.

Und die schlimmste Konsequenz:

Die Investitionen werden zurückgefahren. Ein falsches Signal für Unternehmungen, Industrie und Arbeitsmarkt.

"Nur ein finanziell gesunder Staat ist in der Lage, seine Aufgaben im Dienste der Bevölkerung und der Wirtschaft zu erfüllen, insbesondere jene des sozialen Ausgleichs zu Gunsten der sozial Schwächeren unserer Gesellschaft". Diese Erklärung des Staatsrats konnte man vor der kantonalen Abstimmung zur Schuldenbremse vom 22. September 2002 im Abstimmungsbüchlein lesen.

Wie soll dieser Staat, wie sollen die ihm angeschlossenen Institutionen, die sich für eben diese sozial Schwachen einsetzen, dies ausführen? Sicher nicht mit dem Abbau von Investitionen und den Streichungen im Sachaufwand.

Die SPO ist gegen Eintreten.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*M. le député Pierre-Christian de Roten:*

Les élus libéraux se sont penchés avec attention sur les efforts de la commission des mesures structurelles, efforts visant à présenter un projet de budget 2005 équilibré et allant dans le sens du frein aux dépenses et à l'endettement souhaité par le Parlement et le peuple valaisan.

Nous relevons le travail d'apothicaire de la commission et remarquons que c'est sans état d'âme qu'elle s'est lancée dans ce travail de défrichage avec la complicité plus ou moins volontaire de tous les partenaires.

Les élus libéraux aimeraient faire deux remarques générales, en félicitant toutefois la commission pour l'immense travail qu'elle a fourni.

Tout d'abord, n'aurait-il pas mieux valu parcourir les différents départements, y voir les économies possibles et parvenir à un chiffre, plutôt que de se fixer, dès le départ, sur la somme de 123 millions, ce qui immanquablement pouvait amener à des coupes que nous appellerons brutales.

La seconde remarque générale que nous aimerions faire, c'est que bien entendu nous sommes plus sensibles à la première priorité de la commission, car elle va dans le sens d'une réduction des dépenses et de fonctionnement. La réduction des investissements et l'augmentation des recettes nouvelles nous laissent, par contre, plus perplexes, pour ne pas dire méfiants, en ce qui concerne la priorité n° 3.

Les élus libéraux se posent la question de savoir si, dans son désir d'être équitable et juste, bref de n'épargner personne, la commission ne risque pas de mettre en péril l'existence même de certains organismes que les libéraux estiment vitaux pour le canton, et là nous pensons tout particulièrement aux 2 millions que la commission enlève à la HEVs pour la formation et la recherche.

Les élus libéraux craignent également que le désengagement financier du canton au niveau de certaines tâches sociales puisse mettre en péril également l'existence de certains organismes.

## Lu-7-6

Les élus libéraux appuient la démarche de la commission, mais il ne faut pas qu'elle mette en péril le fonctionnement des tâches essentielles de l'Etat. Ils considèrent que les économies sont un acte d'autorité du Parlement, mais que cette autorité sera encore plus utile lorsqu'il s'agira de demander les révolutions structurelles dans notre Etat. Mais cela prendra du temps, de la patience, de la volonté politique et surtout de l'autorité de la part du Gouvernement et de notre Parlement.

La commission des mesures structurelles a du pain sur la planche.

Les élus libéraux acceptent l'entrée en matière.

### **La discussion est close.**

*M. le député Grégoire Luyet, président de la commission:*

En préambule, je remercie les groupes qui acceptent l'entrée en matière et qui acceptent le principe même de ce rapport, qui est le passage – de l'avis de la commission – obligé vers un second rapport présentant les mesures structurelles. Il est vrai que, en quatre mois, il est difficile de pouvoir, déjà aujourd'hui, repenser l'ensemble des structures de l'Etat; raison pour laquelle la commission a demandé un peu plus de temps pour pouvoir déposer son second rapport, mais il était urgent d'intervenir pour que le budget 2005 satisfasse déjà au double frein aux dépenses et à l'endettement.

Nous ne sommes pas le seul canton à faire ce travail. Il y a, aujourd'hui, plus de 20 cantons en Suisse qui font exactement le même travail. Le canton de Berne a pris plus de deux ans pour présenter son message au Grand Conseil. Vous voyez que les délais par rapport auxquels la commission a dû travailler sont tout à fait différents. Il est vrai que les cantons de Zurich, Bâle, Grisons et Argovie ont pris des mesures beaucoup plus spectaculaires, beaucoup plus frappantes, pour trouver des économies, si je pense au canton de Bâle-Ville avec 160 emplois supprimés dans la fonction publique pour 2006, au canton de Bâle-Campagne avec 170 millions économisés pour l'année prochaine, au canton de Zurich qui coupe en fermant des hôpitaux psychiatriques et des écoles. Il est vrai que faire des économies n'est jamais une bonne chose.

De l'avis de la commission, aucune mesure d'économies proposée par la commission n'est bonne. Aucune! On peut prendre chacune des 177 mesures d'économies proposées par la commission et avoir pour chaque mesure une justification ou un bon motif pour la combattre, et de cela nous en sommes persuadés. Si on prend n'importe quelle mesure: 4'000 francs pour les pommes, si on prend les 11 millions du RSV par rapport à la planification hospitalière, si on pense à tout ce que l'on a coupé par rapport à la culture dans ce canton, par rapport à la promotion de ce canton, eh bien!, aucune mesure n'est bonne. Aucune mesure agricole n'est bonne, et nous en sommes conscients. Mais seulement il fallait le faire.

Quand on nous dit que l'on aurait pu aller plus loin pour le personnel, je rappellerai quand même au député (suppl.) Jean-Yves Gabbud que nous coupons 15 millions sur le personnel pour 2005. Je pense qu'il ne vaut pas la peine de vouloir faire des pas de géant aujourd'hui qui risqueraient de bloquer l'ensemble du processus. Il vaut mieux faire des petits pas dans la bonne direction que de vouloir faire des pas de géant qui, en définitive, amèneraient à une révolution dans la République et le Parlement à revenir en arrière sur de telles propositions.

## Lu-7-6

Nous sommes donc certains que certaines vaches sont plus sacrées que d'autres, de l'avis des députés, mais, encore une fois, c'est toujours un côté subjectif. Pour quelqu'un qui trouvera que la formation est importante, mais que l'on devrait mettre en libre concurrence les hautes écoles, les 2 millions que l'on demande d'économiser sur la HEVs qui est, en fait, la participation des communes sites qui devrait être versée directement à la caisse de l'Etat et non pas directement à l'école, eh bien!, on dira que ces 2 millions sont inutiles et mauvais. On nous parlera des 90'000 francs pour le fromage à raclette. En pleine promotion du fromage à raclette, c'est mauvais aussi, nous en sommes conscients, mais il fallait couper partout. Si vous ne coupez pas dans un seul domaine, à ce moment-là, on crée des vaches sacrées. Nous avons voulu couper partout, justement pour ne pas avoir de sujet tabou ni de vache sacrée.

Sur les 177 mesures, à notre avis, les plus dures touchent la culture et la promotion touristique. Pourquoi? Parce que, à notre avis, la Loterie Romande qui a, aujourd'hui, un fonds de 15 millions pour le Valais, doit intervenir de manière plus forte en 2005 que ce qu'elle a fait dans les années précédentes. Il faut que certains grands festivals et que certaines grandes fêtes soient d'abord financés par la Loterie Romande plutôt que par les deniers publics, au moins pour 2005 puisque, je vous le rappelle, notre rapport est limité à 2005.

Les premières priorités ont plus ou moins bien passé. Les secondes (les investissements) ont été très difficiles. On le comprend, car, en 2005, dans notre canton, il y a encore 3'000 endroits dangereux à sécuriser, mais on demande de faire une grande priorité pour 2005 sur les endroits à investir et d'attendre 2006 que les mesures structurelles entrent en force pour pouvoir avoir une meilleure vision sur l'ensemble du budget du canton.

En ce qui concerne les nouvelles recettes, deux ne sont pas nouvelles, mais c'est uniquement un pari que nous avons accepté de prendre finalement avec le Gouvernement et le Service cantonal des contributions, respectivement le Service cantonal des automobiles. Le Gouvernement, comme ces deux services, nous dit, année après année: si vous nous donnez plus de moyens, nous trouverons non pas des recettes supplémentaires, mais cela nous permettra de mieux encaisser l'existant dans la République. Eh bien!, quand on a vu les montants que nous devons économiser et les montants à trouver pour équilibrer le budget 2005, finalement, la commission a accepté ce pari et, en lisant le rapport, vous le verrez, avec des mesures très drastiques.

Pour ce qui est des émoluments, rien n'est plus juste que la personne qui utilise un service de l'Etat paie l'émolument adéquat. Une décision du Conseil d'Etat aujourd'hui a un émolument de 20 à 100 francs alors que l'on demande à un service de se mettre en route, de faire un rapport, à nos cinq sages de se prononcer, pour un montant qui nous semble aujourd'hui ridiculement bas. Il faut donc adapter les montants des émoluments puisque celui à qui on demande un émolument est la personne qui touche directement la prestation. Il est juste de payer le prix juste pour cette prestation.

L'engagement du Parlement aujourd'hui est important pour la commission, car, sans un engagement fort du Parlement aujourd'hui, jamais la commission ne pourra faire le second rapport. Les mesures structurelles sont des mesures qui touchent le fondement même de l'Etat. Ce sont des mesures qui touchent le long terme. Comment voulez-vous que nous soyons tous d'accord pour économiser dans ce canton pour trouver l'équilibre budgétaire à moyen terme si déjà pour des mesures de cosmétique, comme plusieurs groupes l'ont relevé, nous sommes divisés sur la question? Ce rapport doit être accepté, approuvé et voté. Il est vrai que l'on pourra toujours dire: j'aurais fait mieux dans tel ou tel domaine, mais encore une fois quand j'ai une table devant moi pleine de verres et si je dis: ce verre-là est mal posé, si je trouve que ce verre (ou cette économie) que je dois remplir ou vider est mal posé, je l'enlève. Mais quand

## Lu-7-6

je l'ai en main, où est-ce que je vais le reposer? Est-ce que je vais le reposer à la santé, dans les routes, dans la sécurité ou ailleurs? C'est pour cela que dire aujourd'hui: on aurait pu faire mieux ailleurs ou économiser moins dans certains endroits, il ne faut pas perdre de vue que nous avons un objectif à atteindre, celui de la commission de 123 millions. Quand on jette quelque chose en l'air, il faut savoir où cela va retomber. Avant de jeter quelque chose en l'air, je dois bien réfléchir à l'endroit où je vais faire retomber la chose. C'est ce que nous demandons au Conseil d'Etat.

La commission est persuadée que son travail peut être amélioré sur des bases même essentielles, et c'est le travail du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat pourra prendre ces verres et les poser ailleurs en disant que l'équilibre ou le contenu du verre reste identique, mais ce verre déposé dans la promotion économique pour un montant fort important, s'il est mal posé, posons-le ailleurs. C'est ce que nous demandons au Conseil d'Etat de faire pour le budget 2005, c'est ce que nous demandons aux groupes politiques de faire pour le budget 2005. Tous les verres que vous soulèverez, dites-nous où il faut les poser, dites au Conseil d'Etat où il faut les poser, et le Parlement aura fait son travail de législatif et d'organe compétent pour décider du budget.

Alors, en octobre 2005, un lourd travail attend la commission, ce sont les mesures structurelles.

Je tiens à remercier ici tous les groupes politiques qui nous soutiennent dans ce travail, un travail difficile, un travail que nous avons à cœur de faire pour le bien de ce canton.

En définitive, je dirai que l'équilibre financier est toujours atteignable; ce n'est qu'une question de volonté politique. Le signe que nous mettons aujourd'hui, le résultat du vote d'aujourd'hui montrera la volonté politique du Parlement d'atteindre l'équilibre financier dans ce canton à court terme.

Puisque j'en suis aux remerciements, je tiens à remercier ici M. Xavier Bertelletto qui a été le secrétaire fort efficace de la commission. Merci à toi, Xavier, pour ta fidélité, pour ta disponibilité, ton entregent et tous les bons conseils que tu as pu prodiguer à la commission. Je remercie également M. Claude Bumann qui a accompagné tous les travaux de la commission, qui a assumé tout ce qui était logistique, qui a également eu sa finesse d'ancien président de commune et de député pour également donner de bons conseils à la commission. Je remercie M. Christian Melly de l'Inspection cantonale des finances qui a toujours pu répondre, dans des délais souvent fort courts, aux demandes de la commission et qui nous a apporté le soutien que nous attendions de sa part avec beaucoup de fidélité et même avec un travail nocturne ou en dehors des heures durant lesquelles on peut attendre encore du travail. Enfin, je remercie mes 12 collègues de la commission qui ont travaillé d'arrache-pied, avec toujours un souci de collégialité, un souci d'efficacité et un souci du bien commun; je tiens à les remercier.

*Le président:*

Je passe maintenant la parole au président du Gouvernement pour une déclaration gouvernementale.

## Lu-7-6

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

J'aimerais vous donner connaissance de la prise de position du Conseil d'Etat.

En séance du 18 mai 2004, la commission mesures structurelles a présenté son rapport au Conseil d'Etat. Le Gouvernement était présent in corpore pour prendre acte des propositions et des premières conclusions de la commission.

Lors de cette présentation, nous avons déjà eu l'occasion de souligner l'important travail de la commission. Nous tenons aujourd'hui à le redire ici, car l'accomplissement d'un tel travail dans un si court laps de temps ne va pas de soi pour des parlementaires miliciens que vous êtes.

Un inventaire exhaustif des tâches et des missions accomplies par l'Etat ainsi qu'une analyse approfondie de l'allocation des moyens ont ainsi pu être établis.

Dans un premier temps, la commission avait demandé aux services cantonaux de présenter des propositions, respectivement des pistes d'allègements. Face à la multiplicité des missions étatiques, ce travail ne pouvait être que partiel et la réflexion devra être poursuivie.

Le Valais, Monsieur le président de la commission, vous avez parlé de 20 cantons, mais le Valais est un des 25 cantons préparant actuellement un programme d'allègements budgétaires. Nous savons aussi que les ordres de grandeur de ces allègements sont assez similaires; on est à peu près tous dans le même type d'exercice avec des montants qui sont comparables.

La commission a souligné à bon escient que le montant global des allègements doit être mis en corrélation avec les appréciations jugées réalistes actuellement. Il est évident que plusieurs éléments (charges non encore prises en compte, recettes à réévaluer entre autres) devront encore être validés au fil des mois à venir.

Le Gouvernement a établi une planification stricte pour analyser toutes les pistes proposées. Il intégrera dans le budget 2005 les éléments pertinents retenus.

Nous voulons ici réaffirmer la volonté du Gouvernement de présenter au Parlement les mesures d'économies nécessaires pour assurer l'équilibre financier du canton. Cette volonté, que nous partageons avec le Grand Conseil, a déjà trouvé un résultat concret puisque nous avons pu, en quelque quatre ans, réduire notre endettement net d'environ 30%.

Les premiers résultats du travail accompli par la commission Luyet méritent un examen soigneux et approfondis, notamment sous l'angle de la faisabilité et de ses effets. Vous comprendrez donc aisément qu'il est prématuré aujourd'hui de vous présenter une appréciation fondée de chacune des 177 propositions.

Aujourd'hui, nous souhaitons remercier avant tout le président de la commission, le député Grégoire Luyet, ainsi que les rapporteurs et tous les commissaires pour leur engagement. Leur analyse constitue une base essentielle pour réussir ensemble l'opération d'un ménage financier équilibré dès 2005.

Dans notre évaluation et dans l'élaboration du projet de budget 2005, nous tiendrons évidemment aussi compte des avis qui s'exprimeront durant ce débat.

D'avance, merci de contribuer à cette démarche participative.

## **Lu-7-6**

J'avais presque envie, et je l'ai dit à mon collègue tout à l'heure, en conclusion, de lever mon verre..., mais puisque je ne sais encore pas où je vais le poser, je m'abstiendrai et vous remercie tout simplement!

*Le président:*

Comme il y a des oppositions, nous allons procéder au vote sur l'entrée en matière.

**Par 85 voix contre 7 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce rapport.**

*Le président:*

Nous passons maintenant au vote de principe des mesures figurant dans ce rapport.

**Vote de principe: 82 oui, 4 non et 15 abstentions.**

## **4. RAPPORT de la commission de gestion sur la Banque Cantonale du Valais (exercice 2003)**

### **Discussion générale:**

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:*

Le groupe socialiste du Valais romand a étudié le rapport de la commission de gestion avec attention.

S'il est aisé de constater que la loi sur la Banque Cantonale du Valais (BCV) est appliquée, il est plus difficile de saisir, en lisant ce rapport plus que sommaire, les véritables stratégies politiques et commerciales que les responsables de la BCV appliquent dans la gestion de la banque.

Ce rapport de la commission de gestion se base sur le rapport du Conseil d'Etat concernant l'exercice 2003 de la BCV. Le Conseil d'Etat se fie aux mandats des réviseurs et autres organes de contrôle. Que de monde pour nous dire que tout va bien dans le meilleur des mondes!

Le renforcement des fonds propres s'établit à 138,7% au 31 décembre 2003. Ces bons résultats permettent d'augmenter les dividendes.

Pourtant de nombreux exemples ici ou ailleurs nous ont malheureusement démontré que l'opacité du fonctionnement bancaire ne permet pas aux contrôleurs externes de constater les dysfonctionnements avant qu'ils ne se chiffrent par millions.

## Lu-7-6

Aujourd'hui, notre Banque cantonale a le vent en poupe et se porte bien. On peut s'en réjouir et féliciter les responsables de la BCV pour leur gestion efficace et prudente. Mais si le vent devenait mauvais, quels sont les garde-fous que le Conseil d'Etat a mis en place pour mieux analyser les responsabilités des nombreux acteurs intervenant dans le contrôle de la banque?

En outre, la BCV assure-t-elle suffisamment son rôle de soutien financier aux PME de ce canton?

Comme il n'est pas possible de se faire une véritable idée du fonctionnement de la banque en lisant ces quelques pages, le groupe socialiste du Valais romand prend acte de ce rapport sur la BCV, mais il n'est pas en mesure de l'approuver vu le peu de renseignements à disposition.

Les socialistes souhaitent que le Conseil d'Etat reste vigilant et que les responsabilités ne soient pas diluées par la multitude des réviseurs et contrôleurs impliqués dans la vérification des comptes.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel:*

Dieser Bericht stellt ein Anschauungsbeispiel dar, wie man einen Bericht schreiben kann, indem man aus anderen Berichten abschreibt.

Erwähnt sind der Bericht des Finanzinspektorats, der sich wiederum auf den Bericht der Revisionsstelle stützt; dann der Staatsratsbericht, der sich in wichtigen Strategiefragen auf einen Bericht in der Wirtschaftszeitung Bilanz vom Juni 2003 sowie auf den Jahresbericht eben dieser Walliser Kantonalbank beruft.

Schlussfolgerung der GPK: Die verschiedenen Organe haben ihre Berichte vorgenommen und das Aktienkapital sollte geöffnet werden. Dies ist leider der einzige politische Strategiehinweis. "Doch bis heute hat der Staat Wallis keinen namhaften Partner gefunden, der eine bemerkenswerte Beteiligung an der WKB zu interessanten Konditionen hätte übernehmen können". Diese Erkenntnis habe auch ich nicht aus eigenen Nachforschungen gewonnen, sondern auch nur aus dem Bericht des Staatsrats abgeschrieben.

Unsere Schlussfolgerung: Auf solche Geschäftsprüfungskommissionsberichte kann ruhig verzichtet werden.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

**La discussion est close.**

*M. le député Bernard Jacquemoud, président de la commission de gestion:*

Les interventions de ce groupe politique retiendront mon attention. Cependant, lire le rapport de la commission de gestion concernant la BCV uniquement dans ce contexte fait preuve d'une limite de compréhension sur le sujet de la BCV. En effet, il faut savoir qu'il y a deux ans, ce même Parlement a établi une loi sur la BCV qui donne des attributions aux réviseurs, au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Donc, ce rapport, que certains jugent superflu – quelquefois, j'aurais même partagé cet avis –, correspond à la loi qui a été votée par

## Lu-7-6

le Parlement. Alors, il y a deux solutions: ou bien on change la loi ou bien alors on change de Parlement! Je ne sais pas. Il faut être très clair.

Dans différentes déclarations également, la commission de gestion a eu pour mandat de se prononcer après les commissions thématiques. Cela veut dire que l'on fait un rapport sur un autre rapport, cela prolonge les délais et rend peut-être le travail pour certains encore moins intéressant.

Voilà ce qui peut être dit au niveau de la forme.

Concernant la vigilance et le rôle du Grand Conseil, je crois que tout le monde peut partager l'avis de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Pour le surplus, le rôle stratégique du Conseil d'Etat, il l'a appliqué et il ne nous appartient pas de le divulguer ici.

Voilà ce que je pouvais dire dans le cas présent.

Je reste à votre disposition s'il y a d'autres remarques à faire, cela même en dehors du plenum.

*Le président:*

Merci, Monsieur le président de la commission de gestion, pour votre disponibilité en dehors du plenum.

Il n'y a plus de remarque sur cet objet. Nous passons ainsi au point suivant de l'ordre du jour.

## **5. PROJET DE DECISION portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters**

*MESSAGE ET PROJET DE DECISION*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE (version allemande)*

*RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Charles Monnet:*

Le groupe radical est évidemment favorable à l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'EMS St. Michael à Naters.

En effet, il est indispensable d'assurer la qualité matérielle, psychologique et humaine de la prise en charge des personnes âgées dans des conditions respectant leur dignité.

## Lu-7-6

Toutefois, nous vous faisons part, Monsieur le chef du département, des remarques et interrogations suivantes:

Lors du dernier dossier de construction d'un EMS dans le Haut-Valais, nous avons dû accepter 35 lits parce qu'il fallait tenir compte des limites de la planification. Présentement, les 57 lits reconnus permettent d'avoir une masse critique suffisante, mais on autorise à la construction 21 lits supplémentaires non reconnus. Il y a fort à parier que, à moyen terme, ces lits supplémentaires soient reconnus et donc subventionnés. Depuis qu'ils existeront, il sera facile de prouver que, économiquement, il est impossible de faire face à leurs obligations sans aide étatique. Par ailleurs, le département a les compétences pour reconnaître quelques lits hors planification. Il l'a déjà fait à plusieurs reprises cette année.

La comptabilité analytique en est à ses balbutiements dans les EMS et l'Etat du Valais n'a pas encore formulé, voire étudié les directives. Aussi, même si celles de la comptabilité et du plan comptable harmonisé sont en cours d'élaboration, il sera très difficile d'avoir une gestion séparée objective entre les lits reconnus et les autres.

Nous craignons très fortement une inégalité de traitement en matière de personnel puisque les directives de l'Etat sont très contraignantes à ce sujet, mais sans subvention, il n'y a pas d'exigence à poser.

Nous estimons qu'une partie du personnel, apparemment affecté aux lits subventionnés pour atteindre la dotation requise, s'occupera en fait des autres pensionnaires.

Monsieur Burgener, est-ce que l'acquisition des terrains a toujours été subventionnée par le passé? A notre connaissance, quand Ried-Brig avait formulé une demande similaire, il y a quelques mois, le prix du terrain figurait dans le projet pour un franc symbolique. Par conséquent, si vous confirmez cette information, le groupe radical proposera de diminuer l'octroi de la participation financière cantonale de 554'528 francs, correspondant au montant retenu pour l'achat des terrains relatifs à la construction de l'EMS St. Michael, soit le 30% de 1'848'429 francs.

Par ailleurs, malgré les explications et les justifications consignées dans le message, nous n'arrivons pas à comprendre comment un bien-fonds acquis le 21 décembre 1998 pour 413 francs le mètre carré passe à 615 francs le mètre carré quelques mois plus tard alors que la tendance générale des prix des terrains est à la baisse.

S'agissant de l'avenir, il faut préciser que les personnes de plus de 80 ans vont augmenter sensiblement d'ici à 2020. Par ailleurs, les résidents des EMS présenteront des pathologies de plus en plus sévères. Aussi, afin d'éviter le chaos, est-ce que l'Etat du Valais envisage une réorganisation gérontologique tenant compte de cette évolution?

Cet investissement conséquent, dont le financement est assuré par le canton et les communes concernées, est indispensable pour la qualité de vie des hôtes et s'inscrit dans un concept de respect que l'on porte aux personnes âgées dépendantes.

Je vous remercie de votre attention.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen:*

Naters hat im Bereich von Betagtenbetreuung eine gute Tradition. Mit der Alterssiedlung Santa Maria hat Naters eine Betriebsform entwickelt, in der rüstige Rentner bis hochbetagte Personen gerne wohnen. Die rüstigen Rentner helfen im Betrieb mit, indem sie besonders in der Unterhaltung und Betreuung von Betagten mithelfen. Dadurch lebt die

## Lu-7-6

Alterssiedlung und es herrscht eine aufgestellte und fröhliche Stimmung. Daher hat die Bauherrschaft für das neue Altersheim dieselbe bewährte Betriebsform gewählt und baut auch hier wieder zusätzliche - leider nicht subventionierte - Betten. Die Alterssiedlung St. Michael soll als Vollknoten gebaut werden. Der erste und wichtigste Anschluss ist die bestehende Alterssiedlung Santa Maria.

Durch die räumliche Nähe können Synergien genutzt werden, welche sich positiv auf die Betriebskosten auswirken werden. Der zweite Anschluss ist das Dorf mit der Kirche, Post, Bank, Restaurants, Geschäften. Die zukünftigen Bewohner können auch weiterhin am Dorfleben teilhaben.

Daher war es auch sehr vernünftig diesen Boden in der zentralen Lage auszuwählen und zu kaufen. Die acht beteiligten Gemeinden stehen hinter diesem Projekt.

Meine Damen und Herren, das Projekt ist vernünftig, durchdacht und notwendig.

Ich bitte Sie dieser Vorlage zuzustimmen.

Danke schön.

*Hr. Grossrat Erich Bumann:*

Es ist ein kleines Aufflackern am trüben Horizont des Oberwalliser Pflegebettenproblems. Die älteren, auf ein Pflegebett angewiesenen Personen im Oberwallis können langsam aufatmen, obwohl von den 132 seinerzeit bewilligten Betten bis heute noch keine stehen.

In Ried-Brig erfolgte vor Monatsfrist der Spatenstich für die 35 Pflegebetten des Alters- und Pflegeheims Santa Rita. Heute nun können wir hier über die finanzielle Beteiligung des Kantons am geplanten Alters- und Pflegeheim St. Michael in Naters befinden.

Wenn man in Naters von Wartelisten bis zu 400 Personen spricht, so wird wohl dem hintersten und letzten klar, dass Dinglichkeit und Notwendigkeit gegeben sind und man rasch zu Taten schreiten muss.

Im Projekt, welches die acht Gemeinden Naters, Mund, Birgisch, Betten, Bitsch, Mörel und Riederalp mit insgesamt 10'700 Personen abdecken soll, sind 78 Betten geplant, wovon deren 57 subventionierte.

Als lobenswert zu bezeichnen sind die im Neubau geplanten 8 Doppelzimmer sowie 4 Studios mit je 2 Betten für Paare, welche ihren Lebensabend im Heim gemeinsam verbringen möchten. Zudem ist auch eine Abteilung mit 7 Betten vorgesehen für an Demenz erkrankte Patienten. Ein weiterer Pluspunkt in Naters bildet die direkte Nähe zum bereits bestehenden Heim Santa Maria mit 48 Betten. Synergien im Bereich Küche, Verwaltung, Lingerie werden es der Verwaltung erlauben, den äusserst günstigen Pensionspreis von 88 Franken anzuwenden.

Die vom Kanton berücksichtigten Kosten für die 57 bewilligten subventionierten Zimmer beziffern sich auf 14 Millionen Franken. Die kantonale Beteiligung von 30 Prozent entspricht den vorgeschlagenen zu subventionierenden 4'387'357 Franken.

Das Projekt entspricht den Normen und Weisungen des BSV für Altersheime sowie auch dem Gesetz über die Eingliederung behinderter Menschen.

Gesamthaft kann man von einem gelungenen Projekt sprechen, welches mithelfen wird, die akute Pflegebettennot im Raum Brig zu lindern. Ein Wermutstropfen in der ganzen

## Lu-7-6

Pflegebettenangelegenheit bildet die Tatsache, dass es dem Staat bis heute leider nicht gelungen ist in der Zwischenzeit bis all diese Betten fertiggestellt sind, Zwischenlösungen für dringende Fälle zu finden, sei es im Spital Brig oder der angrenzenden privaten Altersresidenz.

Die CSPO ist für eine rasche Realisierung des geplanten Heimes in Naters und daher für Eintreten.

Ich danke.

*M. le député (suppl.) Jean-Albert Ferrez:*

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié ce projet avec toute l'attention requise et en a retenu du bon, du moins bon et du mauvais; pas assez de mauvais, cependant, pour que notre groupe s'oppose à ce projet, à condition toutefois qu'il soit répondu à certaines questions et que le texte du projet soit modifié quant aux montants.

Nous saluons la dynamique haut-valaisanne qui, constatant le manque important de lits EMS en amont de la Raspille, concrétise rapidement les projets nécessaires. Nous sommes également satisfaits de voir que ce projet répond à une partie des interrogations émises ici même en décembre dernier lorsque nous discutons d'un projet similaire pour l'EMS Santa Rita à Ried-Brig. On exploite dans le présent projet les synergies et les économies d'échelles possibles avec la proximité de l'EMS Santa Maria existant. Malheureusement, le coût par lit reste relativement élevé, à près de 230'000 francs.

Nous avons bien évidemment trébuché sur le prix du terrain et plus particulièrement sur son évolution. On nous dit que le prix de 550 à 600 francs le mètre correspond bien au prix du marché alors même que le message du Conseil d'Etat avoue l'absence de transactions comparables dans ce quartier. Alors, soit il y a un marché qui justifie que l'on passe de 413 à 640 francs en l'espace de 5 ans, et dans ce cas je pense que l'on peut considérer que l'économie de la région est en parfaite santé, soit au contraire ce marché est un peu virtuel, dans le but de maintenir des prix artificiellement élevés, alors nous aurions la désagréable impression d'être victimes d'une tromperie.

Mais ce qui est fait est fait, et il n'appartient pas à ce Parlement de tirer les ficelles du montage financier et immobilier qui porte ce projet. La bonne question, Monsieur le chef du département, est de savoir combien d'années ou de siècles, il faudra exploiter Santa Maria et St. Michael pour que les économies dégagées par les synergies découlant de la proximité des deux EMS compensent la différence de prix entre ce terrain et une parcelle dans une zone moins convoitée par la florissante économie de la région.

Restons dans les frais d'exploitation. Il semblerait que les chiffres avancés dans le message se basent sur une proportion élevée de bénévolat. Nous applaudissons bien sûr des deux mains face à une telle situation, mais notre optimisme réaliste nous pousse quand même à demander au chef de la santé si une évolution négative était à craindre sur ce plan qui risquerait de gonfler la facture au fil des années.

Revenons à la construction elle-même. Le fait que l'on soit passé de 10 à 8 communes partenaires de ce projet va-t-il avoir une influence sur son financement, en particulier quant au crédit LIM puisque l'on entend dire que, à l'avenir, il ne serait plus accordé de crédit LIM pour ce genre de projet?

## Lu-7-6

Je vous annonçais du mauvais en préambule; il ne se trouve pas dans le projet d'EMS lui-même, mais à la page 7 du message lorsque l'on détermine les frais retenus pour le terrain. On pourrait ergoter sur les montants à retenir. Nous nous en tiendrons à la proposition du Conseil d'Etat de 519 francs le mètre donnant un coût total, frais d'acte compris, de 2'270'000 francs. Par contre, le calcul suivant qui divise ce montant par le nombre de chambres (70) avant de le multiplier par le nombre de lits subventionnés (57) est pour le mieux absurde. Vous l'avez tous compris: il faut bien prendre la proportion de lits subventionnés, soit  $57/78^e$  et on obtient ainsi les montants suivants:

- frais retenus pour le terrain: 1'658'846 francs au lieu de 1'848'429 francs,
- frais totaux reconnus, je vous passe les détails,
- part du canton: 30% de ces montants,
- soit une économie au final pour le canton de 56'875 francs.

Nous déposons une modification de l'article premier qui reflète ce nouveau calcul et espérons qu'aussi bien le chef du département que la commission se rachèteront de ne pas avoir vu cette grossière erreur de calcul plus tôt en avalisant notre proposition.

Au final, le groupe DC du Bas-Valais accepte donc l'entrée en matière et attend avec impatience que les besoins dans notre région se voient également comblés.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Das vorliegende Geschäft ist für die SPO und die SPU unbestritten.

Die SPO unterstützt die Schaffung von dringend benötigten Betten im Alters- und Pflegebereich im Zentrum von Naters. Ebenso begrüßen wir die angestrebten Synergien zwischen dem bestehenden Santa Maria und dem Neubau St. Michael und natürlich auch die Wahl des Minergie-Standards. Was die subventionierten und die nicht subventionierten Betten anbelangt, so kann man in der Schlussberatung der Kommission nachlesen, dass die Kommission eine klare Trennung zwischen der Abrechnung der subventionierten und nichtsubventionierten Betten verlangte. Wir sind überzeugt, dass dem auch so sein wird.

In diesem Sinne kann die SP Gesamtfraktion der Vorlage als wichtiger Dienst an die Bevölkerung zustimmen.

*Hr. Grossrat Peter Albrecht:*

Die FDPO-Fraktion stimmt der Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheims St. Michael in Naters zu. So sollten bis im Frühjahr 2006 57 neue Pflegebetten geschaffen werden. Damit die acht Gemeinden Naters, Mund, Birgisch, Betten, Bister, Bitsch, Mörel und Riederalp mit ungefähr 10'700 Einwohnern dem Betreuungsbedarf ihrer betagten Personen gerecht werden können, haben sie im Jahr 2001 die Stiftung "Regionales Alters- und Pflegeheim St. Michael" errichtet. Die Gemeinden konnten sich in die Stiftung je nach ihrer finanziellen Lage für 50'000 Franken pro Bett einkaufen. Aufgrund des grossen Mangels an Pflegeheimbetten in der betreffenden Region, ist die Notwendigkeit und Dringlichkeit von 57 neuen Betten gegeben.

Angesichts der bedeutenden Unterschiede beim Kaufpreis des Grundstückes, unterstützt die FDPO die kantonale Subvention sowie den anerkannten Betrag, wie ihn der Staatsrat in der Botschaft vorsieht.

## Lu-7-6

Die FDPO hat eine Frage an den Staatsrat. Hat man bei der Architekturwettbewerb-durchführung, wo die Jury die drei besten aus 62 Projekten ausgewählt hat, nebst der architektonischen Gestaltung auch die Unterhalts- und Folgekosten mitberücksichtigt? Die FDPO hofft, dass man die Kosten für die betagten Bewohner langfristig in einem finanziell vernünftigen Rahmen behalten kann. In der Botschaft spricht man von geschätzten 88 Franken pro Tag. Ebenso sind auch die Personal- und Unterhaltskosten im Auge zu behalten.

Die FDPO ist der Meinung, dass der Kanton auch diesbezüglich bei den Alters- und Pflegeheimen die finanzielle Lage unter Kontrolle haben muss, damit die Kosten nicht aus dem Ruder laufen (siehe Walliser Spitäler). Es ist wichtig, dass jeder Einwohner der acht Gemeinden, sofern Platz vorhanden, das Pflegeheim St. Michael zu einem zumutbaren Preis nutzen kann.

In diesem Sinne ist die FDPO für Eintreten.

*M. le député (suppl.) Pascal Bridy:*

C'est le fruit d'une discussion animée, voire parfois très animée que je vous livre ici. Les maîtres mots furent "scandaleux", "inconscient", "mais où va-t-on?", "prions pour que les vieux soient riches", "quel prix orgiaque pour du terrain" et enfin "à quand un EMS au centre de Verbier à 3'000 francs le mètre carré de terrain?"!

Si la nécessité d'infrastructures à l'usage de nos vieux ne fait aucun doute, il nous aurait été agréable de connaître une fois la statistique des besoins en lits et surtout le mode de calcul utilisé lors de l'élaboration de la planification. Quelle importance a-t-elle été donnée au Spitex et à son influence sur le maintien à domicile des personnes âgées?

Un autre point soulevé a été de savoir jusqu'où l'on peut aller financièrement. En effet, les coûts de pension deviennent insupportables pour les familles. Et là se pose une question de base sur les EMS: quel est leur objectif? Suppléer à n'importe quel coût les familles, quitte à les ruiner (lorsque les familles ne peuvent plus payer, les coûts ne diminuent pas, ce sont les collectivités qui s'acquittent de l'ardoise) ou offrir l'opportunité de placer en institution des malades ou des impotents dans des conditions semblables à celles de la maison? Doit-on créer des palaces à coût prohibitif où seuls pourront encore résider les mieux nantis de la population, et ainsi bénéficieront des subventions cantonales destinées aux moins bien lotis ceux qui en ont le moins besoin, ou doit-on créer des établissements de placement à coût modéré où le commun des mortels aura la possibilité d'être hébergé, surveillé, parce que l'objectif d'un EMS ne doit peut-être pas être d'offrir des soins médicaux, voire semi-hospitaliers?

Dans le cas qui nous préoccupe ici, les coûts journaliers sont "estimés" à 88 francs. Avec une prévision de 98% d'occupation et 30% des frais retenus à titre de subvention (1'804'000 francs + 520'000 francs = 2'324'000 francs), il reste un manque à gagner de près d'un million pour correspondre aux seuls frais de personnel, sans aborder les frais de pension. Gageons que les participations des caisses maladie ne suffiront pas à combler le trou. Une fois les collectivités publiques ponctionnées, il faudra bien songer à leur tour les pensionnaires. Je vous laisse le soin d'évaluer le montant de la bien nommée douloureuse.

Il faut reconnaître que le coefficient de personnel utilisé dans le budget se monte à près de 0,6, soit presque le coefficient exigé par le canton pour bénéficier des subventions.

## Lu-7-6

Mais tout de même, 3'300'000 francs pour le personnel, une réduction du coefficient permettrait un substantiel rabais.

Le point sur lequel nous avons bûché et même trébuché a été le prix du terrain. Santa Rita: un franc symbolique; St. Michael: +6 km, un prix prohibitif, surévalué pour un terrain audacieusement subtilisé à une société à but lucratif qui a sûrement perdu de l'argent dans cette affaire, sans parler du deuxième vendeur qui a, lui aussi, dû vendre à perte. Parler d'économies d'échelle à ce prix-là, c'est nous prendre pour des demeurés. Cent mètres séparent les deux institutions, ce qui signifie que de l'un à l'autre, il y aura toujours des transports; 100 mètres ou 1'000 mètres n'y changent rien! Quant à la direction unique, le problème de distance n'entre pas du tout en ligne de compte.

Un franc symbolique, voilà le montant que l'on devrait retenir pour le calcul de la subvention, mais nous ne voulons pas pénaliser l'intelligence, ni la prétention de bénéficier des synergies des deux établissements, et il est vrai que le montant retenu de 224'142 francs par lit est en deçà des 230'000 francs au maximum reconnus pour le subventionnement; ce qui nous laisse croire à une étude sérieuse du maître d'œuvre et à une mise en concurrence pointue des entrepreneurs contactés. Nous n'avons d'ailleurs jamais douté de la bonne foi des initiateurs de ce projet et l'idée même d'une sous-évaluation ne nous a jamais effleurés.

Nous déposerons, cependant, une proposition d'amendement mesurée dans le but de limiter l'importance du prix du terrain et surtout dans le but d'éviter la surenchère pour les prochains projets.

Avant de conclure, j'aimerais tout de même rapporter encore quelques remarques issues de nos discussions.

Le RSV s'est attelé à un grand projet de restructuration des hôpitaux du Valais et il nous semblerait opportun d'attendre, si des surfaces devaient se libérer dans les établissements hospitaliers, avant de construire encore des EMS. Ces surfaces pourraient être utilisées à moindres coûts à titre de lieux de placement comme solution tampon, d'autant plus que comme l'a dit M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, les besoins en infrastructures des EMS sont presque les mêmes que dans un hôpital. S'il est agréable d'avoir sur ses propres terres un établissement pour ses anciens et s'il est agréable de recevoir quelque argent de l'Etat, rares sont les collectivités pour lesquelles un EMS n'est pas une charge financière supplémentaire.

Autre remarque. Encore une fois, nous observons dans le rapport d'une commission des prises de position qui dépassent le cadre de ses compétences. Que quelqu'un demande ce qu'il peut ou ne peut pas faire, c'est de son droit, mais qu'une commission détermine, à l'irrespect total de toute procédure administrative, ou autorise sans aucune compétence des travaux de fouille ou de démolition, voilà qui démontre bien peu de retenue ou de vergogne. Imaginons une seule seconde ce qui se serait passé si les travaux avaient commencé sans autorisation autre que celle donnée par quelqu'un qui n'en a pas le droit; quelle publicité pour le Parlement. Nul doute que les médias s'en seraient donnés à cœur joie. J'espère bien que ce genre de maladresse ne se reproduira plus et que le cahier des charges des commissions sera respecté tant dans le devoir que dans le respect des limites de la charge.

Je termine en vous indiquant que le groupe DC du Centre a accepté l'entrée en matière à une très courte et très relative majorité.

**La discussion est close.**

## Lu-7-6

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, Präsidentin der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration:*

Ich kenne die Situation um den Mangel der Pflegeheimplätze im Oberwallis sehr gut und bin natürlich froh, dass wir jetzt das zweite Projekt für ein neues Alters- und Pflegeheim hier behandeln können.

Es gab natürlich - wie auch hier jetzt - einige Diskussionen um den Bodenpreis, aber ich kann Ihnen versichern, die Preise entsprechen denen, welche im Oberwallis in den Zentren bezahlt werden und dass es verschiedene Preise gibt ist ein Thema für sich. Aber ich glaube, die Lösung, die hier der Staatsrat vorschlägt, ist annehmbar. Es ist auch so, dass die Bodenpreise beim Bodenkauf durch den Staat immer bis zu einem Drittel subventioniert werden, das ist so festgelegt und ist nicht eine Erfindung der Kommission. Aber um solche Diskussionen in Zukunft zu vermeiden ist es notwendig, dass die Regierung verbindliche Richtlinien für den Kauf eines Terrains festlegt, damit es im Kanton ungefähr gleich behandelt wird und es nicht unter den Regionen riesige Unterschiede geben kann.

Das neue Altersheim St. Michael in Naters ist etwas spezielles. Das stimmt auch, denn die Verbindung zwischen dem Altersheim Santa Maria und St. Michael ist nicht wie hier gesagt wurde mehr als 100 Meter, das ist sehr nah und kann durch eine Passerelle total verbunden werden. Es gibt auch keine zusätzlichen Wege. Das ist sicher ein Argument, das dafür spricht, dass das Altersheim an dieser Stelle gebaut wird und dies ist sicher richtig so.

Es ist auch so, dass die Stiftung Santa Maria darauf besteht, dass es eine Alterssiedlung ist, d.h. dass sie schwere Pflegefälle haben, aber daneben eben immer auch nichtsubventionierte Betten in denen dann wirklich Pensionäre sind, die nicht pflegebedürftig oder nur schwach pflegebedürftig sind und eingestuft sind auf BESA 0 oder 1 und nicht die schweren Pflegefälle mit BESA 3 oder 4. Wir haben ja von der Kommission her gefordert, dass da wirklich separat eine Rechnung erstellt wird und dass das nicht vermischt wird. Ich glaube, der Kanton hat genug Instrumente zur Verfügung gestellt, dass das ganz klar getrennt werden kann und die Rechnung nicht durcheinander kommt.

Es wurde hier angesprochen, dass die Kommission die Kompetenzen überschritten hat. Dem ist wirklich nicht so. Wir haben erst am Ende der Sitzung vernommen, dass der Stiftungsratspräsident schon beginnen wollte, zumindest das Terrain bereitzustellen. Darum hat die Kommission ganz klar gesagt, dass bevor das hier im Grossen Rat nicht beschlossen ist, dass das nicht gemacht wird und dass Einhalt geboten wurde. Es ist auf dem Terrain auch noch nichts geschehen. Ich habe mich noch am Wochenende versichert; es ist noch keine Sondage und keine Abbrucharbeit erfolgt. Also die Kommission hat erst am Ende der Sitzung davon gehört und hat hier sicher keine Kompetenzen überschritten. Wir haben auch dem Stiftungsratspräsidenten, Herrn Baas, ganz klar kommuniziert, dass wir nicht einverstanden sind, dass hier etwas geschieht bevor das Geschäft behandelt wurde.

Ich danke allen Fraktionen, dass sie trotz den Bedenken hier auf Eintreten eingehen und wir werden in den Detailberatungen die Abänderungsanträge ganz klar behandeln.

Ich danke.

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Ich möchte zuerst allen Fraktionen, die für Eintreten auf dieses Geschäft sind, bestens danken.

## Lu-7-6

Le subventionnement pour la création de cet EMS supplémentaire à Naters est inscrit dans la planification concernant les EMS dans notre canton. Nous avons fait des études assez détaillées pour évaluer les besoins dans les différentes régions. Il en est ressorti que c'est surtout dans la région de Brigue que, durant les décennies passées, il n'a pas été assez fait dans cette direction. C'est aussi la raison pour laquelle tous les lits supplémentaires qui seront réalisés dans le Haut-Valais se trouvent dans la région de Brigue.

Le Grand Conseil a, il y a quelques mois, soit en décembre 2003, décidé de la participation financière pour l'EMS Santa Rita à Ried-Brig. Durant cette session, nous discutons de l'EMS St. Michael à Naters. Pour l'EMS de Brigue, un concours d'architecture est en train de se mettre sur pied.

Plusieurs députés ou représentants de groupes politiques ont demandé s'il y a un concept qui est mis sur pied, si une évaluation des besoins existe. Bien sûr, il y a des rapports; je pourrais vous les apporter, mais on les trouve sur le site Internet du Service de la santé.

Pour en venir aux différentes remarques qui ont été faites, en grande partie à juste titre, je peux déclarer ce qui suit:

Le député Charles Monnet, pour le groupe radical, constate qu'il y a 21 lits qui ne sont pas reconnus. Vous avez, Monsieur le député, quelque part une crainte que ce soit une phase provisoire pour la reconnaissance de ces lits. Ce n'est pas du tout le cas. En effet, déjà maintenant, l'EMS existant de Santa Maria à Naters dispose de lits non reconnus. Nous avons longuement négocié avec Naters pour faire reconnaître ces lits parce qu'il y a, dans ces lits, des personnes qui n'ont pas besoin d'un séjour dans un EMS. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas, et les caisses maladie non plus, subventionner ces lits. Comme la présidente de la commission vient de le dire, le concept à Naters est que l'on veut avoir une composition de résidents, de personnes qui ont besoin d'un soutien médical et de soins, mais aussi en partie des personnes qui n'ont pas besoin d'un tel soutien. C'est la raison pour laquelle il est clair que ces lits non reconnus ne sont pas subventionnés. Si Naters disait: oui, nous sommes d'accord de faire reconnaître tous les lits non reconnus, mais à condition d'y mettre aussi des personnes qui ont effectivement besoin de soins, alors on devrait regarder, mais cela voudrait dire que l'on devrait peut-être biffer d'autres projets. Cependant, les responsables de la fondation de Naters sont très stricts et ils veulent avoir ce "mix" concernant les personnes.

Nous avons reconnu des lits qui n'étaient pas reconnus, c'est vrai. C'était justement dans le Bas-Valais, à Collombey-Muraz. Il y avait une institution prenant en charge des personnes âgées. Les personnes qui ont donné l'impulsion à ce projet nous ont dit qu'elles pourraient très bien vivre sans financement parce qu'elles partaient de l'idée fautive que les assureurs pourraient participer financièrement aux frais de fonctionnement, ce qui n'était pas le cas. Par après, pour éviter que cet établissement ne soit fermé, nous avons reconnu cette institution, de sorte que les assureurs ont pu participer financièrement pour ce home de Collombey-Muraz.

En ce qui concerne le prix du terrain, presque tout le monde s'est posé des questions.

Tout d'abord, on a demandé: pourquoi à Ried-Brig un franc et à Naters en moyenne 519 francs? Pour Ried-Brig, c'est facile à expliquer: c'est la paroisse qui est propriétaire du terrain, la paroisse qui met ce terrain à la disposition de la fondation Santa Rita et qui demande un intérêt sur le droit de superficie pendant la construction, sauf erreur de 2 francs par mètre carré et par après de 4 francs. Ce sont de petits montants qui seront introduits dans les comptes d'exploitation. Mais si la paroisse de Naters n'a pas le même terrain au milieu du village, alors ce n'est ni la faute de la fondation ni celle du conseiller d'Etat Burgener.

## Lu-7-6

En ce qui concerne le prix du terrain, il est vrai que les prix des terrains sont élevés et que le montant que le Conseil d'Etat vous propose, 519 francs le mètre carré, est dans la moyenne des différentes transactions qui ont été faites. Je dois dire que c'est presque la première fois que l'Etat ne reconnaît pas les frais effectivement payés par la fondation.

Bien sûr, la commission va analyser vos différentes propositions d'amendement. A la fin, ce sera au Grand Conseil de déterminer dans quelle mesure on veut forcer la fondation à ramasser l'argent qu'elle ne touche pas de l'Etat. En effet, en général, les frais d'acquisition des terrains sont inclus dans les frais d'investissement. Il est bien que la présidente de la commission dise que l'on devrait établir des règles. Bien sûr, à Naters, la fondation aurait certainement pu trouver des terrains ailleurs, près du terrain de football, à des prix entre 250 et 300 francs. Cependant, dans le secteur choisi, il y a déjà l'EMS existant. C'est effectivement un atout. Le président de la fondation a relevé les synergies que l'on trouve pour la buanderie, pour la cuisine, mais aussi pour l'administration ainsi que pour le personnel qui peut travailler sur les deux sites distant de 100 mètres; ainsi les frais de fonctionnement de ce home seront aux environs de 250'000 francs par année. Je pense que c'est déjà une bonne chose.

Dans le message, nous avons écrit que dans ce quartier-là, il est difficile de comparer les prix. Pour la plupart, vous connaissez la situation puisque le Grand Conseil a siégé extra muros à Naters dans la halle polyvalente située juste à côté de l'EMS existant. C'est un quartier qui est plus ou moins construit. Il n'y a presque pas de terrain à disposition. C'est pourquoi il n'y a pas non plus un marché. J'ai quand même pris contact avec le préposé du registre foncier de Brigue, M. Niklaus Holzer, qui m'a dit que, par exemple en 1996, il y avait un terrain qui a été vendu 584 francs le mètre carré. Il m'a aussi dit que, actuellement, un marché sur une parcelle est en train de se faire autour de 600 francs le mètre carré. Je ne sais pas si, entre-temps, l'acte a été établi et inscrit au registre foncier. Je rappelle que ce terrain se trouve effectivement au centre de Naters à proximité de l'EMS existant.

Herr Felix Ruppen hat dargelegt, dass in diesem Alters- und Pflegeheim auch rüstige Rentner Aufnahme finden. Das ist richtig und das gibt sicher auch gewisse Impulse für den Betrieb des Heimes. Was ich nicht akzeptieren kann ist Ihre Kritik, wieso wir diese Betten nicht auch noch subventionieren. Sie haben gesagt "leider nicht subventionierte Betten". Wir subventionieren natürlich nicht Betten für Leute, die einen Aufenthalt in einem Altersheim überhaupt nicht nötig haben. Das müssen Sie verstehen und ich denke das werden Sie mit gutem Willen auch verstehen.

Herr Erich Bumann für die CSPO hat dargelegt, dass es in Naters eine Warteliste von 400 Personen gäbe. Das mag sein und ich weiss nicht, mich hat vermutlich dort noch niemand angemeldet. Man muss immer unterscheiden zwischen Leuten, die dort angemeldet sind und Leute, die effektiv einen Platz in einem Altersheim nicht morgen, sondern schon heute nötig haben. Und Frau Verena Sarbach-Bodenmüller, die nicht nur Kommissionspräsidentin, sondern auch die Chefin des CORIF ist, kann Ihnen sagen wie die Situation im Oberwallis ist. Und wenn Sie auch noch die Informationen aus dem Altersheim Naters hätte, wären ihre Informationen noch kompletter. Aber leider verfügt sie über diese Informationen nicht.

Monsieur le député (suppl.) Jean-Albert Ferrez, vous trouvez qu'il y a du bon. Vous reconnaissez les besoins en ce qui concerne la création de nouveaux lits. Vous dites aussi qu'il y a du moins bon et du mauvais. En ce qui concerne le marché des terrains, j'ai déjà dit que c'est un quartier qui est plus ou moins construit. Au niveau des synergies: 250'000 francs par année, selon le président du conseil de fondation. En ce qui concerne le prix du terrain, nous allons analyser votre proposition avec la commission. Mais il faut dire que si le Grand Conseil décide d'abaisser la subvention en direction du terrain, cela ira à la charge de la fondation et

## Lu-7-6

indirectement bien sûr des pensionnaires. Vous avez dit que de tels prix ou constructions que nous faisons mettent en difficulté l'accès à un séjour dans un EMS. Il faut dire qu'ici, il y a une stratégie, un business plan; ce ne sont pas des chiffres comme ça que la fondation nous a soumis, mais c'est un document d'environ 81 pages avec tous les détails. On présente ainsi un prix de 84 francs pour les pensionnaires. Je pense que beaucoup de personnes dans le Valais romand seraient contentes si l'on pouvait avoir un séjour dans un EMS à un tel prix. En effet, dans notre canton, ce prix se situe en moyenne autour de 100 à 105 francs par personne et par jour. La politique de l'Etat, comme je l'ai déjà dit quelquefois devant cette Haute Assemblée, est qu'une personne qui ne dispose que de la rente AVS et des prestations complémentaires puisse couvrir les frais. Dans tous les EMS de notre canton qui ne dépassent pas les 110 francs par jour, ces personnes ont un financement garanti soit par l'AVS, soit par les prestations complémentaires.

Frau Susanne Hugo-Lötscher drängt darauf, dass wir dann bei der Abrechnung darauf schauen, was sind die Kosten der nichtsubventionierten und der subventionierten Betten. Es ist klar, dass wir diesem Punkt die nötige Beachtung schenken werden. Ich danke auch ihr für das Eintreten auf die Vorlage.

Herr Peter Albrecht schlägt vor, dass man in bezug auf den Kaufpreis des Bodens dem Staatsrat folgt. Wir haben effektiv die Kaufpreise nicht akzeptiert, die die Stiftung schlussendlich bezahlt hat. Aufgrund der Transaktionen, die vorgefallen sind, haben wir uns auf jene Preise gestützt, die in bezug auf diese Böden in den Jahren 1998 - 2003 bezahlt wurden. Wir werden selbstverständlich versuchen die Kosten im Griff zu behalten. Das ist in erster Linie Aufgabe der Direktionen und der Verwaltungsräte der jeweiligen Institutionen. Ich habe auch festgestellt, dass im Rahmen der Vorschläge der Kommission Luyet in bezug auf die Alters- und Pflegeheime keine Abstriche vorgeschlagen wurden. Das war ja auch der Grosse Rat, der zusammen mit dem Dekret über das Gesundheitsnetz wollte, dass man nicht über die Alters- und Pflegeheime die Gemeinden zusätzlich belasten sollte.

Monsieur le député (suppl.) Pascal Bridy, j'ai déjà dit que nous avons fait beaucoup de statistiques, également en ce qui concerne le Spitex et les EMS. Il y a un rapport qui a été établi, sauf erreur, en 2001. Je vais vous faire parvenir tous ces documents qui se trouvent d'ailleurs sur Internet. Comme je l'ai dit à Ried-Brig, le prix d'un franc symbolique était quelque part une opportunité chanceuse: la paroisse a mis à disposition le terrain sous forme d'un droit de superficie. Vous avez aussi dit que l'on devrait plus utiliser les locaux qui deviennent disponibles dans les hôpitaux. Nous avons déjà réalisé cela en partie étant donné que, dans le cadre de la décision sur la planification hospitalière, dans tous les hôpitaux, nous avons créé 10 lits d'attente. Cela veut dire que si des personnes sont à l'intérieur de l'hôpital et ne trouvent pas une place dans un EMS ou dans une autre institution, on peut les garder dans une division spéciale "lits d'attente" avec le même financement que dans un EMS. Je sais aussi qu'il y a des besoins en ce qui concerne les lits non seulement dans le Haut-Valais, mais également dans le Valais central et dans le Bas-Valais. J'aimerais que ceux qui poussent ces projets avancent encore plus parce que l'Etat est l'autorité pour la planification et le subventionnement, mais pas pour la mise sur pied des projets concrets. Il est bien sûr vrai qu'il faut faire un plus dans le secteur du Spitex comme cela a été bien fait dans la région de Sierre avec Domino et dans d'autres régions du canton. On devrait avancer encore plus. Mais aller dire, comme certains directeurs d'EMS: maintenant, il faut arrêter de construire des lits EMS, je pense que cela va beaucoup trop loin parce que si une personne a besoin d'une prise en charge 24 heures sur 24, il est très difficile de le faire par le biais du Spitex.

J'espère ainsi avoir répondu à toutes les questions posées.

## **Lu-7-6**

Je vous remercie d'entrer en matière.

Je vous remercie de votre attention et du soutien que vous donnez, non pas au département ou au Conseil d'Etat, mais aux personnes âgées de notre canton.

Merci.

### **L'entrée en matière est acceptée.**

(Suite et fin de l'examen du projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters, p. .)

## **6. PROJET DE LOI sur le notariat, première lecture**

*MESSAGE ET PROJET DE LOI  
COMMENTAIRE ARTICLE PAR ARTICLE  
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE  
RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Der Botschaft zum Entwurf des Notariatsgesetzes entnehme ich:

"Nach durchgeführtem Vernehmlassungsverfahren erscheint die gleichzeitige Ausübung der Anwalts- und Notariatstätigkeit gestärkt, sie muss bestätigt werden."

Wenn mit "bestätigt" die klaren, unmissverständlichen Stellungnahmen in der Vernehmlassung gemeint sind, unterstreiche ich dies vollends. Wenn aber mit "bestätigt" der vorliegende Entwurf zum Notariatsgesetz gemeint ist, kann ich dies keineswegs nachvollziehen. Bestätigung - finde zumindest ich - keine.

Im Gegenteil. Mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf ist zwar rechtlich die Unvereinbarkeit von Notariat und Advokatur draussen vor der Tür. Faktisch aber wird sie aber durch die Hintertüre wieder eingeführt.

Zumindest für das Oberwallis bewirkt der vorliegende Entwurf die faktische Trennung. Warum? Die Praktikumsplätze sind bereits heute rar. Zukünftig werden die Anwälte und Notare weder Interesse noch genügend Arbeiten für allfällige Notariatspraktikanten haben, um ausschliesslich statt einem Anwalts- einen Notariatspraktikanten auszubilden. Folge davon: Wenn keine Notare mehr ausgebildet werden, wird es auch keine Notare mehr geben.

## Lu-7-6

Werte Kolleginnen und Kollegen, Sie haben sich in der Vernehmlassung grossmehrheitlich genau gegen diese Konsequenz - also die Trennung von Advokatur und Notariat - ausgesprochen. Ich frage Sie nun, können Sie nun mit einer zwar nicht rechtlichen, aber immerhin faktischen Trennung leben? Wir, die CVPO, können dies jedenfalls nicht. Denn für uns ist die Stärkung der gleichzeitigen Ausübung von Anwalts- und Notariatstätigkeiten keine Farce. Dementsprechend auch deren Bestätigung nicht.

Mit dem aber nicht genug. Aus Sicht der CVPO ist das Gesetz nicht nur dem Vernehmlassungswillen widersprechend, sondern äusserst kompliziert, teilweise begründet in der technischen Materie und zunehmend praxisfremd.

Nehmen Sie als Beispiel den neuen Artikel 76; Beurkundungen sind entgegen der bis anhin üblichen Praxis nur noch aufgrund objektiver Gründe ausserhalb der Kanzlei zulässig, um - wie der Kommentar hiezu ausführt - das Berufsgeheimnis und die Förmlichkeit des Verfahrens zu schützen. Man könnte meinen, die Notare hätten bis anhin ihre Verträge auf dem öffentlichen Marktplatz oder an der Wirtshaustheke gemacht. Dem ist nicht so. Und solange der Schutz der Kunden gewährleistet ist, schadet auch ein wenig Dienstleistung nicht.

Für die CVPO ist klar, das Gesetz drückt ein Misstrauen gegenüber den Notaren aus. Wohl deswegen wird mit Kanonen auf Spatzen geschossen. Wie in Artikel 81, Absatz 6, wo jede zur Unterschrift verpflichtete Partei verpflichtet wird am Rande jeder Urkundenseite zu unterzeichnen.

Eines möchten wir klarstellen. Auch wir befürworten den Schutz der Parteien vor unüberlegten Handlungen und die Gewährung der Rechtssicherheit als zentrale Aufgaben, welche die öffentliche Beurkundung zu leisten hat. Und es ist uns ein Anliegen zu deren Gewährleistung beizutragen. Wir sind aber der Ansicht, dass der vorliegende Entwurf den Kunden diesbezüglich kaum mehr Schutz bietet. Dafür nicht zuletzt aufgrund neu auferlegter bürokratischer Aufgaben mehr kosten wird.

Trotzdem, die CVPO ist im Sinne einer konstruktiven Diskussion zähneknirschend für Eintreten. Wir behalten uns aber vor, sollten die gemachten Abänderungsvorschläge keine Berücksichtigung finden, das Gesetz in der Schlussabstimmung abzulehnen. Denn wir wehren uns einem praxisfremden Gesetz, welches den Verhältnissen im Oberwallis kaum Rechnung trägt und den Vernehmlassungswillen durch die Hintertür umgeht, zuzustimmen.

Wir danken Ihnen für Ihre wohlwollende Unterstützung und der Kommission für Ihre Arbeit, welche aufgrund des sehr technischen Gesetzes, mit Sicherheit keine leichte gewesen ist.

Vielen Dank.

*Hr. Grossrat Ignaz Imboden:*

Der Vater der Revision des Notariatsgesetzes ist kein Freund der Notare. Die Revision ist geprägt von zuviel Staatsinterventionismus und Misstrauen gegen die Notariatstätigkeit ohne ersichtlichen Grund.

Wenn man von allen Westschweizer Kantonen die schärfsten Bestimmungen der Notariatsgesetze herausucht und in unser Gesetz einbaut, so kommt es, dass die Revision weit über das Ziel hinaus schießt, was von mehreren Interventionen zur Revision des Notariatsgesetzes beantragt wurde. Die vorliegende Revision führt zu einer Verteuerung der Notariatstätigkeit. So erweist man unserer Bevölkerung keinen Dienst. Es gibt keinen

## Lu-7-6

vernünftigen Grund weshalb ein Notar nicht auch ausserhalb seines Büros beurkunden kann. Wenn ein Notar in Evolène wohnt und in Sitten sein Büro hat, sollen die Kunden aus Evolène gezwungen werden nach Sitten ins Büro zu kommen, obwohl die Verschreibung zwischendurch in Evolène stattfinden könnte. Oder soll ein Kunde aus Visp, der Vertrauen zu einem Notar in Zermatt hat, gezwungen werden nach Zermatt zu fahren, obwohl sich der Notar regelmässig in Visp aufhält. Wenn das Notariats- nicht mit dem Anwaltspraktikum verbunden werden kann, führt dies zu einer Verlängerung der Praktikumszeit. Lassen sich dann noch ohnehin spärliche Praktikumsplätze finden? Wird hier nicht Protektionismus betrieben?

Wenn kein Notar mehr in einer kantonalen Rekurskommission bezüglich Steuern, Landumlegungen und Bodenverbesserungen tätig sein kann, welche Juristen wollen Sie dann noch für diese Kommission rekrutieren?

Wenn ein Notar heute verpflichtet ist, ein Register über die Notariatsgebühren zu führen, welches jährlich vom Minuteninspektor überprüft und dem Departement abgegeben wird, eine kontrollierbare Mehrwertsteuerabrechnung und ein Kassabuch zu führen, ist nicht ersichtlich weshalb noch eine zusätzliche Buchführung mit Treuhandkontrolle notwendig sein soll.

Die CSPO ist nicht grundsätzlich gegen diese Revision des Notariatsgesetzes. In der vorliegenden Form lehnen wir sie aber ab. Im weiteren ist auf Bundesebene eine Revision der Zivilprozessordnung im Gange, die einen grossen Einfluss auf das Notariatsgesetz haben wird und in diesem Gesetz berücksichtigt werden sollte.

Die CSPO-Fraktion kann nur mit grössten Bedenken auf dieses Gesetz eintreten. Falls die von uns schon in der letzten Session hinterlegten Abänderungsanträge nicht berücksichtigt werden sollten, müssen wir das Gesetz in der Schlussabstimmung ablehnen.

Ich danke.

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

Une loi qui a l'âge de Johnny Hallyday, pensez s'il lui faut un lifting! La pratique a évolué, la technologie aussi.

Il y a, dans ce projet de loi, des modifications techniques afin de s'adapter aux moyens technologiques modernes, tout en gardant le côté solennel et authentique. Il y a encore des modifications concernant le contrôle de la profession. Et, enfin, il y a un débat de fond qu'il nous faut avoir dans ce Parlement.

Le notaire est officier public. Ses services sont obligatoires et le client est captif comme dans l'assurance maladie ou le permis de conduire. Le job semble lucratif à voir comment la profession fait du lobbying. Dans un contexte économique où l'Etat cherche de nouvelles recettes, il serait bon de réfléchir à l'opportunité d'étatiser le notariat. Notre grand argentier disait, il y a quelques mois, que rien ni personne ne devaient être tabou dans des mesures d'économies; faisons preuve d'innovation.

La formation du notaire pose problème. On nous a parlé de trop nombreux échecs. L'obligation de faire un stage dans un registre foncier ou un service de l'Etat pourrait donner une réponse à ce manque; ce qui revient à dire, corollairement, que les stages chez un avocat-notaire ne sont pas probants. Se posent alors deux questions importantes: l'incompatibilité des professions d'avocat et de notaire, et le nombre trop important de notaires dans ce canton.

## Lu-7-6

Il devrait y avoir un souci de transparence dans les actes notariés et l'usage qu'on peut en faire. L'instrumentation d'un tel acte fait que l'on doit, un jour ou l'autre, s'en référer à un avocat pour défendre une cause et, inversement, le job de l'un peut initier un mandat à l'autre. Le client, captif pour un acte, peut devenir, sans s'en rendre compte, captif pour la défense de ses intérêts.

Il y a, en Valais, plus de notaires que dans le reste de la Suisse romande, sans doute un atavisme de pays de maquignons et d'affairistes, et cela sans compter que des notaires peuvent avoir plusieurs études, en ville et à la montagne. Le respect de l'éthique, la concurrence loyale, le contrôle des actes et la comptabilité sont plus aléatoires. Revient ici l'importance de la formation du notaire. Les 232 notaires valaisans, pour la plupart avocats, ont-ils un volume d'affaires assez important pour former des notaires sans qu'il y ait interférence avec les jobs d'avocat, de courrier, de secrétariat, etc.? Nous prôtons une valorisation de la profession de notaire en la séparant de la profession d'avocat.

Cette loi est peut-être rébarbative et très technique, mais elle pose un cadre clair d'une pratique quelquefois nébuleuse et qui laisse volontiers croire dans la brume que l'illicite est la règle.

Je voudrais revenir sur le fait que les travaux de la commission ont été plus ou moins orientés par un catalogue de revendications de la profession (Association des notaires valaisans). Qu'une association professionnelle soit invitée pour donner des informations et des souhaits, cela peut se comprendre, mais que des propositions écrites deviennent insidieusement le fil conducteur des travaux de la commission formée de miliciens et non de spécialistes, cela pose le problème de l'indépendance du député. Il arrive parfois que des chefs de service soient plus ou moins présents dans les débats, ce qui est contestable, mais que du lobbysme professionnel soit aussi prégnant, cela devient détestable, et l'on en vient à douter de la dignité et de l'éthique (exemple: la tentative réussie de passer outre la tenue de comptabilité selon le code des obligations; cela en fait foi).

Ces considérations faites, les socialistes acceptent l'entrée en matière.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Thomas Studer:*

Der Entwurf zum Notariatsgesetz ist ein Mammutgesetz mit ganz komplexem und schwerfälligem Inhalt, der für den Normalbürger schwer lesbar und verstehbar ist. Die SPO bedauert es äusserst, dass eine Änderung des Notariatssystems im Kanton Wallis weder untersucht noch studiert wurde.

Trotzdem wird die SPO auf den Entwurf des Notariatsgesetzes eintreten.

Wir werden aber heute auch einen Abänderungsvorschlag zum Artikel 92 des Notariatsgesetzes einreichen.

Bereits am 20. März 2002 hat Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter eine Motion eingereicht, die verlangt, dass behinderte Menschen, welche im Vollbesitz ihrer geistigen Kräfte sind, als gleichwertige Partner zu betrachten und zu behandeln sind. Die Motion wurde an den Staatsrat überwiesen.

Artikel 92 des Notariatsgesetzes trägt diesem Begehren aber in keiner Weise Rechnung. Von hör-, sehbehinderten oder stummen Menschen wird nach wie vor verlangt, dass sie von einem Übersetzer begleitet werden. Artikel 92 ist so abzuändern, dass die

## Lu-7-6

Begleitung behinderter Menschen zum Notar durch eine Vertrauensperson den behinderten Menschen freigestellt wird.

Die SPO fordert die zweite Kommission auf eine Formulierung zu finden, die diesem Begehren endlich Rechnung trägt.

Besten Dank.

*M. le député André Quinodoz:*

Après 60 ans de bons et loyaux services et pour faire face aux nouveaux défis que la pratique du notariat engendre, notre groupe estime qu'il était grand temps de revisiter cette vénérable loi sur le notariat.

Pour s'en convaincre, il suffit de penser au développement fulgurant de l'informatique qui nous entraîne aujourd'hui dans une réflexion approfondie sur la forme et sur la sécurité des actes authentiques, cela dans le but de préserver la solennité des actes émis par les notaires et de promouvoir la sécurité du droit.

Dans ce sens, notre groupe est satisfait que, dans ce projet, l'on confirme les deux types de surveillance en vigueur, soit la surveillance administrative qui tend à garantir l'effectivité du droit notarial et la surveillance disciplinaire qui tend à assurer le respect des devoirs spécifiques, auxquels le notaire est assujéti.

La modification de cette loi permettra également de mieux prendre en compte à l'avenir l'accroissement sensible des procédures d'instrumentation en langues étrangères résultant, pour une grande partie, de l'essor touristique que notre canton a connu ces dernières décennies.

Finalement, pour rassurer la population de l'indépendance et de la crédibilité du notaire, ce projet aborde et définit d'une façon claire et détaillée dans la loi et non pas dans une ordonnance les divers chapitres que sont l'admission à la profession, la formation, les incompatibilités, les devoirs du notaire, sans oublier le mode de rémunération de ceux-ci.

Les députés de notre groupe attendent du Conseil d'Etat une explication sur la suppression, dans ce projet de loi, de la possibilité de rédiger des actes au nommable, pratique, semble-t-il, pourtant couramment utilisée sous l'ancienne loi.

Finalement, face à un projet de loi de qualité, les députés DC du Centre acceptent d'entrer en matière et proposeront, pour parfaire le texte, quelques modifications.

Je vous remercie de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Face à ce projet de loi, le groupe radical constate que les nouvelles dispositions légales introduites peuvent être assimilées à deux grandes catégories: soit elles constituent une codification de la jurisprudence, apportant par là plus de clarté et de précision à la loi, donc un plus, soit elles instaurent des nouveautés quant à l'organisation de la profession, d'une part, et quant à la procédure d'instrumentation d'un acte, d'autre part.

Pour cette seconde catégorie, après 62 ans de pratique selon la loi actuelle, le groupe radical aurait souhaité une analyse approfondie et une présentation plus claire de la réalité du terrain, notamment en ce qui concerne la qualité du travail fourni sur la base de l'organisation

## Lu-7-6

actuelle, le degré de satisfaction dans le public, l'image de la profession, le nombre d'actes réalisés en moyenne par les notaires établis, le nombre de cas d'insolvabilité de notaires éventuellement relevés, le type de manquements graves et répétés aux règles déontologiques répertoriées; en fait, tout simplement une lecture plus pragmatique des usages ayant cours dans la profession.

Sans ces éléments concrets, il est plus difficile de se prononcer sur le renforcement des règles en vigueur, renforcement ne pouvant que très difficilement être légitimé sans que les règles actuelles n'aient montré certains manquements.

Pour cette raison, nous reviendrons notamment sur les aspects suivants de la loi:

- l'interdiction du cumul des stages d'avocat et de notaire, peu conciliable, à notre avis, avec la position majoritaire qui préconise la non-séparation des professions d'avocat et de notaire; nous y voyons là une incohérence;
- les règles sur les incompatibilités, dont la codification nous apparaît peu précise, parfois obscure et en tout cas sujette à bien des interprétations;
- les règles sur le dépôt, le contrôle financier, le répertoire des actes en brevet jugé trop complexe et inutile pour des questions dont les risques ou l'intérêt ne sont pas démontrés;
- les restrictions au principe de la représentation et de la stipulation hors étude, jugées inopportunes et peu satisfaisantes et également pour les clients eux-mêmes;
- enfin, une adaptation aux moyens modernes, notamment en matière d'archivage, qui doit être prise en compte dans la nouvelle loi.

Il nous paraît également que cette loi aurait pu traiter d'autres aspects liés aux devoirs et obligations du notaire pour le bien des clients et la sécurité de la transaction, comme par exemple le devoir du notaire de s'assurer du financement d'une acquisition, la consignation systématique du prix de vente sur le compte client du notaire, le devoir de retenir une provision pour les hypothèques légales garantissant le paiement des impôts.

Cette loi aurait également pu préciser certains points plus délicats comme quand et dans quelles circonstances un émolument doit être partagé entre deux notaires.

Ce sont des questions de principe que, en l'absence de remarques dans les travaux de la première commission, nous prions la deuxième commission d'examiner.

En conclusion le groupe radical a arrêté les principes de base suivants qui ont dicté nos choix:

- nous souhaitons maintenir un notariat indépendant;
- la mixité avec la fonction d'avocat nous paraît garante d'une plus grande diversité de l'offre;
- le renforcement de certaines obligations comptables ou de la formation nous paraît nécessaire dans une telle fonction d'officier public.

Nous rejetons le qualificatif d'atavisme de la profession de mon collègue socialiste et sommes prêts à entrer en matière pour améliorer ce qui doit l'être, même l'image de la profession si besoin.

Merci de votre attention.

## **Lu-7-6**

*M. le député Stéphane Marquis:*

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié avec toute l'attention requise ce projet de révision de la loi sur le notariat entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1943.

Ce projet a fait l'objet d'une large consultation, notamment auprès des associations de notaires, du pouvoir judiciaire et des partis politiques. La plupart des propositions formulées lors de la consultation ont été retenues.

Notre groupe approuve en particulier:

- le principe de la pratique cumulée du barreau et du notariat;
- l'attachement à la conception du notariat libre ou latin plutôt qu'à celui du notariat "fonctionnaire";
- le principe des études secondaires justifiées par un intérêt public et
- l'obligation pour le notaire de conclure une assurance responsabilité civile.

Le groupe DC du Bas-Valais appuie également la réglementation des devoirs généraux du notaire, touchant notamment à son devoir de récusation s'il est concerné par l'acte comme membre de l'organe exécutif d'une collectivité publique, ainsi qu'au fait qu'il ne puisse légaliser sa propre signature, ni celles d'un acte auquel il a adhéré par écrit.

Notre groupe relève, en outre, le renforcement de la surveillance administrative et salue aussi la possibilité d'instrumentation à distance des procès-verbaux d'assemblée générale et de conseil d'administration compte tenu de l'évolution des moyens technologiques.

Nous notons, enfin, que ce projet de loi n'entraîne aucune incidence financière particulière, ce qui est tout à fait conforme au principe du frein aux dépenses.

Au vu de ces éléments, notre groupe accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel:*

Die FDPO-Fraktion spricht sich grundsätzlich für Eintreten auf den Entwurf zum Notariatsgesetz aus. Wir haben jedoch mehrere Abänderungsanträge eingereicht, da uns einige Bestimmungen zu weit gehen, wie beispielsweise die Kontrollpflicht in Artikel 44. Das neue Gesetz zeugt zudem von einem gewissen Misstrauen gegenüber den Notaren unseres Kantons. Da es sich bei Notaren grundsätzlich um Vertrauenspersonen handelt, so sollte ein Notariatsgesetz nicht von Misstrauen geprägt sein. Anlässlich der Detailberatung werden wir unsere Abänderungsanträge begründen.

Ich danke.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Nous avons ainsi fait le tour des interventions des différents députés.

## Lu-7-6

Je passe la parole au président de la commission.

Fort du principe qu'il nous reste pas mal d'objets en développement et que M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier n'est pas là demain, nous sommes un petit peu coincés. Alors, je vous demande de résumer vos interventions.

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

J'ai bien compris l'appel du pied du président du Parlement et si j'ai aussi bien compris les interventions qui ont été faites, il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière. Par conséquent, je pense qu'il n'est effectivement pas nécessaire de trop prolonger cette discussion puisqu'il n'y a pas opposition.

Je constate simplement qu'il y a plusieurs questions. Il y a méfiance et on a même dit défiance envers peut-être la profession, mais j'allais dire envers le projet de loi, notamment dans les travées haut-valaisannes puisque le groupe CSPO ainsi que le groupe CVPO entrent à pas très mesurés dans ce texte et on dirait même presque à reculons, tant ils se méfient notamment de ce qui est prévu concernant la question du stage de manière distincte entre notaire et avocat. Je sais qu'il y a des propositions de modification de ce point qui sont annoncées. La commission sera attentive à examiner les avantages et les inconvénients des deux formules.

Pour le reste, il y a surtout un point sur lequel j'insiste ici pour qu'il n'y ait pas de malentendu et cela me gêne en particulier que la remarque vienne d'un membre de la commission, c'est-à-dire notre collègue Pierre-André Milhit, sur l'influence qu'aurait pu avoir l'Association des notaires. Nous avons effectivement reçu une délégation composée du président et du secrétaire, qui représentaient d'ailleurs les deux régions linguistiques du canton, en commission pour entendre toutes leurs propositions qui ont été préparées par écrit. Nous y avons prêté une oreille attentive d'une certaine manière, mais je dirai surtout – si vous lisez attentivement le rapport – que nous avons pratiquement rejeté toutes leurs propositions. Donc, il n'y a pas eu, dans ce sens-là, d'orientation dictée par l'Association des notaires. Je ne vois pas là en quoi il y aurait eu un fil conducteur qui aurait guidé nos réflexions. Loin de là, notre commission a travaillé de manière très libre. Je dirai que ce qui est peut-être particulier pour un objet aussi technique, c'est que nous n'avons quasiment pas de notaire dans la commission. Donc, on a dû faire avec nos propres moyens, avec notre bon sens en quelque sorte. Nous avons tout de même pu bénéficier de l'expérience de deux membres de la commission qui sont notaires, mais qui sont intervenus, je crois, de manière tout à fait mesurée. Notre réflexion s'est donc faite librement. Elle n'est peut-être, dans ce sens-là, pas suffisamment fouillée; j'ai bien pris note des remarques de notre collègue Bénédicte Crettol-Valmaggia qui incite à ce que l'on aille plus loin dans l'analyse de détail et certainement que la deuxième commission aura encore du travail à faire dans ce sens.

Toutefois, dans le fond, je crois que l'esprit dans lequel ce projet de loi a été préparé convient aux uns et aux autres. C'est ainsi, en fait, que je retiens l'impression de ce débat d'entrée en matière: tous les groupes ne s'y opposent pas. Notre commission va ainsi pouvoir travailler sur vos propositions demain après-midi. Nous verrons, mercredi, quel sort nous allons leur faire. Dans ce sens-là, je dirai qu'il y aura probablement encore du travail pour la deuxième commission. Je dis d'emblée qu'il est à souhaiter tout de même que cette deuxième commission ne soit pas investie par tous les avocats-notaires qui n'auraient pas pu prendre part aux travaux de la première commission.

## **Lu-7-6**

Merci de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Une déclaration relativement brève pour vous dire que ce projet de loi est avant tout basé sur un principe qui régit déjà la loi en vigueur, la loi qui, il est vrai, a le même âge que Johnny Hallyday, Monsieur le député (suppl.) Pierre-André Milhit, 63 ans! Ce principe veut que l'essentiel réside dans la confiance que le client peut et doit accorder à son notaire. Par conséquent, cette confiance-là est à la base du choix du système qui veut que le notariat, chez nous, soit une profession libre, exercée de façon indépendante sous le contrôle de l'Etat. Pourquoi? Parce que nous avons la ferme volonté, la conviction que c'est un bien pour le citoyen de non seulement pouvoir choisir son médecin, mais aussi de pouvoir choisir son notaire, tant la relation de confiance est importante, et cela non seulement pour les maquignons et autres affairistes, mais aussi pour le simple citoyen, dans ces transactions, je dirai, quasi quotidiennes puisque chacun, dans son existence, a pratiquement besoin presque chaque année des prestations d'un notaire. Si l'on part du principe de la confiance qui doit régner entre le notaire et son client, nous devons adopter – c'est ce que nous proposons dans cette révision complète de la loi – le principe du notariat dit latin, c'est-à-dire d'une profession libre et indépendante.

En ce qui concerne la pratique cumulée du barreau et du notariat, il est vrai que des travaux de la première commission, il ressort clairement que cette pratique cumulée est renforcée et que la volonté de la première commission, Messieurs les porte-parole des groupes notamment CVPO et CSPO, n'est pas d'introduire d'une façon subreptice par la porte arrière un coin qui devrait arriver, dans les années à venir, à séparer finalement ces deux professions, puisqu'elle n'est la volonté ni du projet de loi, ni de la commission, ni du Conseil d'Etat. Bien au contraire, si l'on veut avoir un notaire qui obtient la confiance du citoyen, nous devons aussi garantir vis-à-vis du citoyen que le notaire soit bien formé, qu'il ait des droits, c'est vrai, mais surtout des obligations et des responsabilités élargies, de manière que cette confiance voulue dans le texte de loi soit aussi une réalité dans l'exercice quotidien de cette profession.

C'est la raison pour laquelle je suis tout à fait disposé avec la commission parlementaire d'entrer dans le détail des différentes propositions déposées et qui vont dans ce sens-là lors de la lecture article par article que nous aurons jeudi.

Merci encore à tous les groupes d'avoir accepté, même parfois sur le bout des lèvres, d'entrer en matière.

**L'entrée en matière est acceptée.**

## **7. DEVELOPPEMENTS DEIS / ENTWICKLUNGEN DVIS**

### **8. MOTION**

**de la députation radicale du district de Sierre, par la  
députée Bénédicte Crettol-Valmaggia, concernant la**

## **révision de la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977 (07.11.2003), (4.448)**

### **TEXTE DEPOSE**

### **DEVELOPPEMENT:**

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Personne, je dis bien personne dans cette salle ne souhaite mourir brûlé dans un hôtel, ni dans un autre lieu du reste, mais vous en conviendrez, lorsque l'on essaie d'imaginer sa propre mort, ce n'est pas le risque n° 1 auquel l'on pense, ou alors vraiment avec beaucoup d'imagination.

Même si le risque d'incendie est plus élevé dans un hôtel que dans une maison, c'est quand même dans des maisons que la plus grande partie des gens passent la plus grande partie de leur temps.

Or, on exige moins des logements privés que des hôtels. Nous ne voulons surtout pas donner de nouvelles idées par ce constat, mais bien plutôt, par cette motion, nous demandons de tenir compte de l'indice de probabilité de mourir brûlé dans un hôtel. Comme il est faible, nous en appelons au bon sens de ceux qui doivent appliquer les lois et en rédiger les ordonnances. Nous en appelons à leur bon sens pour qu'ils ne jouent pas les bons élèves trop zélés dans l'application des critères de protection, pour qu'ils ne profitent pas de l'occasion d'une demande d'agrandissement minimale ou de rénovations partielles d'un hôtel pour systématiquement exiger une mise en conformité aux standards maximaux de sécurité, pour qu'ils distinguent clairement dans leur approche les immeubles construits ou à construire en vertu du principe qui veut qu'il est difficile de faire du neuf avec du vieux. Nous en appelons à leur bon sens pour que l'on n'assomme pas les hôteliers avec des délais de mise en conformité qui, au vu des coûts d'investissement à consentir, ne peuvent pas être respectés sans mettre les propriétaires d'hôtel dans la gêne ou carrément dans l'impasse. Des chiffres de 400'000, 600'000 francs ne sont pas rares quand il s'agit de mettre son hôtel en conformité aux nouvelles exigences. Nous en appelons, enfin, à leur bon sens pour éviter les contradictions, comme celles qui voient le restaurant d'un hôtel être soumis à des exigences, auxquelles le restaurant d'à côté qui n'a pas d'hôtel échappe, les contradictions que doivent gérer les services du même Etat lorsqu'il faut concilier les contraintes architecturales des bâtiments à valeur historique et les contraintes sécuritaires, la contradiction qui consiste à avoir une attitude "ayatollesque", d'une part, et à voter des crédits hôteliers et des budgets de relance, d'autre part.

Mesdames et Messieurs, la sécurité absolue n'existe pas, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Cependant, avant même le durcissement de l'ordonnance, les mesures de sécurité exigées étaient déjà sérieuses. Alors, prévenir oui, mais en respectant le principe de la proportionnalité qui doit mettre en balance le risque encouru, la palette des mesures existantes entre le minimum et le maximum de sécurité, le coût de ces mesures, la survie de ces personnes, mais aussi celle de l'infrastructure hôtelière dans un canton touristique.

## Lu-7-6

Nous relevons aussi que la protection contre l'incendie est un des aspects de la loi et je n'ose même pas parler ici de la nouvelle pratique en cours visant à exiger que toutes sortes d'établissements publics puissent résister à des tremblements de terre, avec les coûts que vous pouvez imaginer.

Mesdames et Messieurs, il y a le feu; il faut agir et vite si l'on veut qu'il y ait encore des hôtels dans ce canton où des gens aient un risque minime de mourir brûlés.

Une dernière réflexion. Nous avons beaucoup parlé de l'hôtellerie dans cette motion parce que nous avons été sensibles à ce problème, mais les exigences demandées aux hôtels s'appliquent également à d'autres établissements publics, notamment aux mains des collectivités publiques cette fois. Le rigorisme appliqué actuellement par l'Etat se retournera contre lui le jour où il devra mettre en conformité aux lois ses propres bâtiments. Je pense ici aux collèges et aux hautes écoles, par exemple. Il faut en prendre conscience aujourd'hui, car l'alourdissement des budgets qui en découlera et qu'on peut chiffrer à plusieurs millions si l'on pense que, pour un seul hôtel, parfois, ce sont des montants de 400'000 à 600'000 francs qui sont en jeu. Cet alourdissement des budgets mis en parallèle avec le principe du double frein aux dépenses et à l'endettement, que nous avons voté ce matin, impliquera des sacrifices très lourds dans d'autres secteurs qui seront certainement des secteurs de développements, eux, et tout cela pourquoi? Pour investir dans une sécurité démesurée.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Il y a une demande de parole du député Felix Ruppen.

C'est pour combattre la motion, meine ich.

*Hr. Grossrat Felix Ruppen:*

Ich möchte diese Motion bekämpfen.

Frau Bénédicte Crettol-Valmaggia verlangt die Lockerung bei der Anwendung des Gesetzes zum Schutz gegen Feuer und Naturelemente. Dies scheint mir ein gefährliches Unterfangen, ein Spiel mit dem Feuer. Nachdem nun endlich über Kanton und Gemeinden der nötige Druck zum Einhalten der gesetzlichen Vorschriften ausgesetzt wird, versuchen gewisse Kreise von Beherbergern sich von ihren Verpflichtungen zu drücken. Wer Gäste beherbergt, ist verpflichtet für deren grösstmögliche Sicherheit zu sorgen. Als Tourismuskanton können wir es uns nicht leisten in diesem Bereich Abstriche vorzunehmen und Unsicherheit zu verbreiten. Die geforderten Massnahmen würden Tür und Tor öffnen für eine Willkür beim Behandeln dieser Dossiers. Die Sicherheit unserer Gäste bedarf klarer und einheitlicher Gesetze.

Aus diesem Grund bekämpfe ich diese Motion und fordere Sie auf, verehrte Damen und Herren, dasselbe zu tun.

Danke schön.

## Lu-7-6

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Auch die SP bekämpft diese Motion, obwohl wir teilweise Verständnis für einige Anliegen der Motion aufbringen können. Die Formulierung dieser Motion riecht der SP aber eher nach Gewinnsteigerung und Lockerung der Gesetzesvorlagen, denn nach wirklichem Schutzbedürfnis. Wir fragen uns wie sicher die Hotelgäste in einem nach pragmatischem Vorgehen ausgerüsteten Betrieb sind und welchen Effekt würde zum Beispiel ein Brand mit Toten in einem Hotel auf unseren Tourismuskanton ausüben. Und öffnen die Forderungen nach unterschiedlichen Kriterien des Risikos nicht der Willkür Tür und Tor?

Die Sicherheit der Gäste muss gewährleistet sein. Für die SP ist diese Motion deshalb problematisch und wir lehnen sie in Form der Motion ab. Als Postulat jedoch könnten wir das Anliegen in dem Sinne unterstützen, dass zuerst einmal geklärt wird, wie der Aufwand zwischen Sicherheitsansprüchen, Gesetzesansprüchen und finanzieller Belastung für die Betriebe aussieht.

Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Une brève réponse.

J'ai conscience que dès que l'on parle de sécurité, on n'en fait jamais assez et on bascule tout de suite dans un catastrophisme un peu facile.

J'aimerais rappeler que vraiment aucun des hôteliers à qui j'ai parlé de cette motion n'a envie de prendre des risques et de voir brûler son hôtel, d'abord parce que c'est son outil de travail et ensuite il n'y en a vraiment aucun qui a envie d'écrire une lettre de deuil à la famille d'une personne qui aurait été victime d'un incendie dans son établissement. Ils sont donc conscients de cela. Toutefois, il faut aussi être conscient que, comme je l'ai dit, la sécurité absolue n'existe pas. On n'est pas dans un no man's land. La situation actuelle est déjà très sévère et il y a déjà beaucoup de choses qui se sont faites au niveau de l'utilisation des matériaux de construction et autres, tout ce qui concerne l'outillage de premiers secours sur lequel je ne reviens pas.

Encore un dernier argument. Les statistiques montrent quand même qu'il y a eu très peu d'incendies dans des hôtels en Valais ces dernières années.

*Le président:*

Je crois que tout est clair.

Nous votons.

(...)

Résultat du vote: 46 oui contre 46 non. C'est un score qui m'oblige à trancher.

Je tranche ainsi en faveur de la position de la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia.

**Cette motion est ainsi acceptée par 47 voix contre 46** et sera transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

## **9. INTERPELLATION**

### **der SPO-Fraktion, durch Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, betreffend unmenschliche Behandlungen durch Walliser Justiz und Fremdenkontrolle (02.12.2003), (4.449)**

#### **HINTERLEGTER TEXT**

#### **ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

"Wegen des Verdachts auf Begehung verschiedener Vermögensdelikte wurden im Rahmen einer umfangreichen Strafuntersuchung im April 2003 17 Personen, zumeist aus ein und demselben Verwandten- und Bekanntenkreis, in Untersuchungshaft genommen". Dieses Zitat stammt aus einem Schreiben des Kantonsgerichts.

Weiter wird ausgeführt: "Aus Platzgründen wurde einer von ihnen in einer Zelle in Sitten untergebracht, die für die Absonderungshaft bestimmt ist, aber auch den Anforderungen an die Zelle eines Untersuchungsgefängnisses oder einer Strafvollzugsanstalt entspricht. Der Untersuchungsrichter ging dabei irrtümlicherweise davon aus, die Unterbringung in dieser Zelle setze das Regime der Absonderungshaft voraus, weshalb er - der Untersuchungsrichter Cottagnoud - diese anordnete". Zitat Ende.

Irrtümlicherweise wurde also eine Person im Sittener Gefängnis, statt in Untersuchungshaft, acht Wochen lang in der Absonderungshaft isoliert, ohne Tageslicht, ohne Besuche. Erst nach mehreren dringlichen Vorstössen der verzweifelten Ehefrau, eines Anwalts und dem Schreiben einer Oberärztin ans Kantonsgericht, wurde dieser Irrtum am 10. Juni 2003 vom Kantonsgericht festgestellt und der Mann aus dem Keller geholt. Nach mehr als zwei Monaten! So lange dauerte es bis unser Justizsystem den Fehler bemerkte. Die Kontaktsperre wurde dem Mann, der in normale Untersuchungshaft geschafft wurde, weitere 30 Tage auferlegt, obwohl das Besuchsrecht ein elementares Menschenrecht ist. Erst am 24. August kam der unmenschlich behandelte Mann wieder frei.

Ebenfalls schlechte Erfahrungen mit der Walliser Justiz machte der Schwiegervater des vorgenannten Mannes.

Auch er wurde verhaftet, in Untersuchungshaft gesteckt und wochenlang ohne Verhör und ohne Kontakt zur Familie festgehalten. Auf drängen des Anwalts wird der Mann am 24. Juli aus der Untersuchungshaft entlassen und direkt unter die Obhut von Frau Gianadda gestellt. Diese versetzt den kranken Mann direkt in Ausschaffungshaft. Ohne Beisein eines Anwalts wird der Mann verhört und weitere sechs Monate festgehalten.

Meine Damen und Herren, wegen Hehlereiverdachts in der Höhe von knapp 20'000 Franken wurden zwei Familienväter unverhältnismässig lange, unverhältnismässig hart und widerrechtlich sowohl von der Walliser Justiz wie auch von der Fremdenpolizei unmenschlich behandelt. Nachdem ich mich an die Justizkommission gewandt habe in dieser Sache, diese sich aber als weder zuständig noch in der Rolle als "superjuge" sieht, frage ich den Staatsrat

## Lu-7-6

an, wie lange er solche unmenschlichen Behandlungen innerhalb seines Kompetenzbereichs noch dulden will.

Danke für die Antwort.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Cette interpellation concerne deux détenus Serbes incarcérés dans les prisons préventives de Sion et de Martigny, prévenus de vols en bande et par métier et, subsidiairement, de recel. Les intéressés étaient impliqués dans une affaire qui, elle-même, impliquait pas moins de 17 personnes.

La majorité des griefs soulevés par cette interpellation concerne des questions de procédure relevant du juge d'instruction pénale et bien sûr le respect du principe de la séparation des Pouvoirs ne permet pas au Conseil d'Etat de s'exprimer là-dessus, mais toujours est-il que le président de la commission m'a dit tout à l'heure qu'il désirait, lui, également prendre la parole et réagir à la suite de cette interpellation.

Tout d'abord, en ce qui concerne le respect des conditions de détention, dans les affaires d'envergure impliquant un nombre élevé de prévenus, il n'y a pas d'autre choix pour éviter les risques de collusion que d'utiliser toutes les places disponibles. En fonction depuis le début de l'année 1999, les cellules d'isolement, dites cellules de réflexion, comme d'ailleurs toutes celles de la prison des Iles, sont conformes aux normes en vigueur dans le domaine de l'exécution des peines et de la détention préventive. Lorsqu'un prévenu est placé dans le secteur de réflexion à Sion, sa cellule est équipée du même confort que le restant des cellules de détention de l'établissement. Il est ainsi soumis au régime normal des prévenus, en ayant accès notamment à plus d'une heure de promenade par jour. Seule l'utilisation de la télévision et de la radio ne peut leur être fournie, car le quartier cellulaire en question n'est pas équipé à cet effet. Il est à noter que le service médical de la prison des Iles a régulièrement offert aussi ses prestations durant toute la durée de la détention.

En ce qui concerne maintenant le respect des prescriptions de la police des étrangers, le plus jeune des deux intéressés est actuellement au bénéfice du permis N attestant qu'une demande d'asile a été déposée. Son dossier actuellement suit son cours. Sa demande d'asile vient d'être rejetée en première instance. Le plus âgé a choisi la clandestinité lors de sa première demande d'asile. Aujourd'hui, sa deuxième demande d'asile a été écartée définitivement. Lui et sa famille doivent quitter le pays. Comme l'intéressé n'entend pas collaborer à son départ et entretient le doute quant à son identité, une détention administrative a été ordonnée contre ce monsieur; décision confirmée par le Tribunal cantonal, puis confirmée par le Tribunal fédéral. Cette détention a été levée dans le délai légal de 9 mois, car son identité n'a pas pu être établie de manière exacte. Il est important de rappeler que les droits des étrangers placés en détention administrative sont garantis. Ceux-ci peuvent faire valoir leurs droits à tout moment, solliciter un entretien avec le juge ou avec la police s'ils entendent donner des informations pouvant accélérer la procédure d'identification ainsi qu'écourter leur détention. Les conditions de détention respectent les exigences légales et les rapports annuels du comité des visiteurs le confirment.

Concernant le cas particulier de cet étranger dont la demande d'asile a été refusée, il est aussi important de relever que les critiques concernant les autorisations de visite sont également infondées. Plusieurs autorisations ont été établies en faveur notamment de l'épouse et des enfants de l'intéressé.

## Lu-7-6

Merci de votre attention.

*M. le député Alexis Turin, président de la commission de justice:*

Il est vrai qu'il n'est pas habituel qu'un président de commission s'exprime après un conseiller d'Etat, mais c'est la conséquence de l'interpellation qui nous est présentée ce jour.

Soit dit en passant, il est un peu curieux qu'un groupe politique s'adresse au Conseil d'Etat pour poser une question à la commission de justice.

En guise de réponse à cette interpellation, je vais simplement reprendre le contenu de la lettre que la commission de justice a adressée au groupe SPO, référence à laquelle il a été fait tout à l'heure par la députée Susanne Hugo-Lötscher et je l'en remercie.

Je cite cette lettre.

"Il convient de rappeler que la commission de justice exerce la haute surveillance sur la justice. Ainsi, les mesures de contrainte prises à l'égard des étrangers qui sont des mesures administratives ne relèvent en principe pas de notre champ d'investigation.

Quant au respect ou non des droits procéduraux d'une partie en matière pénale, il convient là aussi de rappeler que la commission de justice n'a pas pour fonction de s'ériger en super juge. En effet, il appartient en premier lieu à la personne qui s'estime victime d'un acte illégal de la part du juge d'utiliser les voies de droit à sa disposition. En l'espèce, le secrétaire de la justice, M. Lengacher, a informé notre commission, déjà à la fin janvier, de même que les médias qui l'avaient contactés pour dire que le Tribunal cantonal était d'avis qu'il n'y avait pas matière à introduire de procédure disciplinaire envers le juge d'instruction Cottagnoud. Cette réponse nous satisfait. Cela étant, nous estimons que ce dossier, pour nous, est clos."

Merci de votre attention.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Wie Herr Grossrat Turin gesagt hat, habe ich zuerst die Interpellation hinterlegt. Dann wurde die Diskussion eröffnet wer überhaupt zuständig ist in dieser Angelegenheit. Man verwies mich an die Justizkommission. Deshalb habe ich der Justizkommission im Namen der SPO einen Brief geschrieben, um Klarheit betreffend ihrem Kompetenzbereich zu erhalten. Ich finde es beschämend, dass scheinbar widerrechtliche Dinge hier im Kanton geschehen, dass Leute unmenschlich behandelt werden und dass am Schluss niemand zuständig sein will. Irgend etwas funktioniert in diesem System nicht.

Man kann nicht behaupten, Herr Staatsrat, dass die Leute rechtlich in Ordnung behandelt wurden wenn sie Anträge stellten durch den Anwalt auf Verkürzung der Haft und wenn wochenlang oder tagelang nicht auf ihre Begehren eingetreten wurde oder wenn Verhöre ohne Beisein des Anwalts stattgefunden haben. Da kann man nicht von Recht sprechen.

## **10. MOTION**

### **des députés Gabriel Bender, Alexandre Luy (suppl.) et**

## **consorts concernant: créer les bases légales en vue de réglementer les salons de coiffure (02.12.2003), (4.450)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Alexandre Luy:*

Basée sur le texte de la LHR, la douloureusement votée loi sur l'hébergement et la restauration, que moi-même et d'autres avons combattue en vain nous basant sur des principes d'économie libérale, cette motion en est tout simplement la copie conforme. Nous nous sommes contentés de remplacer "café-restaurant" par "salon de coiffure".

Mesdames et Messieurs, je suis sûr que l'entier du Parlement considère cette motion comme vraiment absurde, eh bien!, croyez-moi, cela me réjouit!

Le mystère, par contre, demeure entier quant à savoir pourquoi les mêmes règles de taxes et de planification de formation peuvent être absurdes pour un type de commerce et salutaires pour un autre.

Dire tout et son contraire, voilà le charme de la vie parlementaire.

Bien évidemment, **nous retirons cette motion.**

Si d'aventure et uniquement pour le plaisir d'en découdre, nous devons laisser ici intervenir les parlementaires qui n'auraient pas compris le gag, car il y en a, des gens sérieux, nous serions certainement surpris d'entendre, pour combattre cette motion, exactement les mêmes arguments que ceux que nous avons avancés contre la mise sous tutelle des cafés-restaurants par la LHR.

Bienvenue dans l'économie de marché moderne, inspirée tout à la fois du libéralisme franklinien, du marxisme planificateur, de l'autoritarisme aux différents visages et du monde des lobbies plus fort que jamais. Etrange paradoxe.

Prenons donc les cafetiers-restaurateurs par la main pour leur dire ce qu'ils doivent apprendre, ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent payer pour exercer leur métier et fichons la paix aux coiffeurs heureux désormais de rester libres!

*Le président:*

Dans le règlement, il faudra ajouter les notions de "motion absurde" et de "motion gag"!

Vous avez retiré cette motion; c'est bien ainsi.

**11. POSTULAT**  
**du groupe DC du Bas-Valais, par la députée Margrit**

## **Picon-Furrer, concernant les missions du Bureau de l'Egalité (03.12.2003), (4.451)**

### **TEXTE DEPOSE**

### **DEVELOPPEMENT:**

*M<sup>me</sup> la députée Margrit Picon-Furrer:*

J'aimerais brièvement revenir sur l'historique qui est à la base du dépôt de ce postulat.

En octobre 2003, M. Freysinger a largement critiqué le Bureau de l'égalité, soi-disant, par un texte qui lui a été proposé par les femmes UDC, pimenté de réflexions telles que – je cite le texte des femmes UDC –: "En effet, notre fierté légitime nous interdit d'accepter plus longuement l'existence d'une sorte de SPA pour la condition féminine."Ce sont les vœux exprimés en toute clarté pour l'abolition d'une prestation en faveur des femmes et des familles pourtant fondée dans la loi.

Ces propos ont fait bondir la grande majorité du Parlement. Ceux qui s'y intéressent peuvent relire les pages 112 à 116 du mémorial d'octobre 2003.

Le groupe DC du Bas-Valais a annoncé, lors de ces débats, un dépôt de postulat qui va clairement au maintien des prestations d'un Bureau de l'égalité avec un recentrage des activités adaptées aux besoins actuels, surtout dans le domaine de la jeunesse et des jeunes familles.

Qu'en est-il depuis le dépôt de ce postulat? Une conseillère fédérale évincée le 10 décembre dernier, une boutade de notre conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder sur une économie possible en fermant le Bureau de l'égalité, la mobilisation de milliers de femmes plaidant pour le respect et les droits légitimes de la femme en politique et dans d'autres domaines, une étude mandatée par le Bureau de l'égalité démontrant clairement les défiances dans le domaine familial pour des familles monoparentales valaisannes.

N'est-ce pas là la preuve par quatre qu'un observatoire de la condition féminine a autant sa place dans ce canton qu'un observatoire sur la santé, l'économie, le tourisme et j'en passe?

Je remercie la commission Luyet d'ailleurs de n'avoir pas mis tout simplement..., pas encore!..., c'est une délicatesse dans ce Parlement que certaines femmes pourront apprécier!

Pas pour une cause féministe pure et simple, mais par souci de trouver des solutions dont nous sommes chargés, je compte sur le soutien du Parlement et du Conseil d'Etat dans ce domaine sensible.

Je vous remercie de votre attention.

*Le président:*

Il y a deux demandes de parole. Je pense que c'est pour combattre ce postulat.

## Lu-7-6

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:*

Les socialistes combattent ce postulat.

Comme l'a dit la députée Margrit Picon-Furrer, ce postulat a été déposé pour contrer l'UDC qui demandait carrément la suppression du Bureau de l'égalité.

Le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes a été très actif durant ses dix ans d'activité. Il a rempli son rôle d'encouragement et de contrôle du principe d'égalité inscrit dans la loi. Il a lutté contre les discriminations existantes. Il a aussi essayé de faire changer les mentalités afin d'améliorer la parité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de ce canton.

Beaucoup de projets de ce bureau, comme, par exemple, la lutte contre la violence domestique, la campagne pour le partage des tâches domestiques, l'étude sur la pauvreté ou la promotion de la diversification des choix professionnels des jeunes, concernaient la famille dans son ensemble.

Alors, pourquoi – me direz-vous – lutter contre la transformation du Bureau de l'égalité en Bureau de la famille?

Vouloir, comme le demande ce postulat, que le personnel du Bureau de l'égalité continue le travail actuel du bureau et, en même temps, lui ajouter d'autres mandats de promotion des jeunes couples et de soutien à la famille, sans augmenter les moyens financiers ni le personnel, est tout simplement utopique. Cela signifie en clair abandonner la promotion de la femme en politique et dans l'Administration et ôter au Bureau de l'égalité son rôle de soutien et de relais des organisations féminines valaisannes.

Je suis persuadée, comme beaucoup d'entre vous, j'en suis certaine, de la nécessité d'augmenter la représentation féminine dans toutes les instances politiques, cela non seulement pour donner un peu plus de couleurs et de charme aux séances politiques, mais surtout pour partager avec vous, Messieurs, le pouvoir politique. Les femmes comme les hommes doivent s'investir dans les partis et assumer des tâches à tous les échelons politiques. Les femmes ont besoin du soutien du Bureau de l'égalité pour les encourager à s'engager et leur apporter une aide spécifique lors des campagnes électorales, car elles ne disposent pas des nombreux réseaux masculins. Dans l'Administration, il est très important de permettre aux femmes les mêmes chances de promotion qu'aux hommes et de leur garantir la possibilité de faire carrière et de grimper dans la hiérarchie comme les hommes, cela d'autant plus que l'Etat joue encore le rôle d'exemple pour les entreprises privées et que le fonctionnement de l'Administration doit servir de modèle.

Je m'adresse à vous, Messieurs, car je suis persuadée que les femmes ici présentes sont convaincues de la nécessité de maintenir le cahier des charges du Bureau de l'égalité et cela tant que la parité ne sera pas une réalité dans ce canton. Ne craignez rien, Messieurs, ce ne sera pas la guerre entre nous! Les femmes souhaitent simplement une manière d'être et d'agir différente, partager et travailler ensemble. Vous verrez, Messieurs, vous en vivrez peut-être mieux.

Aussi, je vous encourage à dire non à ce postulat et à ainsi permettre au Bureau de l'égalité de remplir le mandat qui lui a été confié par la loi acceptée par ce même Parlement en 1996.

Merci de votre attention.

## Lu-7-6

*Hr. Grossrat (Suppl.) Jean-Louis Borter:*

In der Bundesverfassung Artikel 8, Absatz 3 ist die Rechtsgleichheit folgendermassen umschrieben:

"Mann und Frau sind gleichberechtigt. Das Gesetz sorgt für ihre rechtliche und tatsächliche Gleichstellung, vor allem in Familie, Ausbildung und Arbeit. Mann und Frau haben Anspruch auf gleichen Lohn für gleichwertige Arbeit."

Das Postulat ist unnötig. Das Gleichstellungsbüro hat nach Gesetz einen klaren Leistungsauftrag. Es muss diesen nur umsetzen.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

*Le président:*

Je constate qu'il y a deux oppositions à ce postulat avec des argumentations différentes.

Nous votons.

**Par 47 voix contre 29 et 12 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent au stade du développement le postulat 4.451 développé par la députée Margrit Picon-Furrer au nom du groupe DC du Bas-Valais.**

## **12. INTERPELLATION du député Gabriel Luisier et consorts concernant Biar SA / Lourtier - Reconnaissance du brevet de M. Guy Masson (04.12.2003), (4.452)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud:*

Il en va des interpellations au Grand Conseil comme de la photographie: entre le moment où l'on prend la photo et le moment où elle est développée, la réalité a changé. Entre le moment où les élus Bagnards ont déposé cette interpellation et le présent développement, la réalité a également changé.

Malgré tout, le fond de l'interpellation ne change pas. Cette interpellation ne vise pas à défendre une personne, quel que soit le sentiment que l'on éprouve par rapport au personnage particulier de M. Guy Masson. La volonté de la députation bagnarde qui a déposé cette interpellation est de sauvegarder les 30 emplois de la société Biar SA à Lourtier. Ces personnes méritent que l'on s'intéresse à leur sort, c'est évident, même si, pour cela, il faut

## Lu-7-6

faire des concessions au caractère de leur employeur, personnage éminemment sympathique, mais foncièrement déterminé, pour ne pas dire obstiné.

Pour les élus Bagnards, il ne s'agit pas ici d'affirmer que le Conseil d'Etat s'est désintéressé du sort de cette entreprise et de ses employés, et qu'il n'a rien entrepris. Au contraire, nous pouvons même remercier sincèrement le chef du Département de l'économie pour son action ainsi que celle du chef de l'antenne économique du Valais romand, M. Antille.

Toutefois, nous demandons au Conseil d'Etat de ne pas baisser les bras dans cette affaire malgré tout le travail déjà accompli et malgré la mauvaise volonté affichée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle. Le jeu en vaut la chandelle puisque 30 emplois industriels en zone de montagne ne sont pas chose courante.

Merci d'avance pour votre engagement en faveur de ces courageux employés.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Le département a toujours pris très au sérieux ce cas.

M. Masson s'estime victime d'une décision de l'Office de la propriété intellectuelle. Bien sûr, nous ne pouvons pas porter d'appréciation sur cette décision qui est technique. Mais toujours est-il que nous sommes intervenus déjà au mois de décembre de l'année dernière pour que M. Masson ait accès au secrétaire général du Département de justice et police – que ça, n'est-ce pas! –, donc pratiquement la porte d'entrée du Conseil fédéral. Il a obtenu cet entretien. Nous ne portons pas de jugement non plus sur le résultat de cet entretien.

Ensuite, en collaboration avec l'antenne régionale, comme vous l'avez souligné, mais aussi avec le président de la commune – j'aimerais aussi relever que le président de la commune a été très actif dans cette affaire –, nous avons cosigné une lettre adressée à l'office fédéral, en lui demandant de bien vouloir une fois encore étudier et écouter M. Masson et ses revendications, mais, vous le savez aussi, malheureusement sans succès.

Bien sûr, si nous pouvons encore trouver des portes, des moyens, pour essayer d'aider encore M. Masson, on ne reculera devant aucun sacrifice, Monsieur le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud.

## **13. INTERPELLATION** **du groupe socialiste du Valais romand, par le député** **(suppl.) Fabio Di Giacomo, concernant: touche pas à** **mon petit commerce! (13.01.2004), (4.453)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

## Lu-7-6

*M. le député (suppl.) Fabio Di Giacomo:*

Le texte de l'interpellation me semble assez clair; permettez-moi, cependant, de développer brièvement quelques éléments.

Le commerce valaisan semble connaître une vitalité surprenante, notamment si nous nous référons aux nombreux grands centres commerciaux qui se sont ouverts dans les régions périphériques de nos villes, mais c'est être bien myope que de ne considérer que cette réalité-là. En effet, les chiffres de l'UCOVA, qui rejoignent d'ailleurs ceux du Service de l'aménagement du territoire, dessinent un tableau bien plus préoccupant. Des fermetures de magasins inéluctables dans les vallées latérales vont priver à court terme près de 80 communes d'un approvisionnement adéquat; ce qui correspond à un tiers de la population valaisanne qui ne pourra bientôt plus bénéficier d'un approvisionnement de proximité.

Les conséquences, vous les connaissez aussi bien que moi: rupture du lien social, drames personnels évidemment, désertification des zones rurales et, finalement, un environnement économique fragilisé.

Cette disparition des petits commerces doit être admise comme une atteinte à un service public et à l'intérêt général.

Il faut, dès lors, oser dépasser la simple logique de la concurrence, définir un concept global d'approvisionnement pour le Valais et prendre les mesures politiques qui s'imposent pour garantir l'existence d'un magasin d'approvisionnement journalier dans tous les villages de plus de 250 habitants.

Dépasser la simple logique de la concurrence, c'est également reposer le problème des magasins de stations d'essence, les fameux shops. Au-delà des divers problèmes que génèrent ce type de commerce (je pense aux conditions de travail souvent déplorables que l'on y connaît, à la question de l'autorisation de boissons alcoolisées dans un endroit fréquenté d'abord par des automobilistes ou encore au respect des fameux 100 mètres carrés maximums), ces shops s'imposent comme une véritable concurrence déloyale pour les petits commerces comme pour les cafetiers d'ailleurs, tout cela sous prétexte de vente d'essence. Lors des débats concernant la loi sur l'ouverture des magasins, que de fois avons-nous entendu la même litanie sur les soi-disant nouvelles habitudes des consommateurs qui verraient la population vouloir consommer à toute heure de la journée, 7 jours sur 7. Or, différentes expériences récentes ont montré que ces pseudo nouvelles habitudes ne s'avèrent exister finalement que dans les fantasmes d'une certaine droite. Ainsi, le directeur de l'UCOVA, dans son rapport 2002, explique que l'expérience de l'ouverture des magasins le dimanche tentée en décembre 2001 dans certaines villes du canton s'est soldée par un constat plus que mitigé. De plus, dans les cantons qui ont essayé de déréglementer les horaires d'ouverture des magasins, les consommateurs-citoyens ont la plupart du temps rejeté ces projets en votation. L'exemple du canton de Fribourg est d'ailleurs significatif et doit inspirer notre canton. La nouvelle loi fribourgeoise sur les commerces aurait permis à de petits magasins et aux shops des stations d'essence d'ouvrir de 6 heures à 21 heures du lundi au samedi. Les citoyens de ce canton n'en ont tout simplement pas voulu.

Alors, c'est vrai, les péripéties dans ce Parlement de la loi sur l'ouverture des magasins montrent combien la question des horaires est complexe pour un canton touristique comme le nôtre. Il faut l'admettre.

**Lu-7-6**

Demeure que le Gouvernement et le Parlement valaisans doivent avoir le courage de mettre de l'ordre dans ce secteur en remettant sur le métier législatif la problématique des shops des stations-service.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Il n'est pas répondu aujourd'hui à cette interpellation. La réponse sera donnée lors d'une prochaine session.

## **14. INTERPELLATION du député Laurent Léger et consorts concernant les casinos en Valais (05.02.2004), (4.454)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député Laurent Léger:*

Le 24 octobre 2001, le Conseil fédéral a attribué deux concessions d'exploitation pour des casinos de type B au Valais: une concession à Zermatt et une concession à Crans-Montana.

Ces attributions ont eu lieu après une âpre campagne de candidature de la part des différents prétendants et après une campagne où le Conseil d'Etat ou certains de ses représentants ont eu des positions ambiguës, pas toujours très cohérentes. Plusieurs lièvres étaient en course (Sion, Zermatt, Brigue, Crans-Montana, Saxon et j'en passe); donc, on peut en déduire l'intérêt politique.

Au final, ces attributions se sont déroulées au détriment du Casino de Saxon qui était en fonction depuis 1995. Ce casino représentait 25 millions de chiffre d'affaires par année avec 75 emplois à la clé; 9 millions, c'est le montant moyen des impôts et taxes versés chaque année au canton du Valais, aux communes et à la Confédération. Quelques millions par année étaient versés en plus aux sociétés culturelles, sportives et j'en passe de ce canton.

Que reste-t-il aujourd'hui pour notre canton, à part nos yeux pour pleurer?

Montana, d'après les chiffres publiés, a fait un exercice qu'on peut qualifier de correct, compte tenu de sa situation géographique.

Et Zermatt, a-t-il ramené au Valais la poule mouillée au détriment de la poule aux œufs d'or?

Il serait intéressant que ce pouvoir législatif puisse connaître le montant des rentrées fiscales de ces deux maisons de jeux et avoir un comparatif avec les rentrées fiscales, adaptées à la nouvelle loi du feu Casino de Saxon.

Est-ce que ces rentrées répondent aux attentes du Conseil d'Etat?

## Lu-7-6

Concernant les raisons de la fermeture du Casino de Zermatt, le Conseil fédéral a pris de court ce Parlement et notre Conseil d'Etat. En effet, en date du 12 mai dernier, le Conseil fédéral a répondu à une interpellation d'un conseiller national valaisan, déposée le 1<sup>er</sup> mars 2004 – malgré notre nouvelle organisation, les Chambres fédérales semblent plus rapides que notre Parlement. Surprise dans la réponse du Conseil fédéral, nous apprenons que la concession attribuée à Zermatt a été suspendue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

Donc, mauvaise nouvelle pour la commission Luyet: il n'y aura pas de nouvelles recettes fiscale du côté de Zermatt.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral précise aussi qu'il a fixé un moratoire de 5 ans pour l'attribution de nouvelles concessions, soit jusqu'en automne 2006, et qu'il compte s'en tenir. En outre, il précise que la loi actuelle n'autorise pas un transfert de concession d'un lieu à un autre.

Donc, après avoir couru après plusieurs lièvres lors de la dernière campagne de candidature au détriment d'avoir soutenu franchement le seul établissement existant qui avait fait ses preuves, le Conseil d'Etat sera-t-il capable de corriger ses erreurs?

Le Conseil d'Etat arrivera-t-il à soutenir clairement une nouvelle candidature du Casino de Saxon; ce qui aura le mérite, si cette candidature passe les écueils de la sélection, de corriger une injustice flagrante, dont aujourd'hui la population remarque le résultat déplorable pour notre canton.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Tout d'abord, à la première question de savoir quelles sont les recettes provenant des deux maisons de jeux de Crans et de Zermatt, dont notre canton a bénéficié, j'aimerais donner une réponse précise. Le Conseil d'Etat peut relever que, pour l'année 2003, les deux casinos sis sur le territoire cantonal ont versé un montant de 1'236'455 fr. 15 à titre d'impôt cantonal sur le produit brut des jeux au canton du Valais. Cet impôt est prélevé par la Confédération, cette dernière ristournant la part du canton. Donc, c'est un retour, et vous le savez, Monsieur le député, puisque vous avez vous-même dit dans votre développement que ce montant n'est pas en comparaison au montant que laissait le Casino de Saxon dans ses grandes années.

Concernant la fermeture du Casino de Zermatt, il s'est avéré que la fréquentation de ce casino a été largement inférieure aux prévisions. Dès lors que les fonds propres du casino n'étaient plus suffisants, au sens de l'article 12 de la loi fédérale sur les jeux de hasard et les maisons de jeux, son avenir économique était apparu incertain. Constatant que les exigences imposées par la loi n'étaient plus respectées, la Commission fédérale des maisons de jeux, conformément à l'article 19 etc., a suspendu la concession au 1<sup>er</sup> décembre 2003, et le casino s'est ainsi vu une possibilité de se conformer aux dispositions et de trouver les fonds propres nécessaires. Par conséquent, nous pouvons affirmer que la Commission fédérale des maisons de jeux tiendra le Conseil d'Etat au courant de l'évolution de ce dossier et notamment en ce qui concerne la suite: ouverture ou non d'un casino à Zermatt.

Enfin, en ce qui concerne un éventuel transfert de concession, le Conseil d'Etat doit constater qu'un transfert du genre de celui invoqué par l'interpellateur, qu'il s'agisse d'une concession d'implantation ou d'une concession d'exploitation, n'est légalement pas possible, conformément à l'article 17, alinéa 3, de la loi fédérale. Cette interdiction s'explique par la

## Lu-7-6

nécessité de n'attribuer des concessions qu'après examen de la situation du requérant et l'attribution ne peut ainsi avoir lieu que dans le cadre d'une procédure de concession, à laquelle les maisons de jeux existantes ont également dû se soumettre.

Par contre, s'il devait y avoir dépôt d'une demande de concession auprès de la Commission fédérale des maisons de jeux par le Casino de Saxon, le Conseil d'Etat ferait son possible, dans les limites des compétences accordées par les dispositions fédérales, en respectant les casinos déjà existants en Valais, pour soutenir une telle candidature.

La déclaration était tout aussi claire, il y a quelques années, en ce qui concerne le Casino de Saxon, malgré les sous-entendus, Monsieur le député, que vous laissez planer dans cette salle. Mais je crois que la compétence étant au niveau du Conseil fédéral et de la Commission fédérale des maisons de jeux, il faudrait peut-être une fois poser les questions à qui décide.

Voilà en ce qui concerne la réponse précise.

Je vous épargne maintenant tout le détail en ce qui concerne les autres casinos en Suisse pour vous dire tout simplement que le Conseil fédéral n'a pas encore procédé à une évaluation de la situation des casinos dans notre pays. Il faut savoir que notre pays est le pays européen qui compte, par rapport au nombre d'habitants, le plus de casinos en exploitation et que, forcément, je pense que les chiffres réalisés par ces différents casinos ne vont pas combler toutes les attentes soit des autorités locales, soit des autorités fédérales. C'est la raison pour laquelle il y a ce moratoire de cinq ans que le Conseil fédéral s'est donné pour réfléchir à la suite à donner à ce dossier. Toutefois, il est évident que si une lueur d'espoir devait apparaître, compte tenu aussi de l'histoire du Casino de Saxon, mais également aux rentrées qu'il a données aux collectivités locales et cantonales, nous appuierions cette candidature.

## **15. INTERPELLATION du député Cyrille Fauchère (UDC) concernant la prostitution (05.02.2004), (4.455)**

### **TEXTE DEPOSE**

### **DEVELOPPEMENT:**

*M. le député Cyrille Fauchère:*

Lors de ma dernière prise de parole sur ce sujet, j'ai été sévèrement hué et sermonné suite aux mots utilisés.

Je tiens seulement à réaffirmer que nous ne partons pas en guerre contre la prostitution, ni ne voulons faire la chasse aux sorcières parmi bon nombre de ses acteurs qui en souffrent.

Pour diminuer l'émotion avec laquelle certains réagiront et la méfiance à l'égard de son rédacteur, je tiens à préciser que nous cherchons à enrayer les mécanismes illégaux qui gravitent et agissent autour de ces milieux, tels que le proxénétisme, le trafic d'êtres humains et d'autres.

## Lu-7-6

J'avais étayé alors mon argumentaire en citant les rapports de l'OMS et de l'Office fédéral de la santé publique, mais une certaine presse a préféré me comparer à Umberto Gui, inquisiteur notoire. Je déplore cette attitude, car elle provoque un déplacement du débat. On ne peut pas se plaindre et réfléchir à la chute du niveau de l'éducation dans nos écoles, des carences des services sociaux, du manque d'encadrement, etc., et favoriser, sous la forme d'un mutisme général, ce genre de débordement.

Si notre but est la promotion et la prévention de la jeunesse, il est temps de se poser clairement et honnêtement la question de nos actes en rapport avec ce débat. Je cite pour exemple l'attitude du canton de Genève qui a déclaré cette profession comme profession indépendante. Ainsi, des règlements demandent la tenue de registres, des permis de travail, et il y a donc une meilleure gestion du problème. Ils ont réussi à diminuer les effets néfastes de l'esclavage humain et les tragiques conséquences qu'il engendrait. Ce n'est peut-être pas la solution pour le Valais, mais c'est une forme d'approche.

Aussi, je vous demande de traiter cette interpellation avec recul et vous remercie, d'ores et déjà, de vos avis, pour un débat qui doit dépasser les simples méfiances interpartis.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

A plusieurs reprises, Monsieur le député Cyrille Fauchère, le département a effectivement reçu des lettres de mères de famille, et nous en recevons encore, je ne veux pas dire quotidiennement, mais mensuellement plusieurs, choquées par certaines formes de publicité qu'elles considéreraient contraires aux mœurs.

Donnant suite à ces interventions, le département a dénoncé pénalement le diffuseur d'un catalogue tout ménage contenant, entre autres, des publicités concernant la prostitution et la vente de cassettes dites "érotiques" – entre guillemets. Le juge saint-gallois, qui a été saisi de cette affaire, n'a pas donné suite à la dénonciation du département.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ne sont pas des infractions la mise en vente de revues de pornographie dite douce, pour autant qu'elles ne se trouvent pas à la portée des mains des mineurs, la publicité faite pour des salons de massage, les placards publicitaires avec photos de femmes en sous-vêtements. Pourquoi n'est-ce pas illicite? Tout simplement parce que la loi a changé en 1992. Le législateur a, en effet, estimé que la simple commercialisation de revues pornographiques dites douces ou encore la seule publicité érotique ne sont pas de nature à troubler le développement de l'enfant. En d'autres termes, le législateur a voulu tenir compte de l'évolution des mœurs, tout en garantissant le développement sexuel paisible des jeunes – c'est la volonté affirmée de la loi. On peut le regretter, Monsieur le député Cyrille Fauchère, et puis d'autres peuvent, malheureusement, s'en réjouir.

En matière de répression des délits sexuels, un accent tout particulier est mis dans la traque des représentations pornographiques à caractère pédophile. Plusieurs opérations, menées conjointement par plusieurs polices, dont également la nôtre, ont été annoncées dans les médias. Les efforts du département se concentrent encore dans la répression de la prostitution illégale, c'est-à-dire de la pratique de la prostitution liée à la commission d'une infraction, telle que la traite d'êtres humains ou l'exploitation de l'activité sexuelle.

Récemment, le Grand Conseil a autorisé la police à mettre en place un système d'information en matière de prostitution, vous le savez, et, maintenant, d'autres interventions parlementaires, dirigées plutôt en direction du Département de la santé, mais que nous traitons d'un commun accord avec mon collègue Burgener, vont dans le sens aussi d'une réglementation de la prostitution en Valais, de manière à avoir une meilleure vue d'ensemble et peut-être aussi une meilleure défense des intérêts des personnes concernées.

Merci.

**16. MOTION**  
**der zweiten Kommission über die politischen Rechte,**  
**durch Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller,**  
**betreffend Abänderung des Artikels 87 in der**  
**Kantonsverfassung "Wahlmodus, Bedingungen der**  
**Wahlfähigkeit, Dauer der öffentlichen Ämter"**  
**(11.05.2004), (4.463)**

**HINTERLEGTER TEXT**

**ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller:*

Die zweite Kommission zum Gesetz über die politischen Rechte unter dem Präsidenten René Constantin hat diese Motion hinterlegt. Das Gesetz wurde an der letzten Session hier angenommen.

Damit endlich die generalisierte briefliche Abstimmung in unserem Kanton ab 2005 eingeführt werden kann, musste im Gesetz über die politischen Rechte bei den Gemeinderatswahlen mit Majorzsystem das einfache Mehr festgelegt werden. Dadurch stimmt das Gesetz mit der Kantonsverfassung überein.

Würden wir, wie bis anhin, die Gemeinderatswahlen nach absolutem Mehr durchführen, könnte das Wahlprozedere über mehrere Wochen, d.h. vom ersten Dezemberwochenende bis in den Januar gehen und das wiederum gestattet die Kantonsverfassung nicht.

Man hat es verpasst zuerst die Kantonsverfassung zu ändern und dann das Gesetz über die politischen Rechte. Jetzt müssen wir halt einen etwas komplizierteren Weg gehen, indem wir jetzt die Kantonsverfassung ändern und dann nochmals das revidierte Gesetz über die politischen Rechte korrigieren.

Die Kommission ist der Ansicht, dass Wahlen mit einem relativen Mehr, wie wir es jetzt im Gesetz beschlossen haben, unüblich sind und es Zufallsentscheide geben kann. Zufallsentscheide sind in einer Demokratie nicht gut und sind nicht der Volkswille. Aus diesem Grund muss die Kantonsverfassung abgeändert werden und im Artikel 87, Absatz 1,

## Lu-7-6

der Teilsatz "am ersten Sonntag im Dezember" gestrichen werden. Dadurch können die Wahlen in den November vorverschoben werden und die Gemeinden, die Majorzwahlen haben, wählen nach einer Korrektur im Gesetz wieder nach absolutem Mehr. Die Wahlen werden im November beginnen und können über drei Wochenenden gehen.

Sobald die Kantonsverfassung geändert ist, muss im neuen Gesetz über die politischen Rechte wieder das absolute Mehr bei Majorzwahlen verankert werden. Sind es doch immerhin noch gegen 30 Gemeinden, die die Gemeinderatswahlen nach Majorz durchführen und wir wollen keine "zufälligen" Gemeinderäte, sondern Gemeinderäte, die von einer Mehrheit der Bevölkerung gewählt sind.

Ich danke.

*Le président:*

M. le président du Gouvernement me fait savoir que le Conseil d'Etat a déjà accepté cette motion.

Cependant, le député (suppl.) Pierre-André Milhit demande la parole.

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

La commission, qui a proposé cette modification de la Constitution, a fait – on peut le dire – dans le minimalisme. Et quelle économie de mots puisqu'elle propose simplement de biffer cinq mots: "le premier dimanche de décembre"!

Nous avons vu, lors de l'élaboration de la loi sur les droits politiques, que la Constitution ne permettait pas d'apporter de vraies et profondes modifications. Nous devons bien nous pencher un peu sur la globalité de la question (qualification du citoyen, élection proportionnelle du Conseil d'Etat, circonscriptions électorales, etc.).

Alors, accepter cette motion équivaut, pour nous, à repousser sine die le débat que nous devons mener.

Le groupe socialiste a déposé une motion plus exigeante dans ce domaine sur deux questions: la qualification du citoyen et les circonscriptions électorales.

Il est possible de mener de front ces deux questions, sans avoir à saucissonner le débat pour deux ou trois mots. Le citoyen peut attendre autre chose que de se prononcer sur des confettis.

La loi sur les droits politiques a l'air aujourd'hui d'un prématuré..., on ne sait pas encore si elle sera bancale, bègue ou besogneuse. Puisseons-nous la mener à terme; ainsi, elle aura plus de force et moins besoin d'auxiliaires de survie et de compléments thérapeutiques.

Il n'y a pas d'urgence. Prenons la motion dans sa globalité et refusons cette motion qui porte seulement sur cinq mots. Travaillons correctement et évitons des allers-retours qui vont porter très, très loin le débat concernant la loi sur les droits politiques.

Je vous remercie.

*Le président:*

Cette motion étant combattue, nous votons.

**Lu-7-6**

**Par 48 voix contre 14, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 4.463 développée par la députée Verena Sarbach-Bodenmüller.**

*Le président:*

Nous avons ainsi épuisé l'ordre du jour.

Je vous remercie pour votre participation et vous souhaite un excellent appétit.

Santé et à demain!

**La séance est levée à 12 h 30 pour permettre aux divers groupes politiques de siéger.**

## Séance du mardi 8 juin 2004

*Présidence:* M. le député Patrice Clivaz.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

### *Ordre du jour:*

1. Nomination de deux membres de la commission des finances
2. Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), première lecture  
Entrée en matière
3. Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants, première lecture  
Entrée en matière
4. **Traitement DFAE:**
5. Interpellation du député François Gianadda (PRD) concernant: "L'Etat de Vaud sans fil et nous" (02.09.2003), (1.435)
6. **Développements DFAE/Entwicklungen DFLA:**
7. Postulat von Hrn. Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten (CSPO) und Konsorten betreffend Staatsdienste (04.11.2003), (1.436)
8. Interpellation de la députation DC du district d'Entremont, par le député (suppl.) Jean-Albert Ferrez, concernant la nouvelle péréquation financière de la Confédération: des miettes pour le canton (06.11.2003), (1.437)
9. Interpellation der HH. Grossräte German Eyer und Rolf Eggel (Suppl.) betreffend Arbeitsvergabe für das Dienstleistungszentrum Obergesteln (04.12.2003), (1.438)
10. Interpellation du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député Jean-Marc Zufferey, concernant Alcan: rumeur ou danger (11.05.2004), (1.443)
11. Interpellation von Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und den HH. Grossräten Fredy Huber (CSPO), Felix Ruppen (CVPO) und Ambros Bumann (Suppl.) (FDPO) betreffend Gesamtlösung für Gemeinden in finanziellen Schwierigkeiten (06.04.2004), (1.444)
12. Projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la commune d'Evolène pour la construction de collecteurs principaux d'eaux usées et d'une station d'épuration
13. Ordonnance sur les constructions (modification du 7 avril 2004)
14. **Développements DTEE/Entwicklungen DVBU:**
15. Interpellation du député Jean Rossier et consorts concernant autoroute A9 - route cantonale T9, quel rapport? (07.10.2003), (5.229)
16. Interpellation des députés Jean-Pierre Rouvinez (suppl.) (PDCC), Jeanine Zufferey (PDCC) et consorts concernant l'horaire 2005, la gare de Sierre délaissée (07.10.2003), (5.230)
17. Postulat du député (suppl.) Alexandre Luy (PRD) et consorts concernant la fusion des services des forêts et du paysage et de la protection de l'environnement (05.11.2003), (5.232)
18. Interpellation du groupe radical, par les députés Narcisse Crettenand,

## Ma-8-6

- Maurice Dussex-Vouilloz (suppl.) et Vincent Grenon, concernant le glissement des hameaux de Produit et Montagnon (02.12.2003), (5.233)
19. Interpellation von Hrn. Grossrat German Eyer (SPO) betreffend Vergabe Ingenieurmandate Südumfahrung Visp (15.01.2004), (5.235)
20. Interpellation du groupe socialiste du Bas-Valais, par la députée Francine Cutruzzolà, concernant la raffinerie de Collombey, mise en service de l'unité de craquage catalytique: qui contrôle quoi? (11.05.2004), (5.237)

*Le président:*

J'ouvre la deuxième journée de notre session de juin et vous souhaite la bienvenue au Parlement.

Nous passons immédiatement au premier point de l'ordre du jour.

## 1. NOMINATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

*Le président:*

Il s'agit de nommer deux membres de la commission des finances suite aux démissions des députés Patrick Crettenand et Albert Bétrisey.

J'attends vos propositions.

*M. le député François Gianadda, président du groupe radical:*

Pour se pencher sur l'état d'un grand malade, les comptes de l'Etat, nous vous suggérons la candidature d'un médecin, le docteur-député **Marc-Henri Gauchat**, qui siège parmi nous depuis 2000.

Je vous remercie du bon accueil que vous lui ferez.

*M. le député Jean-Marc Zufferey, porte-parole du groupe socialiste:*

Le groupe socialiste du Valais romand vous propose la députée **Marcelle Monnet-Terrettaz** comme candidate à la commission des finances de notre Parlement.

Marcelle Monnet-Terrettaz, députée depuis cette législature, est mariée, mère de deux enfants et domiciliée à Riddes.

Au sein de notre Parlement, elle fait preuve d'une intelligence ouverte et pugnace; pugnace pas pour la guerre, mais pour partager, en tant que femme, le pouvoir avec les hommes et ouverte, car à l'écoute des différents points de vue.

Vous aurez, j'en suis sûr, l'intelligence de la nommer à cette commission.

Je vous remercie.

**Ma-8-6**

*Le président:*

Je constate qu'il n'y a **aucune autre candidature**.

C'est donc de manière tacite que ces deux députés sont acceptés dans la commission des finances et nous les en félicitons.

On peut les applaudir!

## **2. PROJET DE DECRET sur le Réseau Santé Valais (modification), première lecture**

*MESSAGE ET PROJET DE DECRET*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE (version allemande)*

*RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Georgy Bétrisey:*

Le groupe DC du Centre a débattu longuement sur le projet de modification du décret sur le Réseau Santé Valais (RSV) – fonds de roulement – et vous livre le résultat de ses délibérations.

Le Grand Conseil, selon le décret du 4 septembre 2003, a donné au RSV de larges compétences, en particulier de diriger et de gérer les établissements qui relèvent de sa compétence. Toutefois, les établissements hospitaliers restent, pendant la durée du décret, encore propriétaires des biens immobiliers. Dans les dispositions d'application, le Conseil d'Etat a confirmé cette large délégation au RSV, en précisant notamment que celui-ci évalue les besoins financiers de l'ensemble des établissements qui relèvent de sa compétence et veille à obtenir les fonds nécessaires pour garantir l'exploitation.

Evidemment, le RSV n'étant pas propriétaire des biens immobiliers et connaissant les exigences auxquelles les banques sont tenues, l'Etat est appelé à fournir les garanties concernant le fonds de roulement, afin d'en assurer en premier lieu le versement régulier des salaires au personnel hospitalier.

Avec cette garantie de l'Etat sous forme de cautionnement, le RSV pourrait obtenir des prêts et des conditions d'emprunt favorables.

Du rapport sur le projet de décret sur le RSV de juin 2003, il ressort que les compétences sont attribuées au RSV et non plus aux associations hospitalières de veiller à l'équilibre budgétaire ainsi que la responsabilité d'affecter les bénéfices d'exploitation et d'assumer la couverture des pertes.

A ce sujet, nous déposerons une proposition visant à garantir que le fonds de roulement ne serve pas à financer les pertes d'exploitation.

## Ma-8-6

Dans ce même rapport, une crainte a été émise à cet égard. Le RSV ne pourra pas assumer ses responsabilités financières et il sera régulièrement amené à demander des crédits supplémentaires au Grand Conseil.

Le groupe DC du Centre s'est posé les questions suivantes, auxquelles il attend des réponses claires:

- Pourquoi le financement du fonds de roulement n'a-t-il pas été prévu dans le décret du 4 septembre 2003?
- Comment le RSV garantit-il que ce fonds de roulement ne soit pas utilisé pour les pertes d'exploitation? Nous voyons déjà clairement que dans le besoin de ce fonds figure une perte d'exploitation de l'hôpital du Chablais de 884'000 francs.
- Quelles garanties le Conseil d'Etat peut-il donner que le cautionnement sera annulé lors de l'entrée en vigueur de la loi sur la santé en 2007?

Il n'en demeure pas moins que les députés DC du Centre sont aujourd'hui très sceptiques face à ce projet de modification du décret. Tout laisse présumer que le RSV n'est pas apte à atteindre les objectifs recherchés par la mise en réseau, à savoir:

- une médecine efficiente;
- une maîtrise des coûts.

Nous espérons que ces présomptions seront contredites par les premiers résultats du RSV qui seront soumis au Grand Conseil lors de la prochaine législature.

La première conclusion à tirer après six mois est que le Conseil d'Etat est et restera le premier responsable de la santé de nos citoyens. Pour preuve, ce n'est pas auprès du RSV que la pétition martigneraise a été déposée, mais bien en main du Conseil d'Etat.

Comme vous pouvez le constater, c'est un groupe DC du Centre très partagé qui accepte frileusement l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Sonia Métrailler:*

RSV, nous voici saisis pour la troisième fois d'un décret sur le RSV dans cette législature et, cette fois, pour une caution de 120 millions. Mais comment se fait-il que la nécessité de ce cautionnement n'ait pas été évoquée dans les précédents décrets et, pour le moins, dans le deuxième? Est-ce volontairement que l'information n'a pas été donnée à ce Parlement, le poussant ainsi à dire certainement oui au RSV plus facilement, ou alors est-ce parce que la nécessité de ce cautionnement n'a pas été identifiée avant que nous en sommes saisis maintenant seulement, alors qu'il était connu que les communes cautionnaient ces établissements par le passé?

De ces deux éventualités, quelle est la plus grave? S'apercevoir qu'on s'est joué du Parlement, qu'on a peut-être ainsi modifié l'issue d'un vote important pour tout le canton, ou la révélation de la limite de certaines compétences dans le pilotage de ce dossier – ce qui, si c'est le cas, devrait nous interpeller tous avant qu'il ne soit trop tard?

Avons-nous réellement le droit de ne pas nous arrêter sur cette question avant d'approuver ou non la demande? Avons-nous à ce point peur de ce dossier que nous n'osons exiger cette réponse? Allons-nous réellement affaiblir ce Parlement en n'exigeant pas des

## Ma-8-6

comptes avant de nous prononcer? Allons-nous réellement ne pas nous interroger sur les risques futurs si les responsables ont découvert ce besoin en route?

La création, la structure et le fonctionnement du RSV sont de la compétence du Grand Conseil. Il paraît, dès lors, logique qu'il se prononce sur les garanties à accorder à l'Etat, nous dit le message.

Qui, ici, peut dire qu'il dispose des informations qui lui donnent soi-disant ces compétences pour se prononcer?

On va nous jouer la chansonnette de la transparence, que nous exigeons et que nous vilipendons dès qu'on nous l'offre. Ce refrain trop connu ne résistera pas aux faits; eux seuls comptent. La transparence aurait voulu que le rapport de gestion qui porte une entreprise de près d'un demi-milliard soit porté à notre connaissance. Or, il n'est toujours pas là, malgré les obligations légales. La transparence aurait voulu qu'une projection sur deux ans ou du moins sur l'année en cours soit jointe. Ajoutons que les banques ont certainement exigé ces documents et que, dès lors, ceux-ci devaient être disponibles – à moins que l'on soit aussi allé dans les établissements bancaires avec sa bonne mine, ce qui expliquerait le résultat négatif. La transparence aurait voulu que puisque les buts du RSV sont, comme indiqué, la maîtrise des dépenses, l'on nous donne quelques informations sur le sort de cette maîtrise. La transparence aurait voulu qu'on mentionne les problèmes d'encaissement dans le message. Or, si la commission fait pudiquement mention de retards dans l'encaissement, manière pudique d'appeler ainsi un ratage informatique d'envergure, on oublie de mentionner qu'une partie des données concernant la facturation des privés notamment serait perdue. Quels montants, cela concerne-t-il? Mystère. Est-ce que les responsables informatiques sont appelés en responsabilité? Autre mystère... Fatimas nous guette!

Que nenni, ce que l'on nous demande aujourd'hui, c'est un blanc seing, basé sur la bonne mine des responsables et jouant sur le fait que, au début, ma foi, c'est comme ça, il faut faire avec.

Avouons qu'en matière d'information et de transparence, ce décret atteint les sommets... d'économies, mais on ne va pas ergoter sur 120 millions, n'est-ce pas?

Outre les informations qui ne figurent pas, avouons que l'on peut rester pantois devant celles qui s'y trouvent.

On sous-entend que le fait que le RSV ne soit pas propriétaire des immeubles peut avoir une influence sur le fait qu'il puisse avoir les garanties nécessaires auprès des banques; ce qui est une contre-vérité manifeste, car un fonds de roulement n'est jamais garanti par des immeubles.

On affirme, ensuite, que le RSV ne pourrait pas obtenir des crédits d'exploitation en procédant uniquement à la cession de ses subventions et de ses créances auprès des établissements bancaires. On a, nous dit le message, besoin en fait de 60 millions, mais peut-être plus à certaines périodes de l'année. Combien et quand? On ne sait pas trop..., mais enfin un peu plus. Tenez, en début d'année par exemple, on pourrait avoir besoin d'un peu plus. On ne sait toujours pas combien, mais, enfin, c'est dû au fait que l'on ne connaît pas les tarifs de la nouvelle année. Sauf à dire que pour l'année 2005 du moins, les tarifs sont maintenus, mais cela on ne le dit pas dans le message, bien sûr. Dès lors, pour l'année en cours et la suivante, la question des besoins est réglée et les sommes devraient être portées à notre connaissance.

## Ma-8-6

L'Etat participe, d'après la décision, au financement des provisions nécessaires au fonds de roulement et aux réserves indispensables à l'exploitation du RSV. De quelle somme parlons-nous – si j'ose poser la question?

Quant à la procédure d'analyse par le Parlement, elle aurait pour le moins voulu que la commission de haute surveillance, à savoir la commission des finances, puisse examiner cet objet dans le détail. Mais si on a laissé aux banques le temps d'analyser, on n'en fait pas autant pour les représentants du peuple.

Le RSV en est à ses débuts et puis on parle de salaires à payer; on va tout mettre en péril; il faut leur laisser le temps; ils ont besoin de cette garantie. Qu'importe donc que l'on décide avec des informations partielles, l'urgence de la décision nous est imposée.

On a connu ce Parlement plus soucieux quant au contenu des décrets, plus exigeant quant à l'utilisation de l'urgence et plus ferme quant à son rôle de haute surveillance.

On ne manquera pas de mettre en parallèle mon engagement pour le maintien de l'obstétrique au sein de l'hôpital de Martigny avec ce qui précède; ce qui ne me gêne pas, si on est capable d'entendre la justesse des questions posées et des constats effectués.

L'honnêteté me pousse à dire que mon implication dans ce dossier m'a fait prendre conscience de l'ampleur des interrogations qui sont ouvertes dans l'organisation mise en place et notamment dans le domaine financier.

S'il est logique qu'il faille laisser du temps au temps, il ne l'est pas moins d'exiger des réponses claires devant l'ampleur des sommes que l'on nous demande d'engager. On ne peut confier la gestion du quart du budget de l'Etat et la conduite de plus de 4'000 employés à des personnes et, dès le départ, se voiler la face et se boucher les oreilles devant les incohérences, les interrogations, les sonnettes d'alarme.

Mesdames et Messieurs, il y a peu, on dissertait assidûment dans cette salle de la Caisse de pension du personnel enseignant. Nous analysions les raisons d'une débâcle, évoquions les défauts de surveillance, l'absence de prise en considération des signaux qui auraient pu ou dû alerter le monde politique, la concentration des pouvoirs entre les mains de peu ou de pas à même de les assumer, le montant en cause de 120 millions. Quelques semaines plus tard, nous voici saisis notamment d'une demande de cautionnement pour le même montant et nous voici prompts à donner un blanc seing sous les prétextes les plus divers, dont la peur d'avoir à parler d'un dossier chaud n'est pas la moindre. Là où nous ne pouvions plus rien faire que de constater les dégâts et en prendre acte, nous étions actifs, interrogateurs, pourfendeurs. Là où l'on construit le nouveau mode de système sanitaire des Valaisans, qui comprendra que nous soyons aux abonnés absents? Mais que le peuple se rassure: nous serons, en temps utile, actifs, interrogateurs, pourfendeurs!

Sur la base de ces éléments, vous comprendrez que je ne peux que vous demander de ne pas entrer en matière sur cette demande avant que l'on obtienne des réponses à ces multiples interrogations et avant que la commission ait pu se pencher sur le détail des chiffres.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Elfrieda Walder:*

Je parle ici au nom du groupe radical.

Le groupe radical partage le souci des salariés des milieux hospitaliers. Il trouve inconcevable que, faute de fonds de roulement, les salaires ne soient pas versés à date fixe. En

## Ma-8-6

outre, le cautionnement de ce fonds par l'Etat permettra des économies vu que le taux, beaucoup plus bas, réduit de manière substantielle les charges d'intérêts annuels.

Cependant, une question se pose: Pourquoi le RSV n'a-t-il pas déposé son rapport de gestion en même temps que celui du Conseil d'Etat? A l'avenir, le groupe radical exige que ledit rapport soit présenté en temps voulu.

De plus, le Conseil d'Etat pourrait demander également à la commission des finances et à la commission de gestion de se prononcer sur l'affaire en leur qualité de haute surveillance.

Ces points éclaircis, le groupe radical accepte l'entrée en matière.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon:*

Das Dekret über das Gesundheitsnetz Wallis datiert vom 4. September 2003, ist also noch nicht ein Jahr alt. Und bereits kommt der Staatsrat und legt uns eine Ergänzung des Dekrets zur Genehmigung vor. Eine Ergänzung nota bene, die nicht als Bagatelle einzustufen ist, sondern die ans Lebendige geht.

Ans Lebendige beim Gesundheitsnetz selbst. Denn wenn wir diese Dekretsänderung nicht annehmen, kann das Gesundheitsnetz die Löhne seiner Angestellten nicht mehr bezahlen. Wir stehen also vor einer eigentlichen Notlage.

Ans Lebendige auch beim Staat. Denn wenn der Staat für das Gesundheitsnetz gerade stehen muss - und hier handelt es sich immerhin um einen Maximalbetrag von 120 Millionen Franken - dann beeinflusst diese Verpflichtung das Rating des Kantons bei den Finanzinstituten negativ.

Für die CVPO ist es nicht nachvollziehbar warum die Frage der Finanzierung nicht bereits im letzten September aufs Tapet gebracht wurde. Man wusste bereits damals, dass das Gesundheitsnetz keine unbeweglichen Güter besitzt. Die Frage wurde wahrscheinlich bewusst ausgeklammert, um das Fuder nicht zu überladen. Das ist unschön, man könnte das auch als Salamtaktik bezeichnen.

Heute stehen wir vor der Situation, dass das Gesundheitsnetz in Teilen des Oberwallis als auch in Teilen des Welschwallis unter massivem Druck steht. Die Zeichen stehen auf Sturm. Da ist die Versuchung natürlich gross bei dieser Übung heute ein Exempel zu statuieren und das Gesundheitsnetz in der Luft hängen zu lassen.

Trotz dieser kritischen Fragen ist die CVPO grossmehrheitlich für Eintreten auf die Vorlage und macht sozusagen gute Miene zum bösen Spiel. Für uns ist es richtig, dass wenn man von einem Dreivierteljahr A gesagt hat jetzt auch B sagt. Das nächste Stelldichein erfolgt dann bei der Revision des Gesundheitsgesetzes, wo dann die Konsequenzen gezogen werden können. Jetzt die Übung des Gesundheitsnetzes abzubrechen, indem wir die Finanzierungsfrage nicht lösen, käme wahrlich einem Schuldbürgerstreich gleich. Der Grosse Rat würde sich damit selbst das Zeugnis ausstellen, dass sein komfortabler Mehrheitsentscheid im letzten September falsch war.

Der Text von Artikel 14bis ist für die CVPO einerseits eher unverständlich, andererseits wollen wir uns bei der Sicherstellung der Garantien auf die Bürgschaft des Staates beschränken. Wir haben einen entsprechenden Antrag hinterlegt.

Ich danke Ihnen.

## Ma-8-6

*M. le député Gabriel Luisier:*

A quelque personne ou organisme que ce soit, un cautionnement ne peut se faire qu'avec une grande confiance. Or, aujourd'hui, il est objectivement impossible d'avoir confiance dans le RSV. Les raisons de nos doutes sont de différentes natures et, dans certains cas, fondamentales. Il est important que le chef du Département de la santé et le Conseil d'Etat se déterminent et répondent sans équivoque sur les points ci-après:

1. Les engagements du RSV, du chef du département et du Conseil d'Etat notamment sur les points suivants:

Devant un parterre de 30 personnes, M. le chef du département a garanti que l'hôpital de Sion ne serait pas agrandi dans les 5 ou 10 ans. Il est important que le chef du département et le Conseil d'Etat confirment cette affirmation devant le Grand Conseil. Ce point ne peut pas laisser de place aux doutes pour au moins deux raisons: Tout espoir d'économies sera caduc s'il faut construire à neuf après avoir démantelé des unités de soins dans d'autres hôpitaux. Si un agrandissement de l'hôpital de Sion était à l'ordre du jour, inutile alors d'espérer un financement pour l'hôpital du Chablais. Il n'y aura ni financièrement ni politiquement les moyens de faire les deux.

2. Le chef du département s'est engagé à apporter des éléments crédibles montrant une réduction des coûts. La commission Luyet fait un commentaire qui va dans le même sens, estimant que sans une réduction des coûts de 10 millions, l'exercice ne vaut pas la peine d'être mené, les risques de s'être trompé étant élevés. Comment peut-on croire à une réduction des coûts quand les postes de travail sont garantis notamment aux syndicats sur les différents sites hospitaliers, soit le 75% des coûts de fonctionnement des hôpitaux? A ce jour et également sur d'autres points, malgré les assurances données par M. Burgener de répondre très rapidement, malgré l'intervention au Grand Conseil lors de la dernière session et malgré les séances tenues avec le Conseil d'Etat, nous n'avons toujours rien.

3. Quelques mots maintenant sur la sécurité. Je vous lis un extrait d'un courrier adressé par le Dr Jean-Baptiste Favre au Dr Vogt, directeur médical au RSV, et franchement on a de bonnes raisons d'avoir peur: "Couverture des urgences neurochirurgicales un jour sur deux. C'est un recul peu compréhensible de la qualité des prestations offertes à la population depuis 10 ans avec des conséquences individuelles déjà notables et inadmissibles. Toutes ces constatations m'obligent à vous signaler que nous avons largement dépassé la limite sécuritaire. S'il devait survenir des problèmes, c'est notre responsabilité individuelle et institutionnelle qui serait engagée dans ces conditions structurelles déficientes." Je laisse le soin aux juristes de donner leur avis éclairé sur cette question. Voulez-vous bien nous dire, Monsieur le chef du département, quelle est la sécurité d'un patient à Martigny ou à Sion si une complication survient alors que la salle d'opération est fermée et qu'il faut transférer? Qui prend la décision du transfert? Les médecins refusent d'en assumer la responsabilité. Il y aura des drames et vous le savez. Le plus grave est que ces drames ne seront pour rien. Il n'y a guère que vous pour croire que le risque d'un transfert se calcule en kilomètres.

Voulez-vous bien nous dire avec quel matériel et par quel personnel sera constitué le SMUR? Sera-t-il accessible à tout le canton? Quand on sait qu'un éminent membre du conseil d'administration du RSV confond la cardiomobile de Martigny avec une ambulance médicalisée, les pires craintes sont à avoir.

Au niveau financier, comment nous faire croire à de quelconques économies alors que, jusqu'ici, on constate des carences graves dans l'organisation, notamment au niveau du

## Ma-8-6

personnel, sans dire que les emplois seraient garantis sur les sites. Dans ces conditions, comment croire à la réussite financière du RSV?

Maintenant, au niveau de la transparence, j'aimerais entendre le Conseil d'Etat et surtout le chef du département sur les points suivants:

Qu'en est-il de la plainte pénale à l'encontre de l'hôpital de Sion et notamment de la cardiologie? Vous déclariez dans la presse disposer de preuves irréfutables de l'aspect pénal de ces actes survenus à Sion. Avez-vous pris des sanctions contre les personnes concernées? Pouvez-vous nous dire quels postes elles occupent aujourd'hui?

Trouvez-vous normal que des IRM privés soient situés à l'intérieur d'hôpitaux où des médecins-chefs sont actionnaires de la société propriétaire des IRM? Combien de temps a mis le directeur de l'hôpital de Sierre pour se déterminer si l'IRM de son hôpital faisait partie, oui ou non, de l'inventaire du RSV? La ficelle est trop grosse.

Voulez-vous bien nous expliquer en quoi il y avait urgence pour ne pas respecter les règles des marchés publics pour conclure les polices d'assurances des hôpitaux? Votre réponse est une farce, Monsieur le conseiller d'Etat.

Voulez-vous bien nous dire ou nous décrire les pressions insoutenables menées à l'encontre du Dr Gaudin suite au communiqué de presse qu'il voulait faire faisant suite à votre conférence de presse du 19 mai dernier à Sierre?

Voulez-vous bien nous dire les graves lacunes des statistiques de l'Observatoire de la santé? Y a-t-il, oui ou non, des chiffres farfelus du type 98 cas de statistiques pour 3 ou 4 cas réels?

Sans planification financière, avec une grave augmentation des risques médicaux, sans transparence, le RSV semble être un bateau ivre, qui se livre à une course en avant, qui plus est avec des risques d'instrumentalisation de l'organisme à des fins personnelles.

Monsieur le conseiller d'Etat, je veux en terminer en vous demandant la chose suivante: Quand avez-vous eu connaissance des besoins financiers de ce cautionnement? Est-ce en septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai? De deux choses l'une: soit vous en aviez connaissance et vous nous avez caché cet élément, et c'est grave, soit vous ne l'aviez pas, et vous-même et vos services sont totalement incompetents. Je vous laisse tirer les conclusions qui méritent de l'être.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Hans-Peter Zeiter:*

Als es um die Schaffung des Gesundheitsnetzes Wallis ging, war die CSPO dem Dekret gegenüber kritisch eingestellt und hat mehrere Vorbehalte angebracht. Der Grosse Rat hat der Einführung des Gesundheitsnetzes Wallis mit komfortablem Mehr zugestimmt.

Wie sich nun herausstellt, ist es unterblieben zu regeln wie das Gesundheitsnetz Wallis in der Übergangsphase des Dekrets mit den finanziellen Mitteln ausgestattet ist, um seinen Verpflichtungen nachzukommen.

Die CSPO vertritt die folgende Auffassung:

Wenn der Grosse Rat zum Gesundheitsnetz Ja gesagt hat, sollte er jetzt auch bereit sein, die finanziellen Voraussetzungen zu schaffen, dass das Gesundheitsnetz Wallis seine Tätigkeit ausführen kann. Die angeforderte Staatsgarantie ist hoch. Mit der Garantie des Staats

## Ma-8-6

in Form einer Bürgschaft verschafft der Grosse Rat dem Gesundheitsnetz Wallis nicht nur eine bessere Kreditwürdigkeit, sondern verhilft ihm auch zu Kosteneinsparungen über günstigere Zinskonditionen für die Betriebskredite.

Die CSPO ist für Eintreten zur Änderung des Dekrets.

*Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter:*

Wir haben vor kurzem in diesem Saal das Gesundheitsnetz Wallis mit der Umsetzung der Spitalplanung beauftragt, ihm aber die erforderlichen Mittel zur Realisierung der erteilten Aufgaben, vor allem der Lohnzahlungen, nicht bewilligt. Da das Gesundheitsnetz Wallis über keine Garantien verfügt, die es ihm ermöglichen, die notwendigen Darlehen zu günstigen Bedingungen zu beziehen, ist es unerlässlich, dass das vorgeschlagene Dekret nun bewilligt wird, dass der Staat in Form einer Bürgschaft diese Garantie leisten kann. Diese Bürgschaft hat ja einen befristeten Charakter. Spätestens bei Inkrafttreten des Gesundheitsgesetzes im Jahr 2007 fällt dieses Dekret ausser Kraft. Das Gesundheitsgesetz wird zu jenem Zeitpunkt die Bedingungen der Finanzierung des Umlaufvermögens des Gesundheitsnetzes Wallis übernehmen und präzisieren.

Die SPO ist für Eintreten.

*M. le député Maurice Tornay:*

Beaucoup de choses ont déjà été dites par les préopinants. Au nom du groupe DC du Bas-Valais, je reviendrai donc sur trois éléments qui ont particulièrement été mis en relief lors de notre séance préparatoire, voulant ainsi éviter un certain nombre de redites.

Si la requête du Réseau Santé Valais (RSV) a été bien acceptée par notre groupe quant à sa justification, des voix se sont élevées néanmoins pour signaler que le décret aurait dû, aurait pu, dès le départ, régler ce problème sans attendre la requête du conseil d'administration du RSV. En effet, soyons tout à fait clairs, aucune imprévisibilité, à la suite d'une étude sérieuse du RSVbis ne peut être invoquée pour justifier, quelques mois après son acceptation, une modification du décret; ce d'autant plus que, nous le savons, des commissaires ont pointé précisément le doigt sur ce problème et n'ont pas reçu à satisfaction les bonnes réponses. En plus, si les députés avaient eu cette idée de modifier le décret, il est fort probable que le Gouvernement leur aurait rétorqué que l'on ne peut proposer dans une même période la modification d'un texte qui a été accepté dans cette période-ci.

Nous souhaitons également plus d'informations que celles bien succinctes ressortant du message ou du rapport de la commission. Qu'en est-il de ce contenu de 86'460'000 francs? Pourquoi pas 100 millions? Pourquoi pas 50 millions? Nous savons additionner et comprendre. Il serait intéressant que le message nous donne ces informations. Comprend-il ou non les autres positions figurant dans la limite totale de crédit de 120'460'000 francs? Nous n'en savons rien. Nous ne pouvons pas savoir. Nous ne pouvons pas obtenir les renseignements. Nous voulons des explications sur ces 86 millions de francs.

En outre, 10 millions sont, semble-t-il, affectés à des investissements. De quels investissements s'agit-il? Pour quels hôpitaux? Dans quelles unités? Et peut-être plus, résultent-ils – ce que nous souhaitons à tout prix dans le groupe DC du Bas-Valais – de la planification du Conseil d'Etat? Cela est, pour nous, naturellement une condition indispensable. Vous pensez bien qu'à l'intérieur du groupe DC du Bas-Valais – vous l'avez, du

## Ma-8-6

reste, entendu avant que le président du groupe n'intervienne –, certains districts sont plus intéressés que d'autres à connaître ces détails.

Ensuite, nous voulons à tout prix que le problème ponctuel relevant du retard dans la facturation et dans l'encaissement n'entraîne pas une attribution permanente au fonds de roulement. A problème ponctuel, solution ponctuelle et non permanente.

Enfin, il est absolument certain aux yeux des députés DC du Bas-Valais que le fonds ne doit en aucun cas servir à une éventuelle couverture des déficits. Pour garantir cet objectif, nous déposerons, à l'article 14bis, une proposition de modification, la rédaction actuelle étant pour le moins inopportune puisqu'elle parle de financement de provisions alors qu'il faut parler simplement d'octroi de garantie. En effet, en plus de la garantie ci-dessus, nous sommes surpris de voir que le texte du décret fait allusion à des réserves indispensables à l'exploitation du RSV alors que ni le message ni le rapport de la commission ne parlent de ce problème de réserve, en se réservant exclusivement la justification à la création d'un fonds de roulement. Là encore, le texte est lacunaire et la lacune est d'importance.

Les députés DC du Bas-Valais entrent en matière et nous réservons bien sûr notre position quant à l'acceptation d'un texte approprié et surtout plus clair.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Louis Ursprung, Präsident der Finanzkommission:*

Die Finanzkommission ist zutiefst enttäuscht vom Abänderungsentwurf des Dekrets über das Gesundheitsnetz Wallis.

Die Finanzkommission bedauert das damalige Unterlassen des Einschlusses der Finanzierung des Umlaufvermögens.

Es ist auch typisch und nichts aussergewöhnliches, nein, schon das nächste Traktandum geht in die gleiche Richtung, dass der Staatsrat und die Departemente Gesetze und Dekrete dem Grossen Rat vorlegen, ohne die finanziellen Auswirkungen klar aufzuzeigen. Hier werden Verantwortungen nicht wahrgenommen. Hier werden Katzen im Sack gekauft. Hier wird nicht seriös oder nicht korrekt gearbeitet.

Entweder wurde damals im Dekret die Kleinigkeit einer Verpflichtung von 120 Millionen Franken vergessen, dann wäre das Dilettantismus pur oder die Verpflichtung von 120 Millionen Franken wurde verschwiegen, dann wäre das sträfliche Unkorrektheit.

Der Grosse Rat hat dem Dekret vom 4. September 2003 zugestimmt, welches damals ungenügend vorbereitet war oder dem Grossen Rat geschönigt vorgelegt wurde. Durch dieses Verhalten stehen wir heute in einer Zwangslage, die einer Nötigung gleichkommt. Ein Nein würde die Konsequenzen dieses zwiespältigen Verhaltens brutal aufdecken. Ein Nein würde zur Folge haben, dass die Walliser Spitäler aufgrund des fehlenden Umlaufvermögens nicht betrieben werden könnten. Ein Nein würde bedeuten, dass Unschuldige betrafft werden.

Der Grosse Rat verzeihe den Verantwortlichen, denn sie wussten nicht, oder, denn sie wussten was sie taten.

Aus diesen Gründen, um die gekaufte Katze im Sack nicht verenden zu lassen und um der Sache zu dienen, ist die Fiko mit ungutem Gefühl für Eintreten.

Das viel kritisierte Rating der Finanzlage des Kantons Wallis wird mit dieser Verpflichtung oder mit dieser Eventualverpflichtung von 120 Millionen Franken zusätzlich

## Ma-8-6

belastet. Auf die Rangierung wird es keinen Einfluss haben. Tiefer als auf dem zurzeit belegten letzten Platz kann auch der Kanton Wallis nicht fallen.

Ich danke Ihnen.

### **La discussion est close.**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, Präsidentin der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration:*

Wir haben vor zehn Monaten das Dekret hier angenommen, im Januar wurde entschieden und jetzt wird geschrien von oben nach unten. Es ist fast nicht mehr zum hören. Wir wollten den Entscheid, wir haben jahrelang dem Staatsrat vorgeworfen er könne nicht entscheiden, jetzt hat er entschieden und jetzt sind wir wieder nicht einverstanden. Was wollen wir eigentlich? Wir werden kein einziges Spital schliessen, jeder kann seinen Arbeitsplatz behalten. Schauen wir doch nur ein wenig über unsere Kantonsgrenzen hinaus, dann sehen wir dort anderes. Es werden Spitäler geschlossen und es werden Arbeitsstellen aufgehoben. Wenn wir so weiterfahren droht uns das hier auch wenn wir uns nicht einigen können und das jetzt endlich durchziehen. Dies alles hat eigentlich mit dem Umlaufvermögen nicht sehr viel zu tun, aber wird hier auch klar wieder zur Debatte kommen.

Ich habe jetzt immer wieder den Vorwurf gehört, man hätte dieses Umlaufvermögen als letzte Änderung im Dekret aufnehmen müssen. Das stimmt. Die Kommission hat das auch einmal diskutiert und es verpasst, dies festzunageln. Es ist aber auch richtig, dass wir hier 130 Leute sind und niemand hat etwas von einem Umlaufvermögen gesagt, niemand wollte dies im Dekret festnageln. Also ist nicht nur der Staatsrat und die Kommission schuld, sondern wir hier alle. Wir hätten auch daran denken können. Es sind genügend Wirtschaftsleute hier, die mit Geld zu tun haben.

Es ist auch so, dass ich nicht sehr glücklich war, dass diese Änderung im Dekret zur thematischen Kommission gekommen ist. Ich hätte lieber gehabt, dass dies die Finanzkommission angeschaut hätte. Sie hätten dort vielleicht gescheitere Ideen gehabt als wir.

Es gibt noch etwas zu sagen zum Gesundheitsnetz als solches. Ich habe auch gesagt, dass noch kein Bericht und keine Zahlen vorliegen. Der Bericht ist jetzt dort. Wir werden im Juni noch eine Sitzung abhalten und es wird dann im September hier im Grossen Rat nochmals zur Diskussion kommen. Aber es kann doch niemand verlangen, dass wenn im Januar Entscheide gefällt werden, wir dann im September auch schon ganz klar wissen, wo es lang geht und was eingespart wird. Also bitte, ein bisschen Zeit müsst ihr den Leuten schon noch lassen zu arbeiten und umzusetzen. Aber lassen wir sie zuerst umsetzen, das ist das Wichtige.

Ich danke.

## Ma-8-6

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Tout d'abord, je veux remercier tous les intervenants et, si j'ai bien compris, tous les groupes politiques, y inclus la commission des finances, sont prêts – bien sûr sans grand enchantement – à entrer en matière sur ce projet.

Il est vrai, et là je dois faire un mea culpa: on a loupé effectivement, mais pas volontairement, d'inclure cet article 14bis dans le décret que nous avons débattu et décidé au mois de septembre de l'année passée. Je remercie la présidente de la commission de prendre une partie de cette responsabilité à sa charge parce qu'elle a dit que la commission en avait discuté, mais qu'après elle n'avait pas assez insisté là-dessus.

Si je vous ai bien compris, Mesdames et Messieurs les députés, si cet article avait figuré dans le projet de décret (peut-être avec les modifications apportées par la commission cet après-midi et par le Grand Conseil demain), cela aurait fait l'objet d'une discussion peut-être d'une demi-heure ou de 10 minutes et je m'imagine que cette disposition n'aurait pas été mise à la critique comme elle l'est aujourd'hui. Mais je dois assumer cette responsabilité comme aussi ceux qui, au niveau du département, ont préparé le décret. Moi-même, en tant que chef du département, j'en prends la pleine responsabilité parce que bien sûr, aujourd'hui, nous avons encore d'autres objets à discuter dans cette salle.

Pourquoi ce fonds de roulement est-il nécessaire? Vous savez que si un patient entre à l'hôpital et, après, le quitte, l'hôpital doit, le plus vite possible, lui adresser la facture. Dans certains hôpitaux, quand ils étaient encore sous la responsabilité des associations hospitalières, il arrivait parfois qu'il se passe six mois avant que la facture ne soit adressée. Ensuite, cette facture arrive chez les assureurs – il y a des représentants des assureurs dans la salle –; avec certains, ça va plus vite et, avec d'autres, ça dure encore deux mois. On a ainsi un décalage entre la prestation et les rentrées que l'hôpital touche. Pour cette année, et cela est dû aussi à une décision de principe du Grand Conseil qui, à l'époque, a forcé l'homologation d'une convention tarifaire qui a amené à une procédure à laquelle nous avons enfin pu trouver une issue pour sortir de ces difficultés. Nous avons réglé les tarifs pour les années 2001, 2002 et 2003, ainsi que pour l'année en cours et même déjà pour l'année prochaine. Tout est réglé. C'est aussi grâce au bon travail que le RSV a fait. Mais les tarifs 2004 sont connus depuis que les assureurs et le RSV ont pu signer cet accord. Cela a été possible seulement quand les tarifs des années 2002 et 2003 ont été réglés. Il y a là un décalage. C'est la raison pour laquelle déjà au début de cette année, au Conseil d'Etat, nous avons pris la décision d'avancer les montants que de toute façon l'Etat doit au RSV, de sorte que les salaires puissent être payés. C'est au début de cette année que la direction du RSV s'est aperçue qu'il n'était pas possible de recevoir des crédits pour un compte de roulement auprès d'une banque sans une garantie. Il est vrai, et ceci a été dit par plusieurs députés, que si ce fonds de roulement n'existe pas, le RSV ne pourra plus payer les salaires. Je peux dire que les salaires sont en tout cas encore garantis pour le mois de juin, mais pour le mois de juillet, cela deviendrait déjà très critique. Je sais que si j'étais député, comme je l'ai été, je ne serais pas content non plus de devoir quelque part prendre une décision sous la contrainte de cette situation.

J'ai ici les lettres des différentes banques auprès desquelles le RSV a demandé un crédit. Par exemple, celle de la BCV – je pense que je peux le dire sans violer le secret bancaire – "conditions: taux libor +0,25% de marge sous réserve de l'évolution des conditions du marché et garantie: cautionnement de l'Etat du Valais". Vous voyez, ce n'est pas seulement pour toucher des crédits à des conditions meilleures, mais c'est aussi la base pour toucher des crédits. Peut-être un peu naïvement, nous avons pensé que si une institution publique qu'est le

## Ma-8-6

RSV, créé par le Grand Conseil, va auprès d'une banque, ce ne devait pas être si difficile d'obtenir un crédit. Dire ici que jamais on ne doit donner une garantie pour un fonds de roulement, comme la députée (suppl.) Sonia Métrailler le fait..., soit une garantie, soit on met une hypothèque sur un immeuble. Vous avez dit: fonds de roulement jamais garanti par des immeubles. Non, ce n'est pas ça: si un avocat, par exemple, ouvre une étude et a besoin d'un fonds de roulement, s'il a un appartement, il met un crédit dessus pour pouvoir commencer à travailler. C'est une situation un peu comparable.

Je veux donner maintenant quelques explications plus concrètes sur la base des questions qui ont été posées.

Le député Georgy Bétrisey, à juste titre, évoque le fait que les murs, ce qui veut dire les immeubles des hôpitaux, sont inscrits au registre foncier aujourd'hui encore sous le nom des associations hospitalières. C'est la raison pour laquelle le RSV ne peut pas mettre des hypothèques sur ces immeubles pour arriver à obtenir ce fonds de roulement. Je peux dire aussi clairement que ce fonds de roulement – je le dis aussi pour le député Maurice Tornay – n'est pas pour la couverture des pertes.

Il y a une autre question qui a été posée: quelle est la position du département sur les remarques de la commission Luyet qui dit qu'il n'y aurait pas d'entrée en matière sur un crédit éventuel, sur un crédit supplémentaire? J'ai déjà dit dans cette salle à plusieurs reprises et je suis prêt à le répéter: je n'arriverai jamais avec un crédit supplémentaire parce que c'est la tâche du RSV de faire des économies.

Nous avons aussi donné la garantie au personnel de ne pas arriver à des licenciements et certains demandent comment on veut faire des économies. Vous savez toutes et tous que, dans le secteur des hôpitaux, il y a beaucoup de mouvements. Il y a des personnes qui quittent naturellement l'hôpital. C'est la raison pour laquelle le RSV a décidé d'un Personalstopp absolu. Cela veut dire que chaque fois que quelqu'un quitte un hôpital, le poste est analysé de près: est-il effectivement nécessaire de remplacer cette personne? C'était différent quand les associations hospitalières étaient encore les propriétaires des hôpitaux. Dans un seul hôpital, les trois années passées, 100 postes ont été créés sans qu'il y ait un cas supplémentaire dans le même hôpital. C'est maintenant le RSV qui doit vivre avec cette situation.

Il a été posé la question de savoir pourquoi cette proposition n'a pas déjà été présentée en septembre dernier. J'ai déjà essayé de donner une explication.

Pour la maîtrise des coûts, à juste titre, vous avez dit: c'est aussi la tâche et ce que nous avons promis pour mieux maîtriser les coûts dans les hôpitaux. C'est la raison pour laquelle, aussi sous la pression du Parlement qui disait: le Conseil d'Etat va prendre une décision de planification que, dès que nous avons eu la possibilité avec le nouveau décret, le premier mois, soit le 28 janvier, nous avons pris cette décision. Maintenant, il s'agit de la mettre en œuvre. Je sais que dans certaines régions, par exemple à Brigue, mais aussi dans d'autres régions, il y a des incertitudes, des oppositions, aussi créées en partie par des médecins. Là, nous devons maintenant mettre en œuvre ces décisions de planification.

Pour Martigny, nous avons laissé une porte ouverte. Le Conseil d'Etat va, prochainement, prendre une décision et, par la suite, donner aussi toutes les réponses à des questions posées par le député Gabriel Luisier parce qu'il a un peu mélangé ces différents dossiers aujourd'hui. Mais je vais encore donner l'une ou l'autre réponses à vos questions.

Maintenant, qu'avons-nous sur la table du Grand Conseil? Nous avons une résolution urgente du député Pierre-Christian de Roten demandant de faire un moratoire. Je ne vais pas m'exprimer aujourd'hui, mais demain le Grand Conseil, suite à cette résolution urgente, pourra

## Ma-8-6

s'exprimer: si nous devons arrêter toute la mise en œuvre de la planification hospitalière et arriver avec un déficit de 30 millions peut-être à la fin de l'année parce que nous ne pouvons pas prendre les mesures que nous avons décidées et que le RSV a la tâche de mettre en œuvre.

Je remercie la députée (suppl.) Elfrieda Walder, pour le groupe radical, pour sa prise de position qui soutient l'entrée en matière. Elle pose la question de savoir pourquoi le rapport de gestion n'est pas encore arrivé. Je peux vous dire que le rapport a été déposé auprès du secrétariat du Grand Conseil, sauf erreur, durant la première semaine du mois de mai. Par la suite, c'est le Bureau qui a décidé..., j'avoue là aussi que c'était trop tard parce que, pour le traiter au mois de mai, il aurait fallu le déposer au mois d'avril. Le Bureau a donc décidé que ce rapport serait discuté au mois de septembre et c'est dans 10 jours que la commission thématique va se pencher sur ce rapport.

Je constate aussi qu'il y a quelque part un manque d'information de la part du RSV envers les députés. On devrait peut-être une fois se poser la question: serait-il judicieux si le conseil d'administration avec la direction générale vous informaient dans les détails durant 2, 3 ou 4 heures, selon le temps que vous avez à disposition, de ce qui se fait à l'intérieur du RSV.

Herr Beat Abgottspon, effektiv - und das muss ich auf meine Kappe nehmen - hätte man diesen Artikel in das ursprüngliche Dekret einbauen sollen. Ich gehe davon aus, dass diese Bestimmung nicht einmal grosse Diskussionen hervorgerufen hätte und es ist natürlich ärgerlich nicht einmal ein Jahr nach dem letzten Dekret mit einer Abänderung des Dekrets hier vor den Grossen Rat treten zu müssen. Wir haben diese Information nicht bewusst unterdrückt, sondern sie ist unterlassen worden. Die Kommission hat darüber beraten und dann vielleicht auch zu wenig insistiert, aber ich will die Schuld keineswegs der Kommission zuschieben. Diese Verantwortung muss ich selber übernehmen.

Ich danke Ihnen auch für Ihre Grundsatzposition, wo sie sagen, dass Sie damals dem Dekret etwas skeptisch gegenüber standen, aber da es jetzt beschlossen ist und die Mehrheit des Grossen Rates A gesagt hat, dass man jetzt auch B sagen muss. Das ist eigentlich eine gute Position, die Sie hier vertreten. Was den Abänderungsantrag Ihrer Fraktion anbelangt, wird die Kommission diesen am Nachmittag beraten.

Herr Hans-Peter Zeiter für die CSPO unterstützt auch das Eintreten auf diese Vorlage, hat auch dargelegt weshalb diese Staatsgarantie nützlich ist. Nicht nur um einen Kredit zu bekommen, sondern um ihn auch zu besseren Bedingungen erhalten zu können. Ich danke der CSPO-Fraktion für das Eintreten auf die Vorlage, ebenso wie dies Frau Emmy Fux-Summermatter für die SPO-Fraktion gemacht hat.

Monsieur Maurice Tornay, vous avez soumis quelques éléments au nom du groupe DC du Bas. Vous êtes aussi prêt à entrer en matière. En ce qui concerne les 86,5 millions, il est peut-être un peu dommage que, dans le rapport, ne figurent pas toutes les annexes que le directeur général et le président, le Dr Pernet et M. Michlig, ont données à la commission. Ils ont pu montrer, mois après mois, avec des calculs exacts, à combien s'élèvent les besoins maximaux pour ce fonds de roulement. Je suis prêt à vous fournir d'ici à demain tous ces documents présentés à la commission. C'est un survol très détaillé des montants qui sont nécessaires. En janvier, c'est toujours la pointe parce que les nouveaux tarifs entrent en vigueur. Pour 2005, les tarifs sont OK, mais on doit introduire les APDRG, soit un financement plus fin, plus ciblé pour les prestations fournies dans les hôpitaux. C'est la raison pour laquelle ça va durer un certain temps jusqu'au moment où l'on pourra envoyer la facture

## Ma-8-6

aux assureurs et que ceux-ci accélèrent peut-être un peu le rythme en traitant les factures des hôpitaux.

Encore une fois et très solennellement, il est clair que ce fonds de roulement n'est pas destiné à la couverture des déficits. J'ai toujours dit cela, déjà quand nous avons traité le décret sur le RSV. Si, à la fin de cette année, il y a un déficit, le RSV devra alors tout faire, par le biais de la mise en œuvre de la planification hospitalière, pour baisser les coûts dans les hôpitaux.

Il a aussi été posé la question suivante: est-ce qu'au moment où on va traiter la nouvelle loi sur la santé, où on va transférer les dispositions du décret dans la loi – parce que ce décret est limité dans le temps jusqu'en février 2007, je vais tout faire, de sorte que la nouvelle loi puisse entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 –, donc à ce moment-là se posera la question de savoir s'il est encore nécessaire d'avoir cette disposition dans le décret, voire dans la loi, puisque les hôpitaux seront, à ce moment-là, propriétaires des hôpitaux et qu'ils pourront mettre des hypothèques sur les immeubles.

Pour la commission des finances hat Herr Louis Ursprung als Präsident Stellung genommen zu diesem Dekret. Er sagt, dass die Kommission enttäuscht ist. Ich kann das zu einem guten Teil verstehen. Man kann aber nicht sagen, dass man sich über die finanziellen Auswirkungen dieses Dekrets keine Sorgen gemacht hat, weil klarer als dies in der Botschaft dargelegt ist, kann man ja die finanziellen Auswirkungen dieser Vorlage nicht darstellen. Und Sie wissen auch was im rechtlichen und wirtschaftlichen Sinne eine Garantie bzw. eine Bürgschaft bedeutet.

Frau Sarbach-Bodenmüller hat zu Recht darauf hingewiesen, dass in anderen Kantonen in bezug auf die Umsetzung der Spitalplanung andere Massnahmen getroffen werden. Peut-être aussi certains d'entre vous ont-ils entendu ce matin à la radio – moi, je l'ai entendu à 6 heures – qu'il y a eu des manifestations dans le canton de St-Gall parce que le réseau de cette région a décidé de fermer deux petits hôpitaux. Il y avait 3'000 à 4'000 personnes dans la rue. Vous voyez ainsi que la situation est un peu la même partout en Suisse, avec la différence que le Conseil d'Etat du canton du Valais n'a pas décidé de fermer des hôpitaux et qu'il y a des activités aiguës sur tous les sites, de Brigue au Chablais.

Il y a encore deux interventions plutôt personnelles qui ont été faites notamment par la députée (suppl.) Sonia Métrailler qui a posé quelques questions. Elle a demandé pourquoi le rapport du RSV n'a pas été présenté. Comme je l'ai déjà dit, ce rapport est depuis un bon mois au Grand Conseil. Il sera prochainement traité par la commission thématique. Que le RSV ait perdu des données informatiques – nous avons eu dernièrement une rencontre, tout le Conseil d'Etat, avec les responsables du RSV, pas uniquement à cause de cela, mais nous avons aussi posé cette question parce que cette affirmation avait déjà été faite –, il est vrai qu'ils ont, avec l'introduction du nouveau système informatique qui n'a rien à faire avec le RSV, qui n'a rien à faire avec la planification hospitalière, perdu des données, mais il a été assuré devant tout le Conseil d'Etat que toutes ces données seront récupérées, que cela ne pose pas un problème particulier. Mais je veux quand même souligner que la création de cette plus grande entreprise du Valais comptant plus de 4'200 employés s'est faite dans un laps de temps très, très court, et il est clair qu'il y a, au niveau administratif, un grand effort à faire. Je peux ici devant le Grand Conseil féliciter le conseil d'administration et son directeur général pour le bon travail qu'ils font dans cette situation assez difficile.

Le député Gabriel Luisier déclare qu'il n'a pas confiance au RSV. Ce n'est pas nouveau, si je lis des articles où vous affirmez, où vous émettez au moins le doute que des

## Ma-8-6

membres du conseil d'administration touchent des montants d'une manière illégale. C'est de votre responsabilité que d'affirmer de telles choses. Bien sûr, il est toujours facile de se cacher derrière l'immunité parlementaire si vous sortez de telles choses. Je peux aussi donner la garantie, et je l'ai déjà fait deux ou trois fois devant le Grand Conseil, mais, pour certains, il faut le dire quatre fois..., c'est la position du Conseil d'Etat, nous n'avons pas les moyens d'agrandir l'hôpital de Sion, puisque vous avez toujours pensé que c'est le but de la politique. Mais il est clair qu'il faut faire des adaptations, comme je l'ai déjà dit lors de la séance tenue à Martigny. C'était là déjà la troisième ou la quatrième fois que je vous disais que nous devons aménager pour certaines disciplines qui seront transférées en direction de Sion, autour de 800'000 francs, c'est le montant que j'ai déjà cité. J'ai déjà dit, quand nous avons discuté du décret sur le RSV, que je ne viendrai jamais pour des investissements devant le Grand Conseil pour demander un crédit, non plus pour les modifications que nous devons faire aussi dans d'autres hôpitaux, comme par exemple à Martigny. Cela se fera dans le cadre des budgets d'investissements qui sont mis à disposition du RSV.

Je constate aussi qu'il y a la proposition de diminuer ces montants. J'ai déjà dit au RSV: vous devez travailler avec ce que vous avez à disposition, "nice to have" est quelque chose que nous devons un peu oublier.

En ce qui concerne la sécurité des patients, ce n'est pas le moment ici d'ouvrir un grand débat sur cette question. Il est clair..., le député Pierre-Christian de Roten regarde d'une manière un peu consternée vers la lumière là-haut, ça, il peut le faire..., il est donc clair qu'avec des médecins responsables, comme le Dr Benoît Delaloye, par exemple, c'est la priorité n° 1 de faire en sorte qu'il n'y ait pas de difficulté au niveau de la prise en charge médicale. Toute autre chose serait quelque chose que je ne pourrais pas accepter, et les médecins qui sont responsables des décisions de planification non plus.

Le SMUR accessible à tout le canton, bien sûr et nous l'avons expliqué à Martigny; vous allez prochainement recevoir une réponse détaillée pour savoir comment le SMUR est organisé. Sur le site Internet de l'OCVS, toutes les informations sont aussi accessibles.

Au sujet de l'affaire pénale en cours contre quelques responsables de l'hôpital de Sion, je peux seulement vous dire que cette affaire pénale est en cours et que nous suivons avec attention cette procédure.

En ce qui concerne les IRM et qu'il y a des institutions ou des entreprises privées qui sont présentes, je dois vous dire, Monsieur le député Gabriel Luisier, que les installations de ces IRM dans les hôpitaux ont été faites avec des contrats entre les propriétaires des hôpitaux, qui étaient les communes, et ces entreprises. Par exemple pour Sierre, j'ai été informé seulement après que l'IRM a été installé..., seulement pour vous dire comment l'information passait entre les hôpitaux gérés par les communes et le département. Entre-temps, les choses ont bien changé; nous sommes au courant de ce qui se passe dans les hôpitaux.

Mesdames et Messieurs, je m'excuse d'avoir été un peu trop long, mais autrement vous auriez pu dire que Burgener voulait se cacher derrière certaines non données.

Je vous remercie d'entrer en matière.

On va analyser vos propositions de modification. Je suis tout ouvert si on peut améliorer encore le texte. C'est peut-être effectivement possible d'entrer en matière sur des propositions qui ne mettent pas en danger le fonctionnement du RSV.

Merci.

## Ma-8-6

*Le président:*

J'ai une demande de parole du député Gabriel Luisier. Je pense que c'est pour une rectification matérielle.

Je vous la passe brièvement.

*M. le député Gabriel Luisier:*

Monsieur le conseiller d'Etat Thomas Burgener, jamais je n'irai manger la fondue chez vous. Vous confondez les mélanges et les liens. J'ai posé la question de la confiance dans le RSV pour pouvoir lui accorder une caution. Or, les réponses ne viennent pas, notamment et c'est le principal, sur les graves dysfonctionnements au niveau de la sécurité (l'extrait de la lettre que j'ai lue tout à l'heure qui vient d'un médecin). Vous ne dites rien sur les contraintes que vous avez données aux médecins pour qu'ils se taisent.

Autre chose: quand vous dites que l'on doit poser quatre fois les questions, c'est parce que les réponses ne viennent jamais. Vous vous êtes engagé à Martigny à répondre lors de la dernière session, il y a un mois. Ces réponses ne sont toujours pas venues. Nous nous permettons de les poser une nouvelle fois.

Et puis la réponse, alors ça, c'est édifiant, 120 millions, on a oublié.

Je vous laisse tirer les conclusions qui le méritent de cet oubli.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député.

Je ne sais pas si vous voulez répliquer..., ce n'est pas le cas.

Si j'ai bien compris, la députée (suppl.) Sonia Métrailler s'oppose à l'entrée en matière. Cela nous oblige à procéder à un vote.

**Par 90 voix contre 19 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de décret.**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, Präsidentin der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration:*

Nur eine Mitteilung.

Die Sitzung der Kommission Gesundheit und Sozialwesen ist eineinhalb Stunden nach Ende der Sitzung am Morgen im Haus Manor im 2. Stock. Damit das alle wissen.

Danke.

### **3. PROJET DE DECRET**

## **instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants, première lecture**

*MESSAGE ET PROJET DE DECRET*  
*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*  
*RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*Le président:*

Avant d'ouvrir la discussion sur l'entrée en matière, je vous rappelle que la commission des finances, par son président, le député Louis Ursprung, avait demandé que l'on ne traite pas cet objet avant les votations du 16 mai dernier; ce que le Bureau a fait.

Dont acte, Monsieur le président de la commission des finances.

#### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser:*

Die CVPO hat sich zusammen mit anderen Parteien mit einer Motion im Herbst 2003 für eine Steuerermässigung von Ehepaaren und Familien eingesetzt.

Ein erster Schritt in diese Richtung hat jetzt der Staatsrat in diesem Dekret vorgeschlagen. Um die Familien - in welcher Form auch immer - zu entlasten, ist dies ein kleiner Anfang. Der Steuerabzug muss aber für alle Kinder gelten und darf nicht auf die Grenze von 100'000 Franken steuerbares Nettoeinkommen begrenzt werden. Ein Antrag, welcher die Streichung dieser durch die Kommission eingeführten Grenze vorsieht, wird eingereicht. Das Geld, welches dem Kanton durch diese Steuererleichterung fehlt, muss an anderen Orten wieder eingespart werden.

Mit diesem Hintergrund ist die CVPO für Eintreten.

Der nächste nun wichtigere Schritt, der vom Staatsrat erwartet wird, ist die Entlastung der Ehepaare gegenüber Konkubinatspaaren, in dem das Einkommen der Ehepaare gesplittet wird.

Danke für die Aufmerksamkeit.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Maria Oester-Ammann:*

Wie wir inzwischen alle wissen, wurde das überladene und ungerechte Steuerpaket des Bundes, gegen welches auch das Walliser Parlament erfolgreich das Referendum ergriffen hatte, am vergangenen 16. Mai mit einer überwältigenden Mehrheit vom Volk abgelehnt. Während der Abstimmungskampagne hatte die CSPO immer wieder betont, dass sie für eine Steuerentlastung der Familien eintreten wird.

## Ma-8-6

Mit der Unterstützung des vorliegenden Dekrets treten wir den Beweis an, Familien mit minderjährigen und in Ausbildung stehenden Kindern steuerlich zu entlasten und zwar mit dem vorgeschlagenen Höchstbetrag von 150 Franken pro Kind, entsprechend der Forderung der Motionäre. Dieser Abzug wird auf den kantonalen Einkommenssteuerbetrag gewährt und soll für alle Familien mit Kindern gelten.

Die CSPO ist gegen eine Begrenzung des Steuerabzugs bis zu einem Nettoeinkommen von 100'000 Franken. Es sind gerade diese Familien, welche nicht in den Genuss von finanziellen Vergünstigungen kommen und sie leisten schon höhere Steuerbeiträge. Eine solche Begrenzung widerspricht auch den Grundsätzen der Familienpolitik, nach denen alle Familien gleich behandelt werden sollen.

Die CSPO wird einen entsprechenden Abänderungsantrag einreichen und ist für Eintreten.

Ich danke.

*M<sup>me</sup> la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:*

On pourrait penser, en lisant ce projet de décret, qu'il est le résultat d'une politique gauchiste. En effet, le parti socialiste a depuis longtemps préconisé, pour plus d'équité, des déductions d'impôt sur le montant à payer et non pas sur le revenu. Il est facile de comprendre que lorsque les remises d'impôt sont faites sur le revenu, les petits contribuables voient leurs charges fiscales diminuer de quelques francs et les contribuables aisés économisent des milliers de francs.

Pourtant, ce projet de remise d'impôt de 150 francs par enfant nous a été proposé par des représentants de la droite et la demande de ne pas distribuer cette manne aux personnes bénéficiant d'un revenu supérieur à 100'000 francs nous a aussi été proposée par des députés de la majorité.

Le groupe socialiste du Valais romand ne peut que se réjouir de ce petit cadeau fiscal offert aux familles de ce canton. Nous sommes d'autant plus satisfaits que cette déduction touche aussi les contribuables dont l'impôt est retenu à la source et que ceux-ci bénéficieront de l'effet rétroactif depuis janvier 2004 même s'ils quittent notre canton durant l'année.

Nous acceptons l'entrée en matière.

Merci.

*M. le député Grégoire Luyet:*

Une société sans enfant coûte plus cher à moyen terme qu'une société pratiquant une politique nataliste.

Si les impôts sont la richesse de l'Administration, ce sont bien les enfants qui sont la richesse du pays.

La motion déposée, reprise par le décret du Gouvernement, vise juste. Il s'agit d'une aide ciblée qui touche directement l'enfant.

Pour toutes ces raisons, malgré notre volonté de faire des économies, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière sur ce décret.

## Ma-8-6

Aider la famille, favoriser les naissances sont, pour nous, une des missions fondamentales de l'Etat. Seule une politique nataliste est porteuse d'avenir. Sans enfant, il n'y a que peu d'emplois dans le bâtiment. Sans enfant, la formation stagne. Sans enfant, la société se replie sur elle-même.

Notre pyramide des âges nous inquiète. La pointe s'allonge et se renforce, et la base s'étiole. Si nous continuons dans cette évolution, cette pyramide va s'effondrer. Alors, déjà aujourd'hui, soutenons les enfants.

Quant au montant à attribuer à cette tâche, le groupe est divisé. Faut-il respecter le principe de la motion ou de la rigueur budgétaire? Les deux principes sont favorables à notre avenir, chacun à sa manière. Aussi certains de notre groupe défendront-ils le texte du projet de décret présenté par le Conseil d'Etat et d'autres le texte de la commission.

Cependant, tous les députés du groupe déplorent le manque d'informations lors de l'élaboration du budget 2004 ou lors du traitement de la motion. Tous les enfants méritent une réduction fiscale, comme le dit la chanson, qu'ils soient un démon, qu'ils soient noirs ou blancs. Cependant, le manque d'informations met à mal notre crédibilité.

Ainsi, entre les deux, le cœur du groupe DC du Centre balance et il le fera savoir au vote final.

Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous acceptons l'entrée en matière.

*Frau Grossrätin Esther Waeber-Kalbermatten:*

Seit 1999 hat der Kanton Wallis den sogenannten Familienschutzartikel und seither hat der Kanton Wallis Schritte in Richtung Familienpolitik gemacht.

Bevor ich zum eigentlichen Inhalt des Dekrets über die Einführung einer Steuerermässigung auf kantonaler Ebene spreche, möchte ich einige grundsätzliche Überlegungen zur finanziellen Entlastung von Familien anstellen.

Gemäss mehreren Studien gibt es drei Arten von finanzieller Entlastung für Familien mit tiefen Einkommen.

1. Kinder- und Berufszulagen
2. Steuerentlastungen
3. Einkommensergänzende Leistungen für Familien, wie zum Beispiel im Kanton Tessin

Bisher hat man im Kanton Wallis an zwei Arten gearbeitet; an den Kinder- und Berufszulagen, die massiv erhöht wurden und heute zu den höchsten der Schweiz zählen. Bei der letzten Steuerrevision wurden Steuerentlastungen zu Gunsten der Familien vorgenommen. Die wirksamste Massnahme allerdings für finanzschwache Familien, die Ergänzungsleistungen, sind nicht in Angriff genommen worden und ich bitte hier an dieser Stelle den Staatsrat doch eindringlich, einen klaren Auftrag, entweder an eine ausserparlamentarische Kommission oder auch an die thematische Kommission Institution, Familie und auswärtige Angelegenheiten zu erteilen. Einen klaren Auftrag, der determiniert ist, wie es um ein Projekt für Ergänzungsleistungen für finanzschwache Familien gehen könnte. Denn nach den Studien ist dies die wirksamste Massnahme und die Evaluation im Kanton Tessin kommt zu sehr positiven Ergebnissen.

Zum vorliegenden Dekret.

## Ma-8-6

Ich habe heute gehört wie sich die Motionäre der verschiedenen CVP-Fraktionen freuen ab ihrer angenommenen Motion. Ich möchte deren Freude nicht schmälern. Doch ich möchte an dieser Stelle ganz klar sagen, dass bei der letzten Revision im Jahr 2000 die SPO genau diesen Antrag hinterlegt hat, dass es nicht Steuerabzüge geben soll, sondern ein direkter Betrag von der Steuer abgezogen werden kann. Dieser Vorschlag wurde hier im Saal massiv verworfen und heute - vier Jahre später - wird er eingeführt.

Die SPO wird diesem Antrag selbstverständlich zustimmen und kann sagen, wir haben eine wegweisende Politik vorgespurt.

Zum Dekret werden wir einen Abänderungsantrag hinterlegen. Das Dekret ist ja bekanntlich nur auf zwei Jahre limitiert. Wir werden den Abänderungsantrag so formulieren, dass das Dekret eine allgemeine Gültigkeit hat und fünf Jahre gültig sein soll.

Danke.

*M. le député Vincent Grenon:*

Le présent décret qui nous est proposé instaurant un complément à la loi fiscale de 1976 est riche dans le fond, mais pauvre dans la forme. Riche parce que l'aide induite par ce nouvel abattement sera en faveur des enfants, plus précisément des contribuables assurant leur prise en charge et non leur entretien, comme cité dans le projet. Pauvre parce que son effet ne durera que deux ans, coïncidant étrangement avec certaines échéances hivernales 2004 et printanières 2005; certes, la loi fédérale se faisant désirer ou laissant à désirer, c'est selon.

Le groupe radical, conscient de l'enjeu qui, au passage, est loin d'être démographique, soutient bien évidemment l'entrée en matière.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Ambros Bumann:*

Das zur Diskussion stehende Dekret sieht vor, dass Steuerpflichtige pro Kind 150 Franken von der kantonalen Einkommenssteuer in Abzug bringen können. Diesen Teil des Dekrets unterstützen wir.

Die FDPO-Fraktion wehrt sich jedoch dagegen, dass lediglich gewisse Einkommenschichten davon profitieren sollen, wie dies die vorberatende Kommission beschlossen hat. In dieser Frage unterstützen wir die Position des Staatsrats, welcher allen Steuerpflichtigen mit Kinderlasten diesen Abzug von 150 Franken gewähren soll. Die FDPO-Fraktion wird diesbezüglich einen Abänderungsantrag einreichen.

Wir fordern weiterhin, dass die gesamte Familienbesteuerung reformiert wird. Dabei stellt unseres Erachtens der vorgeschlagene Kinderabzug lediglich einen ersten Schritt zur Entlastung dar.

Die FDPO-Fraktion hat bereits in der Maisession mehrere Motionen hinterlegt, welche weitere Entlastungen, insbesondere für Ehepaare und Familien mit Kindern zum Inhalt haben.

In diesem Sinne stimmen wir dem Dekret zu.

*M. le député Georges Mariétan:*

Pour le groupe DC du Bas-Valais, ce projet de décret est le bienvenu.

## Ma-8-6

Il n'émane certes pas de représentants de gauche, comme l'ont souligné les représentants des travées socialistes, mais c'est bien la suite parfaitement logique de décisions successives qui ont été prises ici par le Parlement en septembre 2003 lorsque nous avons demandé le référendum pour le paquet fiscal, puis en octobre 2003 en déposant cette motion, sans opposition, et ensuite par le vote populaire du 16 mai dernier où, à près de 80%, les Valaisans ont refusé le paquet fiscal.

Etant premier signataire de la motion et président de la commission thématique de la famille, je suis forcément satisfait de la tournure prise par ces événements.

Le moment est vraiment venu de respecter les engagements. En ce sens il y a eu des promesses formelles d'allègement pour les familles émanant de ce Parlement et tout particulièrement des groupes DC. Or, je suis surpris des hésitations de la commission quant au montant finalement à déduire. Il me paraît clair que, lors du dépôt et du traitement de la motion, le montant de 150 francs a été impérativement admis et absolument pas contesté. De même qu'il me paraît surprenant que l'on remette en question la possibilité de bénéficier de cette déduction pour ceux qui ont un revenu fiscal au-dessus de 100'000 francs. Cela est tout à fait contraire à l'esprit de la motion. Dans ce sens, le groupe DC du Bas présentera une proposition pour revenir au texte du Conseil d'Etat.

Cela dit, je ne peux m'empêcher de souligner qu'il est regrettable que les chiffres annoncés lors du dépôt de la motion et surtout lors de la discussion qui a eu lieu soient aujourd'hui modifiés par d'autres calculs. Je me suis enquis auprès du département des raisons pour lesquelles cet écart de 3 millions a été annoncé. Il semble bien qu'il y ait là des explications que l'on peut comprendre avec un recul, mais tout de même regretter puisque ces 3 millions devaient être déjà connus lorsque nous avons adopté la motion.

Avec ce regret, mais qui, à mon avis, ne change rien au fond du problème, le groupe DC du Bas est naturellement d'accord d'entrer en matière.

*M. le député Pierre-Christian de Roten:*

Les élus libéraux se sont penchés sur ce projet de décret. Ils l'accepteront bien entendu, mais auraient préféré que le paquet fiscal soit accepté, mais voilà...

Devant un paquet fiscal mal ficelé, dont on relevait cependant la qualité du volet familial, une motion compensatrice a été votée au Grand Conseil, motion proposant d'accorder une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu de 150 francs en faveur des enfants et cela avec effet rétroactif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et jusqu'à fin 2005. Cela équivaut à une perte de recettes de 10,6 millions pour le canton.

Les élus libéraux acceptent bien entendu ce projet de décret comme ils acceptent avec une certaine retenue, cependant, la proposition de la commission qui, à l'article 241, prévoit que cette déduction ne sera pas accordée aux revenus supérieurs à 100'000 francs. Pourquoi avec retenue? Les libéraux se sont toujours opposés aux subventions arrosoirs, mais dans le cadre précis qui nous intéresse aujourd'hui, dans l'esprit de la discussion qui était celui du paquet fiscal, n'aurait-il pas été plus élégant d'aller jusqu'au bout de ce cadeau compensateur, d'autant plus qu'il s'agit d'un décret et que, dans deux ans, on aurait, par exemple, pu reprendre la discussion en y intégrant la question des allocations familiales, dont l'extrême générosité arrosoir grève ô combien plus les finances cantonales.

Les élus libéraux acceptent l'entrée en matière et accepteront ce décret avec d'autant plus de bon cœur si la modification demandée par la commission est refusée.

## Ma-8-6

Je vous remercie.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:*

Der vorliegende Dekretsentwurf muss im Kontext der Abstimmung über das Steuerpaket gesehen werden. In diesem Steuerpaket war auch die Familienentlastung vorgesehen. Diese konnte jetzt - zuerst infolge des Referendums und dann infolge der Abstimmung - nicht in Kraft treten. Das Dekret will jetzt auf kantonaler Ebene die gesetzliche Grundlage schaffen, um diese Steuererleichterung für Familien einführen zu können.

In der Kommission sind zwei Abänderungsanträge diskutiert worden, die Reduktion des Abzugs von 150 auf 130 Franken. Dieser Antrag wurde sehr knapp abgelehnt. Andererseits wurde die Begrenzung auf ein Nettoeinkommen von 100'000 Franken knapp angenommen. Beide Anträge entspringen eher budgetären Überlegungen und nicht steuerrechtlichen oder familienpolitischen Überlegungen. Der Grosse Rat hat im Budget einen Betrag von zirka 10,5 Millionen Franken vorgesehen für diese Erleichterung. Der Vorschlag des Staatsrats bringt jetzt Mindereinnahmen von zirka 13,6 Millionen. Darum hat die Kommission in ihrer Mehrheit eine Begrenzung hier eingeführt. Diese Anträge stehen aber wieder zur Diskussion. Es werden diverse Abänderungsanträge eingereicht. Ein administrativer Hinweis: Die Kommission wird sich direkt nach der Sitzung im Plenum hier im 2. Stock besammeln, um diese Abänderungsanträge diskutieren zu können.

Ich möchte den einzelnen Intervenienten danken, die - so wie ich das mitbekommen habe - alle für Eintreten sind.

Recht herzlichen Dank.

*Hr. Staatsrat Wilhelm Schnyder, Vorsteher des Departements für Finanzen, Landwirtschaft und äussere Angelegenheiten:*

Es ist ein folgerichtiger Entscheid, dass sich heute sämtliche Fraktionen für Eintreten aussprechen. Wir haben seinerzeit bei der Beratung des Referendums klar gesagt: wir wollen eine kompensatorische Massnahme treffen. Wir waren damals über alle Parteigrenzen hinweg mit der Motion einverstanden und folglich kann man heute keinen anderen Entscheid fällen.

Ich möchte auf einige Detailfragen, die hier erörtert worden sind, kurz eingehen. Herr Kluser, Sie sprechen das Splitting an. Sie wissen, dass wir heute bei den Ehepaaren einen Abzug von 32 Prozent haben und wir sind absolut bundesrechtskonform, auch konform mit der Rechtsprechung des Bundesgerichts. Es wäre falsch, wenn wir jetzt eine Lösung vorziehen würden, denn zuerst muss abgeklärt werden, was beim Bund im Bereich der Ehegattenbesteuerung passiert. Sonst müsste man dann vielleicht in zwei oder drei Jahren erneut ändern und das wäre sicher nicht in Ordnung. Die Frage, die hier auch gestellt worden ist betrifft den Bereich der Ergänzungsleistungen für finanzschwache Familien.

Cette question est judicieuse, mais, Madame la députée Esther Waeber-Kalbermatten, ce qui est important, ce n'est pas seulement de savoir quels sont les allégements que nous produisons pour nos familles financièrement faibles, mais il faut aussi voir quels

sont les effets. Les études qui ont été faites l'année passée pour les familles à revenus faibles ont démontré que pour quatre catégories, le Valais est en première position: à nos familles, il reste beaucoup plus que dans un grand nombre d'autres cantons. On a vu, par exemple, que si l'on compare les bas revenus du Valais et les bas revenus de Zoug, pour les revenus très bas ou bas du canton du Valais, il reste le double de ce qu'il reste à une famille zougnoise. Alors, il faudra, dans une analyse, tenir compte aussi de ces éléments-là.

En ce qui concerne la question posée in bezug auch auf die Anmerkung des Präsidenten der Finanzkommission, Herrn Louis Ursprung, dass hier nicht ganz seriöse Arbeit geleistet worden ist. Ich muss hier die Steuerverwaltung in Schutz nehmen. Wir sind damals davon ausgegangen, dass ausschliesslich die Kinder der hier wohnsässigen Bevölkerung entlastet würden. Wir haben in einer zweiten Phase festgestellt, dass diese Ungleichbehandlung rechtlich nicht haltbar ist, dass wir auch jene begünstigen müssen, die Quellensteuern bezahlen. Und wir haben nicht gepokert und sind auf der Schiene weitergefahren mit diesen etwa 10 Millionen. Wir haben in unserer Botschaft das klar offen gelegt und folglich kann man uns keinen Vorwurf machen. Es gibt noch zwei Fragen, die offen sind. Die Begrenzung auf einen Betrag vom Einkommen her ist natürlich entgegen jeglicher Familienpolitik, die heute über alle Parteigrenzen hinweg, in der Schweiz gang und gäbe ist. Man hat beispielsweise bei den Familienzulagen eine solche Politik immer bekämpft. Und ich bin auch der gleichen Meinung, wie das Frau Oester und andere gesagt haben, dass es falsch wäre, wenn man hier die Differenzierung macht.

Zum Budgetrespekt. Gut, darüber können wir lange streiten. Wir haben damals der Walliser Bevölkerung gesagt, wir werden diesen Abzug pro Kind auf 150 Franken festlegen. Ich glaube, es wäre nicht gut, wenn wir jetzt dort zurückbuchstabieren würden, nur aus Budgetdisziplin. Das würde wahrscheinlich auch im Volk schlecht aufgenommen.

Im übrigen möchte ich auch allen Intervenienten dafür danken, dass sie dem Eintreten zustimmen.

**L'entrée en matière est acceptée.**

## **4. TRAITEMENT DFAE**

## **5. INTERPELLATION**

**du député François Gianadda (PRD) concernant:  
"L'Etat de Vaud sans fil, et nous" (02.09.2003), (1.435)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:** cf. BSGC mai 2004

**TRAITEMENT:**

*M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures:*

## **Ma-8-6**

Dans ce dossier, Monsieur le président du groupe radical, nous n'avons en tout cas pas de fil à la patte!

La réponse est très simple. Nous pouvons nous référer à un rapport déposé déjà le 26 juillet 2002 par le Service cantonal de l'informatique. Ledit rapport proposait la reprise de la téléphonie par le Service cantonal de l'informatique ainsi que la mise en application de nouvelles technologies VOEP.

En raison de problèmes budgétaires et surtout de ressources humaines, nous n'avons pas encore eu la possibilité de démarrer ce projet, mais nous sommes de l'avis que l'on devrait trouver les moyens nécessaires pour faire une première étape en 2004.

*Le président:*

Je vois que le président du groupe radical est d'accord avec la réponse.

Merci.

Nous passons aux développements.

## **6. DEVELOPPEMENTS DFAE / ENTWICKLUNGEN DFLA**

### **7. POSTULAT von Hrn. Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten (CSPO) und Konsorten betreffend Staatsdienste (04.11.2003), (1.436)**

#### **HINTERLEGTER TEXT**

#### **ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten:*

Bei der Vorstellung von e-DIKS in deutscher Sprache hat der Projektleiter, Dr. Franz König, sinngemäss gesagt: die Mitarbeiter des Staates arbeiten sehr gut, aber oft an der falschen Stelle oder an nicht wichtigen Themen.

Gestern hat die SPO bei der Ausgaben- und Schuldenbremse gesagt, der Staat brauche mehr Geld, um seine Aufgaben richtig erfüllen zu können.

Werte Kolleginnen und Kollegen, dieses Geld haben wir nicht mehr und von Bern kommt es nun ja auch nicht. Der Staat muss sich daher auf das wesentliche beschränken, diese Aufgaben dann aber gut und uneingeschränkt erfüllen. Es genügt meines Erachtens nicht, wie es die Kommission Luyet zum Teil gemacht hat, einfach den Materialaufwand zu kürzen. Das ist reine Budgetkosmetik, denn eine Sekretärin ohne Bleistift und Gummi und ohne Tinte für den Drucker kann die Arbeit nun mal nicht ausführen.

## Ma-8-6

Dieser erste Wurf genügt nicht. Wir dürfen nicht nur Dienstchefs fragen was sie für Aufgaben erfüllen und wie sie diese Aufgaben erfüllen. Wir müssen auch den Mut haben, die Dienstchefs und ihre zugewiesenen Aufgaben zu hinterfragen und notfalls die gesamte Dienststelle zu streichen. Wir müssen den Mut haben, Dienststellen zusammenzulegen und die Anzahl der Dienstchefs zu reduzieren (zum Beispiel beim Rechtsdienst). Wir müssen aber auch den Mut haben, Dienstleistungen dem freien Wettbewerb zu unterwerfen und nach Offerte zu vergeben, Dienststellen zu reorganisieren und zu modernisieren.

Zu all diesen Anregungen gibt es genügend Vorgaben.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Die SP bekämpft dieses Postulat in dem Sinne, dass es keine externen Experten braucht um diese Fragen zu klären. Einige Fragen dieses Postulates sind berechtigt, denn unter dem Spardruck der Ausgaben- und Schuldenbremse müssen wir uns diese Fragen stellen. Andere aber zielen in die Richtung Privatisierung. Schlussendlich muss dieses Parlament und der Staatsrat sich dazu entscheiden und sich die Fragen stellen, was uns der Staat wert ist, welche Aufgaben wir in Zukunft übernehmen wollen und wieviel wir dafür aufwenden wollen. Wir brauchen keine Experten von ausserhalb um uns später hinter einem Bericht verstecken zu können.

Das Parlament und der Staatsrat sollen die Verantwortung übernehmen, welche Aufgaben wir in Zukunft diesem Staat bieten wollen.

Deshalb bekämpfen wir dieses Postulat.

*Le président:*

Nous prenons note de votre opposition, Madame la députée.

Un petit contrôle rapide m'indique que nous sommes une soixantaine dans la salle; donc, nous sommes en dessous du quorum.

J'appelle les gens qui sont dans la salle des pas perdus de revenir vite fait, bien fait, pour que nous puissions procéder au vote.

(...)

Voilà, nous pouvons procéder au vote.

**Par 51 voix contre 17 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.436 développé par le député (suppl.) Stefan Andenmatten.**

## **8. INTERPELLATION de la députation DC du district d'Entremont, par le député (suppl.) Jean-Albert Ferrez, concernant la**

## **nouvelle péréquation financière de la Confédération: des miettes pour le canton (06.11.2003), (1.437)**

### **TEXTE DEPOSE**

### **DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Jean-Albert Ferrez:*

A l'instar de ce que disait ici même hier notre collègue Jean-Yves Gabbud, entre le dépôt d'une interpellation et son développement, les circonstances peuvent changer. Si, souvent, ces changements rendent l'intervention caduque, dans d'autres cas, ils la rendent encore plus nécessaire.

A 180 millions, on pouvait faire la fête; à 120 millions, on devait commencer à se poser quelques questions; à 36 millions, le réveil est rude. Dans l'absolu, toucher 36 millions de plus de Berne est une bonne chose, à condition d'être raisonnable quant à l'affectation de ces montants.

Mais la réalité est toute autre. Il apparaît de plus en plus clair que si la Confédération nous donne, de la main gauche, quelques millions de plus, elle va, de la main droite, nous transmettre une série de nouvelles tâches, dont elle abandonne le financement. Ce transfert, c'est exactement ce que ce Parlement s'est toujours interdit de faire envers les communes; la commission Luyet nous le rappelait encore hier. La Confédération, elle, n'a pas la même déontologie et charge allègrement notre canton au travers de ses programmes d'allègements budgétaires. En l'occurrence, en sondant quelques conseillers d'Etat et chefs de service, j'ai la désagréable impression que ces 36 millions sont d'ores et déjà consommés par quelques dossiers (nouvelle organisation de la protection de la population, routes, forêts et j'en passe); à tel point que l'on peut d'ores et déjà se demander s'il reste quelque chose de ces 36 millions.

Alors, faire comme je le demande dans cette interpellation: la liste des nouvelles dépenses induites pour le canton dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et le canton, c'est probablement difficile, comme ne manquera certainement pas de le dire notre grand argentier, mais ça n'en demeure pas moins une préoccupation permanente. Peut-être que le Gouvernement peut s'engager à nous informer chaque année dans le cadre du budget de l'évolution de cette répartition et des flux financiers correspondants.

Le fond du problème, c'est la constatation que la politique menée depuis des années, qui veut équilibrer le compte cantonal par le biais de recettes extérieures que, par définition, nous ne maîtrisons pas, eh bien!, cette politique montre ici ses faiblesses. Nous n'aimerions pas garder le souvenir d'un conseiller d'Etat Schnyder qui aurait passé dix ans à négocier des sucres sans jamais avoir droit à un bon steak.

Le heureux hasard, qui veut que cette interpellation soit développée le lendemain de la discussion du premier rapport de la commission des mesures structurelles, doit nous rappeler que l'avenir, en particulier l'avenir financier de ce canton, est dans nos mains et pas dans celles du Conseil fédéral. Parlement et Gouvernement doivent tout faire pour rendre le ménage cantonal aussi sain que possible, notamment aussi peu dépendant de l'extérieur que possible.

## Ma-8-6

Nous y parviendrons et il sera toujours assez tôt à ce moment-là pour affecter au remboursement de la dette ou autre investissement ciblé tout montant qui tomberait du ciel..., pardon, qui viendrait de Berne.

Merci de votre attention.

*Le président:*

Monsieur le chef du département, le steak, le sucre..., tout de suite?

*M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures:*

Monsieur le président du Grand Conseil, je préfère au steak et au sucre les légumes..., c'est bien plus sain!

Dans le message du 14 novembre 2001, il est vrai, le Conseil fédéral a informé le Parlement, dans le bilan général, que le Valais toucherait 124 millions en plus par rapport à ce qu'il touche aujourd'hui.

Il est aussi vrai que, sur la base des dernières estimations de la Confédération, ce montant se trouve réduit à 36 millions.

Toujours sur la base de ces estimations, le canton du Valais se retrouverait même contributeur au fonds de péréquation, pas pour beaucoup, mais tout de même pour 2 millions. Et si l'on ne tenait pas compte du fonds de compensation pour la topographie et la géographie, on paierait un montant de 2 millions au lieu de toucher net 36 millions de plus.

Comment expliquer ces écarts?

Ici, je réponds aussi aux questions posées par la voie des médias par le CVPO, comme cela ils pourront l'apprendre devant le Parlement au lieu que je leur réponde par la presse. Comme cela les journaux pourront économiser ces lignes pour écrire des choses plus intéressantes, peut-être s'exprimer sur le livre de M<sup>me</sup> Metzler qui a quelques côtés très intéressants..., aussi du côté du Haut-Valais.

Alors, comment expliquer de tels écarts?

Nous avons eu une première rencontre le 24 mai 2004 – je le souligne – entre le chef du département, ceux qui m'ont accompagné, soit MM. Bonvin et Charbonnet, et un représentant de l'Administration fédérale des finances. Celui-ci a évoqué les deux causes principales:

Premièrement, l'indice de ressources du Valais a augmenté, entre 1997 et 1999 jusqu'en 2001/2002, de 57,8 points à 66,6 points. Donc, Monsieur l'interpellateur, votre souci qu'on devienne plus fort a été partiellement réalisé et c'est normal que, d'un autre côté, on perde. Le montant que l'on perd ainsi est de 30 millions. Il faut aussi dire que cela est plus prononcé parce que, durant la même période, les cantons financièrement très forts (Genève et Zurich) ont perdu dans l'indice des ressources. Alors, il est clair que si, demain, l'économie devait reprendre, on aurait peut-être de nouveau les anciens écarts et le calcul pourrait changer. Mais je dis aussi, il est fort possible qu'en 2007 ou 2008, lorsque cette nouvelle répartition financière et répartition des tâches sera peut-être en vigueur, d'autres chiffres nous seront encore présentés.

## **Ma-8-6**

Deuxièmement, les 40 millions que nous perdons dans le cadre de la nouvelle péréquation financière uniquement sur le montant des subventions aux caisses maladie. Pourquoi? Parce que notre bon Conseil fédéral à Berne a dit: le but social (subventionnement aux caisses maladie), on le sort de la péréquation et on devra faire cela dans la LAMal. Et ce qui nous arrivera par la LAMal: grand point d'interrogation. Cela fait donc déjà 70 millions. Les 20 autres millions, c'est sur différents axes.

J'aimerais aussi relever que certaines tâches, et vous le dites aussi, ont déjà été transférées aux cantons ou sont en train d'être transférées, et cela nous cause un grand souci.

Nous partageons donc les préoccupations de l'interpellateur et de ceux qui ont signé cette interpellation, surtout au vu des derniers développements, du côté de la Confédération où on essaie encore de rétrécir ce qui nous est dû.

Nous sommes en train de faire une analyse détaillée de tous les chiffres, aussi de ceux que vous avez mentionnés, avec nos services, mais aussi avec la Confédération, pour pouvoir, ensuite, tirer un trait final et nous déterminer pour le vote du mois de novembre si on soutient ou non cette péréquation.

Encore un élément qu'il ne faut pas oublier et qu'on doit dire: aujourd'hui, le Valais touche, pour le secteur de la péréquation et pour les secteurs qui sont repris dans le dossier du désenchevêtrement des tâches, 467 millions. C'est presque le cinquième de tout le gâteau.

Alors, est-ce que cela tombe du ciel? Non! En effet, nous savons que dix autres cantons profitent encore plus des transferts directs ou indirects de la Confédération. D'ailleurs, une grande partie de ces transferts nous sont dus (BNS, etc.). Alors, je partage l'avis, et je pense le Gouvernement aussi, que nous devons tout faire pour renforcer notre force économique, donc avoir un indice des ressources plus fort encore. Nous ne devons cependant pas considérer ce qui nous vient de Berne comme un cadeau !

## **9. INTERPELLATION**

### **der HH. Grossräte German Eyer und Rolf Eggel (Suppl.) betreffend Arbeitsvergabe für das Dienstleistungszentrum Obergesteln (04.12.2003), (1.438)**

#### **HINTERLEGTER TEXT**

#### **ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Noch vor Jahren hat es sich gelohnt in einen Gemeinderat zu gehen. In Zeiten der Hochkonjunktur vergab man viele Arbeiten unter der Hand an die eigene Firma oder an die Firma des Vetters, Bruders oder Parteikollegen. Das Beschaffungswesen sollte dies ändern und hat es teilweise auch getan. Aufträge sollten nach klaren Kriterien, aber auch im Wettbewerb vergeben werden. Leider werden diese Kriterien immer wieder umgangen. Das ist ein Problem. Das grössere Problem aber ist, dass bei Verstössen gegen das Gesetz die Konsequenzen für die Gesetzesübertreter zu klein sind. Dies ermuntert einige Leute, ebenfalls

## Ma-8-6

das gleiche zu tun. Deshalb wäre ich froh, wenn uns der Staatsrat die fünf aufgestellten Fragen diesbezüglich beantworten würde.

Ich danke.

*Hr. Staatsrat Wilhelm Schnyder, Vorsteher des Departements für Finanzen, Landwirtschaft und äussere Angelegenheiten:*

Im Gesetz vom 23. Juni 1998 betreffend das öffentliche Beschaffungswesen ist in Artikel 21 vorgesehen, dass der Kanton die Einhaltung der Vergabebestimmungen überwache. Der Artikel 23 betrifft Sanktionen und Massnahmen - da muss man gut zuhören - richtet sich nur gegen Anbieter, die gegen die Vergabebestimmungen verstossen haben. Das Gesetz beinhaltet keine Sanktionsmassnahmen gegenüber einem Auftraggeber. Hier war ja die Gemeinde Auftraggeberin.

Nun zu den einzelnen Fragen.

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass ein Interessenkonflikt und folglich eine Wettbewerbsverzerrung dann vorliegt, wenn die Ausschreibungsvorbereitungen und die Arbeitsausführungen von derselben Person vorgenommen wird, weshalb der Staatsrat in Artikel 34, Absatz 1, Buchstabe i) der Verordnung vom Juni 1998 festgehalten hatte, dass ein Anbieter vom Zuschlagsverfahren ausgeschlossen wird, wenn er im Rahmen des gleichen Projekts Planungs- und Bauleitungsaufträge ausgeführt hat.

Zur zweiten Frage.

Der Staatsrat lehnt es ab weitere Untersuchungen im Zusammenhang mit der Erstellung des Dienstleistungszentrums vornehmen zu lassen, da die Gemeinde nach Intervention des Kantons die verbleibenden Aufträge nach den Bestimmungen des öffentlichen Beschaffungswesens anwendete und das Dienstleistungszentrum seither erstellt wurde.

Zur dritten Frage.

Die vorgenommene Intervention im konkreten Fall, insbesondere deren Publizität, hat die kommunalen Amtsstellen - nicht nur im Oberwallis - in bezug auf die Anwendung der Bestimmungen über das öffentliche Beschaffungswesen sensibilisiert und wir haben auch überprüft und festgestellt, dass die Gemeinde Obergesteln nach dieser, zum Teil berechtigten Publizität, auch die Regeln angewandt hat.

Zur vierten Frage.

Der Kanton verfügt über kein Kontrollsystem zur Überwachung der Arbeitsvergaben durch die Gemeinden. Sie werden mir sicher nicht vorschlagen, dass wir noch zwei, drei Leute einstellen, um das zu überprüfen. Einzig im Falle von subventionierten Aufträgen hat diese Kontrolle zu geschehen und die geschieht auch.

Zur fünften Frage.

Am 1. Juni 2003 sind - wie Ihnen bekannt ist - die neuen Bestimmungen zum öffentlichen Beschaffungswesen in Kraft getreten und der Kanton Wallis, beispielhaft, ist einer der ersten Kantone der Schweiz, welcher die neuen rechtlichen Verpflichtungen der bilateralen Verträge in seine Gesetze eingeführt hat. Sowohl aus dem kantonalen Amtsblatt wie auch aus der Rechtsprechung des Kantonsgerichts - das sind zwei Quellen, die man nachlesen und prüfen kann - wird ersichtlich, dass den neuen Bestimmungen über das

öffentliche Beschaffungswesen über weite Strecken gut nachgelebt wird. Es trifft zu, dass es in Ausnahmefällen hin und wieder noch Fehlerquoten hat, aber wenn Sie die Rechtsprechung des Kantonsgerichts und dann auch die Absegnung durch das Bundesgericht all dieser Entscheide durch das Kantonsgericht anschauen, dann können Sie sehen, dass hier doch im grossen und ganzen korrekt gearbeitet wird.

## **10. INTERPELLATION**

### **du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député Jean-Marc Zufferey, concernant Alcan: rumeur ou danger (11.05.2004), (1.443)**

#### **TEXTE DEPOSE**

#### **DEVELOPPEMENT:**

*M. le député Jean-Marc Zufferey:*

Je sens dans cette salle, ce matin, une certaine agressivité politique, même vous, Monsieur le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, en citant M<sup>me</sup> Metzler, mais devant les grands projets, devant les difficultés, je préfère transférer cette agressivité politique en agressivité pour l'économie valaisanne.

Mon interpellation tient à traduire l'inquiétude de toute une région pour son avenir économique en raison de la réduction des effectifs chez Alcan. En avril de cette année, c'était une cinquantaine de postes. Des rumeurs d'une deuxième vague en automne à la division presses.

Certes, on affirme qu'il s'agit – bel euphémisme – de départs naturels, mais chaque départ est un poste en moins, un emploi perdu.

La réduction des effectifs et de l'activité d'Alcan a bien évidemment des incidences sur d'autres entreprises de la région qui sous-traitent et collaborent avec Alcan. L'inquiétude ronge les employés d'Alcan et toute la région.

Face à ce démantèlement, nous souhaitons connaître la position du Conseil d'Etat par rapport à cette situation générale chez Alcan et aussi par rapport aux rabais énergétiques et fiscaux accordés à cette entreprise.

Je vous remercie.

*M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures:*

Monsieur le député Jean-Marc Zufferey, est-ce que je peux faire une rectification matérielle? Moi, je ne pensais pas faire valoir une agressivité. Au contraire, j'ai entendu, ce matin, à la radio parler de l'érotisme du livre de M<sup>me</sup> Metzler..., alors je me suis probablement très mal exprimé parce que c'est un sujet qui m'est étranger. OK, j'en prends acte. A l'avenir, je m'exprimerai d'une manière plus claire.

## Ma-8-6

Le Conseil d'Etat peut vous confirmer que le ministre de l'économie, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, a une relation concrète et régulière avec la direction du groupe Alcan. Nous pouvons souligner ce qui suit: Le groupe Alusuisse-Lonza avait décidé, comme vous le savez, l'activité de l'électrolyse à Steg pour la fin de l'année 2001. Finalement, la direction Alusuisse-Lonza, aussi grâce à l'engagement des syndicats, s'est laissée convaincre de revenir sur sa décision à la condition qu'une exonération partielle de l'impôt cantonal et des impôts communaux sur le bénéfice lui soit accordée et qu'un prolongement de la réduction de l'impôt spécial pour l'énergie produite lui soit aussi octroyé.

Je vous rappelle qu'il y a une expertise du professeur Locher qui, en fait, nous interdit de parler, même au Parlement, des exonérations fiscales. Vous avez eu écho de cette expertise. M. Locher est arrivé à la conclusion: on peut citer le nombre d'exonérations accordées et le volume, mais pas les entreprises. Mais, ici, comme tout le monde en a parlé, j'espère ne pas avoir une plainte sur le dos pour avoir fait une infraction au secret fiscal.

Considérant l'importance pour le canton de ces usines valaisannes avec quelque 1'600 emplois, 550 millions de chiffre d'affaires, 140 millions de masse salariale et en règle générale 80 millions de sous-traitance, nous avons constaté qu'avec la fermeture de l'électrolyse de Steg, une perte d'une centaine d'emplois, on aurait aussi eu le danger de voir s'ébranler la situation de Chippis et Sierre.

Au vu de cela, le Conseil d'Etat a décidé ce qui suit: accorder à ce moment-là à Alusuisse une exonération partielle des impôts communaux et cantonaux sur le bénéfice, et cela les communes entendues et avec leur accord. Cette exonération est valable jusqu'à la fin de l'année 2005. Durant la période d'exonération fiscale, la société devra effectuer les amortissements et les provisions justifiées par l'usage commercial. La société doit aussi avoir en Valais, pendant cette période, en tout cas un caractère permanent.

Si l'activité devait être abandonnée ou d'autres activités de l'entreprise démantelées avant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005, il est clair que ces exonérations seraient révocables. C'est une leçon que l'on a apprise à la suite d'autres expériences aussi douloureuses.

Nous avons aussi décidé de prolonger la réduction de l'impôt spécial sur l'énergie produite dans le canton. Donc, aussi là, le rabais partiel pour une consommation annuelle de l'énergie a été octroyé.

Finalement, nous avons décidé de lier les mesures de soutien à un investissement d'au moins 150 millions en Valais, y compris 20 millions pour l'électrolyse de Steg et la poursuite aussi de l'électrolyse de Steg.

Nous devons donc confirmer ici que la question soulevée par le député Jean-Marc Zufferey nous préoccupe aussi. Le Conseil d'Etat entreprend toutes les démarches possibles et indispensables pour que l'on puisse maintenir ce grand acteur économique à Sierre et Chippis.

Il faut encore dire que nous espérons, avec une reconduction des rabais, avoir la prolongation de l'engagement d'Alcan en Valais jusqu'au-delà de l'an 2005.

En conclusion, je peux dire que le Conseil d'Etat est très sensibilisé par ce qui se passe actuellement à Sierre, Chippis et Steg et que nous entreprenons tout pour que l'on ne puisse pas démanteler cette place économique importante au centre du Valais.

**11. INTERPELLATION**  
**von Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und**  
**den HH. Grossräten Fredy Huber (CSPO), Felix Ruppen**  
**(CVPO) und Ambros Bumann (Suppl.) (FDPO)**  
**betreffend Gesamtlösung für Gemeinden in finanziellen**  
**Schwierigkeiten (06.04.2004), (1.444)**

**HINTERLEGTER TEXT**

**ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher:*

Der Text dieser Interpellation ist gegeben. Wichtig an dieser Interpellation sind uns zwei Punkte,

1. dass eine Gesamtlösung für alle Walliser Gemeinden in prekärer finanzieller Lage gefunden wird, dass man eine Gesamtschau über den Kanton macht und

2. dass diese Lösung insbesondere auch im Zusammenhang mit den ESG Anleihen der Burgschaft Leukerbad rasch, also sofort, angestrebt wird, um weitere Imageschäden oder grössere Probleme zu vermeiden.

Wir fragen deshalb den Staatsrat an ob er dazu bereit ist.

*Hr. Staatsrat Wilhelm Schnyder, Vorsteher des Departements für Finanzen, Landwirtschaft und äussere Angelegenheiten:*

Ich kann Ihnen zur Ihrer Interpellation die Position der Walliser Regierung wie folgt darlegen. Zuerst einmal grundsätzlich. Es ist selbstverständlich, dass die Walliser Regierung bestrebt ist, den sich in Schwierigkeiten befindenden Munizipalgemeinden und Bürgergemeinden im Rahmen der gesetzlichen Möglichkeiten zu helfen. Der Kanton hat bekanntlich auch bereits verschiedenen in finanziellen Schwierigkeiten stehenden Munizipalgemeinden, namentlich mit Finanzhilfen, mit Finanzcoaching kurzfristig geholfen.

Jetzt zu Ihrer ersten Frage nach der Gesamtlösung für die Gemeinden. Der Staatsrat hat bereits mehrere Massnahmen ergriffen und in Gang gesetzt, um den Gemeinden zu helfen. Er hat beispielsweise eine neue Gesetzgebung erarbeitet und voll den neuen Bedürfnissen angepasst. Es ist das Gemeindegesetz vom Februar 2004, das umgebaut worden ist, die Förderung der interkommunalen Zusammenarbeit, auch die Revision des interkommunalen Finanzausgleichs, wobei aufgrund der Budgetmassnahmen, die wir zu treffen haben das dann wahrscheinlich ein Geschäft ist, das später kommt. Wir haben aber auch in der Verwaltung die Strukturen Gemeindefinanzen durch Anstellung einer Fachkraft in der kantonalen Finanzverwaltung gestärkt. Schlussendlich haben Sie im Finanzplan 30 Millionen Franken, die zur Verfügung stehen um eben den Gemeinden helfen zu können.

Zu Ihrer zweiten Frage in bezug auf die Bürgergemeinde Leukerbad, denn das ist ja das was Sie interessiert.

Betreffend der Refinanzierung an die Emissionszentrale der Schweizer Gemeinden gilt es zu wissen, dass im Jahr 2005 total 19 Quoten von 14 Walliser Gemeinden mit insgesamt 48 Millionen Franken fällig werden. Davon entfallen allein auf die Burgergemeinde Leukerbad 11 Millionen. Weiter haben Munizipalgemeinden mit finanziellen Schwierigkeiten Refinanzierungen zu leisten, beispielsweise Grächen, Oberwald, Saas Balen und Saas Grund. Es ist zu erwähnen, dass die Burgergemeinde Leukerbad die Finanzkommission angeschrieben hat und die Finanzkommission in dieser Angelegenheit im Mai 2004 ihrerseits den Staatsrat um Auskünfte betreffend die angelaufenen Gespräche sowie den Standpunkt der Walliser Regierung nachsuchte. An dieser Stelle sei erwähnt, dass dem Staatsrat betreffend die aktive finanzielle Sanierung, resp. Unterstützung von Burgergemeinden keine gesetzliche Grundlage zur Verfügung steht. Ich wiederhole das noch einmal. Wir haben zur aktiven Hilfe an die Burgergemeinden keine gesetzliche Grundlage. Dies im Gegensatz zu den Munizipalgemeinden, insbesondere sei hier auch das Ihnen bekannte Dekret in bezug auf die Finanzhilfen erwähnt. Jetzt kennen Sie den Handlungsspielraum der Walliser Regierung. Wir müssten hier bereits Gesetzestexte abändern, damit wir überhaupt Handlungsspielraum bekommen.

## **12. PROJET DE DECISION concernant l'octroi d'une subvention à la commune d'Evolène pour la construction de collecteurs principaux d'eaux usées et d'une station d'épuration**

*MESSAGE ET PROJET DE DECISION  
RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

### **Discussion sur l'entrée en matière:**

*Le président:*

Je vous demande de préciser, dans vos interventions, si vous déposez des propositions d'amendement; si tel n'est pas le cas, nous pourrions procéder à la lecture de détail immédiatement après la discussion sur l'entrée en matière.

*M. le député Willy Giroud:*

Si, à la lecture du message du Conseil d'Etat et à celle du rapport de la commission thématique, le groupe radical peut, sur le fond, se satisfaire du projet présenté, il n'en va pas de même pour la forme.

En effet, il est fort regrettable de devoir, en cours de séance de commission, faire intervenir un membre de l'exécutif communal, ici en l'occurrence son président, afin d'obtenir des précisions sur la situation financière de ladite commune. Il aurait été bien plus facile de faire figurer ces informations dans le message du Conseil d'Etat.

## Ma-8-6

De plus, il apparaît clairement que le choix du site pose un problème majeur. Avec une dérogation au RCC et une implantation en zone rouge, ce n'est pas moins d'une trentaine d'oppositions qui ont été déposées à ce jour. Cela devrait bien retarder le début des travaux de quelques mois, voire de quelques années. Mais il est bien vrai que lorsque l'on ne dispose pas encore d'installation d'épuration des eaux, on a tendance à naviguer en eaux troubles.

Alors, dans un souci de transparence et afin de clarifier une situation aux odeurs quelque peu nauséabondes, le groupe radical accepte l'entrée en matière relative au projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à la construction de collecteurs et d'une STEP à la commune d'Evolène, tout en demandant au chef du département quelques réponses limpides à nos interrogations.

Merci de votre attention.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Catherine Margelisch-Praplan:*

Le groupe socialiste dans son ensemble a pris connaissance du projet de décision concernant la STEP d'Evolène ainsi que de la position de la commission thématique.

Ladite position ne peut être suivie que favorablement par notre groupe qui, vous le savez, porte un intérêt tout particulier à tout ce qui touche à la protection de l'environnement ou dans la perspective d'un développement durable.

Dans ce même ordre d'idées, nous voudrions insister auprès du conseiller d'Etat en charge de ce dicastère afin que les services concernés fassent preuve de vigilance et même quant aux contrôles des stations d'épuration déjà en service, notamment en ce qui concerne les résidus d'engrais, les eaux claires, etc.

Il est également indispensable que les communes dotées d'un système d'épuration déjà ancien rénovent rapidement leurs installations.

Nous demandons aussi que les communes, qui ne sont pas encore équipées d'une STEP, soient invitées fermement à le faire rapidement afin de préserver, voire de rétablir la qualité de l'eau, ce bien si précieux tant pour les humains que pour la faune.

Le groupe socialiste accepte donc l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Stéphane Jordan:*

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié ce projet de décision avec beaucoup d'attention.

Il ne fait aucun doute que le projet de décision qui nous est soumis pour ce subventionnement à la commune d'Evolène doit être soutenu unanimement afin que celle-ci puisse construire des collecteurs d'eaux usées ainsi qu'une STEP.

La loi fédérale sur la protection des eaux est en vigueur depuis plus de 32 ans. A ce jour, certaines communes, à la suite de report en report, n'ont pas pu réaliser l'assainissement des eaux usées. Si certains dossiers sont bloqués par des oppositions, à ce jour une seule commune bas-valaisanne n'a toujours pas déposé de projet. Nous pouvons penser qu'elle aura de la peine à obtenir une subvention fédérale.

Le groupe DC du Bas-Valais accepte logiquement l'entrée en matière pour cette subvention à la commune d'Evolène.

## Ma-8-6

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Erno Grand:*

Was lange währt wird endlich gut. Höchste Zeit, dass eine touristische Gemeinde verschmutzte Wasser reinigt und wieder sauber dem natürlichen Wasserlauf zurückgibt.

Die ARA ist grossen Schwankungen in der Verarbeitung anfallender Schmutzwasser unterworfen. Es ist vorgesehen diese stufenweise, das heisst je nach Menge anfallender Schmutzwasser, zu betreiben. Wir meinen dies sei eine vernünftige Massnahme. Dazu fordert Evolène die gesetzlich zustehenden Subventionen.

Die CVPO ist für Eintreten.

Danke.

*M<sup>me</sup> la députée (suppl.) Andréane Theytaz:*

Seul 5% de la population valaisanne n'est pas encore raccordé à une STEP. Ce chiffre est réjouissant et nous ne pouvons qu'inviter les dernières communes à faire le nécessaire et leur rappeler que le raccordement des eaux usées à une station d'épuration est une obligation fédérale.

Le groupe DC du Centre salue donc le projet de la commune d'Evolène de réaliser la construction d'une station d'épuration. Il est primordial qu'une station touristique comme celle d'Evolène soit équipée correctement en matière d'épuration des eaux.

Cependant, le groupe DC du Centre s'étonne de la lenteur de ce projet et le temps qu'il a fallu pour que la commune d'Evolène se décide à entreprendre de tels travaux. En 1979, un décret avait déjà été accepté par le Grand Conseil, mais non utilisé par la commune. Serait-ce que le terme de station d'épuration n'avait pas trouvé son répondant en patois?...

Le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Il souhaite néanmoins que la région d'Arolla soit équipée d'un système d'épuration le plus rapidement possible.

Merci de votre attention.

### **La discussion est close.**

*M. le député Claude Oreiller, président de la commission thématique de l'équipement et des transports:*

Comme l'a dit la députée (suppl.) Andréane Theytaz, pour la commune d'Evolène, il est midi moins cinq dans ce dossier. En effet, depuis 1978 où il y a eu l'obligation légale, il y a eu différents projets, etc. qui font que les délais n'ont pas été respectés dans cette phase-là.

Dans le message ainsi que dans le rapport de la commission, on fait l'historique de cette longue histoire qui se comprend également par le fait que l'importance de l'investissement a empêché la commune d'Evolène à aller de l'avant dans ce dossier.

## Ma-8-6

Le projet d'aujourd'hui concerne donc les villages d'Evolène, à l'exception d'Arolla. Vous avez également vu dans le message et dans le rapport qu'il y avait un délai au 30 septembre 2004 pour commencer les travaux, sauf traitement des oppositions. Je pense que le conseiller d'Etat en parlera.

Pour le village d'Arolla, ce délai est porté au 30 septembre 2006.

Un autre rappel a été fait: il s'agit d'une obligation légale qui découle de la loi fédérale et la loi d'application valaisanne. Il faut être clair: si Evolène n'effectue pas les travaux, c'est son problème, c'est son risque, mais l'obligation légale de se raccorder va rester.

Nous avons eu, comme l'a répété le député Willy Giroud pour le groupe radical, une discussion avec le président de commune. Celui-ci s'est engagé à faire respecter ce planning, à faire entreprendre les travaux et à faire en sorte que la commune d'Evolène soit complètement raccordée.

J'ai compris que tous les groupes acceptent d'entrer en matière. J'ai également compris qu'il n'y avait pas de proposition d'amendement.

Simplement pour répondre au député Willy Giroud au niveau de la partie financière, dans le message, il est précisé qu'il y aura une subvention additionnelle de 7%. Le maximum de cette subvention additionnelle pour le canton du Valais est de 20%. Cela veut dire que la commune d'Evolène a, malgré tout, une situation financière relativement saine.

La représentante du groupe socialiste demande de faire rapidement ces travaux. Je pense que pour les communes touristiques, pour l'ensemble des communes du canton du Valais, c'est quelque chose qui est tout à fait nécessaire pour l'image touristique du canton.

Ma dernière précision est que nous invitons les dernières communes en Valais, il y en a encore quelques-unes qui ne sont pas raccordées. D'après le planning qui est donné, en 2005/2006, tout cela devrait être réalisé.

Je vous remercie.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Toujours la même solitude qui m'entoure..., mais je vous dois tout de même une déclaration et quelques explications.

Tout d'abord, il faut dire que si la STEP d'Evolène est l'une des dernières du canton, ce n'est pas une STEP simple ni banale. D'abord, il s'agit d'une STEP pour une station touristique, ce qui nécessite, comme l'a d'ailleurs souligné le député Erno Grand, la mise en place d'un dispositif permettant de traiter des volumes d'eau considérablement différents selon les périodes de l'année. La deuxième chose qu'il faut souligner est que cette STEP n'est pas une mini STEP; elle est dimensionnée pour 6'000 équivalents-habitants, ce qui la différencie assez considérablement de la STEP, par exemple, qu'il reste à construire, à projeter ou du moins à décider de Bourg-St-Pierre, mais j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, puisque, actuellement, les dernières STEP restant à construire sont plutôt des STEP touchant quelques centaines d'équivalents-habitants. Autour de la STEP d'Evolène, il y a tout un enjeu par rapport à l'image touristique de cette région. S'il est vrai qu'il est lourd pour une commune comme Evolène de financer le solde restant à sa charge, il faut tout de même admettre que le 95% de la population valaisanne est raccordé, ce qui signifie que les communes en Valais – qui, parfois, étaient dans une situation plus difficile que celle d'Evolène – ont rempli leur

## Ma-8-6

devoir par rapport à cette question d'épuration qui n'est plus contestée par personne en Suisse et même ailleurs en Europe.

Vous avez pu remarquer aussi que, à défaut de reposer des questions de principe concernant cette STEP, la commission thématique de l'équipement et des transports, qui devient extrêmement spécialisée, a abordé cette matière en allant dans le fin fond des détails, au point que je me demande jusqu'où elle arrivera encore à poser des questions ou bien jusqu'où le Conseil d'Etat devra mettre des détails dans le message pour éviter que des questions ne soient posées ici.

J'en viens tout naturellement à la réponse au député Willy Giroud, s'il n'y a pas plus d'informations dans le message, c'est que ce type d'informations n'a théoriquement rien à faire dans ce message. Il faut savoir qu'une commune, dans le cas particulier Evolène, présente une demande de subventions. Ce n'est pas une volonté du canton de lui imposer; bien sûr ce sont les lois fédérale et cantonale qui l'imposent à la commune, mais ce ne sont ni le département ni le Conseil d'Etat qui lui imposent une décision. Cette décision fait suite à une demande de la commune d'Evolène. Il faut donc a priori considérer que cette commune est en mesure de faire face à cette obligation financière et il n'y a, dans ce sens-là, pas à mettre ces informations directement dans le message. Monsieur le député, que poserait encore cette commission comme questions si elle ne pouvait pas encore répondre à cela. Evidemment, la convocation en urgence du président de la commune avait un côté un peu gênant, mais je crois que le président de la commune, qui est par ailleurs député-suppléant, a bien compris cette curiosité parlementaire et est venu clairement s'en expliquer.

C'est d'ailleurs à cause des difficultés financières que la commune de Bourg-St-Pierre n'a pas encore procédé à la même démarche parce qu'il convient pour elle, parce qu'elle est dans une situation financière autrement plus difficile, d'incorporer cette obligation légale dans son plan financier quadriennal à venir.

Vos deuxième et troisième questions, Monsieur le député Willy Giroud, portent sur la localisation et les oppositions. Après tout le temps qu'a duré l'élaboration de ce projet, Madame la députée (suppl.) Andréane Theytaz, vous l'avez déjà mentionné, après tout ce temps, vous pouvez bien imaginer qu'il n'y a guère d'autres emplacements que celui qui a été choisi, non seulement guère d'autres emplacements, mais pas d'autres possibilités que de construire une STEP fermée qui évite un maximum de nuisances. Toutefois, nous ne pouvons évidemment pas éviter les oppositions, ces oppositions qui viennent de privés ou d'associations qui ont le droit de s'exprimer, indépendamment du fait de savoir si le Parlement a accordé ou non une subvention à ce sujet. Alors, je crois que ce n'est pas la matière ici de traiter ces oppositions; c'est une procédure séparée. D'ailleurs, dans de très nombreux cas, la mise à l'enquête n'a même pas lieu avant que le Grand Conseil ne traite de l'objet.

La députée (suppl.) Catherine Margelisch-Praplan demande que mon service assure une grande vigilance par rapport aux contrôles. Je crois que nous pouvons dire que c'est oui et non seulement une vigilance, mais nous contribuons aussi à la formation des surveillants de STEP. Dans ce sens-là, je crois que nous exerçons, malgré le peu de moyens que nous avons à notre disposition dans cette matière comme dans d'autres, ce devoir de contrôle comme d'ailleurs nous suivons avec beaucoup d'attention ces communes encore récalcitrantes, parfois pour de bonnes raisons d'ailleurs, dans la mise en place de leur STEP.

Je crois que le souci du député (suppl.) Stéphane Jordan pour le groupe DC du Bas est justifié. C'est une négociation particulièrement serrée que nous avons dû mener avec l'Office fédéral de l'environnement, le BUWAL, pour obtenir des dérogations qui font suite à

## **Ma-8-6**

des dérogations, qui font suite à des prolongations par rapport aux délais de mise en exploitation. Je crois, comme l'a dit le président de la commission, que c'est vraiment midi moins cinq qui sonne pour ces communes.

Je pense ainsi avoir répondu à l'ensemble des interventions, qui vont toutes finalement dans le même sens, à savoir celui d'aider cette commune à réaliser une obligation légale qui – pour reprendre le mot du député (suppl.) Stéphane Jordan – dure depuis plus de 32 ans. Cependant, je crois qu'il faut parfois savoir patienter, par rapport notamment à des événements que nous ne maîtrisons pas. Cela a été le cas – sans vouloir rappeler des événements graves et douloureux – de la commune d'Evolène; il faut aussi mettre cela à sa décharge.

Merci de l'accueil que vous avez fait à ce projet et de votre approbation.

**L'entrée en matière est acceptée.**

*Le président:*

Puisqu'il n'y a aucune proposition de modification, est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous traitions directement cet objet?

Personne n'intervient. J'admets ainsi que vous acceptez ma proposition.

Nous procédons immédiatement à la lecture de ce projet de décision.

*Titre et considérants, adoptés.*

*Articles premier à 4, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Ainsi décidé par 89 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 juin 2004.**

## **13. ORDONNANCE SUR LES CONSTRUCTIONS (modification du 7 avril 2004)**

*MESSAGE ET ORDONNANCE  
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE  
RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

**Ma-8-6**

**Discussion sur l'entrée en matière:**

*M. le député Willy Giroud:*

Après l'acceptation de la loi cantonale sur les constructions en septembre 2003 et passé le délai référendaire, c'est dans une suite logique que l'ordonnance d'application sur les constructions nous est soumise aujourd'hui pour approbation, afin que celle-ci soit en adéquation avec la loi cantonale.

Le groupe radical n'ayant pas de remarque particulière à formuler sur les diverses modifications apportées à l'ordonnance par la commission, il se déclare favorable à l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

*Hr. Grossrat Erno Grand:*

Das letztes Jahr geänderte Baugesetz verlangt die Anpassung der dazu gehörenden Verordnung vom 2. Oktober 1996.

Die Gelegenheit wurde auch genutzt, den französischen Text im Vergleich zum deutschen Text, welcher gewisse Unklarheiten aufwies, zur Übereinstimmung zu bringen.

Wir bitten die Redaktionskommission besonders darauf zu achten, dass keine erneuten Unklarheiten entstehen.

Die CVPO ist für Eintreten und Annahme der Bauverordnung.

Danke.

*Hr. Grossrat Ignaz Imboden:*

Die CSPO stimmt grundsätzlich der neuen Bauverordnung zu.

Die Walliser Wirtschaft braucht rasche und einfache Bewilligungsverfahren. Zuviel Bürokratie lähmt den Aufschwung. So müssen beispielsweise die Nachweise für Erdbbensicherheit mit weniger zeitlicher Verzögerung vom Kanton geliefert werden. In die gleiche Richtung zielt die Tatsache, die Bauherren bei der Baueingabe mit der Abgabe von Detailinformationen zu belasten. So geschehen bei den Details in den Grundrissplänen.

Schliesslich erwarten wir, dass die kantonale Baukommission die fixierten Baubewilligungsfristen einhält.

Zu guter letzt möchte ich doch den verschiedenen Stellen, die mit den Bewilligungsverfahren zu tun haben, ein Kompliment aussprechen. Stehen sie doch immer wieder hilfsbereit mit Rat und Tat zur Seite.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

**La discussion est close.**

## Ma-8-6

*M. le député Claude Oreiller, président de la commission thématique de l'équipement et des transports:*

C'est une ordonnance qui fait suite à l'acceptation par le Grand Conseil de la loi qui a été acceptée le 15 septembre 2003.

Au niveau de la commission, nous l'avons traitée et avons apporté quelques modifications. Ces dernières figurent sur le document blanc qui vous a été remis. Ces modifications ont été transmises au Conseil d'Etat qui les a acceptées lors de sa séance du 12 mai 2004. Ce qui veut dire que l'acceptation in globo que nous faisons aujourd'hui comprend les modifications apportées par la commission.

Je remercie les groupes d'accepter cet objet.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Je crois qu'il faut constater ici, et c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas éprouvé le besoin d'intervenir de manière trop longue, qu'il ne s'agit que des adaptations de l'ordonnance sur les constructions en rapport avec les modifications de la loi. Donc, nous n'avons en rien modifié l'ordre général de cette ordonnance.

Je pense que nous avons fait un travail utile, mais j'aimerais souligner tout particulièrement le fait que si, dans cette salle, il n'y a pas eu plus d'interventions maintenant et que nous gagnons tous ensemble du temps, c'est grâce à un travail très, très important de la commission thématique. Je crois que je ne vous dirai jamais assez que cette commission travaille avec un professionnalisme qui est vraiment assez époustouflant et mes services sont très heureux de travailler avec elle parce que je crois que l'on va à l'essentiel et aussi dans le détail, y compris dans le domaine des traductions qu'il faut, comme l'a souligné le député Erno Grand, toujours soigner et améliorer.

Monsieur le député Ignaz Imboden pour le groupe CVPO, vous mettez effectivement l'accent sur la question de l'application de ces textes législatifs et d'ordonnance concernant les constructions. Nous devons effectivement améliorer la rapidité du traitement. Nous devons utiliser moins de temps, comme vous l'avez dit, notamment pour les prises de position en matière de risques sismiques, mais il faut admettre aussi, Monsieur le député, qu'il s'agit là d'une tâche nouvelle qu'assume toujours la même personne au niveau de l'Etat du Valais et il est très, très difficile évidemment de la charger plus encore. Cependant, nous avons décidé de prendre des dispositions pour renforcer par transfert, de quelques poussières de poste – si je puis dire ça comme cela – la question des préavis à donner en matière de risques sismiques. Nous devons aussi veiller à éviter, dans toute la mesure du possible, d'exiger trop de détails. Toutefois, il faut savoir que, parfois, exiger trop de détails évite à la CCC de renvoyer le dossier pour obtenir ces fameux détails. On gagne en traitement si nous pouvons tout traiter en une seule fois au sein de la CCC, dont je redis encore qu'il s'agit d'une commission indépendante de mon département et qui ne dépend que de l'autorité du Conseil d'Etat. Nous devons donc faire en sorte d'assurer cette maîtrise des délais. J'en ai pris bonne note, comme d'ailleurs, Monsieur le député, j'ai pris bonne note des remerciements que vous adressez au service pour – utilisons le mot – le service qu'il vous offre. Ce service doit aller d'office, comme dirait la Confédération. Je crois que, effectivement, il faut admettre que, parfois, les surcharges sont aussi là. Si mes services vous donnent satisfaction, vous avez devant vous un chef de département heureux.

**Ma-8-6**

**L'entrée en matière est acceptée.**

*Le président:*

**Nous allons procéder à un vote in globo sur ce texte, avec les modifications apportées par la commission et acceptées par le Conseil d'Etat.**

**L'ordonnance sur les constructions (modification du 7 avril 2004) est approuvée in globo par 86 voix, avec les modifications apportées par la commission et acceptées par le Conseil d'Etat.**

## **14. DEVELOPPEMENTS DTEE / ENTWICKLUNGEN DVBU**

### **15. INTERPELLATION du député Jean Rossier et consorts concernant autoroute A9 - route cantonale T9, quel rapport? (07.10.2003), (5.229)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député Jean Rossier:*

En ressortant cette antiquité d'interpellation, sa relecture m'amène à lui changer la datation de bonne fin de l'autoroute dans le Haut-Valais. En effet, avec les nouvelles coupes dans les attributions financières à notre canton, effectuées par le Conseil fédéral, les échéances figurant dans l'interpellation seront plutôt de l'ordre de 2015 à 2016 que de 2013 à 2014.

De fait, la demande qui est formulée au Conseil d'Etat d'obtenir temporairement des frais d'entretien pour notre route cantonale, qui va servir d'autoroute de liaison bien plus longtemps que prévu, est d'autant plus d'actualité; cela d'autant plus que le contingent poids lourds qui empruntent notre axe routier principal n'est pas à la baisse. Cela concerne évidemment l'utilisation de la T9 hors phase de chantier.

Conscient que le Conseil d'Etat saura prendre la balle au bond et prendre langue au niveau adéquat pour alléger comme il se doit la facture du lien autoroute A9 – route cantonale T9 pendant la durée des travaux de construction de notre route nationale, je l'invite toutefois à la persévérance.

C'est en entretenant nos artères routières que l'on assure la vie économique et touristique de notre canton.

## **Ma-8-6**

*Le président:*

Après les motions absurdes, voici une antiquité d'interpellation!

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

J'ai eu l'occasion d'aller saluer l'association pour l'antiquité tardive, vendredi dernier, mais ici il s'agit d'une antiquité très récente, celle de l'interpellation du député Jean Rossier.

Il faut savoir que l'Office fédéral des routes ne peut intervenir pour le financement de travaux de la construction de la T9 que dans des cas tout à fait particuliers où la T9 est directement en liaison avec des chantiers de construction de l'autoroute. En Valais, par exemple, l'Office fédéral des routes subventionne la construction de la nouvelle route cantonale entre Sierre et Loèche via Salquenen, ainsi que le déplacement des voies de chemin de fer. C'est donc seulement dans des cas très particuliers que l'Office fédéral des routes subventionne des routes cantonales.

Dans le cadre des transits alpins des camions, l'Office fédéral des routes ne subventionne que les mesures de régulation du trafic. C'est ainsi qu'un montant de 1,5 million est réservé cette année pour l'amélioration de la signalisation avancée de l'état des cols. Durant les phases rouges, l'Office fédéral des routes rembourse certains frais de police, de protection civile ou d'aménagements provisoires de gestion du trafic, tels que des places de stockage, le sanitaire, le logement. Il y a deux ans, par exemple, ces prestations se sont montées à environ 250'000 francs. Vous voyez ainsi que ce sont de très, très petits montants qui sont pris en charge par l'Office fédéral des routes, si ce n'est qu'un centre de contrôle des poids lourds est prévu à St-Maurice, financé sur le compte des routes cantonales, pour un montant global de 10 millions environ.

Vous constatez que l'on reste toujours dans le cadre d'aménagements particuliers sur les routes cantonales et pas de prise en charge de frais d'entretien.

Donc, sauf cas ponctuels d'utilisation accrue par les transports de chantier pour l'autoroute, l'Office fédéral des routes ne prend pas en charge les frais d'entretien de la route cantonale malgré le fait que celle-ci assure le passage du trafic de transit en attendant le transfert définitif sur l'autoroute.

Nous pouvons bien sûr, avec le député Jean Rossier, regretter d'autant plus cette situation que, comme il le souligne, les mesures d'économies de la Confédération retardent l'achèvement du réseau autoroutier de base, notamment le réseau autoroutier valaisan. Il y a là bien sûr des dégâts économiques considérables, mais aussi des dégâts d'entretien sur le réseau routier cantonal.

Le Conseil d'Etat saisira la députation valaisanne aux Chambres fédérales de cette problématique en vue d'une éventuelle intervention, mais, dans l'état actuel, je ne peux malheureusement rien dire de plus positif.

## **16. INTERPELLATION**

### **des députés Jean-Pierre Rouvinez (suppl.) (PDCC), Jeanine Zufferey (PDCC) et consorts concernant**

## **l'horaire 2005, la gare de Sierre délaissée (07.10.2003), (5.230)**

### **TEXTE DEPOSE**

### **DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Jean-Pierre Rouvinez:*

Lorsque notre interpellation a pris le train en octobre dernier, elle aurait dû prendre un direct. Malheureusement ou heureusement, le train est resté bloqué dans les tunnels hélicoïdaux du Service parlementaire. Enfin, à destination, il faut se rendre compte que la situation a été modifiée.

Une comparaison que j'ai effectuée ce jour entre les horaires actuels et ceux qui sont prévus montre un déficit de 15 trains par jour et non 25 comme mentionné dans mon interpellation.

Entre-temps également, ce Parlement a accepté de reprendre, dès l'introduction du nouvel horaire, le transbordement des voitures à travers le Simplon.

De plus, Sierre accueillera trois liaisons directes Eurocity, Cisalpino à destination de Milan.

Tout ne serait donc pas si noir. Il va rester près de 80 trains par jour qui marqueront l'arrêt à Sierre.

Les slogans des CFF pour RAIL 2000 disent: plus rapidement, plus fréquemment, plus confortablement.

En regardant la carte de la Suisse et son influence sur RAIL 2000 pour le prochain horaire, on peut voir les améliorations apportées sur le réseau national. Pour ceux qui ont une bonne vue, il n'y a pas besoin de grands schémas et, aux autres, je conseille d'aller voir cela sur le site Internet des CFF; c'est très édifiant.

Tout le Plateau suisse et le Triangle d'or sont représentés. Par contre, la ligne du Simplon n'existe quasiment plus.

Le peuple suisse s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur de RAIL 2000, les Valaisans comme les Suisses..., il semble d'ailleurs qu'ils soient Suisses aussi.

Vu la population de notre canton et de notre région en particulier, on ne peut pas décemment réclamer plus. Par contre, il n'y a pas de raison d'améliorer sensiblement ailleurs et de diminuer l'offre chez nous.

C'est contre cette tendance au démantèlement du service public que nous nous élevons. Cette année, -15 trains; l'année prochaine, peut-être -10, et ainsi de suite. C'est ce grignotage qui doit nous faire réagir.

Si, comme moi, vous prenez le train régulièrement, vous ne consultez plus l'horaire. Des trains, il en passe suffisamment souvent pour aller à la gare et prendre le train.

En diminuant l'offre, on diminue ce confort et on pousse les utilisateurs vers la route. Dommage!

## Ma-8-6

Les transports publics ne sont efficaces que s'ils sont fréquents.

J'ai participé, la semaine passée, à St-Eloi-Les-Mines en Auvergne à une manifestation pour une ligne de chemin de fer. Cette ligne n'est fréquentée que par deux allers-retours par jour. Alors, vous imaginez bien que ça n'incite personne à prendre le train.

Au vu de nos finances cantonales et avec un clin d'œil à la commission Luyet, ce n'est pas au canton à financer ces diminutions de service pour les compenser. Par contre, nous insistons auprès du Conseil d'Etat pour plaider auprès des CFF le maintien du service public.

La Confédération ne pourra pas dire comme pour l'Autoverlad du Simplon que c'est touristique et que cela ne la concerne pas.

En outre, je disais au début de mon interpellation que l'horaire favorisait les voyageurs sans bagage. En effet, le service bagages, si pratique et longtemps mis en évidence pour inciter à prendre le train, va également être supprimé.

Connaissant la ténacité de notre ministre des transports, je pense que cette interpellation lui servira de locomotive de pousse – vous savez, la locomotive que l'on met en queue de convoi pour monter les pentes rudes – pour continuer son travail avec la plus grande rigueur auprès de Berne, et je l'en remercie.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député (suppl.) Jean-Pierre Rouvinez.

Une petite précision sur votre intervention.

Il y a une année, nous avons 150 objets pendants; nous n'en avons plus que 30 maintenant. Donc, il n'y rien qui reste bloqué au stade du Service parlementaire contrairement à votre affirmation.

Rectification matérielle.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Alors, si rien ne reste bloqué et que, en ce qui concerne le Conseil d'Etat, nous ne faisons obstacle à aucun traitement, je pense que dans ces fameux tunnels hélicoïdaux, il doit y avoir des caches qui doivent encore être mises en évidence dans la collaboration entre le Service parlementaire et la Chancellerie du Conseil d'Etat.

J'en viens à ma réponse à cette interpellation.

Je crois, Mesdames et Messieurs les députés, qu'il faut reconnaître que la mise en place de l'horaire 2005 est une mise en place très difficile puisque nous assistons là, je dirai, à la première vraie restructuration en liaison avec RAIL 2000 et en prévision aussi du Lötschberg. Dès le changement d'horaires 2005, l'ensemble des trains Interregio qui circulent sur la ligne du Simplon seront, par exemple, équipés de trains climatisés. Les Interregio 1700 continueront à desservir Sierre à la cadence horaire, y compris ceux dont le parcours est prolongé sur Milan. C'est donc plutôt une bonne chose pour une ville comme Sierre qui a une vocation touristique évidente.

Les actuels trains directs 2100 entre Lausanne et Sierre sont remplacés par des Interregio 1400 entre Lausanne et Sion. C'est de là que vient la baisse de service, si l'on peut

dire, de Sierre puisqu'il n'est plus bout de ligne concernant ces trains-là. Cette disposition a été rendue nécessaire pour des raisons de rotation du matériel roulant et, il faut le dire ici, de fréquentation très faible sur le parcours initial ou terminal constatée sur les trains directs actuels entre Sierre et Sion. Cette fréquentation très faible, évidemment, ne nous aide pas à plaider, comme vous le demandez, Monsieur le député, pour le maintien absolu de certains de ces arrêts. Mais, et c'est ceci l'essentiel, les correspondances avec ces trains pour et de Sierre sont assurées avec le trafic voyageurs régional.

Suite à la consultation des horaires et à la séance de la commission du 27 mai dernier – précisons que cette consultation a fait apparaître plus de 300 demandes, c'est dire le travail de cette commission consultative des horaires –, deux arrêts de trains supplémentaires à Sierre ont pu être ajoutés.

Alors, si je répons plus succinctement aux trois questions qui ont été posées:

Tout d'abord, Sierre demeure une gare principale avec arrêt des trains interrégionaux circulant entre Lausanne, Sion et Brigue et au-delà, à l'exception des trains Cisalpino qui, eux, ont des arrêts extrêmement limités, où même, par exemple, la ville de Vevey a perdu ces arrêts. C'est dire la volonté, avec ces trains Cisalpino, d'assurer un transport extrêmement rapide, comme c'est leur vocation.

Les trains régionaux entre St-Gingolph et Brigue sont exploités par la société RégionAlpf, qui résulte d'un partenariat entre les CFF et la société de transport Martigny-Région. Le financement de ces trains régionaux demeure assuré à travers les conventions annuelles qui sont passées entre l'entreprise, le canton et l'Office fédéral des transports.

Dès l'ouverture du Lötschberg en 2007, les relations avec la Suisse alémanique seront fortement améliorées, également depuis Sierre dont la relation avec Berne sera assurée à la cadence horaire avec un temps de parcours fortement réduit à 1 h 19 au lieu de 2 h 13 actuellement pour les meilleurs trains passant par Brigue et au lieu de 2 h 25 pour ceux qui passent actuellement par Lausanne.

C'est donc dire que nous nous préoccupons beaucoup de la desserte de nos villes et de nos régions touristiques.

Alors, merci de nous aider à gagner les combats, notamment en incitant les citoyennes et les citoyens ainsi que les touristes et les associations touristiques à utiliser les trains qui sont à disposition, 80 avez-vous dit, Monsieur le député. C'est dire que la gare de Sierre n'est pas une gare déserte comme dans le Far West ou comme dans certains films où la musique d'Enio Moricone nous passionne toujours.

Donc, merci à vous d'être la loco de pousse et bien sûr que nous essaierons chaque fois que nous le devrons de continuer à faire en sorte que cette desserte soit assurée en Valais.

**17. POSTULAT**  
**du député (suppl.) Alexandre Luy (PRD) et consorts**  
**concernant la fusion des services des forêts et du paysage**  
**et de la protection de l'environnement (05.11.2003),**  
**(5.232)**

**Ma-8-6**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Alexandre Luy:*

Le présent postulat avait pour but de mettre le doigt sur un problème forcément existant à l'Etat comme dans toutes les Administrations vu la récurrence des tâches.

Dans le cas présent, la fusion de ces deux services a été inspirée du modèle fédéral qui ne connaît qu'un seul office pour couvrir l'ensemble des tâches liées aux forêts, au paysage et à l'environnement.

Il apparaît, après discussion avec quelques acteurs de ces services, en revanche, que cette fusion ne permettrait pas ou alors uniquement des économies mineures, et que cela pourrait poser certains problèmes, de la même manière que le super office fédéral pose un certain nombre de problèmes aujourd'hui.

En revanche, je pense qu'il est plus que temps de se pencher sur les structures, aménagements, prérogatives et autres cahiers des charges de chaque service. Je demeure persuadé qu'il demeure un potentiel d'économies énorme pour le bien de ce canton et de ses citoyens.

Mais étant donné les circonstances, **je retire ce postulat**. Ce sera ma modeste contribution à réduire encore plus vite la pile d'interventions à traiter.

*Le président:*

Nous prenons note que vous retirez votre postulat, mais, Monsieur le chef du département..., vous voulez maintenir le postulat en tant qu'ancien député!

Je vous passe la parole.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Le député (suppl.) Alexandre Luy a utilisé la possibilité d'exprimer la raison de son retrait, donc j'ai quand même le droit de dire un mot, d'abord pour le remercier d'avoir compris que ce postulat, s'il allait en théorie dans le bon sens, c'est-à-dire la recherche de synergies entre les services, était mal adressé dans le cas particulier puisque, entre ces deux services, les matières traitées sont complètement différentes et que les économies dans ce domaine-là ne seront pas possibles ici dans cette fusion des deux services.

Toutefois, il est évident que la commission des mesures structurelles sera bien inspirée d'examiner, entre d'autres services de l'Etat, les synergies possibles.

Pour rassurer ceux ou celles d'entre vous qui auraient encore des doutes sur le bien-fondé de deux services séparés, puisque le député (suppl.) Alexandre Luy a signalé qu'il s'était inspiré de ce qui se passe au niveau de la Confédération, qui ne fonctionne d'ailleurs pas bien du tout avec la fusion de ces deux services en un seul office, dans 25 cantons sur les 26, ces deux services sont séparés. C'est dire qu'ils traitent effectivement de matières différentes.

Merci, Monsieur le député, de nous faire gagner du temps.

**18. INTERPELLATION**  
**du groupe radical, par les députés Narcisse Crettenand,**  
**Maurice Dussex-Vouilloz (suppl.) et Vincent Grenon,**  
**concernant le glissement des hameaux de Produit et**  
**Montagnon (02.12.2003), (5.233)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député Vincent Grenon:*

L'évolution du plus grand glissement de terrain sur le plan cantonal, le glissement des hameaux de Produit et Montagnon, villages intégrant la commune de Leytron, prend ces derniers mois des dimensions alarmantes.

Habituellement, la nature est bien plus brutale, bien moins prévisible. Elle frappe avec peu de signes avant-coureurs, laissant, derrière son passage, des cicatrices dans le paysage, des victimes parfois.

Le cas de Produit-Montagnon est totalement différent puisque le glissement, moins spectaculaire, mais tout aussi dangereux, est connu de longue date.

Il est donc déraisonné que des procédures engagées par de multiples instances visant à se déresponsabiliser ralentissent les interventions vitales à la sécurité élémentaire des habitants de la zone sinistrée.

Le dossier n'avance pas, contrairement aux hameaux.

Le Conseil d'Etat peut, doit agir auprès des offices fédéraux concernés: l'Office fédéral des eaux et de la géologie ainsi que l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles, d'autant plus que:

1. la Confédération entre en matière dans un concept global d'assainissement et
2. l'espoir est grand que les mesures d'assainissement projetées dans le cadre routier influencent de manière très favorable la situation de l'ensemble du glissement, en particulier dans les zones bâties.

Récemment, le préavis du pool suisse des assurances, ne souhaitant pas entrer en matière face aux dégâts liés aux bâtiments, a encore accentué le désarroi des habitants des villages de Produit et de Montagnon.

La solidarité et l'entraide légendaires valaisannes s'estompent d'année en année. Le pool suisse des assurances avait la possibilité d'octroyer une aide humaine, un geste commercial. Il n'en est rien.

## Ma-8-6

Les fuites, aussi présentes dans le sol des hameaux leytronains qu'au sein du Conseil fédéral, suffiront-elles à dégager la fuite de capitaux promis par la Confédération de l'ordre de 10 millions à 12 millions?

Malgré les différences essentielles entre le glissement catastrophique de Gondo et le glissement de Produit et Montagnon, notre groupe a tout de même trouvé une similitude: dans les deux cas, les habitants ont été menés en bateau.

Au nom des familles résidentes et propriétaires des 70 bâtiments, habitations et établissements publics touchés par le glissement, merci d'apporter votre soutien visant à induire l'élan de solidarité nationale tant souhaité.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Voilà un sujet sur lequel je n'ai pas l'intention de glisser, qui préoccupe effectivement le Conseil d'Etat, mes services et mon département depuis pas mal de temps.

Ce développement du glissement nous préoccupe à double titre: d'une part, ce glissement affecte la route cantonale Leytron-Ovronnaz qui est un important accès de liaison touristique et, d'autre part, il menace des zones bâties des hameaux de Produit et de Montagnon, ainsi que des surfaces agricoles et forestières; ce qui provoque l'inquiétude légitime des habitants.

La tenue d'une rencontre le 1<sup>er</sup> octobre 2003 déjà entre le président d'alors, qui est le past président qui vous parle, le président et le secrétaire de la commune de Leytron, les membres du comité de la commission communale Glissement de Montagnon, les conseillers municipaux, les responsables du Service des routes et des cours d'eau, ainsi que la réponse qui a été apportée par le Conseil d'Etat en date du 26 novembre 2003 témoignent de l'attention que le Gouvernement porte à ce dossier.

Il convient de rappeler, en préambule, que conformément à la loi sur le régime communal, la mise en œuvre de mesures urgentes nécessitées par les circonstances en cas de force majeure relève de la compétence de la commune. En conséquence et sur la base de la législation, ni le canton ni la Confédération ne sont, à ce jour, en charge d'intervenir envers les habitants touchés, que ce soit au niveau des travaux de remise en état ou au niveau de dédommagements financiers. Les actions cantonale et fédérale s'inscrivent dans le seul cadre de la protection et du maintien de la viabilité de la route cantonale Leytron-Ovronnaz, avec l'espoir réel que les mesures d'assainissement qui seront mises sur le terrain pour assurer la protection de la route étendront indirectement leurs effets et leur influence aux zones bâties.

En collaboration avec les experts fédéraux, les géologues et les hydrogéologues suivent ce phénomène historique, très complexe, du glissement de Montagnon, qui est marqué par une réactivation survenue à partir de l'hiver 2002/2003 et l'aggravation des dégâts qui en a résulté. Les investigations complémentaires requises par les instances fédérales, menées sur le terrain en 2003 et au début 2004, ont conduit, ce jour, à un consensus entre les experts sur un concept global proposé par le géologue cantonal et sur les mesures susceptibles d'offrir les meilleures garanties de succès.

La première étape des travaux d'assainissement envisagés doit débiter cette année encore, selon une planification en cours d'approbation finale par les offices fédéraux concernés.

## Ma-8-6

Il faut, cependant, conserver à l'esprit que les premiers résultats de ces mesures ne seront constatables qu'à l'échéance de plusieurs mois compte tenu de ce que les experts nomment le délai de réponse du terrain. Par ailleurs, l'efficacité de chaque étape d'intervention devra faire l'objet d'une évaluation pour permettre d'apporter les adaptations nécessaires.

Durant la période allant de l'automne 2003 au printemps 2004, mon Service des routes et cours d'eau a entrepris et continue d'effectuer, en parallèle avec les études de détail du projet d'assainissement et outre les réparations de la chaussée, des travaux localement importants à caractère essentiellement préventif, tels que des drainages, des récupérations et des déviations des eaux en amont du glissement.

Face à la situation difficile que vivent les habitants et malgré l'absence de responsabilité légale, le département que je dirige s'est engagé et a commencé à porter un soutien logistique aux habitants touchés sous la forme d'une mise à leur disposition de deux bureaux de géologues chargés d'examiner la nature des dégâts à leurs bâtiments, d'évaluer les risques, d'inventorier et de deviser les mesures techniques possibles afin de réparer ces immeubles et d'en adapter le système constructif. Ces travaux, initiés en novembre 2003, ont permis le dépôt, en avril dernier, d'un rapport détaillé, immeuble par immeuble. Vous voyez donc, Monsieur le député, que, dans mon département, nous pratiquons la solidarité que vous demandez et que le dossier avance, même s'il n'avance pas suffisamment vite à notre goût et que, comme vous avez raison de le dire, certains s'ingénient à refuser une responsabilité que leurs assurances pourraient tout de même apporter. Mais tout espoir n'est pas perdu de ce côté-là, Monsieur le député.

Très sensibilisés par l'évolution de la situation, le Conseil d'Etat et mon département tiennent à assurer les habitants de Produit et de Montagnon ainsi que les autorités communales de Leytron de leur engagement dans la mesure de leurs compétences, en regrettant que les mesures de restrictions budgétaires – il faut le dire aussi ici – de la Confédération dans le domaine de la protection restreignent et échelonnent trop largement les dotations financières fédérales nécessaires demandées.

Le Gouvernement espère vivement que les mesures urgentes mises en œuvre et celles qui le seront à partir de cette année parviendront à la fois à améliorer la situation sur le terrain, à renforcer le climat de confiance et, par ce fait, à convaincre l'ensemble des partenaires concernés, parmi lesquels les assurances, du rôle important qu'ils ont à jouer, les convaincre aussi de s'engager financièrement dans le traitement des dossiers des immeubles touchés et dans les travaux de remise en état. Je vous rappelle que nous avons pris à nos frais l'élaboration de ces rapports détaillés, immeuble par immeuble.

Pour ce faire, le Gouvernement a chargé mon Service des routes et cours d'eau, qui traite le dossier d'assainissement lié à la route cantonale, de se tenir à disposition des personnes et des sociétés qui en éprouvent le besoin, à la fois pour fournir les informations sur le concept d'assainissement et sur les mesures qu'il entend mettre, ainsi que pour leur apporter tout l'appui possible dans la mesure de ses compétences.

Nous voulons pratiquer cette solidarité, même lorsque les catastrophes ne sont pas aussi violentes et rapides que celles que nous avons malheureusement dû subir en 2000, mais je crois que cette question du glissement des hameaux de Produit et de Montagnon est une question sérieuse, sur laquelle ce devoir de solidarité cantonale et fédérale doit s'exercer.

## **19. INTERPELLATION**

### **von Hrn. Grossrat German Eyer (SPO) betreffend Vergabe Ingenieurmandate Südumfahrung Visp (15.01.2004), (5.235)**

#### **HINTERLEGTER TEXT**

#### **ENTWICKLUNG:**

*Le président:*

Le député German Eyer est hospitalisé. Il a une blessure au pied, mais ça va bien.

Le texte de l'interpellation suffit.

Je passe directement la parole à M. le chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de refaire l'historique des difficultés rencontrées depuis les nouvelles perspectives ouvertes en 1999/2000 pour le contournement de Viège. L'évolution de la situation est connue de tous; si ce n'est que je ne dirai jamais assez que ce ne sont ni mon département ni le Conseil d'Etat qui déposent les oppositions, les recours et qui utilisent toutes les procédures pour, semble-t-il, retarder l'avancement de ce projet si important pour l'ensemble du canton.

Les mandats d'ingénieurs civils pour les tunnels de Eyholz et de Viège ont été attribués par le Conseil d'Etat le 19 novembre 2003, conformément à l'autorisation préalablement délivrée et obligatoire par l'OFROU. Les recours déposés contre ces adjudications ont été rejetés par le Tribunal cantonal le 8 avril 2004.

A ce jour, les contrats ont été signés, les études ont commencé, les recourants ont déclaré renoncer à une démarche auprès du Tribunal fédéral, ce dont il faut les remercier.

Cette procédure d'adjudication est ainsi terminée, mais il n'est pas inutile de rappeler que les mêmes possibilités de recours seront données dans le cadre des procédures d'adjudication à venir, notamment pour les travaux proprement dits.

Pendant la durée de traitement des recours, mon département a engagé la mise en soumission d'une galerie pilote, le "Sondierstollen" entre Staldbach et "schwarzen Graben", de façon à disposer d'un tunnel de transport des matériaux d'excavation qui seront acheminés essentiellement par tapis roulants jusqu'à la décharge de "Riedertal" à l'ouest de Viège. Cette solution permet d'éviter au maximum les transports par camions à travers la ville de Viège déjà surchargée par le trafic de transit.

Vous voyez que, parfois, nous utilisons des solutions de contournement lorsque des blocages se mettent sur la route directe de nos adjudications.

En accord avec l'Office fédéral des routes, le Conseil d'Etat réaffirme une fois encore qu'il mettra à disposition en priorité tous les moyens nécessaires à l'ouverture la plus rapide

possible du contournement de Viège. Cette ouverture devrait pouvoir se faire progressivement avec un tube au plus vite, en respectant évidemment les exigences de sécurité du trafic en tunnel.

## **20. INTERPELLATION**

### **du groupe socialiste du Bas-Valais, par la députée Francine Cutruzzolà, concernant la raffinerie de Collombey, mise en service de l'unité de craquage catalytique: qui contrôle quoi? (11.05.2004), (5.237)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M<sup>me</sup> la députée Francine Cutruzzolà:*

Je ne vais pas relire ici le texte de mon interpellation, dont le titre, volontairement provocateur, reflète bien le raz le bol et les craintes de la population chablaisienne, vivant dans un périmètre assez large autour de la raffinerie de Collombey.

Le Gouvernement ne s'y est pas trompé. Anticipant le tempo normal d'une interpellation parlementaire, vous vous êtes justement inquiété, Monsieur le conseiller d'Etat, d'une situation grave et anormale, résidant dans des émanations de fumées polluantes et un dépassement important des émissions sonores; à tel point qu'une interpellation à ce sujet a été déposée au Grand Conseil vaudois.

Je constate avec satisfaction que ce que l'on pourrait appeler un travail d'équipe peut s'instaurer entre un parlementaire et l'Exécutif pour le bien de la population et le respect des lois.

Sans vouloir donner de leçons, je pense que toute entreprise a, avant tout, un devoir citoyen et doit se comporter comme tel. Dans la perspective de larges ouvertures vers l'Union Européenne et la venue chez nous de nouvelles entreprises, dont les centres de décision seront parfois fort éloignés géographiquement et juridiquement, nos autorités devront se montrer vigilantes et se doter de moyens suffisants pour exercer leur devoir de contrôle et faire respecter nos lois.

Lors des longues procédures qui ont émaillé la mise en chantier et la réalisation de la route de la vallée, M. Rey-Bellet avait eu la surprise de recevoir des Indiens costumés et emplumés à la galerie de cette salle. Je pense qu'il n'a pas trop envie d'y voir des "gueules noires" venues du Chablais.

Je le remercie donc de répondre de manière claire et détaillée aux questions posées dans cette interpellation afin que la relation de confiance entre la population et l'entreprise, et entre la population et les autorités soit rétablie.

Je vous remercie de votre attention.

## Ma-8-6

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Vous me permettrez d'être un peu long dans cette réponse, tout simplement parce que, comme le souhaite la députée Francine Cutruzzolà, je lui dois des réponses détaillées sur un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre..., pour ne pas dire qui a noirci le paysage chablaisien.

En ce qui concerne ma crainte éventuelle face à des "gueules noires"..., ce n'est pas cette couleur qui me gênerait vraiment, mais je crois qu'effectivement il y a, vis-à-vis de la population, la nécessité pour le Parlement et pour le Gouvernement de ramener un certain calme et une confiance dans le traitement de cet objet.

Alors, Madame la députée, je vais répondre ponctuellement à chacune de vos demandes.

Tout d'abord, en ce qui concerne le délai, y a-t-il eu prolongation ou pas concernant ce délai? Il faut rappeler que les installations des raffineries de Collombey ont fait l'objet d'une autorisation de construire délivrée par la commune de situation. S'agissant d'une installation qui est soumise à une étude d'impact, le canton, par son service spécialisé, a évalué le projet en se basant sur le rapport d'impact qui a été déposé par le requérant. Il faut relever que, s'agissant d'une raffinerie, le rapport d'impact, l'évaluation du canton et les conditions environnementales qu'il fixe sont soumis à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage pour approbation. Cette évaluation porte, selon la législation spécifique, sur les nuisances qui sont dues à l'installation, les mesures à prendre pour réduire ces nuisances ainsi que les mesures prévues en cas de catastrophe. Les conditions suivantes avaient été fixées:

- un délai pour assainir les installations existantes par rapport au bruit;
- le contrôle du respect des valeurs limites fixées pour le bruit au plus tard une année après la mise en service des installations;
- le contrôle des émissions de polluants atmosphériques au plus tard dans les 3 mois après la mise en service des installations;
- le dépôt du rapport concernant les situations de catastrophe au moment de la mise en service des installations;
- le suivi environnemental du chantier par un expert externe.

Toutes ces conditions ont été acceptées par l'Office fédéral de l'environnement et, par conséquent, elles sont en force en liaison avec l'autorisation de construire. Il n'y a pas eu là matière ni à prolongation ni à rajout ou autre. L'étude d'impact sur l'environnement ne prévoit pas explicitement de conditions concernant les perturbations lors de la mise en route des installations, ce qui est normal parce que ces perturbations ne peuvent pas être prévues à l'avance. C'est la raison pour laquelle aucun délai de ce type n'a été prévu. Par contre, les délais pour le contrôle des installations en marche normale seront raccourcis.

Suite à la rencontre entre les responsables de l'usine et une délégation du Conseil d'Etat, en date du 19 mai 2004, en présence du président de la commune, les délais fixés par le Conseil d'Etat pour la réception des installations ont été arrêtés à 3 mois suivant la mise en service qui est intervenue le 22 mars dernier.

Deuxième question: Avons-nous demandé des garanties sur le sérieux et la fiabilité des entreprises chargées de ces installations uniques en Europe (3 dans le monde)?

## Ma-8-6

Madame la députée, il faut, malheureusement pour nous et nos spécialités locales, considérer qu'il n'existe pas que 3 installations de ce type au monde. En réalité, depuis 1989, ce ne sont pas moins de 13 unités de craquage analytique qui ont été mises en service, dont 7 qui font appel à la technologie qui est développée par l'Institut français du pétrole, dont la raffinerie de Collombey a racheté la licence.

Dans ces conditions, l'Etat n'a pas demandé d'essais de laboratoire qui n'auraient d'ailleurs pas permis de conclure à la bonne marche d'une installation à l'échelle industrielle. C'est tout différent de la théorie de l'application d'un brevet ou d'une licence et son fonctionnement dans la réalité. C'est la raison pour laquelle il y a un suivi lors de la mise en service pour corriger les défauts constatés au moment de la mise en exploitation.

Donc, les perturbations constatées ont des causes qui ne relèvent pas exclusivement de l'installation de cracking. Le Conseil d'Etat a également décidé de confier un mandat à un expert indépendant chargé de lui faire rapport sur la fiabilité des installations.

Vous posez, Madame la députée, d'autres questions concernant les émanations de fumées, leur toxicité et les moyennes qui sont admises dans les normes légales pour une mise en service.

Lors des perturbations qui ont été constatées à la mise en service, il est fait appel à la torchère qui agit comme une soupape de sécurité de l'installation. Les produits qui sont brûlés sont des gaz de pétrole, liquéfiés, qui se présentent sous forme de molécules composées de carbone et d'hydrogène. Leur combustion dégage donc du gaz carbonique et de l'eau, ainsi que des oxydes d'azote, du soufre et des suies. Vous voyez, Madame la députée, que je détaille bien ce qui sort de cette fameuse cheminée ou plutôt de cette torchère. La hauteur de la torchère est de 80 mètres, ce qui assure une bonne dilution des polluants rejetés.

Les résultats d'une expertise, confiée par le Service de la protection de l'environnement à un bureau spécialisé, indiquent que les concentrations maximales de ces retombées se trouvent à plus de 3 km de la raffinerie et que leur impact au sol reste faible. A noter que la station cantonale de mesures de Massongex est idéalement placée justement pour mesurer les retombées maximales de la raffinerie et qu'aucune pollution grave n'y a été enregistrée depuis les essais de mise en service des nouvelles installations. Je dis bien: aucune pollution grave, ce qui ne veut pas dire que cette station n'a pas enregistré des effets de ces pollutions.

Le Conseil d'Etat a également exigé de l'entreprise en cause qu'elle lui fournisse un bilan détaillé des polluants qui sont rejetés durant la phase de mise en service, c'est-à-dire la nature et la quantité des polluants.

Que peut dire l'Etat, Madame la députée, des effets sur la population et l'environnement?

L'expertise que j'ai déjà mentionnée conclut en ces termes: "L'impact est tout à fait négligeable dans le périmètre immédiat de l'usine et hors de l'axe des vents principaux. Les villages de Muraz, Collombey, Ollon et St-Triphon ne devraient pas subir de retombées significatives. Deux situations météorologiques fréquentes par vent montant en situation instable ou stable laissent supposer que les environs de Massongex sont en moyenne les plus affectés par le panache d'air vicié et, en tous les cas, l'impact devrait y rester faible."

Vous pouvez bien imaginer, Madame la députée, que ce type de pollution ne touche pas seulement le village de Muraz, qui est cher à mon épouse, ou celui de Massongex, qui se

## Ma-8-6

trouve dans mon district, mais que cela concerne bien sûr toute la région. C'est la raison pour laquelle nous sommes très soucieux de ces effets.

Vous posez, enfin, la question relative à d'éventuels accords passés entre Tamoil et les propriétaires voisins. A supposer que de tels accords existent, ils relèvent forcément du droit privé entre propriétaires et entreprises, et ne concernent pas l'Etat, mais je n'en ai pas connaissance.

J'aimerais dire pour terminer que les derniers contrôles qui ont été effectués la semaine dernière montrent que, en ce qui concerne le niveau de pollution de ces fameux polluants dont je vous ai parlé et notamment en ce qui concerne le soufre, les quantités enregistrées sont de l'ordre de grandeur de huit fois inférieures à la limite généralement admise. Donc, il y a confirmation là de la non-toxicité – pour le dire comme cela – des émanations actuelles.

Par contre, la pollution que l'on pourrait appeler sonore, c'est-à-dire les limites concernant le bruit, sont régulièrement dépassées le jour et la nuit. C'est certainement au niveau de cette pollution sonore que l'entreprise aura le plus de difficulté à se mettre en ordre.

J'espère ainsi, Madame la députée, avoir montré une nouvelle fois que cette collaboration que nous devons instaurer entre députés et conseillers d'Etat peut fonctionner à merveille lorsque nous adressons les questions au bon moment et que nous nous faisons mutuellement confiance.

### *Le président:*

Avant de clore la séance, je rappelle que, demain, se tiendra en fin de journée une séance d'information importante pour le bilinguisme au Parlement. Le document vous a été distribué. Inscrivez-vous! N'hésitez pas à venir puisque nous voulons commencer des cours en tandem. Ce document a été envoyé par mail à toutes les personnes qui ne sont pas présentes ici aujourd'hui. Cette information sera donnée par le député (suppl.) Jean-Pierre Meyer, que je remercie pour son engagement dans ce dossier, ainsi que M. Bumann, chef de service, qui a préparé l'ensemble de ce projet.

Je vous souhaite un excellent apéritif, un bon appétit.

Auf Wiedersehen, bis Morgen.

**La séance est levée à 12 h 10.**

## Séance du mercredi 9 juin 2004

*Présidence:* M. le député Patrice Clivaz.

*Ouverture de la séance:* 9 heures.

### *Ordre du jour:*

1.     Projet de loi sur le notariat, première lecture, suite et fin  
       Débat  
       Discussion sur l'ensemble du projet de loi  
       Débat final
2.     Projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants, première lecture, suite et fin
3.     Loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement, deuxième lecture, suite et fin  
       Débat  
       Discussion sur l'ensemble de la loi  
       Débat final
4.     Projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification), première lecture, suite et fin
5.     Projet de décision portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters, suite et fin
6.     **Heure des questions/Fragestunde**
7.     **Urgences/Dringlichkeiten:**
8.     Dringliches Postulat von Hrn. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) und Frau Grossrätin (Suppl.) Franziska Schmid (CVPO) betreffend Beherbergungs- und Betreuungsstruktur für schwerstmehrfachbehinderte Jugendliche und Erwachsene im Oberwallis (07.06.2004), (2.257)
9.     Interpellation urgente du groupe socialiste du Valais romand, par le député Yves Ecoeur, concernant: non-entrées en matière, nécessaire d'agir avec humanité! (07.06.2004), (4.465)
10.    Interpellation urgente du député Pierre Gauye et consorts concernant PECARO: un déficit démocratique inacceptable (07.06.2004), (3.278)
11.    Résolution urgente des élus libéraux, des élus UDC, de députés radicaux et de députés DC, par le député Pierre-Christian de Roten, concernant le moratoire dans l'exécution de la restructuration du RSV (07.06.2004), (2.258)

*Le président:*

En vous saluant cordialement, j'ai le plaisir d'ouvrir la troisième séance de la session de juin.

# 1. PROJET DE LOI sur le notariat, première lecture

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*Titre et considérants, adoptés.*

## Article premier

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy  
(nicht entwickelt):*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

*Artikel 1, Absatz 1*

**Vorschlag der CVPO den Titel zu erweitern "oder einen gleichwertigen Titel einer Universität". Gegenüber Anpassung der Bologna Konvention hat die Kommission diesen Antrag angenommen.**

*Article premier, adopté avec la proposition du groupe CVPO.*

*Article 2, adopté.*

## Article 3

*Proposition du groupe socialiste par le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

*Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge*

**Discussion à l'article 3:**

## **Me-9-6**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 3, Absatz 2

Vorschlag der SPU: "...die ihre Amtstätigkeit abhängig ausübt. Er ist ein Staatsbeamter". Dadurch würde das Notariat verstaatlicht. Die Kommission hat diesen Vorschlag mit 9 zu 2 Stimmen abgelehnt.

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

Lors de l'entrée en matière, nous avons parlé du débat de fond: est-ce qu'on veut des notaires qui sont fonctionnaires, c'est-à-dire étatiser la profession, ou est-ce qu'on laisse la formule latine libre?

Concernant ce débat de fond, dans la commission extraparlamentaire et dans les travaux qui ont été faits, seule la gauche présentait cette proposition et le plenum n'a jamais pris position officiellement sur cette question.

En fonction de tout ce qui s'est dit, il va de soi que l'on ne se fait pas beaucoup d'illusions, mais je trouverais bien que le plenum puisse se prononcer sur cette question: est-ce qu'on veut étatiser la profession et en faire éventuellement une source de revenus ou est-ce qu'on laisse cette question de notaire libre avec la difficulté qu'il y a d'avoir un contrôle de l'Etat?

C'est pour cela que nous demandons le vote.

**La discussion est close.**

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

J'aimerais rendre attentive l'Assemblée, qui débute la journée et qui est peut-être encore un petit peu distraite, que cette proposition ne peut pas être retenue. La commission, très largement, l'a refusé parce que nous ne voulons pas de notaires fonctionnaires.

Par conséquent, je vous invite à refuser cette proposition.

**Alinéa 2**

**Par 76 voix contre 13 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe socialiste du Bas-Valais, défendue par le député (suppl.) Pierre-André Milhit.**

*Article 3, adopté.*

*Articles 4 à 10, adoptés.*

**Article 11**

## Me-9-6

*Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):*

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia (pas développée):*

*Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 11

### **Absatz 1**

**Vorschlag der CVPO in Buchstabe d) "seit mindestens 5 Jahren" zu streichen.**

**Dieser Vorschlag wurde mit 11 zu 0 Stimmen angenommen.**

### **Absatz 3**

**Da sind drei gleichlautende Abänderungsanträge eingegangen, der radikalen Gruppe, der FDPO und der CVPO. Alle drei wollen, dass man das Anwaltspraktikum mit dem Notariatspraktikum verbinden kann.**

**Die Kommission hat diesem Antrag zugestimmt.**

*Le président:*

A l'alinéa 1, la proposition du groupe CVPO est acceptée.

A l'alinéa 3, les propositions du groupe radical et du groupe CVPO sont acceptées tandis que la proposition du groupe FDPO est retirée.

*Article 11, adopté avec la proposition du groupe CVPO à l'alinéa 1 et les propositions du groupe radical et du groupe CVPO à l'alinéa 3.*

## **Article 12**

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

*Proposition du groupe DC du Centre (pas développée):*

*Proposition de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Vorschlag der Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten:*

## Me-9-6

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### Discussion à l'article 12:

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 12, Absatz 1

Vorschlag der radikalen Gruppe, die Dauer des Notariatspraktikums auf 24 Monate auszudehnen. Die Kommission lehnt diesen Vorschlag mit 10 zu 2 Stimmen ab.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Cette proposition est jointe avec celle du cumul des fonctions qui a été acceptée.

Du moment que l'on permet de cumuler les stages d'avocat et de notaire, on a décidé de les étendre à 24 mois pour renforcer cette formation.

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

Une des raisons qui a permis le cumul de ces formations est qu'il est difficile de trouver des études qui acceptent des notaires comme stagiaires.

Nous considérons que, dans ce sens-là, cette durée de 24 mois peut également être un handicap. Il nous paraît ainsi nécessaire de permettre une formation cumulée, mais, en même temps, d'admettre que celle d'avocat va pouvoir se faire également sur 12 mois et, par conséquent, permettre à l'étudiant qui sort de l'université de choisir le rythme dans lequel il va faire ses stages, s'il veut commencer par le stage de notaire ou celui d'avocat, mais ne pas imposer un stage de 24 mois.

Par conséquent, la commission a refusé cette proposition.

### Alinéa 1

**Par 78 voix contre 16, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe radical, défendue par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia.**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 12, Absatz 6

Vorschlag der DC-Gruppe Mittelwallis, bei der Ausbildung "muss" durch "kann" zu ersetzen. Die Kommission lehnt diesen Vorschlag zu Gunsten **eines neuen von der Kommission** gemachten Vorschlags ab.

*Le président:*

Est-ce que le groupe DC du Centre veut s'exprimer?

## **Me-9-6**

Ce n'est pas le cas.

On part ainsi du principe que nous acceptons la proposition de la commission.

### **La discussion est close.**

*Article 12*, adopté avec la proposition de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures à l'alinéa 6.

*Articles 13 à 17*, adoptés.

## **Article 18**

*Proposition du groupe socialiste par le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 18:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 18, Absatz 1

Vorschlag der sozialistischen Gruppe Unterwallis. Sie möchte "ausgenommen jenes des Anwalts" streichen.

Die Kommission lehnt diesen Vorschlag mit 11 zu 2 Stimmen ab.

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

Vous avez décidé que la profession de notaire soit une profession libre et, maintenant, il est question de savoir si l'on peut cumuler les deux professions d'avocat et de notaire.

Je voudrais rappeler que le notaire exerce une fonction publique et qu'il est le garant de l'Etat pour tous les actes authentiques. De ce fait, il a quand même certaines responsabilités.

La pratique voit que le cumul des deux professions d'avocat et de notaire peut poser problème et a déjà posé problème.

Cette loi sur le notariat voudrait faire de l'ordre. A notre sens, il s'agirait-là justement de faire un ordre précis, c'est-à-dire qu'il y a deux professions: celle d'avocat qui est une profession entièrement libre et celle de notaire qui est une fonction publique, même si elle est revêtue d'un statut de liberté.

## Me-9-6

Pour nous, il est clair qu'il faut, et on voit notamment dans la formation du notaire que cela pose problème, séparer les deux professions.

Je n'ai aucun doute sur l'issue du vote, mais il serait bon que le Parlement se prononce pour que l'on sache qui veut quoi dans cette loi sur le notariat.

### **La discussion est close.**

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

C'est évidemment là une question assez fondamentale. Sur ce point, je dirai que j'ai été aussi particulièrement sensible à la procédure de consultation qui a montré, à une très, très, très grande majorité, que les avocats-notaires eux-mêmes évidemment, mais également les communes et tous les milieux consultés ont souhaité que l'on garde cette compatibilité entre les deux professions. Même si l'on valorise ici la formation de notaire et que l'on admet un certain nombre de règles bien particulières, nous sommes conscients qu'il y a un avantage indéniable à permettre cette compatibilité, notamment dans les vallées, je dirai les régions un peu périphériques où la présence d'un notaire n'est possible que s'il y a aussi la possibilité de compléter son activité avec celle d'avocat.

Par conséquent, la commission, à une très large majorité, a refusé cette proposition.

### **Alinéa 1**

**Par 79 voix contre 15 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe socialiste, défendue par le député (suppl.) Pierre-André Milhit.**

*Article 18, adopté.*

*Article 19, adopté.*

## **Article 20**

*Proposition du groupe socialiste par le député (suppl.) Pierre-André Milhit (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 20, Absatz 1

Vorschlag der SP Unterwallis: zurückgezogen.

## **Me-9-6**

*Article 20, adopté.*

### **Article 21**

*Propositions du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 21:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 21

Hier gibt es zwei Vorschläge der radikalen Gruppe, Buchstabe g) zu streichen.

Die Kommission hat dies mit 11 zu 2 Stimmen abgelehnt.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

A cet article 21, le groupe radical aimerait formuler une remarque concernant ces incompatibilités.

L'article 20, alinéa 1, pose la règle générale. Cette dernière nous paraît relativement suffisante. Je défends en même temps nos propositions aux articles 21 et 22. Cela nous aurait permis de supprimer l'article 22.

A l'article 21, la proposition de supprimer les lettres f et g est motivée par le fait que certaines caisses de pension prévoient de réduire les prestations si le bénéficiaire de cette pension gagne plus que ce qui lui est versé, de les réduire proportionnellement. Cela est ainsi une manière d'alléger les finances de certaines caisses de pension de manière substantielle. On nous dit que certaines caisses ne le prévoient pas et qu'on ne peut pas laisser aux réglementations des caisses la responsabilité de régler ces cas. On trouve cela dommage. Ma foi, s'il y a des caisses qui sont mal gérées, tant pis pour elles.

Je maintiens ainsi notre proposition de suppression des lettres f et g, et je renvoie à la deuxième commission le fait de rediscuter, de donner plus de cohérence et de matière aux définitions qui sont mises dans ces cas d'incompatibilité.

Je défendrai tout à l'heure la suppression de l'article 22.

#### **La discussion est close.**

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

## Me-9-6

Vous avez compris, à l'explication donnée par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia, qu'elle-même n'était plus qu'à moitié convaincue que l'on puisse supprimer sans autre les lettres f et g de l'article 21 parce que nous avons entendu en commission, et elle en faisait partie, l'explication qui a été donnée comme quoi les caisses privées ont des statuts qui divergent. En l'occurrence, il peut y avoir des caisses privées qui ne déduisent pas ces montants. Par conséquent, on peut se retrouver avec des personnes qui, à l'âge de la retraite, pourraient donc bénéficier de ce statut. A mon avis, il est indispensable de prévoir ces cas d'incompatibilité aux lettres f et g.

La commission, à une très large majorité, a refusé de supprimer ces deux lettres et donc de maintenir ces cas d'incompatibilité.

**Par 80 voix contre 22, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe radical de supprimer les lettres f et g.**

*Article 21, adopté.*

## Article 22

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

*Proposition du groupe DC du Centre (pas développée):*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):*

*Proposition de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Vorschlag der Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### Discussion à l'article 22:

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

A l'article 22, l'argumentation est simple.

La réflexion qui a été faite est que tout ce qui n'est pas incompatible est compatible.

Ce sera bien la première loi où l'on met, d'une part, ce qui est incompatible avec la profession et, d'autre part, dans un autre article, on commence à expliquer ce qui est compatible.

Je propose ainsi la suppression de cet article.

## Me-9-6

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

En commission, nous avons discuté longuement pour savoir s'il se justifiait de maintenir l'article 22 et nous considérons que c'est le cas pour autant que l'on y apporte une petite correction. Cette dernière figure comme proposition de la commission: la pratique du notariat est "notamment" compatible avec l'exercice simultané.

C'est une adjonction qui est indispensable dans le sens que nous avons bien conscience qu'il ne s'agit que de quelques cas de compatibilité et que cela n'est pas exhaustif, mais il paraît très important aux yeux des professionnels, en l'occurrence je dirai du département et du registre foncier notamment, de définir quelques cas de compatibilité qui, pour l'instant, sont souvent sujets à discussion. Il y a, semble-t-il, un certain nombre de cas d'enseignants ou de personnes engagées en politique notamment, dont on ne sait pas jusqu'à quel point leur fonction de notaire peut rester compatible avec leur mandat. Il paraît ainsi tout de même important de le préciser pour les enseignants, pour les mandats politiques à temps partiel, etc. La liste n'est pas exhaustive, mais elle permet de clarifier quelques cas très souvent discutés dans la République.

Par conséquent, la commission a décidé de maintenir l'article 22 avec l'adjonction qu'elle propose.

*Le président:*

Le groupe radical propose de supprimer cet article et le groupe DC du Centre de supprimer la lettre a de l'alinéa 1.

Nous votons, tout d'abord, sur cette affaire de suppression.

**Par 67 voix contre 32 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent de supprimer cet article.**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 22, Absatz 1

**Vorschlag der CVPO, "im Fachrecht" zu streichen.**

**Die Kommission hat diesen Vorschlag angenommen.**

*Le président:*

Il reste la proposition de la commission, dont les arguments ont déjà été donnés par le président.

Personne ne demande la parole.

**Cette proposition est ainsi également acceptée.**

**La discussion est close.**

## **Me-9-6**

*Article 22*, adopté, à l'alinéa 1, avec la proposition de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieurs, et la proposition du groupe CVPO à la lettre a.

## **Article 23**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy* (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 23, Absatz 3

Vorschlag der CVPO-Fraktion: zurückgezogen.

*Article 23*, adopté.

*Articles 24 à 35*, adoptés.

## **Article 36**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 36:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 36, Absatz 1

Vorschlag der CVPO, "Vollmachtsüberträger" zu streichen.

Die Kommission lehnt diesen Vorschlag mit 6 zu 4 Stimmen und 2 Enthaltungen ab.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Wir haben diesen Punkt eingebracht, weil er im Sinne der bisherigen Praxis gewesen ist, weil es auch, wie es in der Botschaft heisst, im Unterwallis ein Bedürfnis zu sein scheint, wie das bisher gehandhabt worden ist. Es sind uns keine Probleme im Zusammenhang mit

## **Me-9-6**

dem Vollmachtsüberträger bekannt. Es entspricht einer Dienstleistung am Kunden und wir würden Ihnen empfehlen unserem Vorschlag zuzustimmen.

**La discussion est close.**

**Par 68 voix contre 33 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe CVPO, défendue par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy.**

*Article 36, adopté.*

## **Article 37**

*Proposition du groupe DC du Centre (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 37, Absatz 3

Vorschlag der DC-Gruppe Mittelwallis. Diese wollten das Wort "wahrheitsgetreu" gestrichen haben. Die Kommission lehnt diesen Vorschlag mit 9 zu 2 Stimmen ab.

*Le président:*

Le groupe DC du Centre accepte ce refus.

*Article 37, adopté.*

## **Article 38**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 38, Absatz 1

## **Me-9-6**

Vorschlag der CVPO, "Steuerfolge" durch Steueraspekte zu ersetzen. Diese Terminologie ist von der Kommission geändert worden (schlechte Übersetzung).

*Le président:*

Il s'agit ici d'une affaire formelle dans le texte allemand.

*Article 38*, adopté avec adaptation de la terminologie en langue allemande.

*Articles 39 et 40*, adoptés.

## **Article 41**

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 41, Absatz 2

Vorschlag der radikalen Gruppe: zurückgezogen.

*Article 41*, adopté.

## **Article 42**

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia (pas développée):*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):*

*Proposition du groupe socialiste du Bas-Valais par le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 42:**

## **Me-9-6**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 42

Vorschlag der radikalen Gruppe. Dieser Vorschlag ist von der Kommission mit 8 zu 5 Stimmen abgelehnt worden.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

A cet article 42, l'idée est de revenir au texte du Conseil d'Etat et d'exiger une comptabilité conforme aux règles du code des obligations.

La comptabilité est actuellement déjà exigée des études de notaire de par les lois fiscales, de par la loi sur la TVA. Si on doit faire une comptabilité, on ne veut pas faire un cas exceptionnel pour les notaires, mais bien se référer à ce que l'on appelle une comptabilité: la comptabilité qui est prévue dans le code des obligations.

Je le rappelle et je le précise, la comptabilité, telle que prévue dans le code des obligations, est celle qui s'applique à toutes les personnes inscrites au registre du commerce. Alors, il ne faut pas venir nous dire que c'est d'une complexité extrême pour un notaire de tenir ce type de comptabilité puisque cette dernière s'applique à toute personne inscrite au registre du commerce.

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

Je ne veux pas revenir sur les arguments donnés par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia, mais juste rappeler que le notaire revêt quand même une fonction publique. Vous avez décidé qu'il pouvait cumuler avec la profession d'avocat. La pratique voit qu'il y a beaucoup de troubles. Donc, si, en plus, on permet à ces personnes de ne pas tenir une comptabilité selon le code des obligations, ce sera la porte ouverte à tous les abus.

Nous maintenons cette proposition.

### **La discussion est close.**

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

En fait, j'attendais une intervention des travées haut-valaisannes qui proposent la suppression de cet article.

Alors, je pense que ce groupe me donne procuration en quelque sorte pour que je défende le point de vue de la commission qui, semble-t-il, a permis quand même de le rassurer sur la manière de voir concernant la tenue de cette comptabilité.

On est, en fait, face à deux types de propositions:

- celle présentée par les radicaux et les socialistes qui visent à avoir une comptabilité conformément aux articles 957 et suivants du code des obligations, qui est donc exigeante quand même, et

## Me-9-6

- celle du groupe CVPO qui propose carrément la suppression de cet article et de s'en tenir à la pratique actuelle; ce qui nous paraît insuffisant.

Par conséquent, nous proposons simplement que les notaires doivent tenir une comptabilité, qu'ils tiennent un compte séparé des émoluments..., enfin tout le texte que vous avez sous les yeux, mais sans exiger cette comptabilité, je dirai, double. On s'en tient à une comptabilité qui a des règles précises et qui doit être soumise annuellement au contrôle de l'Inspection cantonale des finances.

Cela nous paraît suffisant. C'est un bon compromis à nos yeux. C'est donc de manière convaincue que nous vous demandons de refuser la proposition des radicaux et des socialistes.

*Le président:*

Monsieur le président de la commission, je n'ai pas passé la parole au député (suppl.) Philipp Matthias Bregy parce qu'il ne l'a pas demandée.

Nous allons, tout d'abord, voter sur le principe du maintien ou non de cet article et, ensuite, nous verrons les différentes variantes entre le Conseil d'Etat et la commission.

**Par 90 voix contre 10 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe CVPO, déposée par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy.**

*Le président:*

Nous procédons maintenant à un second vote opposant le texte de la commission au retour au texte du Conseil d'Etat proposé par le groupe radical et le groupe socialiste du Bas-Valais.

**Par 55 voix contre 46 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe radical et du groupe socialiste du Valais romand.**

*Article 42, adopté.*

## Article 43

*Vorschläge der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

*Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia (pas développée):*

*Proposition du groupe DC du Centre (pas développée):*

## Me-9-6

*Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 43:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 43, Absatz 1

Hier gibt es zwei gleichlautende Vorschläge der CSPO und der CVPO, einen Teil des Artikels zu streichen.

Die Kommission lehnt diesen Antrag ab und zwar wäre eine vorgeschriebene Einzahlung auf ein Depot ein Widerspruch gegen die freie Wirtschaft.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

Der Text, der ja aus dem Waadtländer Notariatsgesetz übernommen wurde, geht uns zu weit. Wir denken, dass ein einziges Hinterlegungskonto mit Unterkonti zu Gunsten der Notare genügen würde. Dadurch könnte die Verrechnung ausgeschlossen werden. Mit den Einnahmen könnte man die Ausbildung der Praktikanten finanziell unterstützen, die Weiterbildung der Notare und auch die Information der Öffentlichkeit, die ja gemäss Artikel 45 sicherzustellen ist und man könnte sich an der Finanzierung neuer Technologien beteiligen, zum Beispiel die elektronische Archivierung, elektronische Unterschrift usw.

Ebenfalls könnte ein Teil der Einnahmen aus dem genannten Konto für die Finanzierung der zentralen schweizerischen Testamentsregister verwendet werden.

Ein weiteres Argument sind die Wohnungskäufe. Hier stammt das Geld oftmals aus der beruflichen Vorsorge. Zahlungen erfolgen zu verschiedenen Zeitpunkten. Der Notar muss die Garantie für die Bezahlung der Grundstücksteuer übernehmen auch für die Rückzahlung der betreffenden Hypothek und es gibt Zahlungen zu verschiedenen Zeitpunkten für die der Notar die Verantwortung übernehmen muss und auch keine Rechnung stellt. Deshalb sollte es auf der anderen Seite für die Notare möglich sein, die Zinsen für die Ausbildung etc. verwenden zu können.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Wir ziehen unseren Antrag zu Gunsten des Antrags der CSPO zurück.

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

Je salue la décision du député (suppl.) Philipp Matthias Bregy de retirer sa proposition et je pensais que la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen allait faire de même suite aux explications données en commission.

## Me-9-6

Il s'avère que l'article 27 de la Constitution fédérale dit clairement qu'il y a un principe de liberté économique qui fait que l'on ne peut pas sans autre exiger des notaires de ne disposer que d'un compte spécial ouvert par l'Association des notaires, qu'il y a donc une liberté de choix qui doit leur être laissée et que, finalement, cela dépend des parties; si l'une d'entre elles exige qu'un montant soit versé sur tel ou tel compte.

Nous ne pouvons pas d'emblée exiger qu'il n'y ait que ce compte spécial ouvert par l'Association des notaires. Par conséquent, c'est quasiment à l'unanimité que nous avons refusé cette proposition.

### Alinéa 1

**Par 76 voix contre 29, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe CSPO, défendue par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen.**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 43, Absatz 2

Verschiedene Anträge, Anträge der CSPO und der CVPO, diesen Absatz zu streichen. Dieser Antrag ist von der Kommission abgelehnt worden, **jedoch der Vorschlag der radikalen Gruppe nur den zweiten Satz in diesem Absatz zu streichen, ist angenommen worden.**

*Le président:*

Alinéa 2

**La proposition du groupe radical et du groupe DC du Centre consistant à biffer la fin de l'alinéa est acceptée.**

La proposition du groupe CSPO est refusée. Madame la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen, désirez-vous prendre la parole? Ce n'est pas le cas.

La proposition du groupe FDPO est retirée.

La proposition du groupe CVPO est refusée. Monsieur le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy, désirez-vous vous exprimer? Ce n'est pas le cas.

Nous passons à l'alinéa 3, Monsieur le rapporteur.

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Absatz 3

Vorschlag der CSPO. Dieser ist zurückgezogen worden.

*Le président:*

Je constate que la proposition du groupe CVPO est également retirée.

## Me-9-6

### La discussion est close.

*Article 43*, adopté avec la proposition du groupe radical et du groupe DC du Centre à l'alinéa 2.

## Article 44

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

*Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel (nicht entwickelt):*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

*Proposition de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Vorschlag der Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### Discussion à l'article 44:

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 44

Verschiedene Anträge sind hier eingegangen und alle wollten das selbe, diesen Artikel zu streichen. Das war die radikale Gruppe, die CSPO, die FDPO und die CVPO.

Die Kommission hat diese Anträge mit 6 zu 5 Stimmen bei 2 Enthaltungen abgelehnt.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

Die Buchführungspflicht betrifft ja Finanztransaktionen, die der Notar auf Rechnung seiner Klienten vornimmt. In der Regel handelt es sich um äusserst einfache Abrechnungen, die nicht den Einsatz eines Kontrollorgans im Sinne von Artikel 727 b) OR rechtfertigen. Der Einsatz eines solchen Kontrollorgans würde auch unverhältnismässige Kosten verursachen und jungen Notaren den Zutritt zum Notarberuf verunmöglichen.

Wir denken, dass eine Kontrolle wie sie bis anhin durchgeführt wurde durch das Grundbuchamt genügt.

## Me-9-6

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Die CVPO ist der Meinung, dass die Kontrolle mit der Inspektion durch die Grundbuchbeamten mindestens genau so gut gewährleistet ist. Mit der vorgesehenen Kontrolle entstehen für die Notare Kosten, welche dann irgendwo dann wiederum abgewälzt werden und wo Kosten entstehen, landen sie meistens bei den Klienten. Eine Kontrolle, die funktioniert hat, sollte man auch so aufrecht erhalten.

In diesem Sinne bitte ich Sie unserem Antrag zuzustimmen.

*Le président:*

Je constate que les députés Philipp Matthias Bregy (suppl.) et Bénédicte Crettol-Valmaggia se rallient aux deux autres!

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Juste deux mots pour préciser que, en effet, qu'est-ce qu'une comptabilité? C'est avant tout un outil de gestion pour celui qui la tient et, dans un second temps, cela a un but essentiellement fiscal pour l'imposition et par rapport aussi à la TVA.

Si elle n'est pas conforme, il y a des contrôles fiscaux qui sont là pour le vérifier. Ici, j'ai l'impression que l'on impose une obligation de contrôle aux notaires que d'autres professions n'ont pas.

Je le trouve dommage et je suis en faveur de la suppression de cette disposition.

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

L'article 44 a effectivement retenu la commission quelques instants puisqu'elle est un peu partagée sur la question, comme vous l'avez compris à travers les fronts qui se sont dessinés. En fait, ce sont les mêmes fronts qui étaient visibles lors de la discussion sur l'article 42 concernant l'obligation de tenir une comptabilité. La commission et finalement le Parlement tout à l'heure ont, avec une majorité même relative, admis qu'il fallait tenir une comptabilité sans qu'elle soit faite d'une manière trop rigoureuse, selon ces fameux principes des articles 957 et suivants du code des obligations.

S'il y a comptabilité, il doit y avoir quand même contrôle. Il nous paraît donc judicieux que ce contrôle financier soit effectué par des organes qui sont qualifiés et non pas seulement par le registre foncier. Là, il faut aussi comprendre que c'est un surcroît de travail qui reviendrait au registre foncier et que cela occasionnerait naturellement des coûts supplémentaires.

Il y a donc nécessité, à nos yeux, de faire ce contrôle annuel et de faire en sorte que ces coûts puissent être pris en charge finalement par les notaires eux-mêmes.

Il faut peut-être préciser que s'il y a des coûts supplémentaires, il y a aussi possibilité pour les notaires de renoncer aux sûretés alors que, dans d'autres cantons, il y a des sûretés qui sont exigées en plus de l'assurance responsabilité civile.

## **Me-9-6**

Par conséquent, il semble que le coût réel pour les notaires se chiffre, semble-t-il selon les premières estimations, à quelques centaines de francs. Je crois que c'est tout à fait dans des proportions supportables pour cette profession.

Par conséquent, la commission vous demande de refuser ces propositions et de vous en tenir au texte que nous avons proposé.

**Par 56 voix contre 46 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent de supprimer cet article.**

*Le président:*

La proposition de la commission, modifiant l'alinéa 1 du texte en langue allemande, est ainsi caduque.

*Article 44, supprimé.*

*Article 45, adopté.*

## **Article 46**

*Proposition du groupe socialiste par le député (suppl.) Pierre-André Milhit (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Le président:*

La proposition du groupe socialiste de biffer les articles 46 à 58 est retirée.

*Article 46, adopté.*

## **Article 47**

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

## **Me-9-6**

Artikel 47, Absatz 4

Vorschlag der radikalen Gruppe: zurückgezogen.

*Article 47*, adopté.

*Articles 48 à 53*, adoptés.

## **Article 54**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy*  
(nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 54, Absatz 3

**Vorschlag der CVPO diesen Absatz zu streichen. Die Kommission hat diesen Vorschlag angenommen.**

*Article 54*, adopté avec la suppression de l'alinéa 3, tel que proposé par le groupe CVPO.

*Articles 55 à 58*, adoptés.

## **Article 59**

*Vorschläge der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen* (nicht entwickelt):

*Vorschläge der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy* (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 59, Absatz 1

Diese Vorschläge sind zurückgezogen.

## Me-9-6

*Article 59, adopté.*

*Articles 60 et 61, adoptés.*

### Article 62

*Propositions du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

*Vorschläge der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### Discussion à l'article 62:

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 62, Absatz 1

**Vorschlag der radikalen Gruppe**, die Prüfung jedes Jahr zu machen. Dieser Vorschlag wurde teilweise angenommen. Die Kommission schlägt vor, "die jährliche Inspektion" wird abgelehnt, **die Frist von 30 Tagen wird angenommen**. Dies ist mit 7 zu 6 Stimmen in der Kommission so beschlossen worden.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

La réflexion que l'on s'est faite est que ce contrôle annuel est une bonne chose parce que celui-ci permet à un moment donné, chaque année, d'avoir ce conservateur qui vient dans les études. On nous a dit qu'il était absolument possible de le faire chaque année; il fallait peut-être simplement dans le règlement étendre sur trois mois ou plus ou sur l'année le temps à disposition des conservateurs pour faire ce contrôle.

Donc, nous proposons de maintenir un contrôle des études annuel par le conservateur du registre foncier.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Die CVPO zieht ihren Antrag zurück. Der hätte nur Sinn gemacht, wenn man das System beibehalten hätte. Mit der Systemänderung sind wir neu für den Vorschlag der Kommission.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

## Me-9-6

Wir schliessen uns den Worten von Herrn Bregy an und ziehen unseren Antrag zurück.

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

Je tiens à apporter le point de vue de la commission, mais qui, effectivement, est un petit peu différent de la position des deux groupes haut-valaisans qui retirent maintenant leurs propositions parce que, en l'occurrence, dans la commission, nous avons été prévoyants en admettant que cette inspection pouvait se faire chaque année ou chaque deux ans selon qu'il y ait contrôle financier ou pas.

**Dans la mesure où nous venons de décider que le contrôle financier ne se faisait pas, il nous paraît, à ce moment-là, préférable qu'il y ait inspection annuelle. Par conséquent, nous pouvons nous rallier à la proposition du groupe radical, défendue par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia.**

*Le président:*

Monsieur le président de la commission, si je saisis bien toutes les nuances de vos propos, je constate que la commission se rallie à la proposition défendue par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia.

Madame la députée, êtes-vous satisfaite de ce ralliement?

Parfaitement!

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 62, Absatz 3

Verschiedene Anträge der CSPO, der CVPO sowie der radikalen Gruppe wurden zurückgezogen.

**La discussion est close.**

*Article 62*, adopté avec les propositions du groupe radical à l'alinéa 1.

*Article 63*, adopté.

## Article 64

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen* (nicht entwickelt):

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy* (nicht entwickelt):

## Me-9-6

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Le président:*

Ces deux propositions sont retirées.

*Article 64*, adopté.

## Article 65

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen* (nicht entwickelt):

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy* (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 65, Absatz 2

**Vorschlag der CSPO und Vorschlag der CVPO, Absatz 2 zu streichen. Diese sind von der Kommission angenommen worden.**

*Article 65*, adopté avec la suppression de l'alinéa 2, tel que proposé par les groupes CSPO et CVPO.

## Article 66

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 66:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

## **Me-9-6**

Artikel 66

Vorschlag der CSPO, lit. b) "auf Vorschlag des Staatsanwalts" zu streichen.

Dieser Vorschlag ist abgelehnt worden mit 9 zu 2 Stimmen und 2 Enthaltungen.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

Das Tätigwerden des entsprechenden Departements einzig aufgrund eines Vorschlags des Staatsanwalts ist nicht opportun. Wir sind der Meinung, dass diese Formulierung mit dem Prinzip der Unschuldsvermutung nicht vereinbar ist.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Wir schliessen uns der Argumentation der CSPO an und ziehen unseren Antrag zu Gunsten desjenigen der CSPO zurück.

**La discussion est close.**

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

Ici, nous devons nous rendre compte que, à part le Ministère public, nous ne voyons pas qui peut intervenir et déclencher une poursuite pénale pour des faits graves s'il ne dispose pas de l'information. En fait, seul le Ministère public a accès aux dossiers à ce stade et le département, par exemple, n'est pas forcément au courant.

Par conséquent, la commission est d'avis qu'il faut maintenir le texte que nous vous proposons, soit "sur proposition du Ministère public".

**Par 78 voix contre 30, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe CSPO, défendue par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen.**

*Article 66, adopté.*

*Articles 67 à 75, adoptés.*

## **Article 76**

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen (nicht entwickelt):*

## Me-9-6

*Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel (nicht entwickelt):*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 76:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 76, Absatz 2

Vorschläge der radikalen Gruppe und der FDPO, diesen Absatz 2 zu streichen. Dies wurde mit 9 zu 4 Stimmen von der Kommission abgelehnt.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Une remarque en préambule:

Tout à l'heure, l'article 62, alinéa 3, avait été retiré dans le cadre de la commission parce que l'on avait refusé de supprimer le contrôle financier.

Maintenant, comme cela a été supprimé, il est clair qu'il retrouve toute son actualité. En deuxième commission, il faudra faire la correction des autres articles puisque l'article 62, alinéa 3, prévoit que l'on doit remettre au contrôleur les rapports, les contrôles des rapports financiers. Comme il n'y en a plus, il retrouve son actualité.

Voilà, je reviens maintenant à l'article 76, alinéa 2, qui, dans le fond, est très restrictif puisqu'il ne prévoit les stipulations hors étude qu'exceptionnellement et puis avec indication du motif objectif.

Il s'agit ici d'une prescription d'ordre qui peut être assortie de sanctions. A cet égard, nous ne pouvons pas accepter les explications quant aux notions d'exceptionnel et de motif objectif qui ressortent du document où, en effet, on nous dit: "La nature exceptionnelle et le motif objectif sont deux concepts juridiques indéterminés que la pratique devra définir précisément." Donc, on ne peut pas, en tant que notaire, accepter ce genre de définition pour savoir si, oui ou non, on va pouvoir stipuler un acte hors étude.

Ce qui nous paraît plus important dans cet article, c'est bien l'alinéa 3 qui demande que le lieu de stipulation permette de respecter la confidentialité et se prête à l'exercice du notariat. C'est cela qui est le garant de la profession et une garantie pour les clients.

Pour le surplus, ne plus pouvoir signer des actes chez un président de commune – ce qui est la règle actuellement – ou bien dans les locaux d'un confrère qui devrait se récuser, cela nous paraît des règles trop contraignantes.

Alors, nous demandons de supprimer cet alinéa 2.

**La discussion est close.**

## **Me-9-6**

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

La commission ne peut pas accepter la suppression de l'alinéa 2 de l'article 76 parce que cela laisserait supposer que l'on maintient la pratique actuelle, qui n'est peut-être pas très, très répandue, mais qui est quand même assez fréquente, où des actes se signent dans des salles d'arrière bistrot ou dans des lieux, je dirai, qui ne préservent pas la confidentialité et un certain rituel de l'acte notarié.

Il semble donc que nous devons quand même admettre que l'étude est bien le lieu où le notaire reçoit l'acte, qu'il y a possibilité d'avoir une étude secondaire (il y en a 49 dans le canton), ce qui permet notamment de garantir dans les stations que ces lieux soient facilement accessibles, mais surtout on admet qu'il y a des motifs exceptionnels que l'on peut justifier sans autre, en particulier dans les lieux reconnus comme les administrations communales qui garantissent justement cette confidentialité. Il s'agit donc de maintenir ce caractère un peu exceptionnel.

En revanche, nous avons admis aussi la proposition des deux groupes du Haut-Valais de relativiser en quelque sorte la motivation à donner en supprimant le mot "objectif" qui laissait supposer qu'il fallait argumenter en quelque sorte le motif réel pour lequel on pourrait signer un acte en dehors de l'étude.

Nous avons ainsi choisi de maintenir l'alinéa 2 en supprimant le mot "objectif" et en permettant de maintenir une pratique actuelle pour autant qu'elle respecte ce degré de confidentialité.

Je vous invite à suivre la proposition de la commission.

### **Alinéa 2**

**Par 57 voix contre 47 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe radical et du groupe FDPO.**

*Article 76, adopté avec la suppression de l'alinéa 2, tel que proposé par le groupe radical et par le groupe FDPO.*

### **Article 77**

*Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 77:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 77

## Me-9-6

Der Vorschlag der FDPO den Artikel zu streichen ist von der Kommission mit 8 zu 4 Stimmen abgelehnt worden.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel:*

Es gibt keinen Grund warum dieser Artikel im Gesetz sein sollte. Es kann sein, dass ein Käufer - nehmen wir einen ausländischen Käufer als Beispiel - in die Schweiz kommt - und das an einem Sonntag - um eine Wohnung zu erwerben. Ich sehe nicht ein, warum diese Wohnung nicht auch an einem Sonntag verschrieben werden könnte, wenn sowohl Käufer als auch Verkäufer und auch der Notar einverstanden sind. Der Notar ist frei diese Verschreibung an einem Sonntag zu machen. Dies würde ein wenig Wettbewerb bringen. Wenn ein Notar das Gefühl hat, er sei nicht auf diese Verschreibung angewiesen, dann braucht er sie nicht durchzuführen. Dann hat ein anderer die Möglichkeit, der darauf angewiesen ist, dies zu tun. Ein bisschen Wettbewerb würde auch bei den Notaren nicht schaden.

Ich danke.

### **La discussion est close.**

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

Je voudrais faire un lien entre l'article 77 et l'article 34 de la même loi qui précisent l'obligation de recevoir les actes. Il est dit que "le notaire est tenu de prêter son ministère lorsqu'il en est requis pour des objets qui relèvent de sa compétence". Par conséquent, je dirai que le notaire ne peut pas se soustraire, si ce n'est que nous ne pouvons pas non plus exiger du notaire et de son personnel qu'ils soient aussi astreints à travailler le dimanche. En l'occurrence, il nous paraît donc mieux de prohiber la possibilité de signer des actes le dimanche, de façon à ce qu'il y ait au moins un jour dans la semaine où les notaires, comme d'autres professions qui se battent aussi pour préserver une journée de repos, puissent reprendre des forces.

Je vous invite donc à maintenir la position de la commission.

**Par 65 voix contre 29 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe FDPO, défendue par le député (suppl.) Matthias Eggel.**

*Article 77, adopté.*

*Articles 78 et 79, adoptés.*

## **Article 80**

## **Me-9-6**

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 80, Absatz 1

Vorschlag der radikalen Gruppe, zurückgezogen.

*Article 80, adopté.*

## **Article 81**

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### **Discussion à l'article 81:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 81, Absatz 6

Vorschläge der CSPO und der CVPO diesen Absatz 6 zu streichen. Dies wurde von der Kommission abgelehnt.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

Die öffentliche Urkunde stellt ein einziges Dokument dar, welches unter der Autorität vom Notar erstellt wird. Aus diesem Grund muss eine einzige Unterschrift am Schluss der Urkunde in der Regel genügen, sonst denken wir wird es zu formalistisch.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Die CVPO ist der Meinung, dass das Unterschreiben jeder Seite nichts als reine Bürokratie ist und nur Arbeit bringt ohne irgendwelchen Schutz für die Kunden zu gewährleisten. In diesem Sinne und für die Vereinfachung des Verfahrens, unterstützen wir, dass am Schluss der Urkunde für die ganze Urkunde unterschrieben wird, so wie dies auch üblich ist.

**Me-9-6**

Danke.

**La discussion est close.**

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

La commission ne partage pas l'avis du député (suppl.) Philipp Matthias Bregy. A nos yeux, ce n'est pas une simple tracasserie administrative. La preuve est que plusieurs notaires pratiquent ainsi même si personne ne les y oblige. En effet, avec le développement de l'informatique, il s'avère qu'il y a de plus en plus de feuilles qui circulent, qui changent et que l'on ne sait plus très bien finalement s'il s'agit de l'original ou pas.

Plusieurs notaires nous ont fait comprendre qu'il était plus sage d'introduire cette pratique dans la loi.

**Alinéa 6**

**Par 70 voix contre 34 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition de suppression présentée par les groupes CSPO et CVPO.**

*Article 81, adopté.*

*Articles 82 à 86, adoptés.*

### **Article 87**

*Propositions du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia (pas développées):*

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen (nicht entwickelt):*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 87:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 87, Absatz 3

**Vorschlag der radikalen Gruppe. Dieser Vorschlag ist angenommen worden.**

## **Me-9-6**

Vorschlag der CSPO den Buchstaben b) zu streichen. Dies ist von der Kommission abgelehnt worden. Ebenso Vorschlag der CVPO, da es sich um den gleichen Buchstaben handelt.

*Le président:*

Les groupes CSPO et CVPO ont certainement fait leurs séances ensemble!

C'est de bon augure.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Es scheint so, als dass die Zusammenarbeit im Oberwallis bestens funktioniert.

Dieser Artikel ist unseres Erachtens praxisfremd und wir haben nach langen Diskussionen auch mit ausgewiesenen Juristen die Frage nicht abschliessend beurteilen können, ob sie nicht sogar allenfalls bundesrechtswidrig ist und ein generelles Verbot von Generalvollmachten manifestiert.

In diesem Sinne halten wir an unserem Antrag fest und bitten um Unterstützung.

**La discussion est close.**

**Alinéa 3, lettre b**

**Par 70 voix contre 32, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition des groupes CVPO et CSPO.**

*Article 87, adopté avec la proposition du groupe radical à l'alinéa 3.*

*Articles 88 à 91, adoptés.*

## **Article 92**

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter und Hrn. Grossrat (Suppl.) Thomas Studer:*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Discussion à l'article 92:**

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 92

## Me-9-6

Vorschlag der SPO diesen Artikel zur Prüfung an die zweite Kommission weiterzuleiten. Die Kommission hat diesem zugestimmt.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Thomas Studer:*

Herr Staatsrat Fournier hat am Montag den Notar verglichen mit einem Arzt. Dabei sei das Vertrauen in den Notar ein zentrales Anliegen wie es auch bei der Wahl des Arztes der Fall sein kann. Diese Aussagen vom Staatsrat unterstützen unseren Abänderungsvorschlag. Der Notar arbeitet nach einem klar vorgegebenen Recht, besitzt eine gute Ausbildung und ist daher vertrauenswürdig. Also kann man es einem hör-, sehbehinderten oder stummen Menschen freistellen, ob er sich durch eine Vertrauensperson begleiten lassen will. Diese einfache Abänderung des Artikels 92 würde das Selbstwertgefühl eines Behinderten wesentlich stärken.

In diesem Sinne besten Dank für die Unterstützung und die Überweisung.

**La discussion est close.**

*Le président:*

Cela est donc renvoyé pour examen à la deuxième commission.

*Article 92, adopté.*

*Articles 93 à 99, adoptés.*

## Article 100

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen (nicht entwickelt):*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichterstatter:*

Artikel 100

**Drei gleichlautende Vorschläge der CVPO, CSPO sowie der radikalen Gruppe Buchstabe b) zu streichen. Dies ist von der Kommission angenommen worden.**

## **Me-9-6**

*Article 100*, adopté avec la suppression de la lettre b, tel que proposé par les groupes CSPO, CVPO et radical.

*Articles 101 et 102*, adoptés.

### **Article 103**

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia* (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichtstatter:*

Artikel 103 ff.

Vorschlag der radikalen Gruppe, diese an die zweite Kommission zur Prüfung zu übermitteln. Auch dem hat die Kommission zugestimmt.

*Article 103*, adopté.

*Articles 104 à 113*, adoptés.

### **Article 114**

*Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia* (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Hr. Grossrat Erno Grand, Berichtstatter:*

Artikel 114

Vorschlag der radikalen Gruppe, zurückgezogen.

*Article 114*, adopté.

*Articles 115 à 119*, adoptés.

**La discussion sur l'ensemble du projet de loi n'est pas utilisée.**

**Débat final:**

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

Johnny Hallyday n'a pas donné suite à son rendez-vous avec le lifting..., il s'est contenté de mettre des lunettes de soleil qui profitent aussi pour son porte-monnaie.

Ainsi en est-il de cette loi.

Nous voulions faire un lifting de la profession. Après le message du Conseil d'Etat, après les travaux de la première commission et après les débats de ce matin, on s'aperçoit que le notaire est vraiment un électron libre; il fait ce qu'il veut dans cette République.

J'en veux pour preuve l'incompatibilité... et si ma langue avait fourché à l'entrée en matière sur l'incomptabilité et la compatibilité, cela reste de vigueur, étant donné qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la profession de notaire et celle d'avocat, qu'il n'est pratiquement plus tenu de faire une comptabilité digne de sa profession et de son mandat de fonction publique et qu'il n'y a plus non plus de contrôle financier. Donc, on se demande où va cette profession. En plus, il peut instrumenter pratiquement où il veut, c'est-à-dire qu'il n'a plus besoin de justifier pourquoi il n'instrumente pas dans son étude. On va ainsi continuer à avoir des notaires qui instrumentent chez leurs amis agents immobiliers, voire leurs cousins présidents de commune. Il n'est plus besoin de justifier par quels motifs objectifs il fait en dehors de son étude. Quelque chose qui nous pose problème aussi, c'est la conservation des brevets. Autre problème: on n'a rien fait pour diminuer le nombre de notaires dans ce canton. L'ensemble du Parlement tient à ce qu'il y ait beaucoup, beaucoup de notaires, qui soient libres et qui puissent continuer à faire ce qu'ils veulent. Donc, je répète que nous vivons dans un canton qui subit les atavismes des maquignons.

Concernant la formation des notaires, on nous a dit que cette formation pose problème et qu'il y a beaucoup trop d'échecs. La proposition du Conseil d'Etat était de séparer les stages de notaire et d'avocat. Le Parlement en a voulu autrement.

Ainsi, cette loi sur le notariat est un recul et nous ne pouvons l'accepter.

Juste encore une question. On a beaucoup parlé d'éthique et de dignité de la profession. Je me suis simplement posé la question de tous les notaires députés, puisque c'est compatible, qui ont voté les articles de loi les concernant directement. Je pensais que la récusation pouvait aussi avoir lieu dans ce Parlement.

Je vous remercie.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

Unsere Fraktion ist eigentlich mit grössten Bedenken auf dieses Gesetz eingetreten. Mit der Verdoppelung der Artikel zum alten Gesetz haben wir ein sehr umfangreiches Gesetz beschlossen und ich denke, man müsste für die Zukunft doch noch überlegen, wenn man zum Beispiel einen 50seitigen Vertrag einzeln unterschreiben muss.

Wir finden es aber positiv, dass der Ort der Beurkundung nun wieder gewählt werden kann. Dies ist vor allem für unsere Bergdörfer wichtig.

Wir sind mit dem Gesetz im gesamten zufrieden und werden dafür stimmen.

## Me-9-6

*Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy:*

Dieses Gesetz hat wieder eines gezeigt. Es gibt unterschiedliche Befindlichkeiten im Ober- und im Unterwallis.

Wir haben es aber geschafft, nicht zuletzt dank dem Verständnis unserer Unterwalliser Kollegen, einen gemeinsamen Nenner zu finden. Ihr seid uns mit dem Praktikum, welches im Oberwallis eine faktische Trennung gebracht hätte entgegengekommen, wir haben hingegen die Befindlichkeiten bei der Buchführungspflicht von euch unterstützt. Auch einige Aspekte von uns sind nicht zum tragen gekommen, zum Beispiel das Unterschreiben jeder Seite. Damit können wir aber getrost leben.

Nach dem Eintreten hatte ich ein schlechtes Gefühl. Ich hatte das Gefühl, dass wir als Oberwalliser unterliegen werden. Ich habe zu diesem Zweck bereits einmal eine schwarze Krawatte mitgenommen, weil ich gedacht habe, es würde zu keinem guten Ende kommen. Dank eurer Unterstützung, gerade aus dem Oberwallis, können wir aber jetzt dem Gesetz, das zwar kompliziert ist, aber trotzdem den Befindlichkeiten Rechnung trägt, zustimmen.

Ich danke Euch für Eure Unterstützung.

Die CVPO stimmt dem Gesetz zu.

*M<sup>me</sup> la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia:*

Le groupe radical est satisfait après cette première lecture. Il espère simplement que la deuxième commission saura se montrer raisonnable et ne modifiera pas de fond en comble les axes pris aujourd'hui.

Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille non plus. La profession de notaire en Valais va bien. Elle est toujours améliorable, bien sûr, mais avant tout, je pense, qu'elle dépendra de la bonne volonté de ceux qui exercent cette profession. A cet égard, la loi peut bien être plus contraignante, mais ceux qui veulent être minimalistes dans l'exercice de la profession le seront toujours. Les autres continueront à pratiquer au plus proche de leur conscience et dans le bien des clients et de cette profession. Heureusement, grâce au maintien du notariat indépendant, on permettra toujours au client de choisir son notaire. Donc, à cet égard, c'est une bonne chose.

Je vous remercie d'accepter cette loi.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel:*

Die parlamentarische Beratung hat doch einige Verbesserungen in diesem Gesetz gebracht, auch wenn nicht alles realisiert werden konnte. Es gibt ja noch eine zweite Lesung, vielleicht können wir dann noch einige Dinge ändern, aber die FDPO kann dem vorliegenden Gesetz gut zustimmen.

Ich danke.

*M. le député Alexis Turin:*

J'aimerais juste répondre au député (suppl.) Pierre-André Milhit.

## Me-9-6

Il me fait un peu souci avec l'image du notaire qu'il a. Alors, je pourrais peut-être lui conseiller de changer de notaire parce que si le notaire qu'il a correspond à ce qu'il en dit..., c'est vrai qu'il faut changer!

Sinon, en tant que député-notaire, je dois dire que je suis à l'aise pour voter cette loi parce que je m'appuie sur l'article 13 de la loi qui dit qu'il n'y a pas de récusation quand on vote des actes d'aspect législatif.

Merci.

### **La discussion est close.**

*M. le député Georges Mariétan, président de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:*

C'est avec une certaine satisfaction que j'interviens ici dans la discussion finale puisque je m'aperçois que quasiment tous les groupes adhèrent à ce projet de loi, si ce n'est le groupe socialiste qui nous avait déjà clairement exprimé son désaccord dans les toutes premières discussions au sein même de la commission et pour des raisons, je dirai, qui sont plus ou moins fondamentales puisqu'il s'agit en particulier de la question de la séparation des professions d'avocat et de notaire que nous avons refusée.

Cette loi est effectivement compliquée; elle l'était d'autant plus pour notre commission que nous l'avons traitée avec seulement deux juristes au départ – un troisième est venu en renfort hier pour l'examen de détail – et il y a de cela quatre mois. Cela veut dire que cette matière, que nous avons partiellement assimilée, s'est un peu évanouie en quatre mois, mais l'exercice que nous avons dû faire entre hier et aujourd'hui nous a montré que nous arrivions finalement à trouver des solutions qui sont pratiques. Les propositions étant nombreuses, nous avons finalement pu réussir à les traiter avec un certain succès dans un délai rapide. Il n'y a finalement que deux propositions que notre commission a faites qui n'ont pas obtenu grâce, mais elles avaient, au sein même de la commission, été très, très vivement discutées. Il s'agit du contrôle financier et de la question des motifs à donner pour signer un acte hors étude. Ces deux points vont être repris, je pense, attentivement par la deuxième commission. En tout cas, à mes yeux, ils n'affaiblissent pas outre mesure ce projet de loi, à tel point d'ailleurs que le chef du département n'a pas jugé indispensable d'intervenir, ce qui veut dire que cette discussion, à mon avis, demeure ouverte.

Je suis surtout très heureux de constater que nous avons pu corriger d'une certaine manière les différences de sensibilité entre le Haut et le Bas-Valais, comme cela a été dit par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy. Même s'il y a, sur certains votes, des positions très différentes, on s'aperçoit que le projet final respecte, dans les grandes lignes, les attentes des uns et des autres.

Je pense qu'il a été possible dans cette première commission d'endiguer certaines revendications qui auraient pu venir de la profession. Nous l'avons fait d'emblée vis-à-vis de l'Association des notaires, tout en saluant quand même leur contribution et leur engagement, mais simplement pour vous dire que nous n'avons pas pu suivre sans autre ses propositions. Nous avons également pu endiguer au sein de la commission le poids qu'ont représenté les notaires, peut-être aussi parce que ceux qui étaient présents ont agi avec tact, et je les en remercie.

## Me-9-6

Je remercie finalement l'ensemble de la commission.

J'invite la deuxième commission à examiner de près les modifications qui ont été apportées, comme l'a dit notre collègue Bénédicte Crettol-Valmaggia, en particulier concernant la suppression du contrôle financier et les incidences qui y sont liées.

J'ajoute également que la deuxième commission aura à examiner vraiment de près la question de l'archivage électronique puisque de nouvelles dispositions sont en préparation au niveau fédéral et qu'il faudra en tenir compte.

Merci en particulier au département, à son chef, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, et à M. Perrin et M<sup>me</sup> Fauchère pour leur précieuse contribution, ainsi qu'à l'ensemble de la commission et à notre rapporteur.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Deux mots pour remercier le Parlement d'avoir pris des options extrêmement claires et tranchées sur la direction à donner à cette loi par rapport notamment au travail de la deuxième commission puisqu'il a été décidé de ne pas fonctionnariser la tâche du notaire, de permettre le cumul de cette profession ainsi que le cumul des stages, de renforcer malgré tout, Monsieur le député (suppl.) Pierre-André Milhit, la tenue de la comptabilité sur des principes qui sont inscrits dans la loi, et finalement ainsi d'avoir fait les grands choix, les choix les plus importants, qui permettront à la deuxième commission de peaufiner ce texte et peut-être de se reposer de façon plus approfondie des problèmes, tels que la qualité de la formation qu'il faut absolument garantir et peut-être aussi la problématique du contrôle financier qui sont deux éléments fondateurs de la confiance. Comme je l'ai dit à l'entrée en matière, la confiance est vraiment l'élément essentiel à sauvegarder, la confiance du client en son notaire.

Quant à la comparaison avec Johnny Hallyday, je suis persuadé qu'il va retomber dans une belle adolescence, cela d'autant plus qu'on ne l'a pas forcé à rejoindre la chorale des fonctionnaires et qu'on ne lui a pas non plus coupé les cordes vocales!

Je vous remercie d'accepter en première lecture ce texte. Je remercie également le président de la commission, le rapporteur, les commissaires, les collaborateurs de mon département, mais aussi du Département des finances, ici représenté par M. Holzer, ainsi que l'Association des notaires qui, bien sûr en toute conscience professionnelle, a aussi largement participé à nous faire connaître ses préoccupations.

Merci beaucoup.

*Le président:*

Avant de passer au vote final, une petite remarque technique.

M. Gapany me rend attentif à ceci: il y a sans arrêt des gens qui votent trop tôt. Donc, ne votez pas avant que je ne prononce la phrase fatidique "je lance le vote"! Quand l'écran s'allume, vous pouvez commencer à voter; autrement, ça fait des perturbations.

**Le projet de loi sur le notariat est adopté par 101 voix contre 17 et une abstention en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.**

## **2. PROJET DE DECRET instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants, première lecture**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*Titre et considérants, adoptés.*

### **I**

#### **Article 241quinquies**

*Proposition du groupe DC du Bas-Valais par le député Georges Mariétan:*

*Proposition du député (suppl.) Alexandre Luy (pas développée):*

*Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Ambros Bumann (nicht entwickelt):*

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser (nicht entwickelt):*

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Maria Oester-Ammann (nicht entwickelt):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 241quinquies :**

*M. le député (suppl.) Aldo Resenterra, rapporteur:*

Article 241quinquies

Alinéa 1

Sans commentaire.

Alinéa 2

**Les propositions des groupes DC du Bas-Valais, FDPO, CVPO, CSPO et du député (suppl.) Alexandre Luy sont acceptées par 9 oui contre 2 non.**

## Me-9-6

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter:*

Ich verlange die Abstimmung über die Abänderungsanträge betreffend Artikel 241quinquies.

Eine Steuerreduktion für eine Familie mit kleinen Kindern macht sehr wohl Sinn bei tiefen Einkommen und Mittelstand. Bei steuerbaren Einkommen von mehr als 100'000 Franken ist diese Entlastung allerdings überflüssig und ein Hohn. Entlasten hat etwas zu tun mit "zu hoher Belastung" und dass man sehr gut verdienenden und reichen Leuten solche Steuergeschenke macht, hat null und nichts mit einer vernünftigen Sozialpolitik zu tun. Einige Abgeordnete hier scheinen bloss für ihren eigenen Geldsack zu politisieren.

Die Abschaffung einer Obergrenze ist eine ungeheuerliche Frechheit gegenüber schlecht und normal Verdienenden. Das geht von mir ausgesehen sogar in Richtung persönliche Bereicherung und zum Teil von den gleichen Leuten, die sonst immer sparen wollen.

Ich bitte Sie, haben Sie doch ein bisschen Respekt vor Ihren Wählerinnen und Wählern, die zu über 90 Prozent weniger als 100'000 Franken versteuern.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel:*

Um es klar zu sagen, ich profitiere von dem nichts, weil ich weder über 100'000 Franken verdiene noch Kinder habe. Also mir vorzuwerfen es wäre aus Eigeninteresse, das können Sie bei mir nicht machen.

Und als zweites bitte ich die SP doch zur Kenntnis zu nehmen, dass Leute, die ein steuerbares Einkommen von über 100'000 Franken haben, relativ viel Steuern bezahlen und dass diese relativ wenig dadurch entlastet werden.

Und drittens bin ich der Meinung, dass jedes Kind gleichviel wert ist. Und wenn man pro Kind den Abzug macht, soll das steuerbare Einkommen keine Rolle spielen, vor allem - da wie gesagt - die mit hohem Einkommen bereits heute hohe Steuern bezahlen. Also dürfen diese auch einmal entlastet werden.

Da ich gerade das Wort habe, kann ich vielleicht noch darauf hinweisen, dass die FDPO-Fraktion bereits mehrere Motionen eingegeben hat, die weitere Steuerentlastungen für Familien und Familien mit Kindern und Ehepaaren fordern und wir können dann - wenn diese behandelt werden - wieder darauf zurückkommen.

Ich danke.

*M. le député Georges Mariétan:*

En fait, mon collègue Matthias Eggel a pratiquement dit ce que j'avais envie de dire, mais je voudrais quand même préciser à notre collègue Marc Kalbermatter qu'il ne faut pas confondre politique sociale et politique familiale. Je n'accepte pas que l'on fasse de la politique sociale sur le dos des enfants. Finalement, ce que nous voulons, c'est soutenir la famille et soutenir ceux qui ont des enfants de manière équitable, sans faire de distinction. Il ne s'agit pas de parler de ceux qui ont des revenus élevés ou pas; il s'agit bien de soutenir une politique familiale et ceux qui ont des enfants, et de manière équitable, en sachant que justement ceux qui ont de hauts revenus paient déjà largement leur part d'impôts.

## Me-9-6

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter:*

Ich möchte präzisieren, dass Familienpolitik sehr wohl etwas mit Sozialpolitik zu tun hat, da Kinderkriegen heute eines der grössten Armutsrisiken ist. Das können Sie nicht voneinander halten.

### **La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:*

Die Kommission hat diese Begrenzung des Abzuges auf ein Nettoeinkommen von 100'000 Franken gestrichen und zwar aus folgenden Gründen. Vielleicht eingangs muss ich erwähnen, dass die Vertreter der sozialistischen Fraktion von Anfang an diese Begrenzung bekämpft haben. Das sei nur noch hier am Rande erwähnt und zwar aus familienpolitischen und sozialpolitischen Gründen. Und Herr Eggel, Sie verdienen im Moment nicht 100'000 Franken und haben auch keine Kinder, aber was noch nicht ist kann dann vielleicht noch werden.

Gut, wie gesagt, die Kommission hat diese Begrenzung gestrichen, eine Begrenzung verletzt nach Ansicht der Kommission bisher praktizierte und allgemeine Grundsätze der Familienpolitik. Die kleinen Einkommen profitieren vom Pauschalabzug prozentual bedeutend viel mehr als die höheren Einkommen und kleine Einkommen kommen auch anderweitig - und das ist richtig so - in den Genuss von Vergütungen und Abzügen, zum Beispiel Subventionierung von Krankenkassenprämien, Stipendien etc.

Aus diesen Gründen ist die Kommission der Meinung, dass man diese Begrenzung fallen lässt. Kind ist in der Familienpolitik gleich Kind, darum das Fallenlassen dieser Begrenzung.

Ich danke.

**Par 83 voix contre 27 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition des groupes DC du Bas-Valais, FDPO, CVPO, CSPO et du député (suppl.) Alexandre Luy admise par la commission.**

*Article 241quinquies, adopté avec la suppression de l'alinéa 2.*

## II

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin Esther Waeber-Kalbermatten (durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

**Me-9-6**

**Discussion au chapitre II:**

*M. le député (suppl.) Aldo Resenterra, rapporteur:*

II

Alinéa 3

La proposition du groupe SPO, déposée par la députée Esther Waeber-Kalbermatten, est refusée.

**La commission propose de prolonger la durée du décret jusqu'au 31 décembre 2006.**

En 2005, la loi fiscale sera révisée pour l'adapter à la loi fédérale sur les handicapés et à celle sur les fusions. Il sera alors possible au Parlement d'inclure cette déduction dans le délai de validité du décret.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter:*

Also es ist einfach. Wir wollen, wenn es schon ein Dekret ist, auch wenn ich nicht mit allem einverstanden bin, dass es über die Wahlen hinaus dauert. Ich denke, man könnte diese Begrenzung gut und gerne streichen und 5 Jahre einfügen. Ich glaube, das käme den armen Familien zugute und die Reichen profitieren auch. Aber das ist halt nicht anders.

**La discussion est close.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:*

Man kann das ja auch so interpretieren. Die Kommission hat teilweise den Antrag der SPO angenommen. Es wurde hier ein Vorschlag der Praktikabilität gemacht und in dem Sinne hat man Ihre Überlegungen mitberücksichtigt. Wir wissen jetzt, dass im Jahr 2004 nicht mehr viel läuft. Das Jahr 2005 bringt ein neues Parlament und wie uns die Mitarbeiter des Staatsrats gesagt haben, soll dann das Steuergesetz revidiert werden. Diese Revision, die nicht nur diese Reduktion als Gegenstand hat, soll dann auch diese Abänderung integrieren, sodass bis Ende 2006 der normale legislatorische Prozess ablaufen könnte. Darum 2006. Auch darum, dass man nicht zu bequem wird und diese Sache direkt anpackt.

Aus diesem Grund bitte ich um Unterstützung des Kommissionsentscheids und möchte gerade, wenn ich jetzt stehe, die Gelegenheit nutzen, Ihnen diesen Dekretsentwurf zu empfehlen und dem Staatsrat, den Mitarbeitern, der Kommission und vor allem dem Rapporteur zu danken.

Recht herzlichen Dank.

**Par 83 voix contre 16, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO, défendue par le député (suppl.) Marc Kalbermatter.**

## **Me-9-6**

*II*, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

**La discussion sur l'ensemble du projet de décret n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

*M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures:*

En suivant la commission, aussi en ce qui concerne le délai de trois ans, vous avez tout de même décidé d'alléger les familles contribuables de ce canton d'une quarantaine de millions.

La décision prise par le Parlement aura également des conséquences dans d'autres cantons puisque plusieurs responsables politiques d'autres cantons ont déjà demandé si on peut vraiment déjà appliquer cette disposition et celle-ci n'est pas contraire à la LHID. Non, elle n'est pas contraire. Alors, je suis persuadé que cette façon de faire, que le Parlement nous avait proposée et que nous avons acceptée, et que vous avez maintenant entérinée, aura aussi du succès dans d'autres cantons, et c'est bien ainsi.

Je suis évidemment aussi satisfait que l'on n'ait pas mis une barre pour ceux qui gagnent plus de 100'000 francs, conformément à la règle sacro-sainte que, pour ces facilités-là, on ne fasse pas une différenciation entre les hauts, les moyens et les bas revenus.

Je remercie finalement la commission, le président et le rapporteur pour leur excellent travail.

Je vous remercie d'accepter ce projet de décret.

**Le projet de décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants est adopté par 98 voix et 6 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.**

*Hr. Grossrat Felix Zurbriggen, Präsident der thematischen Kommission für Volkswirtschaft und Energie:*

Es ist zwar eine zweite Lesung für heute Nachmittag vorgesehen, aber ich kann im Sinne der Prozessökonomie, obwohl wir das nicht formell in der Kommission behandelt haben, sicherlich den Vorschlag machen, dass wir dieses Dekret in einer einzigen Lesung behandeln.

Ich beantrage also im Sinn des Reglements eine einzige Lesung für dieses Dekret.

Danke schön.

*Le président:*

Proposition est ainsi faite de se satisfaire d'une seule lecture.

**Me-9-6**

Je soumets cette proposition à votre vote.

**La lecture unique est acceptée par 101 voix.**

### **3. LOI sur le frein aux dépenses et à l'endettement, deuxième lecture**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE*

*Titre et considérant, adoptés.*

*Articles premier à 6, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**La loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement est adoptée par 78 voix contre 16 en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.**

*Hr. Staatsrat Wilhelm Schnyder, Vorsteher des Departements für Finanzen, Landwirtschaft und äussere Angelegenheiten:*

Die Einführung einer Schuldenbremse ist ein wichtiger Entscheid und ich möchte im Zusammenhang mit diesem Entscheid hier der guten Ordnung halber zwei Bemerkungen machen.

Die erste Bemerkung. Die Walliser Regierung hat seinerzeit keine doppelte Schulden- und Ausgabenbremse vorgeschlagen. Das Parlament hat sich entschieden und ist einen anderen Weg gegangen.

Zweite Bemerkung. Ich bin überzeugt, dass jetzt mit den Entscheiden, die in den einzelnen Artikeln gefällt worden sind, im Bereich auch auf der etwas lockeren Handhabung, wir dann doch eine bestimmte Gewähr haben, dass diese Schulden- und Ausgabenbremse in einem vernünftigen Rahmen umgesetzt werden kann. Ich glaube, das entscheidende ist ja immer noch, dass man nicht nur betrachtet was legal ist, man muss auch immer noch beachten

**Me-9-6**

was legitim ist. Wenn wir in Zukunft auch diesem Gedanken Bedeutung zumessen, also der Legitimität, dann bin ich überzeugt, dass man hier ein gutes Instrument hat.

Deshalb möchte ich auch der Kommission, dem Berichterstatter und Ihnen, den Abgeordneten, herzlich danken, dass Sie mit einer sehr grossen Mehrheit dem Paket zugestimmt haben.

## **4. PROJET DE DECRET**

### **sur le Réseau Santé Valais (modification), première lecture**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE (version allemande)*

*Titre et considérants, adoptés.*

#### **I**

#### **Article 14bis**

*Proposition du groupe DC du Bas-Valais par le député Maurice Tornay:*

*Vorschläge von Hrn. Grossrat Beat Abgottspon:*

*Proposition du groupe DC du Centre (pas développée):*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

#### **Discussion à l'article 14bis:**

*M. le député Jean-Marc Zufferey, rapporteur:*

Article 14bis

Alinéa 1

Les propositions du groupe DC du Bas-Valais et du député Beat Abgottspon ont été refusées par la commission par 7 voix et 4 abstentions en faveur d'une nouvelle formulation.

En premier lieu, l'idée de travailler avec des cautionnements du canton: il s'agit pour le RSV d'obtenir des prêts aux meilleures conditions. La base légale prévoit également la

## Me-9-6

possibilité pour le canton d'octroyer des prêts au RSV pour une meilleure négociation des taux en cas de nécessité et compte tenu des conditions qui s'avèrent encore plus favorables. Il appartiendra finalement au Conseil d'Etat de fixer la forme et le montant des cautionnements et des prêts afin de minimiser les intérêts liés au financement du fonds de roulement.

C'est ainsi que la **commission présente une nouvelle formulation de l'alinéa 1** reprenant, pour une part, la proposition du député Beat Abgottspon et du groupe DC du Bas-Valais.

Nous avons, tout d'abord, fait un vote de principe pour savoir s'il y avait lieu de mettre dans le texte le terme "prêts". C'est par 8 voix contre 4 que cette idée a été retenue.

**L'alinéa 1 nouveau a ainsi la teneur suivante: "L'Etat du Valais accorde des cautionnements et/ou des prêts jusqu'à un montant maximal de 120 millions de francs pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation du Réseau Santé Valais."**

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon:*

Der Grund unseres Abänderungsantrags war ein zweifacher.

Erstens wollten wir die Formulierung vereinfachen und deutlich machen um was es geht. Das scheint mir im Vorschlag der Kommission aufgenommen zu werden, also wir stimmen mit dieser Formulierung überein.

Der zweite Grund unseres Antrags war, dass wir uns bei den Sicherstellungen des Staatsrats auf die Bürgschaft beschränken wollten und das Darlehen nicht in Betracht ziehen wollten.

Aus der Sicht des Kantons bietet das mehr Sicherheit und darum sind wir der Auffassung, dass wir über die Frage Bürgschaft allein oder Bürgschaft und/oder Darlehen abstimmen sollten. Wir halten unseren Vorschlag aufrecht.

*M. le député Maurice Tornay:*

Le groupe DC du Bas-Valais a proposé un texte qui a le mérite de ne pas laisser celui tout à fait inapproprié consistant à dire que l'Etat participe au financement des provisions. En tout cas, en français, cela ne veut rien dire.

Mais nous sommes naturellement d'accord avec la nouvelle proposition de la commission, sous la réserve quasiment identique à celle que je viens d'entendre relative aux prêts. C'est, pour nous, une notion tout à fait nouvelle et le groupe DC du Bas-Valais se réserve d'ores et déjà, après en avoir discuté lors d'un repas à midi, une position sur cet objet.

Donc, pour l'instant, nous acceptons la proposition de la commission, mais il est fort probable que nous revenions en deuxième lecture face à cette notion de "prêts" qui, je le répète, est tout à fait nouvelle et surprenante; celle-ci ne figure pas dans le message et la commission n'en a pas parlé en première lecture. Il est quand même un petit peu particulier de venir avec cette notion de "et/ou de prêts" tout d'un coup maintenant sans que cela ait été étudié par le Conseil d'Etat, par le département et par les services préalablement.

Alors, d'accord avec la proposition de la commission, sous réserve de la notion de "prêts" que nous discuterons et qui reviendra probablement cet après-midi.

## Me-9-6

Merci.

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, Präsidentin der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration:*

Das ist richtig. Die Kommission hat hier einen neuen Vorschlag, aber ich bin natürlich nicht einverstanden, wenn Herr Tornay sagt, dass "und/oder" Darlehen, das war schon im Vorschlag des Staatsrats so verankert. Die Abänderung der CVPO war nur darum, dass sie eigentlich das Darlehen haben wollten. Die Kommission hat das besprochen. Die Begründung ist ganz einfach, dass wir das Darlehen weiterhin wollen. Es ist durchaus möglich, dass eine Bank dem Kanton bessere Zinskonditionen gibt als einem Gesundheitsnetz. Daher kann dann später der Kanton ein Darlehen gewähren zu besseren Zinssätzen und ich denke, wenn wir irgendwie Kosten sparen können, müssen wir doch diesen Weg gehen. Es ist aber auch möglich, wenn eine Bank weiss, dass der Kanton später ein Darlehen dem GNW geben kann, dass sie dann auf diesen Weg verzichtet und auch tiefere Zinssätze dem GNW bietet. Es ist daher sicher sinnvoll, dass man das "und/oder" Darlehen in diesem Artikel belässt. Aber es ist klar, Sie können natürlich nach der ersten Lesung bis am Nachmittag nochmals Abänderungsanträge einbringen. Wir werden dann irgendwie probieren dann zu diskutieren. Aber die Kommission hat doch mit 7 zu 4 Enthaltungen das so angenommen.

Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Tout d'abord, je peux déclarer que le Conseil d'Etat est d'accord avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1.

Comme la présidente de la commission l'a déjà dit, la notion de "prêts" figure à l'alinéa 2 du projet du Conseil d'Etat. Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau.

Il est clair que ce n'est pas la tâche de l'Etat du Valais de jouer à la banque. Mais si nous avons laissé cette possibilité dans le décret, c'est sous l'aspect économique. En effet, si le RSV va négocier auprès d'une banque pour obtenir des taux d'intérêts intéressants et que la banque sait que c'est l'Etat en principe qui a, lui, accès à des marchés financiers peut-être encore plus intéressants, ce sera, par ce moyen-là, un atout pour négocier. Mais de toute façon, ici, on ne crée que la base légale. Au cas où le Conseil d'Etat arriverait à la conclusion qu'il est plus intelligent et plus économique d'accorder directement un prêt au RSV, cela passerait de toute façon par le Grand Conseil, qui serait compétent en la matière.

*M. le député Maurice Tornay:*

J'aimerais faire une rectification matérielle par rapport à moi-même.

J'ai mélangé les pinceaux et je retire ce que j'ai dit par rapport à la notion de "prêts" naturellement qui figure au deuxième alinéa du projet qui a été fondu par la commission dans le premier alinéa.

Veillez m'excuser.

## Me-9-6

*Le président:*

Cela dit, Monsieur le député Maurice Tornay, maintenez-vous votre proposition?

Non, vous la retirez.

Et vous, Monsieur le député Beat Abgottspon?

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon:*

Es geht hier um eine grundsätzliche Frage und wir möchten diese hier durch den Grossen Rat entscheiden lassen. Wir halten unseren Antrag aufrecht.

### Alinéa 1

**Par 69 voix contre 15 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Beat Abgottspon.**

*M. le député Jean-Marc Zufferey, rapporteur:*

Alinéa 2

La proposition du député Beat Abgottspon est refusée par la commission.

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon:*

**Absatz 2 und 3 machen natürlich keinen Sinn mehr. Wir ziehen diese beiden Anträge zurück.**

*M. le député Jean-Marc Zufferey, rapporteur:*

A l'alinéa 3, qui devient alinéa 2, la proposition du groupe DC du Centre a pour but de limiter les pertes reportées au bilan à un montant maximal de 3% du budget annuel d'exploitation.

Il s'agit d'une garantie pour le Grand Conseil que le RSV mette tout en œuvre afin d'obtenir l'équilibre de son compte d'exploitation.

Cette disposition limite ainsi strictement la possibilité de financer des pertes d'exploitation par le biais du fonds de roulement.

**Cette proposition est acceptée par la commission.**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, Präsidentin der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration:*

Ich möchte mich noch zu Absatz 3 im Artikel 14 äussern auch wenn er angenommen wurde. Dieser Vorschlag wurde von der Kommission wirklich unter Vorbehalt angenommen, dass die Umsetzung des GNW weiterhin vorangeht, weil das ist doch eine zusätzliche Bremse, die wir hier einschalten, denn 3 Prozent vom Betriebsbudget machen doch zirka 12 Millionen und die 12 Millionen können wir nur einhalten, wenn wir wirklich im Gesundheitsnetz jetzt

## Me-9-6

vorwärts arbeiten können. Nur mit dieser Überlegung hat die Kommission dies angenommen und diese zusätzliche Bremse eingebaut.

Das wollte ich hier in diesem Zusammenhang noch erwähnen.

Danke.

*Article 14bis*, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1 et la proposition du groupe DC du Centre introduisant un alinéa 2 nouveau, avec les précisions apportées par la députée Verena Sarbach-Bodenmüller, présidente de la commission.

*II*, adopté.

**La discussion sur l'ensemble du projet de décret n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Le projet de décret sur le Réseau Santé Valais (modification) est adopté par 85 voix contre 11 et 7 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version allemande) et tel que ressorti des délibérations.**

## **5. PROJET DE DECISION portant sur l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social (EMS) St. Michael, à Naters**

*Base de travail:*

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE (version allemande)*

*Titre et considérants*, adoptés.

### **Article premier**

*Proposition du groupe DC du Bas-Valais (par le député Maurice Tornay):*

*Proposition du groupe DC du Centre par le député (suppl.) Pascal Bridy:*

*Proposition du groupe radical par le député Charles Monnet (pas développée):*

## Me-9-6

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

### Discussion à l'article premier:

*M. le député Jean-Marc Zufferey, rapporteur:*

Les trois propositions de modification déposées concernent l'article premier.

La proposition du groupe radical, déposée par le député Charles Monnet, a été retirée lors de la séance de commission.

Les propositions du groupe DC du Bas-Valais et du groupe DC du Centre n'ont pas été retenues par la commission par 7 voix contre, 4 abstentions et 0 pour.

Les motifs en sont les suivants:

La règle appliquée par le Service des bâtiments pour l'achat de terrains pour les EMS est la même que celle suivie pour l'achat de terrains pour les écoles, soit les Normes et directives concernant les constructions scolaires, adoptées par le Conseil d'Etat le 30 juillet 1975. L'article 87 de ces directives précise que les terrains sont admis au subventionnement cantonal (valeur, frais d'acquisition, travaux préparatoires, analyses du sol, raccordements d'eau, d'égouts et d'électricité).

Le groupe DC du Bas présente une proposition de modification basant la subvention du terrain sur le nombre de lits (57/78<sup>e</sup>). La commission a suivi la proposition du Conseil d'Etat (57/70<sup>e</sup>) basant le subventionnement sur le nombre de chambres construites et non sur le nombre de lits, en admettant que les 57 lits subventionnés seront installés dans des chambres à un lit alors que les lits de foyer non subventionnés seront installés dans des chambres à deux lits. De plus, si l'on retient le 57/78<sup>e</sup> pour l'achat du terrain, il y aura lieu de retenir ce même pourcentage pour le subventionnement des lits. L'incidence serait de l'ordre de 450'000 francs en moins de subventionnement pour les initiateurs du projet. Il faut aussi rappeler que, dans ce cas, le Conseil d'Etat, pour la première fois, a pris un prix moyen des diverses ventes et non pas le prix effectif d'achat.

Devant ces considérations, la commission s'est prononcée pour le maintien de la proposition du Conseil d'Etat par 7 voix contre et 4 abstentions (11 membres étaient présents).

*M. le député (suppl.) Pascal Bridy:*

Nous avons élaboré une proposition mesurée et raisonnable.

Il nous semblait excessif et injuste de restreindre à rien la valeur du terrain à retenir dans le calcul de la subvention. Cependant, nous ne pouvions accepter les prix surfacts communiqués. Si la fondation avait accepté de payer le terrain 1'000 francs le mètre carré, ce coût aurait-il été la valeur réelle du terrain? Nous ne le croyons pas. C'est pourquoi nous voulons nous baser sur le prix de 413 francs le mètre carré, prix payé lors du premier achat. Le prix de la deuxième vente résulte du prix de 1998, plus les frais de l'entreprise et plus son bénéfice. Quant au prix demandé par le deuxième vendeur, il ne représente pas lui non plus le prix réel. Il est le fruit de la spéculation opérée par ce vendeur: la fondation veut ce terrain; elle a payé cher pour la première partie qui est inutile sans la mienne; elle peut donc payer un peu plus. Et même quand c'est beaucoup plus, le vendeur a l'impression que c'est peu.

## Me-9-6

Suite à ce raisonnement, nous vous encourageons à accepter notre proposition de diminution du montant, sachant que tous les autres facteurs de calcul sont restés les mêmes. La différence de subvention n'est pas énorme; elle est juste; ce qui signifie, d'une part, que la perte de subvention pour la fondation n'est pas excessive et ce qui signifie, d'autre part, que nous aurons utilisé l'argent du contribuable avec parcimonie et à bon escient.

Cette proposition est mesurée et raisonnable, et peut, je crois, convenir à la majorité d'entre nous.

*M. le député Maurice Tornay:*

Nous avons le sentiment nous, les députés DC du Bas-Valais, que nous avons fait une bonne proposition, mais qu'elle n'est pas allée assez loin puisque nous l'avons faite sur la base de 57/78<sup>e</sup> pour ce qu'il s'agit du terrain et, en écoutant la commission, on nous dit: ce n'est pas si faux, mais on ne sait pas si c'est faux..., il aurait fallu au moins aller un bout plus loin en proposant aussi le 57/78<sup>e</sup> pour le calcul relatif aux lits.

Alors, une question très claire: avons-nous raison seulement partiellement et il aurait fallu aller jusqu'au bout du raisonnement, ce que la commission aurait pu se charger de faire à notre place, ou, au contraire, nous avons tort.

C'est seulement lorsque nous aurons une position claire là-dessus: faut-il calculer 57/78<sup>e</sup> sur le terrain et sur les lits, ou sur aucune des deux positions, nous voterons. Mais, pour l'instant, naturellement, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette demi-mesure. Soit nous avons raison, soit nous avons tort, et si nous avons tort, nous le reconnâtrons.

*Hr. Grossrat Erich Bumann:*

Ich muss Herrn Tornay widersprechen. Seine Wortmeldung geht dahinaus, eine Wortmeldung, die in der Kommission nicht eingebracht worden ist und zwar auch nicht in den Abänderungsanträgen steht. Wenn man die von ihm geforderten Berechnungen anstellen würde, käme man in Naters auf einen Bettenpreis von 201'153 Franken. Sie können in der Botschaft nachlesen, wir haben vergleichbare Werte bei den Heimen, die bis jetzt gebaut wurden und da sind wir viel, viel höher und ohne den Boden zu berechnen. Sie können das nachlesen. Da haben wir Preise bis zu 250'000 Franken.

Also, in Naters wurde ein Preis von 224'000 Franken angewandt, ein Preis, der dem Vergleich mit den bisherigen Bauten ganz gut standhält. Wohlverstanden, ohne den Bodenkauf. Soll das Projekt St. Michael Naters dadurch gestraft werden, dass es versucht eine bewährte Praxis aufrecht zu erhalten. Ich glaube nicht. In Naters hat man beim bereits bestehenden Altersheim Santa Maria auch Zimmer mit Doppelbetten und damit sehr gute Erfahrungen gemacht. Neben den psychologischen und therapeutischen Vorteilen von Zweierbelegungen kommt noch der Aspekt dazu, dass diese noch in guter Form sich befindenden Personen fähig sind und auch gerne bereit sind, bei gewissen Diensten im Heim mitzuhelfen, was nicht zuletzt dem Heim erlaubt, einen sehr tiefen Pensionspreis - so um die 50 Franken - anzuwenden.

Ihr Abänderungsantrag ist nicht vernünftig. Mit Ihrem Vorstoss würden Sie die Subvention des ganzen Projektes, Herr Tornay, um zirka 448'000 Franken kürzen. Sie gefährden hier unnötig ein Projekt, das dringend gebaut werden muss. Bei der Projektierung des Baus ist man seinerzeit von 12 - 15 Millionen ausgegangen. Die verschiedenen

## Me-9-6

Anpassungen und Änderungen liessen schlussendlich das Projekt auf über 18 Millionen ansteigen. Sie können sich vorstellen, dass ein erneuter Abstrich in den Subventionen für die Bauherrschaft noch nicht voraussehbare Konsequenzen mit sich ziehen würde.

Ich habe vor zwei Tagen hier die 400 auf der Warteliste stehenden Personen angesprochen. Wenn diese Personen auch nicht alle dringende Patienten sind, so müssen wir doch bestrebt sein, auch älteren Leuten mit BESA 0 bis BESA 1 die Möglichkeit eines Eintritts ins Altersheim zu geben.

Ich bitte Sie, diesem Antrag nicht zuzustimmen und auf die vom Staatsrat und von der Kommission vorgeschlagenen Kosten einzugehen und sie zu akzeptieren.

Es ist für unsere älteren Leute ein Projekt, das kommen muss so wie es geplant ist und da sind keine Abstriche mehr zumutbar.

Danke schön.

*Frau Grossrätin Edith Nanzer-Hutter:*

Bereits in der Eintretensdebatte wie auch heute gibt der Bodenpreis Anlass zu Diskussionen. Erlauben Sie mir, dass ich Ihnen die Gründe warum die Stiftung diesen Boden gekauft hat nochmals darlege, auch auf die Gefahr hin, dass ich mich wiederhole,

1. liegt die Parzelle im Zentrum, nahe bei der bereits bestehenden Alterssiedlung Santa Maria. Dies erlaubt verschiedene Synergien zu nutzen, was sich zukünftig sicher positiv auf die Betriebsrechnung auswirken wird,

2. die Bodenpreise am Rande der Gemeinde sind bestimmt tiefer, abgesehen von den bereits erwähnten Synergien ist es unseres Erachtens wenig sinnvoll, wenn die betagten Menschen an den Rand einer Gemeinde gestellt werden und sie so am Gemeindeleben noch weniger teilnehmen können.

Den Bodenpreis in Naters mit jenem in Ried-Brig zu vergleichen ist in diesem Fall doch eher sonderbar. In Ried-Brig wurde der Boden zur Verfügung gestellt und wurde nur mit 1 Franken pro m<sup>2</sup> eingesetzt. In der Botschaft des Staatsrats auf Seite 6 können Sie die Preise pro Bett in den verschiedenen Altersheimen vergleichen. Sie stellen fest, die Preise liegen zwischen 254'000 und 224'000 Franken pro Bett. Für die Alterssiedlung St. Michael in Naters beträgt der Preis für das Einbettzimmer 224'000 Franken. In keinem Fall wurde der Bodenpreis mit eingerechnet. Es wäre für die Alterssiedlung St. Michael das erste Mal und für mich so nicht ganz nachvollziehbar. Die zu bauende Alterssiedlung St. Michael ist ein Gemeinschaftswerk und acht Gemeinden engagieren sich als Mitstifter. Es sind zum Teil Kleingemeinden.

Ich bitte Sie die finanzielle Beteiligung des Kantons so zu gewähren, wie sie die Kommission vorschlägt und der Vorlage zuzustimmen.

Vielen Dank.

**La discussion est close.**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, Präsidentin der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration:*

## Me-9-6

Ich stelle jetzt hier wirklich den Antrag, dass man die beiden Artikel separat behandelt, denn die erste Abänderung der CVP Unterwallis beschäftigt sich mit den anerkannten Betten und beim zweiten Artikel der CVP Mittelwallis geht es um den Bodenpreis. Also zwei verschiedene Sachen und wir dürfen die hier nicht mixen, sonst haben wir plötzlich ein Durcheinander, wo niemand mehr klar sieht.

Zum ersten Abänderungsantrag der DC-Gruppe Unterwallis nehme ich hier ganz klar Stellung. Wir haben bis jetzt bei allen Altersheimen immer von anerkannten Betten gesprochen, haben anerkannte Betten subventioniert, sind von dem ausgegangen, dass pro Zimmer ein anerkanntes Bett ist. Das haben wir mit Ried-Brig so gehabt, wir haben das mit Brig so gehabt, wir haben das aber auch im Unterwallis so gehandhabt. Ich sehe keinen Grund warum wir jetzt diese Praxis ändern sollen. Es ist ganz klar, die anerkannten Betten werden in Einzelzimmern sein und hier wird auch nur eine Person betreut und wohnhaft sein.

Aus diesem Grund ist es nicht akzeptabel, dass man jetzt plötzlich von 78 Betten ausgeht, sondern wir rechnen mit 70 Zimmern, davon sind 57 Betten vom Kanton anerkannt. Hier geht es um die erste Abänderung und nicht um den Bodenpreis. Das ist die zweite Abänderung, die werde ich nachher begründen. Es ist wichtig, dass man hier unterscheidet zwischen den beiden Vorschlägen, die hier vorliegen. Hier geht es um die anerkannten Betten. Wir haben das in allen Heimen so gehandhabt und ich sehe keinen Grund das in Naters anders zu handhaben.

Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Au nom du Conseil d'Etat, je vous prie de rejeter ces propositions.

La proposition du groupe DC du Bas-Valais se base sur les lits et non sur les chambres. Comme la présidente de la commission l'a expliqué à juste titre, par exemple, si nous prenons l'EMS de Ried-Brig ou d'autres, pour lesquels une décision du Grand Conseil a été prise ces dernières années, on se basait toujours sur les chambres puisqu'il y avait un lit par chambre. Aujourd'hui, dans cette construction prévue à Naters, la fondation a décidé d'avoir aussi des lits non subventionnés et de mettre deux lits dans la même chambre. Je peux vous donner l'incidence financière de la proposition du groupe DC du Bas-Valais, défendue par le député Maurice Tornay: 56'875 francs. Ce serait une charge supplémentaire pour les contribuables, non pas pour les contribuables du canton, mais pour ceux des communes, puisque cette fondation réunit les communes de la région.

En ce qui concerne le prix, la proposition du groupe DC du Centre de se baser sur un prix inférieur à celui qui a été payé par la fondation, si l'Etat du Valais finançait à 100% l'achat du terrain et la construction de l'EMS, je pourrais comprendre une telle proposition. Mais la fondation n'a sûrement pas été si bête de payer un prix surélevé puisqu'elle paie elle-même 70%.

La présidente de la commune de Naters a indiqué également quels sont les prix dans ce quartier. J'ai déjà dit, lors de l'entrée en matière, que le président du conseil de fondation nous avait donné une explication selon laquelle des synergies à trouver entre les deux homes s'élèveraient autour de 250'000 francs par année.

En plus, je pourrais encore comprendre les critiques si le subventionnement par lit était plus élevé que pour d'autres cas. Cependant, si vous lisez la page 6 du message, vous

## Me-9-6

verrez que pour l'EMS de Vétroz, en 1988, le montant était de 232'000 francs; à St-Maurice, en 1988 également, le montant était de 230'000 francs. Ici, pour Naters, le montant est de 224'000 francs, soit largement en dessous de ce qui a été payé, il y a 16 ans, dans d'autres régions du canton.

Alors, je vous prie, avec la commission, de rejeter ces propositions.

*Le président:*

Je constate que les deux propositions sont maintenues.

Nous votons.

**Par 62 voix contre 49 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe DC du Bas-Valais, défendue par le député Maurice Tornay.**

**Par 62 voix contre 48 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe DC du Centre, défendue par le député (suppl.) Pascal Bridy.**

*Article premier, adopté.*

*Articles 2 à 4, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.**

### **Débat final:**

*M. le député Maurice Tornay:*

Je voudrais le dire dans le cadre de ce débat final, notre groupe, naturellement, n'ignore rien et est sensible à tous les arguments qui ont été développés, tout à l'heure, par le député Erich Bumann; c'est bien clair.

Par contre, notre groupe ignorait tout sur le prix des terrains dans le Haut-Valais, mais grâce à un très bon indicateur, nous savons tous, dans le groupe DC du Bas-Valais, que le prix qui a été accepté correspond aux prix du marché. Nous n'avons donc pas de difficulté par rapport à la notion relative au prix du terrain.

Mais il faut vraiment aujourd'hui que le département s'attache à définir un certain nombre de directives. C'est ce que nous voulons faire passer comme message dans le cadre de ce débat final. Faut-il, oui ou non, retenir comme règle les lits ou les chambres? Il est nécessaire que nous ayons là-dessus des éléments qui soient bien indiqués au moment des décisions. En effet, venir nous dire que l'on ne peut pas appliquer le modèle, car on est basé sur les éléments relatifs au terrain et quand on sait que les terrains sont achetés sur la base des

## Me-9-6

mêmes réglementations que celles concernant les écoles, on peut difficilement poursuivre le parallèle.

Il y a donc une nécessité, et c'est un appel très clair au département et au service, de fournir à la députation et au Grand Conseil des directives tout à fait transparentes.

Merci de votre attention.

Nous acceptons bien sûr ce projet de décision en vote final.

*M. le député (suppl.) Pascal Bridy:*

Nous sommes ici pour débattre de l'opportunité et des principes régissant cette décision.

Les chiffres eux-mêmes importent moins que l'intelligence de la décision.

Il est vrai qu'il y a une distorsion entre les EMS qui ont bénéficié d'offres plus avantageuses et ceux qui ont dû se procurer des terrains à prix d'or. Aussi nous en remettons-nous à la commission Luyet pour qu'elle étudie la possibilité de baser le calcul de la subvention sur des montants retenus globaux, terrains compris, par lit ou par chambre, et qu'elle nous en informe.

Nos aînés méritent notre attention et nos bonnes intentions. C'est pourquoi nous ne refuserons pas ce projet.

Cependant, persuadés que ce débat n'a pas été tenu avec toute la pertinence et la rigueur voulues, nous ne participerons pas aveuglément à son acceptation. Aussi ne serez-vous pas étonnés si nous sommes nombreux à nous abstenir.

*Hr. Grossrat Erich Bumann:*

Zuerst recht herzlichen Dank, dass wir hier mit Vernunft die beiden Abänderungsanträge abgelehnt haben und der Kommission zugestimmt haben.

Was die Voten von Herrn Tornay anbetreffen, so bin ich damit einverstanden, dass wir in nächster Zeit einmal in der Kommission gewisse Richtlinien festlegen. Das scheint mir vernünftig, damit wir gewisse Massstäbe haben.

Wenn auch das Projekt für das neu zu bauende Alters- und Pflegeheim St. Michael in der Planungsphase einige Schwierigkeiten überwinden musste, was schlussendlich auch die Kosten in die Höhe springen liess, so kann man jetzt von einem gelungenen Werk reden, das mithelfen wird bald das akute Pflegebettenproblem in der Region zu verbessern.

Das bereits bestehende Alters- und Pflegeheim Santa Maria verdient sein Schwesterchen, das Pflegeheim St. Michael. Dringlichkeit und Notwendigkeit sind gegeben. Die direkte Nähe zum bestehenden Bau und die Notwendigkeit und auch der Wunsch diesen Neubau daneben aufzustellen, hat - wie wir in den letzten Tagen gesehen haben - sich sicherlich negativ auf die Bodenkosten ausgewirkt. Auf der andern Seite kann man aber sagen, dass die direkte Nähe - zirka 50 m - auch gewisse Synergien in Verwaltung, Küche und Lingerie ermöglichen wird und somit mithelfen wird, die Betriebskosten niedrig zu halten. Wir haben gesehen, in Naters hat man einen Ansatz von 88 Franken gesetzt, das ist unter dem Mittel.

## Me-9-6

Die CSPO bittet Sie im Sinne der wartenden älteren und kranken und nicht kranken Leute diesem sicherlich guten Projekt zuzustimmen.

Ich danke.

*Frau Grossrätin Edith Nanzer-Hutter:*

Es ist bereits alles gesagt. Ich möchte mich schlussendlich noch bedanken für die grossmehrheitliche Zustimmung hier in diesem Saal. Vielleicht können auch noch einige Kolleginnen und Kollegen aus dem Mittelwallis der DC-Gruppe zustimmen.

Ich möchte mich bedanken für die Vorarbeit, auch bei der Kommission.

## La discussion est close.

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, Präsidentin der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration:*

Es ist doch noch irgendwie ein schaler Abgeschmack hier im Saal wegen den Bodenpreisen. Ich habe das hier bei der Eintretensdebatte schon ganz klar gesagt, die Kommission war auch nicht glücklich über diesen Umstand, dass die Preise so hoch sind. Und ich habe es auch beim Eintreten gesagt, dass es diesbezüglich Richtlinien braucht. Die Kommission wird hier ein Postulat einreichen, damit ganz klare Richtlinien gesetzt werden, damit künftige Bodenpreise im ganzen Kanton gleich gehandhabt werden.

Aber es ist hier doch anzufügen, dass wir bis jetzt die Kosten eines Bodens immer anerkannt haben, sei es ein Schulhaus oder sei es ein Altersheim, dass wir hier jetzt plötzlich etwas anderes haben, das verstehe ich nicht. Wir haben immer den Preis für ein anerkanntes Bett ohne Bodenpreis berechnet und da ist das St. Michael ganz klar unter diesem Preis. Wir können nicht den Bodenpreis auf das anerkannte Bett aufrechnen, denn dann sind wir klar über der Grenze. Aber dies wurde nie so gehandhabt und es sind keine Richtlinien geändert worden, dann können wir das jetzt auch nicht einfach so ändern wie es uns gefällt.

Aus diesem Grund bin ich froh, dass wir hier Unterstützung haben - ich hoffe es zumindest - und ich hoffe auch, dass wir dann für nächste Projekte die Bodenpreise geregelt haben.

Ich danke.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Je suis tout à fait d'accord avec le député Maurice Tornay. Je le remercie pour ses propositions constructives. Il est vrai, si l'on prend les chambres ou les lits, que c'est plutôt l'exception qu'un tel cas puisse se produire parce que, en principe, tous les lits qu'une fondation crée sont subventionnés. Ici, je répète que c'est Naters qui a décidé d'avoir en partie des lits pour personnes âgées, mais pas des lits EMS dans le sens propre du terme.

Il faut aussi savoir que les dernières décisions que le Grand Conseil a prises pour Kippel, Vétroz, St-Maurice et Brigue, c'était dans les années 1988/1989 et, depuis lors, nous n'avons plus été confrontés à cette problématique. Comme vous le savez, pour le projet de

## Me-9-6

Ried-Brig, c'est la paroisse qui a mis à disposition le terrain, sur la base d'un contrat de superficie. Ce cas-là n'est pas non plus comparable.

Je pense que c'est important non seulement pour les EMS, mais aussi pour toutes les autres constructions, par exemple les écoles, parce qu'il peut y avoir le même cas et c'est la raison pour laquelle ce doit être un travail interdépartemental pour trouver une solution à ce problème.

On devrait peut-être introduire des objectifs pour inciter les maîtres d'œuvre à chercher des terrains les moins chers possible. En effet, même si la subvention pour les EMS est de 30%, pour les écoles, je ne connais pas tous les détails, mais en tout cas un maître d'œuvre n'a jamais intérêt à payer trop parce qu'il lui reste le solde à payer.

Avant de conclure, je voudrais remercier – même si le vote final n'a pas eu lieu, mais je pars de l'idée que vous allez accepter cette décision – la commission, sa présidente et tous ceux qui ont contribué à faire en sorte que ce projet puisse débiter très prochainement parce qu'il y a une pénurie au niveau des lits. Je sais que cette situation existe aussi dans le Valais central et dans le Bas-Valais; on donnera, tout à l'heure, une réponse dans le cadre de l'Heure des questions à ces questions encore ouvertes.

Merci beaucoup.

**Ainsi décidé par 92 voix contre 4 et 18 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version allemande), en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 juin 2004.**

## 6. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

### Frage 7

**der CVPO-Fraktion, durch Hrn. Grossrat Felix Ruppen, an das Departement für Volkswirtschaft, Institutionen und Sicherheit, betreffend Kurzarbeit**

### HINTERLEGTER TEXT

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Il est exact, Monsieur le député Felix Ruppen, que l'autorité cantonale fait régulièrement une opposition partielle aux demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail. Cette pratique ne concerne toutefois que les entreprises actives dans des branches saisonnières, la construction en particulier. En outre, elle ne relève aucunement d'une volonté cantonale propre et délibérée. Au contraire, cette démarche nous est imposée par la législation fédérale sur l'assurance chômage. En effet, selon cette législation, les pertes de travail causées par les fluctuations saisonnières de l'emploi ne peuvent être indemnisées au titre de la réduction de l'horaire de travail. La pratique cantonale de l'opposition partielle a été

## Me-9-6

introduite en 2000 suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle disposition légale, par laquelle la Confédération souhaitait combattre les abus constatés dans l'octroi de la réduction de l'horaire de travail dans les branches saisonnières. Il résulte de ces dispositions légales que, pendant l'entre saison, seules les pertes de travail qui s'ajoutent aux fluctuations saisonnières peuvent être indemnisées. Le respect de ces dispositions fait du reste l'objet de contrôles réguliers du seco, autorité de surveillance compétente en la matière, lequel a déposé plusieurs recours dans ce domaine. La pratique cantonale d'opposition partielle ne doit donc être qualifiée de trop sévère puisque, en définitive, cette pratique permet d'indemniser durant l'entre saison les pertes de travail supérieures aux effets purement saisonniers. Cette pratique a, en outre, été considérée comme conforme à la loi par le seco et par les instances judiciaires.

Pour conclure, il faut encore remarquer qu'en tant que canton de montagne, le Valais est forcément touché beaucoup plus nettement que d'autres cantons ou d'autres régions de Suisse par la problématique des fluctuations saisonnières de l'emploi. Il est, dès lors, logique que la pratique cantonale de l'opposition partielle y soit nettement plus fréquente qu'ailleurs.

Merci de votre attention.

### Question 2

**du groupe radical, par le député Charles Monnet, au Département de l'éducation, de la culture et du sport, concernant: quelle est la situation valaisanne des offres des places d'apprentissage?**

#### TEXTE DEPOSE

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Au mois de septembre, nous faisons une enquête par l'entremise du Service de la formation professionnelle, et ceci concerne la question du député Charles Monnet, concernant la situation valaisanne des offres d'apprentissage, et auprès des entreprises concernées. Cette enquête nous permet de tenir un fichier à jour sur les places d'apprentissage disponibles.

A ce jour, nous avons environ 300 places d'apprentissage disponibles pour les jeunes dans le Bas-Valais et 110 disponibles dans le Haut-Valais.

Cela ne signifie pas que nous résoudrons tous les problèmes puisque nous constatons que nous avons, tout d'abord, une baisse de l'offre d'apprentissage qui va être probablement à 7% à la reprise scolaire, mais aussi que, pour une partie des filières d'apprentissage, nous n'arrivons pas à résoudre les problèmes des jeunes puisque la demande est supérieure à l'offre, par exemple pour le graphisme et pour la santé. Pour d'autres domaines, par contre, nous avons une offre qui est supérieure à la demande, et ce sont ces places qui sont disponibles.

Pour résoudre nos problèmes de places d'apprentissage, nous allons mettre, avec les centres d'orientation professionnelle, un accent très particulier dès aujourd'hui, en prenant aussi, comme vous le mentionnez, la nouvelle loi professionnelle comme argument et comme complément de travail. Nous allons traiter chaque jeune, de façon à ce que nous puissions solutionner ces cas, et nous allons aussi utiliser les moyens informatiques puisqu'il y a l'auto-information qui est disponible aujourd'hui. Nous avons l'information accompagnée, ainsi que

## Me-9-6

le conseil personnalisé qui vont nous permettre de traiter dès maintenant l'ensemble des demandes des jeunes jusqu'en octobre, période où nous connaissons la nouvelle situation après la reprise scolaire.

### Question 1

**du député Grégoire Luyet, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant "histoire d'affiches"**

#### TEXTE DEPOSE

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Avant les élections ou les votations, ce n'est un secret pour personne, comme d'ailleurs à l'occasion d'autres manifestations, des affiches illégales pullulent le long de nos routes. Elles sont situées non seulement sur le domaine public cantonal ou communal, mais elles touchent les équipements des services industriels et les constructions privées. Elles sont généralement enlevées quelques jours après les scrutins, favorables ou défavorables, par la police et les cantonniers, en priorité aux endroits où elles sont susceptibles de gêner la visibilité des automobilistes et des piétons. Certaines, qui sont collées au moyen d'une colle très résistante, nécessitent quasiment de décaper la surface, ce qui constitue un travail conséquent.

La logique, Monsieur le député Grégoire Luyet, voudrait que, dans un élan citoyen bien compris et dans le souci de leur responsabilité au moins causale, les têtes d'affiche montrent à leurs supporters comment utiliser la gomme après le crayon.

N'y croyant que très modérément, nous avons donné des directives de nettoyage, qui seront encore répétées, aux voyers, afin que notre paysage routier retrouve un aspect propre et accueillant pour la saison d'été.

Selon les régions plus ou moins touchées par les campagnes d'affichage, ce travail a déjà été largement effectué dans le cadre des travaux d'entretien courant, qui ne figurent d'ailleurs pas dans le cahier des charges de nos cantonniers.

Sans offenser la liberté d'expression, ni entraver le débat démocratique, nous ne pouvons que recommander à tous les candidats, à tous les partis, à tous les groupes d'intérêt d'inciter leurs électeurs, du moins leurs électeurs les plus affichés, à respecter le domaine public et la propriété d'autrui.

### Question 3

**du groupe radical, par le député Willy Giroud, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant la revitalisation des "Courtis Neufs":  
est-ce bien le moment?**

#### TEXTE DEPOSE

## **Me-9-6**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

C'est en tout cas le moment de répondre!

Les "Courtis Neufs", c'est une ancienne plantation de peupliers de nature forestière, située dans la plaine, proche du Trient.

Les gros arbres ont été progressivement enlevés pour des raisons de sécurité, à cause de la proximité de la voie CFF et à cause de l'ombrage porté sur les vergers avoisinants.

La Bourgeoisie de Martigny, qui est propriétaire du terrain, a décidé de créer sur cette surface un milieu naturel humide par l'aménagement de gouilles et de buttes. Cet espace restera soumis à la législation forestière.

Le projet a été mis à l'enquête publique dans le Bulletin Officiel du 21 mai 2004. C'est probablement l'article qui a suivi qui a incité le député Willy Giroud ainsi que plusieurs autres dans cette salle à me poser au moins quatre des six questions qui figurent à l'ordre du jour de cette matinée; ce qui montre bien que, finalement, ce sont souvent les médias qui dictent l'actualité du Parlement.

La contribution du Service des forêts et du paysage à cet aménagement sera financée par l'argent versé pour des compensations de défrichements effectués dans la région. En effet, compte tenu de l'accroissement de la surface forestière dans notre canton (environ 500 ha par année), le Service des forêts et du paysage n'exige plus qu'une forêt défrichée soit remplacée par un reboisement, mais qu'elle soit compensée par une mesure en faveur de la nature et du paysage. Ainsi, l'argent versé pour les compensations obligatoires liées à divers défrichements doit être utilisé pour maintenir, voire renforcer une certaine diversité au niveau de la plaine du Rhône. A titre d'exemple, dans la même région, deux rideaux abris ont ainsi pu être plantés grâce aux montants encaissés à titre de compensation. Ces divers aménagements contribuent à lutter contre une certaine banalisation de la plaine du Rhône par la mise en valeur d'objets dignes d'intérêt et forts appréciés par la population.

Un tel aménagement donc ne serait pas financé par le projet Rhône 3. "Courtis Neufs" est situé à plus d'un kilomètre du Rhône, donc loin de l'espace réservé aux mesures de sécurité et de revitalisation naturelles qui sont prévues. De plus, la troisième correction du Rhône – je dois le dire et le redire souvent – n'a pas pour objectif de mettre en valeur tous les biotopes de la plaine.

En conclusion, l'initiative de la Bourgeoisie de Martigny et du Service des forêts et du paysage contribuera à augmenter la diversité paysagère et naturelle de la plaine, et cela sans mettre à contribution la caisse de l'Etat. C'était donc bien le moment.

### **Question 5**

**du député (suppl.) Bertrand Berthoud (PRD) et consorts, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant carrefour des "Tardys"**

**TEXTE DEPOSE**

## Me-9-6

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Le giratoire des "Tardys" sur le territoire de la commune de Massongex a été construit pour remplacer un carrefour particulièrement spacieux, si spacieux même qu'il en était mortellement dangereux. Le diamètre extérieur a été choisi assez grand et la pastille centrale a été volontairement élargie afin de réduire la bande de circulation et contraindre les usagers à suivre une courbe suffisamment marquée pour imposer une vitesse réduite. Le dimensionnement de ces rayons de courbure a été fait selon les normes VSS. Il permet le franchissement par tous les véhicules standards circulant en Suisse et en Europe d'une longueur maximum de 18,75 mètres. Les transports exceptionnels, dont la longueur dépasse la norme, par exemple les camions des bois longs, jusqu'à 30 mètres, n'ont pas non plus de problème de franchissement grâce à leurs essieux articulés.

Suite à diverses remarques, dont celles du chef du département, mon Service des routes et des cours d'eau a fait vérifier la géométrie de cet aménagement par deux bureaux d'ingénieurs spécialisés en études routières et qui, de surcroît, n'étaient pas concernés par le projet. Ceux-ci confirment que l'aménagement correspond aux normes suisses en vigueur, sans espace latéral surabondant.

Des essais sur place..., Madame la députée, vous pouvez hocher la tête, mais je préférerais que vous le fassiez dans le sens vertical plutôt qu'horizontal parce que ce sont les faits! Donc, des essais sur place, avec un bus articulé d'une longueur de 18 mètres, le plus long existant en Valais, et avec un camion avec remorque à deux essieux d'une longueur également de 18 mètres, ont eu lieu le 8 juin, c'est-à-dire hier, et ces véhicules ont franchi le giratoire sans difficulté.

En conclusion, cet aménagement remplit sa mission de carrefour, avec une nette amélioration de la sécurité des usagers par une vitesse réduite.

Certains usagers – et je pourrais vous montrer les lettres –ont d'ailleurs déjà fait part de leur satisfaction et de leur sentiment de sécurité dans ce nouveau giratoire.

Quelques utilisateurs de remorques spéciales surbaissées pour le transport de machines de chantier ont signalé des difficultés à franchir aisément ce giratoire. Pour faciliter quelque peu le passage de ces convois exceptionnels, il est possible d'apporter des modifications sur quelques mètres de bordures extérieurs au droit des sorties.

Les modifications éventuelles pourraient être combinées avec des travaux futurs lors de l'aménagement définitif de la partie centrale ou lors de la mise en service de la quatrième branche de ce giratoire, déjà célèbre, qui n'en comporte actuellement que trois.

Toutefois, Mesdames et Messieurs les députés, restera toujours la question très politique et qui n'a pas été posée ici: les mesures de restriction qui ont été prises, étaient-elles trop radicales?

Quoi qu'il en soit, dans ce giratoire, comme d'ailleurs dans tous les autres qui sont conformes aux normes, la priorité reste à gauche... et je ne peux rien y changer.

## Question 6

**du groupe radical, par les députés René Constantin et Christophe Perruchoud, au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant le déblaiement de nos cols alpins, fin mai - début juin: luxe ou impérieuse nécessité?**

**Me-9-6**

**TEXTE DEPOSE**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

Comme chaque année, les travaux d'ouverture des cols ont commencé début mai. Après une interruption en raison des chutes de neige des 5 et 6 mai dernier, ces travaux ont repris au plus vite et ils ont continué selon le programme prévu. Notre canton était ainsi prêt pour une ouverture des cols pour le week-end de la Pentecôte, comme cela est vivement souhaité par les associations liées au tourisme. La Furka a été ouverte au trafic le 28 mai 2004. Le Grimsel a été ouvert, du côté valaisan, le même jour; le versant bernois est resté fermé en raison du risque d'avalanches, mais la circulation sera normalement possible dès la Fête-Dieu qui s'annonce. Le Nufenen a été ouvert le 2 juin 2004; toutefois, de brèves fermetures sont encore possibles à partir du milieu de la journée en raison des dangers d'avalanches sur le versant tessinois. Quant au Grand-St-Bernard, ouvert le 27 mai 2004, il n'a pu l'être que jusqu'au col; la liaison avec la vallée d'Aoste a été reportée au 1<sup>er</sup> juin 2004 en raison de difficultés techniques sur le versant italien.

Le coût externe pour l'ouverture d'un col est d'environ 150'000 francs par col pour le Nufenen, la Furka ou le Grimsel et d'environ 70'000 francs pour le Grand-St-Bernard. Ces frais d'entreprises mandatées ne comprennent pas forcément les propres prestations du canton.

La communauté d'intérêt pour les cols alpestres (Interessengemeinschaft Alpenpässe) a examiné l'apport socio-économique lié à l'ouverture des cols. Il s'avère que près de 2'000 postes de travail sont liés au libre passage à travers les Alpes. Le long de nos trois cols alpestres uniquement, et je ne parle bien que du tracé lui-même des cols, 250 postes à plein temps sont engagés dans l'exploitation de 40 établissements saisonniers, auxquels il faut évidemment rattacher les fournisseurs, les commerçants régionaux, les entrepreneurs des secteurs artisanal et touristique. La saison touristique d'été en altitude, vous le comprenez bien, est très courte. L'enjeu stratégique d'une ouverture raisonnablement précoce ne doit pas être négligé pour les vallées valaisannes également.

Donc, Mesdames et Messieurs les députés, ce n'est ni un luxe ni une impérieuse nécessité, mais une bonne opportunité à saisir.

**Question 8**

**des députés Christian Besse (PRD) et Jérôme Veuthey (suppl.) (PRD), au Département de l'économie, des institutions et de la sécurité, concernant: Le fluor va-t-il refaire parler de lui?**

**TEXTE DEPOSE**

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

La presse – elle encore – a récemment fait état de la reprise des activités de l'usine d'aluminium de Martigny. Le Service de la protection de l'environnement n'avait pas été

## Me-9-6

informé préalablement de cela par l'entreprise. Vous savez que les annonces faites aux médias sont parfois sujettes encore à certains perfectionnements de projets ou autres.

Suite à un premier contact, il s'avère que l'usine de Martigny n'a pas pour intention de produire de l'aluminium par électrolyse, mais de fabriquer des alliages spéciaux à partir de lingots d'aluminium qui seront fondus dans les fours existants.

Cette activité ne génère pas d'émanations de fluor nocives pour la végétation.

Mon Service de la protection de l'environnement est en contact avec la direction de l'entreprise pour préciser les activités envisagées, apprécier les éventuelles émissions de polluants atmosphériques et, au besoin, fixer des conditions particulières d'exploitation.

### Frage 10

**der SPO-Fraktion, durch Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, betreffend Strasse Täsch - Zermatt**

#### HINTERLEGTER TEXT

*M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:*

C'est la dernière question, mais pas la moindre, puisqu'elle concerne une route qui fait régulièrement parler d'elle puisqu'elle a un statut particulier dans le réseau des routes cantonales.

Par décision du Conseil d'Etat du 4 octobre 1978, le trafic automobile sur la route de Zermatt est soumis à des restrictions. Depuis Täsch, seuls les détenteurs d'une autorisation peuvent emprunter le tronçon avec des véhicules de poids et de dimensions limités. Les camions font l'objet d'une autorisation de transport exceptionnelle.

Le bien-fondé de la liaison ferroviaire Täsch – Zermatt étant tout à fait incontestable, du moins je l'imagine, pour chacun d'entre vous, les arguments principaux d'une double liaison par rail et par route méritent d'être brièvement développés.

Même si l'essentiel du trafic des voyageurs s'effectue par chemin de fer, une liaison routière fiable est indispensable pour des raisons techniques et de sécurité. Un accès en tout temps, même en dehors de l'horaire d'exploitation du "Matterhorn Gotthard Bahn" est nécessaire pour les ambulances, pour les pompiers, pour la police et pour les autres secours d'urgence.

En outre, l'acheminement des camions, des machines de chantier ainsi que des équipements de grandes dimensions pour les remontées mécaniques et les usines hydroélectriques ne peut se faire rationnellement que par la route.

Les travaux qui sont actuellement planifiés au lieu dit "Luogelti" – je n'assure rien quant à la prononciation, je suis moins à l'aise dans ce nom-là que dans Stägjitschuggen – donc, ces travaux planifiés actuellement consistent à renforcer et à sécuriser la route contre les avalanches, les crues, les laves torrentielles et les chutes de pierres.

Un réaménagement complet de la route n'est pas prévu actuellement, mais l'objectif à terme n'a pas changé. Il consiste à garantir une liaison routière modeste, mais sûre toute

## Me-9-6

l'année, avec des restrictions d'utilisation, et cela en complément de la liaison ferroviaire équipée pour absorber l'essentiel du trafic des voyageurs.

J'en ai terminé et je vous souhaite une bonne fin de journée.

### Question 4

**des députés Jeanine Zufferey et Jean-Pierre Rouvinez (suppl.), au Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures, concernant l'établissement des prochains budgets**

#### TEXTE DEPOSE

*M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures:*

Les travaux préparatoires pour l'établissement du budget 2005 sont actuellement en cours.

Nous avons, par mandat du Conseil d'Etat, mené des discussions très intenses avec les services, avec les directions. Sans cette approche interdépartementale, il serait impossible de nouer un budget avec succès. Vous avez donc absolument raison.

En ce qui concerne les problèmes spécifiques du budget 2005, il faut relever, tout d'abord, que nous aurons le frein à l'endettement et aux dépenses à respecter. En plus de cela, il y aura trois éléments très importants:

- l'affectation des montants de la RPLP, telle que décidée déjà par motion du Grand Conseil;
- mener les instituts psychiatriques du Valais romand en direction du RSV;
- le renforcement du degré de couverture des caisses de pension.

En ce qui concerne la nouvelle péréquation, il est évident que celle-ci aura une incidence, au plus tôt en 2007 – si le peuple suisse la vote –, voire seulement en 2008. Donc, pour les budgets 2005 et 2006, nous ne pouvons tenir compte de quelques éléments puisque la nouvelle péréquation ne sera pas en vigueur.

Ce qu'il faut encore relever, c'est qu'avec la préparation du budget 2005, le Conseil d'Etat, comme vous le demandez aussi, aura une adaptation de sa planification pour ces prochaines années.

### Question 11

**du député Stéphane Marquis et consorts, au Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures, concernant la vente d'une partie des actions de la BCVs par le canton du Valais**

#### TEXTE DEPOSE

## **Me-9-6**

*M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures:*

En ce qui concerne cette question, je me tiens au rapport écrit pour qu'il n'y ait pas d'erreurs dans les chiffres.

Il est vrai que nous sommes (le canton du Valais) détenteurs de 2,2 millions d'actions à 50 francs et d'un certain nombre d'actions au porteur. Donc, Monsieur le député Stéphane Marquis, vous avez raison. En ce qui concerne ces actions au porteur, il s'agit, en fait, de 50'178 actions acquises entre 1998 et juin 2001. Parmi ces titres, 25'330 ont été acquis au prix de 289 francs l'action, 13'811 au prix de 274 francs l'action et 11'037 au prix de 270 francs l'action. Ce qui représente un coût total d'acquisition de 14'084'574 francs et un prix moyen d'action de 281 francs.

Il faut encore rappeler que le canton du Valais a acquis ces 50'178 actions au porteur par compensation des dividendes des exercices 1997, 1998, 1999 et 2000.

Le cours aujourd'hui de l'action BCV est à 315 francs.

Sur le plan du principe, le Conseil d'Etat n'est pas opposé, est ouvert à la vente de tout ou partie de ses actions au porteur. Il a d'ailleurs déjà été pris contact avec la BCV.

Il ne serait, toutefois, pas approprié que l'Etat du Valais se dessaisisse des actions au porteur qu'il possède sans que la récupération intégrale du montant dépensé ou pris en compensation soit aujourd'hui garantie.

Par ailleurs, il faut aussi relever: est-ce qu'il est opportun aujourd'hui de faire une telle opération parce que les dividendes payés sur ces actions sont de 12% sur le nominal ou quelque 3,8% sur la valeur réelle? Alors, quand vous savez quel est le montant d'intérêts passifs que nous avons aujourd'hui pour un refinancement sur 3 à 6 mois – nous payons en dessous de 1% –, c'est aussi une question de voir si cela est approprié.

Toutefois, le Conseil d'Etat va examiner attentivement la possibilité de vendre ce paquet d'actions. Je pense – ce qui est aussi clair – que, si on le vend, ce montant récupéré de 14 millions environ devra être saisi pour diminuer l'endettement du canton.

## **Question 9**

**de la députation DC du district de St-Maurice, par le député Olivier Borgeat, au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, concernant les lits EMS supplémentaires**

### **TEXTE DEPOSE**

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Le Conseil d'Etat est parfaitement conscient des besoins émergeant dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Dans le cadre de l'approbation du concept de la prise en charge des personnes âgées en juin 2001, il avait décidé d'adapter la capacité d'accueil dans les EMS pour personnes âgées.

## Me-9-6

Une dotation uniforme a été arrêtée pour l'ensemble du canton, à savoir 195 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus.

Afin de tenir compte du vieillissement différencié dans chaque région, le Conseil d'Etat a décidé une augmentation de 200 lits au total, dont 30 lits pour le Bas-Valais, 70 lits pour le Valais central et 100 lits pour le Haut-Valais.

Il est donc bien exact que le Conseil d'Etat, en 2001, a accordé 100 nouveaux lits EMS à construire pour le Haut-Valais. Le concept de prise en charge de la personne âgée de 2001 prévoyait également la reconnaissance d'un certain nombre de lits EMS aujourd'hui déjà exploités. Dans le Haut-Valais, 32 lits tombaient dans cette catégorie. Cependant, ces lits n'ont pas pu être transformés en lits EMS comme prévu, étant donné que, comme je l'ai déjà dit avant-hier, l'EMS de Naters ne souhaitait pas transformer ses lits de foyer pour personnes âgées en lits EMS.

En tenant compte de la flexibilité nécessaire et inhérente à sa décision, le Conseil d'Etat, de ce fait, a autorisé le Haut-Valais, en date du 29 avril 2003, à construire 32 lits supplémentaires, afin d'assurer à terme le respect de la norme appropriée en lits EMS.

Trois projets d'EMS ont vu le jour suite à cette décision: celui de Ried-Brig que le Grand Conseil a décidé, celui de Naters avec 57 lits, que vous avez décidé ce matin, et un projet de 40 lits pour l'agrandissement de l'EMS de Brigue où le concours d'architectes est en cours.

Maintenant, quelle est la situation dans le Valais central et dans le Bas-Valais?

Pour le Valais central, les 70 lits à construire ont été accordés à différents EMS dans la région de Sion, suite au préavis de répartition des commissions régionales de santé de Sion et de Sierre. Les EMS suivants vont construire ces lits: l'EMS St-François à Sion les a déjà construits alors que les établissements de St-Pierre à Sion et à Nendaz ont élaboré des projets. Il convient de relever à ce propos qu'il appartient en premier lieu aux institutions concernées de mettre en œuvre, avec l'approbation de la commission régionale de santé, la planification décidée par le Conseil d'Etat.

En ce qui concerne le Bas-Valais, la répartition des 30 lits a été acceptée par le Département de la santé suite aux préavis des commissions régionales de santé des différents districts. Les lits ont été attribués aux établissements médico-sociaux d'Orsières, d'une part, et de St-Maurice, d'autre part. Cependant, aucun projet concret de construction n'a été présenté à ce jour au département.

Enfin, nous relevons que la planification cantonale des lits d'EMS pour personnes âgées fait actuellement l'objet d'un nouvel examen par le Service de la santé publique avec, pour horizon, l'an 2015.

En temps opportun et sur préavis de la commission cantonale de planification, qui siègeait ce matin, le Conseil d'Etat sera appelé à se prononcer sur cette nouvelle planification.

Dans ce contexte, se posera également la question d'une attribution de nouveaux lits d'EMS dans les différentes régions du canton selon les besoins effectifs.

Merci.

## **7. URGENCES / DRINGLICHKEITEN**

### **8. DRINGLICHES POSTULAT**

#### **von Hrn. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) und Frau Grossrätin (Suppl.) Franziska Schmid (CVPO) betreffend Beherbergungs- und Betreuungsstruktur für schwerstmehrfachbehinderte Jugendliche und Erwachsene im Oberwallis (07.06.2004), (2.257)**

##### **HINTERLEGTER TEXT**

##### **ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon:*

Nach dem Übertritt der heilpädagogischen Schule in den Erwachsenenbereich - das erfolgt in der Regel mit 18 Jahren, mit Ausnahmen vielleicht noch um ein Jahr verlängert - stehen den jungen Erwachsenen mit schwersten - ich betone mit schwersten - körperlichen und geistigen Behinderungen im Oberwallis nicht genügend geeignete Betreuungs- und Beherbergungsplätze zur Verfügung. Nur ein Teil des Bedürfnisses wird vom Oberwalliserverein zur Förderung geistig Behinderter abgedeckt, indem sie nämlich diese Behinderten in die geschützten Werkstätte oder in andere Wohnheime aufnimmt. Für die übrigen Fälle wird den Eltern als Alternative die Unterbringung der jungen Erwachsenen in der kantonalen Institution "La Castalie" in Monthey angeboten. Durch die weite Entfernung von der Familie und vom persönlichen Umfeld und auch durch die sprachlichen Unterschiede, nehmen die Oberwalliser Eltern behinderter Erwachsener diese Möglichkeit meistens nicht wahr. Die Notwendigkeit der Schaffung einer solchen Institution für schwerstmehrfachbehinderte Erwachsene wurde vom Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie - vergleiche auch den Bericht für Bedarfsplanung des Kantons Wallis für Werkstätten und Wohnheime bzw. Tagesstätten vom 5. Mai 2000 - erkannt und es liegt beim Kanton, ein durch das Bundesamt für Versicherung genehmigtes Projekt, das sogenannte "Tanjas Quartier" in Brig mit 12 Plätzen vor. Dieses Projekt wurde vom Staatsrat bis im Herbst 2004 zurückgestellt.

Aufgrund der hohen Dringlichkeit des Problems, das auch von der Geschäftsprüfungskommission in ihrem Bericht über die Dienststelle für Sozialwesen vom 6. April 2004 aufgegriffen wird, ersuchen wir den Staatsrat zusammen mit der Koordinationsstelle für Betagte und Behinderte nach einer Übergangslösung mit bereits bestehenden Institutionen im Oberwallis zu suchen, welche die Betreuung und Beherbergung schwerstmehrfachbehinderter Personen vom August 2004 bis zur Eröffnung von "Tanjas Quartier" sicherstellt.

Ich danke dem Staatsrat für die wohlwollende Aufnahme unseres Postulats.

## Me-9-6

*Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:*

Ich danke für dieses dringliche Postulat. Das gibt der Regierung die Möglichkeit sich zu diesem Projekt und zur Situation im allgemeinen zu äussern.

Es ist klar, dass sich das Departement seit längerer Zeit der Problematik der Beherbergung und Betreuung von behinderten Personen mit einer sehr schweren geistigen Behinderung im Oberwallis bewusst ist.

In der kantonalen Bedarfsplanung 2004 bis 2006 sind denn auch 12 Plätze für die Stiftung "Tanja" vorgesehen worden, nachdem die Stiftung beim Kanton und auch beim BSV beim Bund ein Projekt für ein Wohnheim in Bitsch für diese behinderten Personen angemeldet hatte. Der Staatsrat hat der Stiftung "Tanja" grünes Licht für die Ausarbeitung des definitiven Projekts gegeben, worauf die Stiftung dann ihr Projekt für den Bau eines Wohnheims mit Beschäftigungsstätte eingereicht hat. Das Bundesamt für Sozialversicherung - wie Sie das erwähnt haben - hat dieses Projekt bereits genehmigt und einen Beitrag von einem Drittel der anerkannten Kosten zugesichert. In Erwartung der Vorschläge der Kommission "strukturelle Massnahmen", der Kommission Luyet, hat dann der Staatsrat dieses Projekt einmal zurückgestellt und wenn wir jetzt das Resultat der Vorschläge der Kommission Luyet anschauen, stellen wir fest, dass diese Kommission in bezug auf die Investitionen für Institutionen im Behindertenbereich eine Reduktion von 564'000 Franken vorsieht. Das führt unweigerlich dazu, dass gewisse Projekte dann zurückgestellt werden müssen. Aber der Staatsrat hat ja über die Details der Kommission Luyet noch nicht definitiv Stellung bezogen.

Wir haben aufgrund dieser Situation dann das Gespräch gesucht mit den Initianten dieses Projekts. Dieses fand am 24. Mai in Visp statt, an dem auch Herr Lager von der Koordinationsstelle für Behinderte teilgenommen hat. Wir haben beschlossen mit dem Oberwalliser Verein zur Förderung geistig Behinderter Kontakt aufzunehmen, um eine möglichst gute Zusammenarbeit zwischen beiden Institutionen in Gang zu bringen. In der Zwischenzeit hat dieser Kontakt dann eben stattgefunden und der Oberwalliser Verein zur Förderung geistig Behinderter hat sich sehr offen für eine Zusammenarbeit gezeigt und in diesem Rahmen werden wir auch schauen inwieweit Übergangslösungen - wie Sie sie verlangen - möglich sind.

In bezug auf die Realisierung dieses Wohnheims stehen eigentlich zwei Varianten offen. Erstens eine Zusammenarbeit zwischen den beiden Institutionen, wobei die Stiftung die Verantwortung für den Betrieb behält oder dass die Stiftung allein als Bauherr des Projekts auftritt und dann der Oberwalliser Verein die Institution quasi mietet und den Betrieb zusammen mit dem gesamten Betrieb des Oberwalliser Vereins dann veranlasst.

Die Stiftung "Tanja" ist auch bereit - das haben Sie uns gesagt - das Wohnheim allenfalls ohne Kantonsbeiträge zu realisieren. In diesem Fall würde dann der Kanton in bezug auf die Mietkosten, diese in die laufende Rechnung aufnehmen und indirekt auch so mitsubventionieren. Es geht nun darum mit dem Bundesamt für Sozialversicherung abzuklären, ob die Wahl einer der vorerwähnten Varianten einen Einfluss auf die versprochene Subventionierung hat. Wir müssen natürlich alles daran setzen, dass wir nicht eine Variante wählen, wo wir der Bundessubvention verlustig gehen.

Also Herr Abgottspon, ich kann Ihnen versichern, dass wir alles mögliche daran setzen werden, um erstens eine Übergangslösung zu finden und zweitens auch, dass wir für diese Personen mit einer schweren geistigen Behinderung ein dauerhaftes Heim im Oberwallis schaffen können.

**Me-9-6**

*Le président:*

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le député (suppl.) Pierre-André Milhit. J'ai vu au dernier instant que vous aviez appuyé. Je vous passe la parole, contrairement aux usages.

*M. le député (suppl.) Pierre-André Milhit:*

Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le président du Grand Conseil, effectivement, je veux combattre ce postulat dans son principe.

Concernant la situation des personnes handicapées en Valais, je comprends qu'on n'en fasse jamais assez. La qualité d'une démocratie est aussi à l'image de ce qu'on fait pour les plus démunis de notre canton.

Cependant, je pense qu'il faut pouvoir respecter nos décisions et être cohérent par rapport à ce qu'on dit ici dans ce Parlement. Durant cette semaine, nous avons discuté des mesures structurelles de la commission Luyet, nous avons accepté le double frein aux dépenses et je viens d'entendre les difficultés du Conseil d'Etat pour pouvoir éventuellement répondre à un projet comme ça dans le Haut-Valais. Cependant, je pense que si on est cohérent avec ce qu'on dit, on ne peut pas, durant la même matinée, accepter un double frein aux dépenses et venir demander de construire quelque chose ou des mesures particulières pour tel ou tel domaine.

Donc, je demande ici que la députation soit cohérente avec ce qu'elle fait et je prends à mon compte le fait de lutter contre tous les postulats et motions qui viseront, par des moyens déviés, à détourner le double frein aux dépenses et la commission Luyet.

Je vous remercie.

*Le président:*

Ce postulat étant combattu, nous votons.

**Par 63 voix contre 23 et 18 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 2.257 développé par le député Beat Abgottspon.**

**9. INTERPELLATION URGENTE  
du groupe socialiste du Valais romand, par le député  
Yves Ecoeur, concernant: non-entrées en matière,  
nécessaire d'agir avec humanité! (07.06.2004), (4.465)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT:**

## Me-9-6

*M. le député Yves Ecoeur:*

Le texte déposé est suffisamment clair, mais je veux juste redire quelques mots par rapport à cette interpellation urgente qui touche deux départements. J'ai eu de la peine avec l'informatique à les mettre les deux, mais vu que c'est une réponse du Conseil d'Etat, je pense que ceux-ci se seront effectivement bien arrangés parce que c'est un problème pratique, très concret et très important pour les personnes qui sont touchées, et qui nécessite une coordination importante. Alors, je ne voulais pas poser la question à M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener et puis que M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier doivent répondre un petit peu, ou l'inverse..., donc, le Conseil d'Etat répondra, je ne sais pas comment.

En fait, cela concerne les personnes qui sont victimes d'une décision de non-entrée en matière, les NEM. C'est un vocable un peu barbare. En fait, ce sont des personnes qui n'ont pas une entrée en matière au niveau de l'asile et, suite à la nouvelle loi sur l'asile qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2004, tous les cantons sont très embêtés. Il y a une étude de l'OSAR de 60 pages qui a montré les problèmes qui touchent tous les cantons avec ces personnes parce que celles-ci devraient théoriquement quasiment ne plus avoir droit à rien. Alors, certains cantons ont mis en place des structures – le canton de Berne a fait une structure au Jaunpass, vous l'avez peut-être entendu – pour quand même prendre en charge ces personnes parce que l'article 12 de la Constitution prévoit que toute personne qui est dans une situation matérielle impossible a quand même droit à un minimum de soutien.

Alors, la semaine passée, trois personnes touchées par cette mesure ont été prises au foyer d'Ardon et ont été amenées, selon mes connaissances, à la gare de Martigny, et elles se sont retrouvées là sans rien, finalement, sans un toit, sans de quoi manger. C'est un problème important. C'est clair, je pense que le canton du Valais et les conseillers d'Etat n'étaient pas d'accord avec cette mesure, qui est une mesure prise sous la pression d'un parti d'extrême droite gouvernemental, qui va augmenter la clandestinité et alimenter la criminalité de ces gens qui se retrouvent vraiment sans rien.

Dieu merci, des citoyens et des personnes proches de l'Eglise les hébergent momentanément, mais cela ne pourra pas continuer s'il y a beaucoup de personnes.

D'où nos deux questions:

- par la première, on demande au Gouvernement de mettre en place des mesures pour pouvoir accueillir ces personnes, leur trouver un toit, de la nourriture et un accès aux soins et
- deuxièmement, nous dire combien de personnes cela va concerner parce que, comme je l'ai dit, des particuliers peuvent héberger ces personnes s'il y en a quelques-unes. Par contre, si on arrive à 200 personnes, je ne sais pas comment on va faire, et c'est un problème d'humanité.

Je pense que la rose et le crucifix du socialiste et du démocrate-chrétien devraient permettre de trouver une solution satisfaisante pour ces personnes.

Merci.

*M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:*

Vous permettrez à Thomas Fournier ou à Jean-René Burgener de répondre à cette question de la manière suivante!

## Me-9-6

Tout d'abord, les mesures d'économies, adoptées par le Parlement fédéral en matière d'asile, sont entrées en vigueur, comme vous l'avez dit, Monsieur le député, le 1<sup>er</sup> avril 2004. Ces mesures n'ont pas seulement pour but de réaliser des économies, mais surtout de réduire l'attractivité de la Suisse aux yeux des requérants, dont la demande d'asile est manifestement infondée. Ces nouvelles normes légales partent du principe que les personnes sans motif réel d'asile quitteront la Suisse ou n'y viendront pas dès lors qu'aucun soutien n'est prévu.

Les requérants faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière et de renvoi de Suisse, prononcée par l'Office fédéral des réfugiés, sont informés déjà au centre d'enregistrement de leur exclusion du système d'asile et reçoivent une carte journalière CFF pour quitter la Suisse. Autrement dit, cela se fait dans les centres d'enregistrement pour les nouveaux cas. Les personnes concernées ne sont, dès lors, pas attribuées à un canton. Il n'y a plus d'attribution à un canton de ces personnes qui, déjà dès la première décision, font l'objet d'une non-entrée en matière et les cantons sont simplement désignés pour exécuter les renvois en cas d'interpellation quelque part en Suisse si ces personnes sont retrouvées sur le territoire.

Maintenant, on passe à une autre catégorie: les cas transitoires. Ce sont justement ces cas-là qui peuvent poser problème, à savoir les requérants qui ont été attribués à un canton avant la décision de non-entrée en matière, selon la nouvelle loi. Dans notre canton, c'est le Service de l'état civil et des étrangers qui convoquent, à ce moment-là, les intéressés pour leur confirmer la décision d'exclusion décidée par les autorités fédérales et les inviter à se procurer des documents leur permettant de quitter la Suisse. Il va sans dire que notre canton s'est toujours montré disposé à aider et à prolonger le séjour dans une structure d'asile pour les gens qui collaborent concrètement à l'organisation de leur départ.

L'article 12 de la Constitution fédérale prévoit une aide d'urgence à quiconque se trouve réellement dans le besoin, qu'il s'agisse de citoyens suisses, de touristes, de personnes en transit ou de clandestins. Cet article s'applique aussi aux personnes faisant l'objet d'une non-entrée en matière. Il s'agit avant tout d'une aide en nature et limitée dans le temps. Une structure est prévue pour les NEM qui seraient manifestement dans ce besoin.

J'en viens maintenant plus précisément à l'intervention du 1<sup>er</sup> juin 2004. Cette intervention concernait trois Africains: le premier, un éventuel Guinéen dont l'identité et la nationalité ne sont pas établies, le deuxième, un Guinéen connu des autorités helvétiques sous trois identités différentes et le troisième, un éventuel Congolais qui a déposé trois demandes d'asile dans notre pays et qui est connu sous deux identités et nationalités différentes. Tous trois ont été informés, lors d'un entretien auprès du service, de leur exclusion du foyer s'ils n'entreprenaient pas de démarche pour quitter la Suisse. Tous trois ont refusé de le faire. Selon les modalités adoptées par le Conseil d'Etat, c'est l'Office de l'aide sociale, en charge de la gestion de l'hébergement, qui a prié la police de les exclure du foyer. Ceux-ci ont été amenés dans une gare centrale d'où ils pouvaient plus aisément quitter la Suisse.

Cette manière de faire n'a rien d'inhumain, les intéressés ayant été informés des conséquences de leur refus de collaborer, soit dans la recherche de leur identité, soit dans la possibilité de quitter la Suisse.

Notre canton a adopté une approche pragmatique de ces nouvelles mesures et adaptera son dispositif en fonction des besoins réels. Il est difficile d'estimer maintenant le résultat de ces nouvelles mesures. Un controlling a été mis sur pied entre la Confédération et les cantons pour mesurer l'efficacité de la nouvelle loi, en particulier les conséquences financières à charge du canton. A ce jour, on sait seulement que les nouvelles demandes d'asile ont diminué en avril et à nouveau au mois de mai. Il est, par contre, impossible, à

l'heure actuelle, d'estimer le nombre de personnes qui pourraient solliciter l'aide d'urgence prévue notamment par l'article 12 de la Constitution.

Il va sans dire que le Conseil d'Etat suit ce dossier avec la plus grande attention.

Il est vrai que certains cantons ont prévu des structures en altitude ou cachées dans la montagne. Nous avons beaucoup de forts désaffectés, mais ce n'est pas l'intention du Conseil d'Etat. La politique du Conseil d'Etat est relativement claire: lorsque la personne collabore à la recherche de son identité et collabore aussi à l'organisation de son départ – je précise ici qu'elle n'est plus considérée comme un requérant d'asile puisque sa demande a été refusée; cette personne devient une personne étrangère qui séjourne en Suisse d'une façon illégale, c'est un autre statut –, elle reste dans les structures de l'asile ordinaires du canton, soit elle refuse de collaborer, n'a pas l'intention de se soumettre à la loi et, à ce moment-là, le droit fédéral s'applique à cette personne également.

## **10. INTERPELLATION URGENTE**

### **du député Pierre Gauye et consorts concernant PECARO: un déficit démocratique inacceptable (07.06.2004), (3.278)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT:**

*Le président:*

Le texte déposé par écrit est assez explicite.

Je cède la parole au chef du département.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je voudrais, tout d'abord, définir PECARO. PECARO traduit en termes de visées prioritaires les finalités et les objectifs de l'école publique et il s'inscrit dans la continuité des efforts consentis en matière de coordination et d'harmonisation des politiques de formation pour les cantons romands. PECARO ne s'applique pas, pour le moment, dans le Haut-Valais puisque c'est un projet HARMOS qui va, demain, être discuté au niveau de la Suisse.

PECARO ne constitue donc pas un plan d'étude détaillé, ni un mode unique d'organisation ou de répartition du travail dans les cantons.

La procédure mise en place par les cantons, notamment par le canton du Valais, consiste à distribuer tout le matériel – on peut demander ce matériel au département – ou bien par des séances d'information. Ce matériel a notamment été distribué aux associations professionnelles, aux gens qui s'occupent de pédagogie et à un certain nombre d'associations.

Une séance d'information est organisée la semaine prochaine pour la commission thématique du Grand Conseil du Département de l'éducation, de la culture et du sport. Elle aura lieu le mardi 15 juin 2004 à Monthey. Cette commission pourra prendre connaissance de ce dossier.

La suite des travaux sur ce dossier va se dérouler en deux phases: Tout d'abord, une phase de consultation professionnelle et technique et, sur la base des résultats, des corrections pourront y être effectuées. Ensuite, ce dossier sera proposé aux chefs de Département de l'instruction publique des différents cantons et s'il y a des adaptations exécutives ou législatives, ensuite, ce cadre de PECARO, qui est en somme une table des matières pour la mise en exécution dans les cantons, sera évidemment soumis aux différentes dispositions légales soit exécutives, soit législatives.

Dès lors, la procédure qui est mise en place est une procédure professionnelle, de coordination, d'harmonisation. Nous vous tiendrons évidemment au courant de l'évolution de ce dossier.

**11. RESOLUTION URGENTE**  
**des élus libéraux, des élus UDC, de députés radicaux et**  
**de députés DC, par le député Pierre-Christian de Roten,**  
**concernant le moratoire dans l'exécution de la**  
**restructuration du RSV (07.06.2004), (2.258)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT:**

*M. le député Pierre-Christian de Roten:*

Quand, sur un terrain de sport, rien ne va plus pour une équipe, l'entraîneur demande ce que l'on appelle un temps mort. Il rassemble ses troupes, leur rappelle les règles élémentaires de jeu, les calme, et la partie continue.

C'est dans ce sens que cette résolution urgente a été déposée. Nous ne voulons donc pas renvoyer le match, mais nous arrêter pour réfléchir et reprendre la partie de façon plus sereine.

Nous ne remettons aucunement en cause la cantonalisation des soins hospitaliers. Nous ne remettons pas en cause la nécessité d'une restructuration du système hospitalier valaisan. Nous avons accepté, certes avec beaucoup de critiques, la constitution du RSV, mais cela ne nous empêche pas de vous communiquer nos doutes et nos craintes.

Notre devoir de député nous impose de poser des questions, car, enfin, nous ne sommes pas simplement une chambre d'enregistrement et nous n'avons pas non plus donné de blanc seing au RSV; RSV qui, je vous le rappelle, est placé sous la responsabilité du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

## Me-9-6

Quant à moi, mon engagement en politique, en grande partie, était motivé par la volonté de défendre les médecins, mais la qualité de la médecine, une médecine au service du patient. Vous connaissez mon engagement et j'espère que vous avez trouvé cette indépendance que je défends tant.

En tant que médecin engagé en politique, il est donc de mon devoir de m'inquiéter lorsque je vois que la santé du patient, la qualité des soins et la sécurité de la population sont en jeu.

C'est donc pour des raisons médicales surtout que cette résolution urgente a été déposée. Il est vrai qu'une profonde lassitude s'est emparée de notre Parlement et la tentation chez chacun d'entre vous doit être grande de fermer les yeux et de se dire que, maintenant que c'est parti, laissons faire.

Il est de mon devoir de député-médecin de réagir et de dire: non, n'allons pas nous écraser contre un mur, mur que chacun d'entre nous pourrait voir s'il daignait simplement ouvrir les yeux. Oublions que nous sommes PDC, oublions que nous sommes socialistes, oublions que nous sommes radicaux, oublions les liens partisans qui nous attachent à certains intérêts; bref, oublions un moment la politique, cette politique qui, lorsqu'elle se réduit aux intérêts locaux, nous prive de cette vertu essentielle que sont le bon sens et l'intelligence.

Hier, aux questions de nos collègues Sonia Métrailler et Gabriel Luisier, le Conseil d'Etat n'a pu donner que quelques réponses évasives, réponses mettant en évidence un malaise et une impuissance désespérants.

Permettez-moi, aujourd'hui, de vous exposer mes soucis médicaux. Comme vous le savez tous..., enfin je l'espère, l'unité pilote de cette restructuration hospitalière est l'unité enfants-mères. Cette unité, composée de la pédiatrie et de l'obstétrique, est transférée à Sion. Je parle bien entendu du Valais central. En contrepartie, les services de gynécologie sont transférés, d'une part, vers Martigny et, d'autre part, vers Sierre. Dans un proche avenir aussi, les services d'ORL et d'orthopédie seront déplacés à Martigny et celui d'urologie vers Sierre. C'est ce que l'on appelle, et c'est une expression utilisée par le RSV, la centralisation décentralisée.

Or, et vous ne le savez peut-être pas, on a décidé de fermer à Martigny et à Sierre, à partir de 17 heures et tous les week-ends, les blocs opératoires. Cela veut dire qu'en Valais, région du Chablais non comprise, pendant la même période, il n'y aura que Viège et Sion qui disposeront d'un bloc opératoire. Que se passera-t-il alors en haute saison touristique hivernale? Que se passera-t-il alors si un pépin survient à Martigny ou à Sierre après une opération? Une hémorragie est rare, c'est vrai, mais elle peut arriver et peut être mortelle. Les patients seront simplement transférés à Sion.

Les médecins concernés ont fait remarquer fort justement qu'il existait un risque pour le patient et qu'ils refusaient d'en assumer la responsabilité. On leur a simplement demandé de se taire. C'est intolérable quand on affirme du côté du RSV que le dialogue entre les partenaires est si important. C'est inacceptable au niveau médical de faire courir aux patients un risque qui pourrait être évitable. Le patient acceptera-t-il alors de se faire opérer à Martigny ou à Sierre? Il est vrai que le risque zéro n'existe pas, mais de telles mesures ne contribueront qu'à en provoquer davantage, et cela est encore une fois intolérable.

Je parlais, tout à l'heure, de l'unité enfants-mères. Toute l'obstétrique va donc être transférée à Sion. Le médecin chef de service devant faire face à un accroissement des accouchements (1'500 par année) a demandé une salle d'accouchement supplémentaire. Sous

## Me-9-6

prétexte d'économies, on en a financé qu'une moitié. Est-ce la meilleure façon d'assurer le confort et la sécurité des femmes qui vont accoucher? Non, on va trop vite.

Les urgences de l'hôpital de Sion sont actuellement surchargées. Le personnel soignant, que ce soient les infirmières ou les médecins, a tiré le signal d'alarme. Vous avez pu lire les lettres signées, d'une part, par le chef du service multidisciplinaire des urgences et, d'autre part, par les infirmières. Ces lettres sont à votre disposition chez moi. On leur impose depuis peu les urgences pédiatriques de Sierre alors que l'infrastructure en place n'a pas changé. Où est la sécurité du patient? On va trop vite.

Il n'est pas raisonnable ni fair-play d'imposer des changements lourds avant d'avoir apporté les modifications structurelles aux services qu'on prétend renforcer, mais que, en réalité, on affaiblit.

Et ne nous leurrions pas, toute restructuration coûte cher. Prétendre que, à court terme, on puisse faire des économies est faux, sauf si on s'attaque à la qualité des soins et à la sécurité des patients.

Si, en plus, je vous dis que l'ORL est stationné à Martigny et la pédiatrie à Sion, et que quasiment 50% des patients ORL sont des enfants, vous comprendrez l'incongruité de la situation.

L'hôpital de Sion bénéficie depuis de nombreuses années d'un service de neurochirurgie cantonalisé, service dont l'excellence est reconnue. Or, depuis le départ du docteur de Preux, celui-ci n'a pas été remplacé. Le docteur Morard, l'unique survivant, doit assumer à lui seul la responsabilité du service, avec l'aide, il est vrai, d'un chef de clinique. Le RSV a-t-il tout entrepris pour trouver un remplaçant au docteur de Preux? Aujourd'hui, il faut le dire, les urgences neurochirurgicales sont assumées un jour sur deux, et l'avenir est sombre et se voit plutôt du côté du CHUV.

Qu'arrivera-t-il alors au polytraumatisé, qui est un grand blessé pouvant présenter des lésions internes graves, des fractures multiples et des lésions cérébrales? L'hôpital de Sion, qui jusqu'à maintenant pouvait le prendre en charge, n'arrivera plus à assumer son rôle. Il devra, dans un second temps, transférer le patient au CHUV. Est-ce idéal pour la sécurité du patient?

Je vous ai exposé certaines incongruités remarquées au niveau du Valais central. J'ose imaginer que la situation ne doit certainement pas être très rose dans le Haut-Valais où la révolte commence à gronder.

Ici, le sentiment est partagé par la grande majorité des médecins hospitaliers. Si je suis leur porte-parole, c'est que, d'une part, je suis convaincu de ce que je vous dis et que, d'autre part, parce qu'on ne reconnaît pas leur vraie valeur, le travail extraordinaire qu'ils font, et qu'ils sont continuellement ignorés et méprisés quelquefois par certains théoriciens et bureaucrates de la santé.

Mais, me direz-vous, il y a des médecins dans le RSV; sont-ils tous des incompetents? Non, loin de là, ils sont compétents et sympathiques. Ils font partie, pour certains, de cette nomenclature politico-médicale, dont les ambitions et la carrière font trop souvent oublier l'intérêt commun..., on est comme tout le monde. Certains font partie, pour d'autres, des cercles plus proches des salles de conférence que de l'atmosphère des salles d'opération.

Mesdames et Messieurs, voilà les quelques remarques médicales et générales que je voulais vous faire. Si on y ajoute les remarques faites hier au niveau financier et au niveau politique, il deviendrait logique que ce temps mort s'impose. Il appartient à chacun de prendre

## Me-9-6

ses responsabilités, d'oublier ses appartenances, d'ignorer les pressions et de vaincre cette fichue lassitude qui risque de nous faire prendre la mauvaise solution.

Nous avons besoin de cinq hôpitaux performants, chacun, il est vrai, dans un rôle différent. Nous avons besoin d'un hôpital central où sont regroupées les disciplines cantonalisées. Nous avons besoin d'une nouvelle planification hospitalière. Nous avons besoin du RSV. Mais nous allons trop vite. Nous allons nous casser la figure.

Ouvrons les yeux et demandons ce temps mort tant nécessaire à tous pour retrouver la sérénité. Oublions que nous sommes des politiciens et préparons-nous à être les patients de demain.

Je vous remercie.

*Le président:*

Quatre intervenants se sont annoncés.

Le règlement dit ceci à propos de la résolution: "La discussion générale n'est pas ouverte à moins que le Grand Conseil n'en décide autrement."

Je pense que ces intervenants veulent d'abord demander cela.

Je cède ainsi la parole à un des quatre.

*M. le député Marc-Henri Gauchat:*

Je demande que la discussion générale soit ouverte, tous les députés ne partageant pas forcément l'avis du docteur de Roten.

*Le président:*

Merci, Monsieur le député, vous avez ainsi fait la demande formelle pour que nous ouvrons le débat sur cette résolution urgente.

Nous votons.

**Par 99 voix contre 18, les membres de la Haute Assemblée acceptent que cette résolution urgente fasse l'objet d'un débat général.**

**Discussion générale:**

*Le président:*

Je cède à nouveau la parole au député Marc-Henri Gauchat pour la suite de son argumentation.

## Me-9-6

*M. le député Marc-Henri Gauchat:*

Sur la forme, le texte de cette demande de moratoire mélange les problèmes de fond et des anecdotes dues à des conflits de personnes et à des styles de conduite qui déplaisent.

Sur le fond, il y a des problèmes, c'est indéniable, mais le contraire serait surprenant. Mes collègues hospitaliers constatent des dysfonctionnements; ils anticipent des problèmes. Tant mieux, identifier le problème, c'est déjà une ébauche de solution.

Cependant, un certain nombre de problèmes sont occultés dans cette demande de moratoire et ces problèmes sont antérieurs à la restructuration et non ses conséquences:

- la pénurie de personnel infirmier (instrumentistes, infirmières anesthésistes);
- la pénurie de médecins-assistants qui seront soumis à la loi sur le travail et leur temps de travail limité à 50 heures;
- le manque d'attractivité du canton pour les spécialistes, qui ne sont pas attirés par des conditions salariales qui existaient déjà, peu favorables et des conditions salariales dans le domaine ambulatoire avec un point à 78 centimes ne sont pas là pour arranger les choses, mais la masse critique nécessaire pour maintenir la qualité des interventions doit être respectée.

Tous ces problèmes, c'est justement ce qui a motivé cette restructuration.

Il est vrai que le RSV a conduit une politique d'information jugée insuffisante et lacunaire; ce qui favorise radio-couloirs et ses rumeurs.

Il semble que le RSV n'écoute peut-être pas suffisamment les gens du terrain et fait preuve d'un manque de souplesse dans ses rapports avec les professionnels.

Certaines critiques sont constructives et pourraient améliorer la situation, et ne devraient pas sans autre être écartées.

Le RSV doit absolument régler les problèmes de responsabilité qui inquiètent fortement le corps médical.

En conclusion, si je partage certaines préoccupations du député Pierre-Christian de Roten, je ne partage pas ses conclusions. Accepter un tel moratoire sans fixation de délai, ce n'est qu'aggraver la situation actuelle, c'est péjorer la qualité des soins à moyen terme, c'est augmenter encore les coûts, c'est en fait bloquer tout le système.

La réforme hospitalière a pris du retard en Valais, mais il n'est peut-être pas encore trop tard pour qu'elle soit modifiée et adaptée, en tenant compte des remarques constructives des professionnels.

Je vous invite donc à refuser cette demande de moratoire, car elle provoque plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Je vous remercie.

*Le président:*

Cinq à six personnes demandent la parole.

Je vous demande, sans présenter une demande formelle, de faire le débat réduit, de bien résumer vos interventions pour que l'on puisse maîtriser le timing.

## Me-9-6

*M. le député Georges Mariétan:*

Je m'oppose à cette résolution en redisant ce que l'on a entendu hier un peu dans toutes les travées, à savoir que le Grand Conseil ne peut pas se désavouer lui-même neuf mois après avoir mis en place le RSV.

Bien sûr, il y a des difficultés, mais le contraire serait surprenant.

Il faut quand même dire que, pendant des années, nous avons entendu ici dans ce Parlement qu'il fallait entreprendre quelque chose dans le cadre de la planification sanitaire du canton. Depuis quelques mois, des décisions se prennent..., que dis-je, depuis quelques semaines surtout, et on entend maintenant le député Pierre-Christian de Roten répéter trois à quatre fois de suite que l'on va trop vite. Mais non, on ne va pas trop vite, et le député Marc-Henri Gauchat vient de le dire, nous avons plutôt du retard. On l'a bien vu quand nous avons adopté lundi, sur le principe, la proposition de mesures structurelles devant réduire le déficit de 123 millions. Il y a des mesures à prendre; elles sont, certes, douloureuses; elles mériteront examen, mais le moment n'est pas venu de mettre un frein à ces dispositions qui viennent d'être décidées par le Grand Conseil.

Nous pouvons particulièrement être déçus que cette pression du lobby des médecins se fasse sentir après les premières décisions qui sont prises, et être étonnés en particulier du fait qu'on propose un moratoire sans délai. En fait, on a l'impression que c'est une manœuvre dilatoire pour faire durer les choses encore longtemps et créer les embrouilles que nous avons suffisamment dénoncées pendant des mois dans le cadre de cette planification sanitaire.

Cela dit, je comprends que l'on doive nécessairement avoir des informations précises sur tout ce qui va être décidé dans les mois à venir. Dans ce sens, je souhaite que le chef du département fasse le nécessaire pour que le RSV puisse livrer un rapport dans des délais qui soient respectables. Je pense que l'on pourrait admettre que d'ici à la session d'octobre, nous soyons en mesure de connaître les propositions qui ont été discutées au niveau du RSV afin que l'on ne soit pas mis sans autre devant certains faits accomplis.

Mais, en revanche, il ne s'agit pas de freiner le travail du RSV. Il faut, au contraire, donner un signal clair, car il y a du travail, et il faut que nous le fassions tous ensemble.

Pour parodier notre collègue Pierre-Christian de Roten, je terminerai en disant que le moment est surtout venu d'oublier que nous sommes de Martigny, de Brigue ou d'une autre région, et que nous prenions le parti d'être d'abord des Valaisans, en défendant l'intérêt du canton tout entier.

*M. le député Patrick Crettenand:*

Mes préopinants ayant déjà exprimé largement leur avis, je me contenterai de vous faire remarquer, tout d'abord, que lorsque l'on donne un coup de bâton dans une fourmilière, c'est en principe la panique et l'agitation. Et là où je peux rejoindre mon collègue Pierre-Christian de Roten, c'est que peu importe la couleur des fourmis, qu'elles soient noires ou rouges, elles s'agitent de la même manière!

Cela dit, c'est effectivement un débat qui doit avoir lieu dans la sérénité. Les émotions ne doivent pas remplacer la raison.

Donc, si le Parlement estime qu'il s'est trompé avec le décret sur le RSV, il doit avoir le courage de l'admettre et non pas pratiquer un moratoire, mais demander carrément

## Me-9-6

l'abrogation dudit décret; ce qui évidemment ne peut pas se faire sous la forme de la résolution.

Cela dit, nous venons à peine d'entamer des mesures structurelles. Il n'est, à mon avis, pas le moment de tout freiner. On peut se poser la question de savoir si l'intérêt général est moins important que les intérêts particuliers de quelques praticiens que l'on dérange dans leurs habitudes professionnelles, et si nous avons le droit de prendre la population valaisanne en otage pour satisfaire le confort professionnel de ces médecins.

C'est pour ces raisons que je vous invite à refuser cette résolution.

Je vous remercie.

*M. le député Yves Bagnoud:*

J'interviens au nom de la majorité du groupe radical.

Au cours de la session du mois de septembre 2003, le Grand Conseil acceptait, à une majorité des deux tiers, le deuxième décret RSV, dont la validité porte jusqu'en février 2007. Par cette décision, le Parlement confiait la responsabilité, d'une part, de l'élaboration de la planification sanitaire au Conseil d'Etat et, d'autre part, de la mise en œuvre de cette planification et de la coordination entre les établissements hospitaliers au RSV. Par ailleurs, le Grand Conseil se réservait le devoir et le droit de la haute surveillance.

Chers collègues, comme vous le savez, par expérience (voir BCV, Caisse de prévoyance du personnel enseignant), la portée de ce devoir de haute surveillance n'est pas bien, ni très bien définie.

Peut-on aujourd'hui déjà, au nom du devoir de haute surveillance et sans pouvoir se référer à un rapport ni du Conseil d'Etat ni du RSV, bloquer totalement la restructuration hospitalière, qualifiée de nécessaire par les députés qui proposent un moratoire, et cela pour une durée indéterminée?

En effet, le texte de la résolution ne propose aucune limite dans le temps, contrairement aux sports où les temps morts sont limités à quelques minutes ou à quelques secondes. Or, un moratoire est un délai que l'on s'accorde avant de poursuivre une activité. Dès lors, si le Grand Conseil accepte le moratoire, il devra, à tout le moins, fixer une durée de validité de celui-ci.

L'examen, par ailleurs, du texte du décret ne fait apparaître nulle part que le Grand Conseil a imposé au RSV un délai butoir pour la mise en œuvre de la planification hospitalière, si ce n'est la date de fin de la durée du décret. Le tempo de la mise en œuvre de cette planification est donc laissé à l'appréciation unique du conseil d'administration du RSV, qui en assume entièrement les responsabilités de sécurité médicale et de qualité des soins pouvant être touchée par ladite restructuration.

En l'occurrence, nous ne pensons pas que la majorité des députés ait les connaissances et les compétences idoines pour juger de la sécurité médicale et de la qualité des soins. En ce qui me concerne, je m'abstiendrai de poser un diagnostic à ce sujet.

Dès lors, nous nous posons les questions suivantes:

Si le Grand Conseil accepte le moratoire, quid de la participation des communes aux coûts d'exploitation des hôpitaux? Il nous semble que l'Etat ne peut pas prendre en charge

## Me-9-6

entièrement la part financière si nous ne donnons pas au RSV ou au Conseil d'Etat les outils pour la mise en place de cette qualification.

Qu'advierait-il de l'exigence de la commission Luyet au sujet des économies à réaliser par le RSV?

Qu'en est-il des disciplines qui ont déjà été transférées?

Contrairement à notre collègue Pierre-Christian de Roten, nous pensons que le moratoire signifie, s'il est accepté, le début de la fin du RSV.

En revanche, nous sommes conscients qu'une restructuration d'une telle importance, et ceci a déjà été dit, ne peut être réalisée sans quelques difficultés.

Nous savons, et la résolution le met en exergue, qu'en particulier la réorganisation des salles d'opération et la suppression des soins intensifs dans certains hôpitaux peuvent avoir des conséquences négatives sur la sécurité et la qualité. Aussi proposons-nous que le transfert de ces deux disciplines très pointues fasse l'objet d'une étude plus approfondie de la part du RSV et qu'il soit reporté cas échéant et si c'est jugé nécessaire à une date ultérieure.

Logiquement, nous demandons aussi au RSV que si nous reportons le transfert de ces disciplines, il devrait nous informer des incidences financières en découlant.

En résumé, la majorité du groupe radical s'oppose à la résolution. Elle souhaite pleinement la poursuite de la mise en œuvre des réformes, tout en demandant au RSV de bien apprécier les conséquences de ses décisions avant de les imposer.

Non, à un moratoire qui entrave définitivement le processus des réformes, qualifiées, je le répète, par les initiateurs de nécessaires. En revanche, oui à une temporisation, si nécessaire, de la mise en œuvre de ces réformes. Et en demandant également au RSV un meilleur dialogue avec les médecins hospitaliers et une meilleure information de tout le personnel.

Merci de votre attention.

*M. le député Maurice Tornay:*

Nous voilà enfin – et je m'exprime plutôt au nom du groupe DC puisque toutes les voix ne sont pas unanimes dans mon groupe, mais je tiens quand même à le signaler – face à une vraie réforme structurelle, et quelques mois après sa mise en route, on voudrait la bloquer, on voudrai la stopper. C'est une erreur.

Cette résolution, d'un point de vue plus général aussi n'étant pas spécialiste du domaine, est la démonstration évidente de la difficulté que nous aurons, commission Luyet et Parlement réunis et Conseil d'Etat bien sûr, de marcher vers des réformes structurelles.

Combattre cette résolution aujourd'hui n'est pas fermer les yeux, Monsieur le député Pierre-Christian de Roten, c'est ne pas non plus devenir amnésiques, comme vous nous le souhaitez.

Nous saurons, nous aussi, groupe DC, au moment où il le faudra, exercer la haute surveillance et demander des résultats.

Le risque zéro n'existe pas; il n'existe pas plus lorsque l'on traite ou lorsque l'on parle de la sécurité des patients.

## Me-9-6

Il faut donc laisser du temps au temps, laisser notre impatience de côté et ne pas exiger que le paquebot RSV modifie sa trajectoire en très peu de temps, car cela reviendrait à lui demander de se renverser, de couler, et c'est peut-être le but de certains; nous n'y souscrivons pas.

Enfin et c'est surtout donner au conseil d'administration du RSV une excuse, un prétexte, voire un motif pour ne pas atteindre les objectifs qui pèsent sur ses épaules. Au contraire, Chers collègues, nous devons laisser le paquebot avancer et, sans moratoire, lui demander des résultats concrets, sans lui donner au préalable un motif de déresponsabilisation, une raison valable de ne pas atteindre les objectifs, ceux-ci étant bloqués pendant, disons, un temps mort de six mois. Nous ne devons pas partager ces responsabilités; nous les avons déléguées et, pendant la phase de délégation, nous devons laisser les responsables faire leurs preuves. Cela est tout à fait indispensable.

Les députés DC du Bas-Valais sont partagés. J'ai néanmoins le sentiment que nous serons nombreux à ne pas suivre cette résolution.

Merci de votre attention.

*M. le député (suppl.) Aldo Resenterra:*

Oui, nous sommes quelques députés à soutenir cette résolution, car nous ne pouvons plus accepter les lacunes du dossier RSV.

Je n'aborderai pas le chapitre médico-technique; mon collègue Pierre-Christian de Roten s'en est chargé.

Monsieur le conseiller d'Etat, trouvez-vous normal que nous n'ayons aucune information digne de ce nom sur l'évolution du processus des réformes engagées, que trop de questions restent sans réponse, que nous en sommes déjà à la troisième modification du décret?

Nos inquiétudes face à la précipitation, qui est aujourd'hui de mise dans la planification hospitalière valaisanne, nous semblent légitimes, que de relever que:

- la réforme ne fait état d'aucune transparence quant aux questions économiques,
- de grandes interrogations demeurent quant aux économies à réaliser ou sur les investissements à effectuer,

et que de constater que:

mis en face de questions précises et pratiques, l'ensemble du processus semble aujourd'hui manquer de détails sur les objectifs et les moyens d'y parvenir.

Avant même l'établissement du projet global, la volonté de mettre le Valais entier devant le fait accompli devient systématique. Les analyses économiques, médicales sont effectuées simultanément à la mise en œuvre des transformations. Pouvez-vous aujourd'hui nous garantir que la qualité des soins pour les patients ne subira aucun préjudice? Ces interrogations s'ajoutent à toutes les autres.

Si nous avons vécu, hier, le principe du perroquet entre notre collègue Gabriel Luisier et vous, Monsieur le conseiller d'Etat, soit la répétition continue de malentendus, sachez qu'il existe une race de perroquet dénommée ara. Pourquoi ara? Cela signifie simplement dans le domaine de la sécurité: arrête, réfléchis, agis.

## Me-9-6

En conclusion, est-il pensable de construire en si peu de temps et avec si peu d'expérience une entreprise de 400 employés et de près d'un demi-milliard de francs?

Cette entreprise a pour objectif d'assurer des soins aux malades et, par sa réorganisation, d'assurer aussi son financement à long terme.

L'économie de temps et d'informations n'est pas inscrite dans ce processus. Nous défendons ce moratoire pour recevoir, avant de continuer ces travaux, toutes les informations nécessaires, toutes les réponses à nos interrogations, à celles aussi du personnel hospitalier, recevoir une information détaillée sur les réorganisations en cours et sur celles en cours, et obtenir des certitudes concernant la sécurité des patients.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous devez nous rassurer et nous assurer la pérennité du RSV.

Merci.

*M. le député Gabriel Luisier:*

L'heure n'est plus aux questions. Monsieur le chef du département, vous avez l'art ou plutôt la manie de dégager les questions en touche. Aussi, toutes les questions qui n'ont pas fait l'objet d'une réponse complète de votre part feront l'objet d'une question écrite, à laquelle vous devrez bien répondre.

La planification hospitalière en soi ne fait pas ou presque d'opposition. Les plans du RSV d'économies et d'amélioration de la qualité des soins portaient d'un bon sentiment, mais ces deux objectifs se sont perdus en chemin. A ce jour, le RSV n'a réussi qu'à aggraver la facture et provoquer un appauvrissement des prestations médicales dans tous les hôpitaux du canton, sans exception, alors que le Valais était au bénéfice d'un rapport qualité-coût parmi les meilleurs de Suisse.

Aujourd'hui, une foule de témoignages venant des gens du terrain font état que la sécurité médicale est et sera gravement compromise dans tous les hôpitaux valaisans, notamment à cause de déficiences structurelles ou de décisions erronées du RSV (par exemple, le RSV préfère nommer, sans mise au concours, un chef urgentiste à l'utilité douteuse, mais renonce à l'engagement d'un neurochirurgien haut de gamme pour des raisons bien obscures). Il semble bien que le RSV préfère d'un bon bout les carriéristes du CHUV au détriment des médecins valaisans qui veulent rentrer au pays, quitte à démanteler un service comme la neurochirurgie qui a été construit, pas à pas, durant 20 ans. Aujourd'hui, les patients doivent retourner à Lausanne et à quels coûts.

De plus, selon des informations bancaires, le RSV dans ses négociations avec les banques, avant de venir nous consulter, aurait déclaré avoir besoin d'un montant, notamment pour financer les investissements, à hauteur de 30% alors que l'on nous parle de 10 millions. Où est la vérité? Il serait hautement souhaitable que la commission des finances se prononce sur cette question et qu'un moratoire soit déclaré au moins sur les transferts du RSV et les investissements – au moins ces deux points-là – jusqu'à ce que la lumière soit faite sur cette question.

Accepter ce moratoire, qui ne doit pas durer bien longtemps et qui ne va pas tout mettre en cause, relève de notre responsabilité individuelle et institutionnelle. C'est plus qu'important, car il s'agit d'un domaine sacré et unique: celui de la santé de nos concitoyens.

## Me-9-6

Je vous demande donc, Chers collègues, de prendre toute la mesure du choix que nous avons: prendre la décision douce et mesurée du moratoire, et faire face à notre responsabilité de député, ou bâcher l'affaire et fermer les yeux de guerre lasse pour – et ce n'est sans doute pas une prophétie – devoir, dans un futur assez proche, nommer une nouvelle commission d'enquête parlementaire. Cela aura lieu probablement lors de la prochaine législature avec, heureusement ou malheureusement, selon comme on apprécie la situation, l'absence du principal responsable, l'homme qui oublie 120 millions, Thomas Burgener.

Je vous remercie de votre attention.

*M. le député Cyrille Fauchère:*

A défaut d'être un expert en la matière, j'ai l'avantage de faire l'unanimité dans mon groupe!...

Ce n'est pas, à mon sens, un désaveu que de reconnaître et d'apprendre de ses erreurs. Des problèmes, de nombreux problèmes ont déjà été évoqués en septembre par mon prédécesseur ainsi que par d'autres députés ici présents. Des gens de la région de Martigny, du Bas-Valais ont signé une pétition réclamant justement différents services de l'hôpital qui étaient appelés à disparaître.

La santé est un service qui ne doit pas dépendre des intérêts de chacun, comme beaucoup d'entre vous l'ont énoncé, mais, de même, en matière de santé, nous ne devrions pas être soumis à des impératifs d'horaires ou d'économies.

Les médecins se plaignent; les patients se plaignent. Qu'est-ce qu'il vous faut de plus? On peut critiquer les médecins, soi-disant représentants de lobby, mais quand on en a besoin, on ne réfléchit pas si on va voir un membre de lobby, mais on va bien voir son médecin et on est content de le trouver présent pour nous, pour nos familles, pour nos amis.

Je ne pense pas, de même que les infirmières qui ont cosigné des lettres que chaque député a reçues, qu'elles forment un lobby. Tout le monde connaît ici les situations professionnelles difficiles de cette classe des travailleurs.

Je soutiens le moratoire, car certaines erreurs ont été commises et elles doivent être tout de suite rétablies. Il sera trop tard quand le système aura démontré son inefficacité, car ce seront les patients qui en supporteront les conséquences.

Je pense que le moratoire, comme l'a annoncé le député Gabriel Luisier, est un moindre mal, car aussi pourrait se poser la question du référendum.

C'est pour cela qu'avant d'arriver dans des excès qui retarderaient encore plus le RSV, nous soutenons le moratoire.

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller:*

Ich spreche hier nicht im Namen der thematischen Kommission Gesundheit und Sozialwesen, denn wir konnten dies ja gar nicht besprechen.

Kann mir hier im Saal jemand sagen was geschieht, wenn wir diese Resolution annehmen? Haben sich die Personen, die die Resolution eingereicht haben überlegt, was sie da anrichten? Wir werden ein Chaos und eine totale Verunsicherung bei der Bevölkerung und dem gesamten Spitalpersonal haben. Dieser Scherbenhaufen ist dann nicht mehr zu flicken. Wir haben das alte System Ende Jahr verabschiedet, d.h. die Gemeinden sind aus der

## Me-9-6

Finanzierung, wir haben das neue aufgegleist, sind seit vier Monaten am umsetzen und was jetzt?

Immer wieder wurde hier angeprangert, dass wir die Spitäler verstaatlichen und eine Privatisierung besser wäre. Ich kenne kein privatwirtschaftliches Geschäft, das einen Prozess in Gang setzt und vier Monate später diesen Prozess stoppt. So schnell kann kein System versagen. Wenn wir diese Resolution annehmen, machen wir uns doch tatsächlich in diesem Parlament lächerlich.

Wir reden dauernd vom Sparen und da muss ich Herrn Tornay Recht geben. Es ist die erste grosse Strukturänderung in unserem Kanton und nur so können wir sparen und jetzt wollen wir das boykottieren. Bis heute hat mir niemand erklären können welches andere System in der Spitalpolitik umsetzbar wäre. Es gibt bestimmt bessere Systeme, aber umsetzbar, das ist eine andere Sache.

Bei der Resolution geht es nicht um einen Marschhalt oder eine Verschnaufpause und um die Sicherheit der Bevölkerung geht es schon gar nicht, sondern ganz klar und deutlich, das GNW soll abgeschafft werden. Die gleichen Leute, die vor zehn Monaten dem zugestimmt haben, wollen jetzt etwas anderes. So kommt unser Kanton keinen Schritt vorwärts, sondern sehr viele Schritte rückwärts. Wenn wir heute dieser Resolution zustimmen, sollen uns diese Leute dann erklären wie wir weiter sollen mit der Gesundheitspolitik in unserem Kanton.

Ich danke.

### **La discussion est close.**

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Le Conseil d'Etat, de manière détaillée, a analysé les arguments évoqués par les députés qui ont soumis cette résolution urgente au Parlement.

Vous me permettez, pour être le plus précis possible sur toutes les questions posées par le député Pierre-Christian de Roten et consorts, d'expliquer en quelques minutes la prise de position du Conseil d'Etat qui est très claire.

Les signataires de la résolution demandent un moratoire dans l'exécution de la restructuration du RSV en invoquant une mise en danger de la sécurité du malade et l'opacité du financement de la réforme. Nous allons donc examiner ici les réformes prévues et leurs impacts tant sur la qualité des soins que sur le potentiel d'économies.

Nous abordons, tout d'abord, la question de la pédiatrie. Dans la grande majorité des cas, les enfants sont traités de façon ambulatoire par les pédiatres de ville. Les services hospitaliers de pédiatrie accueillant en moyenne seulement un nouveau cas par jour et par hôpital, leur concentration en un seul lieu par centre hospitalier s'avère indispensable, afin d'atteindre la masse critique nécessaire. De plus, si l'on tient compte des retraites programmées des pédiatres aujourd'hui en activité, de la pénurie médicale des pédiatres formés, il est urgent de concentrer les forces, sans cela c'est la pénurie qui organisera la pédiatrie valaisanne.

## Me-9-6

En ce qui concerne les difficultés mentionnées dans l'organisation des urgences pédiatriques à Sion, il faut rappeler que le service est en cours de réorganisation. Signalons que les cas soulevés dans les lettres en circulation ici dans le Parlement décrivent la situation du premier week-end de la mise en place. La situation sera très prochainement normalisée. Hier, j'ai longuement discuté avec le docteur Vogt, qui est le médecin-chef pour Sierre, Sion et Martigny. Il m'a expliqué que, déjà le deuxième week-end, il n'y avait plus de problème.

Quant aux pédiatres des hôpitaux – il est important de le souligner – de Martigny, Sierre et Sion, ils se sont prononcés unanimement, dans un document signé en commun, pour une réunification sur un seul site des trois services de pédiatrie et d'obstétrique.

Nous examinons, ensuite, la question de la gynécologie-obstétrique. Le Conseil d'Etat veut garantir à toutes les femmes valaisannes qu'elles puissent accoucher en toute sécurité. Actuellement, on compte en moyenne un à deux nouveaux cas par jour et par hôpital dans les maternités des hôpitaux valaisans. L'option de centraliser la maternité sur un seul site par centre hospitalier part du principe selon lequel la qualité et la sécurité des soins priment sur la proximité. De fait, un service de maternité nécessite la mise à disposition permanente de certaines prestations et infrastructures, comme la pédiatrie, l'anesthésie et les blocs opératoires qui ne seront dorénavant offerts que dans un seul lieu par centre hospitalier.

En ce qui concerne – et ici j'ouvre une fenêtre – le cas particulier de la maternité de Martigny, le Conseil d'Etat a déclaré, dans sa décision du 28 janvier 2004, qu'il examinerait encore une fois ce cas. Le Gouvernement prendra très prochainement une décision.

Enfin, nous traitons la question des blocs opératoires. Si l'on compare le nombre de salles disponibles en Valais avec le CHUV, on se rend compte que le nombre de salles d'opération est deux fois plus élevé en Valais. D'après les chiffres obtenus des hôpitaux, on constate également que les salles d'opération de nos hôpitaux sont chroniquement sous-utilisées, principalement la nuit et les week-ends. J'ai les chiffres, par exemple, pour les deux hôpitaux du Haut-Valais. En moyenne, par nuit, c'est pendant une heure et demie que les blocs opératoires sont utilisés. Alors, si on a une opération trois jours après deux nuits, dans la moyenne, on n'a rien du tout, mais tout le personnel est présent dans l'hôpital.

L'expérience médicale démontre que le nombre de complications postopératoires est peu élevé en Valais. Si le nombre des complications est très bas, il devrait encore diminuer ces prochaines années en raison de la meilleure orientation des cas lourds et/ou complexes. En cas de complications postopératoires ou d'urgence vitale mal acheminée, les hôpitaux ne disposant pas de bloc opératoire ouvert la nuit auront, en permanence, un team de réanimation complet et les moyens nécessaires et appropriés à un transfert de patients. C'est aussi un point important pour la qualité et surtout pour la sécurité.

En ce qui concerne le refus de quelques médecins face aux changements et aux soi-disant pressions faites par le RSV pour qu'ils se taisent, il s'agit là d'attaques tendant à discréditer les réformes mises en œuvre par le RSV.

A notre connaissance, la situation est très différente sur le terrain puisque le corps médical et infirmier a largement été invité à s'exprimer à travers les multiples ateliers ou work-shops et rencontres organisés par le RSV depuis le mois de janvier de cette année. Au demeurant, le directeur médical du RSV, ainsi que le directeur de soins médicaux et infirmiers de chaque centre, sont également toujours disponibles pour la discussion.

En ce qui concerne les coûts de la restructuration en cours – cette question ressort également de la résolution –, il convient de préciser que le Gouvernement a la ferme intention de renoncer à tout investissement – c'est la cinquième ou la sixième fois que je le dis au

## Me-9-6

député Gabriel Luisier - important pour agrandir un hôpital jusqu'à l'extinction de la dette des hôpitaux, prévue en 2018, qui s'élève encore aujourd'hui à près de 200 millions de francs. Seul l'hôpital du Chablais fera exception en raison de la construction du nouvel hôpital Chablais Riviera qui est prévue de longue date avec le canton de Vaud. Il est cependant exact que les réorganisations hospitalières vont engendrer des coûts de transformation modestes dans tous les hôpitaux et notamment à l'hôpital de Sion. J'ai déjà donné le chiffre hier devant le Parlement. Les montants d'investissements prévus dans les budgets annuels ordinaires ne seront pas dépassés. Nous avons constaté que la commission Luyet propose encore une diminution. Je pense qu'on devrait pouvoir faire face à cette proposition.

Quant aux économies estimées, les premières projections prévoient des économies de l'ordre de 3,5 millions de francs pour le Haut-Valais. Ici, je dois encore dire que le déménagement de différentes disciplines de Viège à Brigue ou de Brigue à Viège va commencer le 14 juin 2004. Si vous deviez accepter cette résolution, on devrait tout bloquer et on ne pourrait pas faire ces économies. Mais je pense que tout le monde est d'accord: il faut avancer maintenant et ne pas freiner le RSV, mais bien plutôt lui donner un signal très clair que nous aussi, les responsables politiques de ce canton, voulons avancer avec cette restructuration.

Ce montant de 3,5 millions pour le Haut-Valais comprend l'ensemble des économies dégagées tant pour la fermeture du bloc opératoire la nuit et les week-ends à Brigue que pour la restructuration des disciplines médicales selon le modèle "cas légers" et "cas aigus".

En ce qui concerne le Valais central, on prévoit des économies immédiates de l'ordre de 3,6 millions. Ce chiffre comprend uniquement les potentialités d'économies liées à la fermeture de blocs opératoires, sans tenir compte des autres économies réalisables dans le cadre des réorganisations prévues.

Ce sont déjà là quelque 7 millions qui font aussi l'objet du vote que vous allez faire tout à l'heure.

Face aux mêmes craintes qu'aujourd'hui, entre 1998 et 1999, l'Institut universitaire de la médecine sociale et préventive de Lausanne avait été mandaté par le canton du Valais pour évaluer l'impact des modifications du système sanitaire sur la qualité des soins dans notre canton. Il avait notamment conclu qu'il n'y avait pas eu de détérioration de la qualité des soins en Valais, telle qu'elle se serait manifestée par une augmentation de la mortalité évitable jusqu'en 1995.

Aujourd'hui, compte tenu, d'une part, des importantes réformes mises en place par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat par la création du RSV, par la décision sur le concept hospitalier, nous voulons de nouveau faire une analyse avec le même institut universitaire qui, avec un regard de l'extérieur, donne une analyse sur la qualité des soins donnés aux patients dans notre canton.

Précisons encore que de nombreux chiffres et indicateurs des années précédentes et qui circulent encore aujourd'hui étaient de telle mauvaise qualité que le Conseil d'Etat et le RSV ont décidé, en 2003, de centraliser le codage à l'Observatoire valaisan de la santé afin d'améliorer la qualité de ces données.

Par ailleurs, nous demandons que la commission thématique de la santé suive les transformations du système de la santé, ce qui se fait déjà maintenant – la présidente de la commission s'est exprimée.

## Me-9-6

Le Conseil d'Etat propose ainsi que cette résolution soit rejetée, tout d'abord, parce qu'en renonçant à restructurer le système de santé sous prétexte de difficultés d'application, on compromettrait à terme l'évolution vers une taille critique nécessaire à la qualité des soins dans les services hospitaliers. Ensuite, les hôpitaux valaisans ne pourraient pas se placer dans la réforme de santé universitaire suisse et on ne pourrait pas faire face à la pénurie du personnel. De plus, on renoncerait à faire des économies pour maîtriser les coûts au moment même où la Confédération veut réduire les subventions aux assurés de plusieurs millions de francs et au moment même où cette Assemblée, par la commission Luyet, comme je l'ai déjà dit, fait des propositions pour aussi trouver des économies.

Alors, il est très clair pour le Conseil d'Etat que nous voulons que cette résolution soit rejetée.

Permettez-moi encore, sans trop prolonger, de donner deux ou trois réponses concrètes aux questions posées par les différents députés.

Je remercie le député Marc-Henri Gauchat qui est en même temps le président de la Société médicale du canton du Valais qui discute souvent – d'autres médecins le font un peu moins – avec les responsables du RSV, qui reconnaît, et nous l'admettons aussi, que dans cette restructuration, il y a quelques difficultés à surpasser. Je le remercie pour son soutien et l'appui qu'il nous donne dans cette phase difficile.

Le député Georges Mariétan demande qu'un rapport du RSV soit donné pour le mois d'octobre. Je crois que c'est quelque chose qui est important. Il y a déjà le rapport du Conseil d'Etat sur la planification, mais je pense que l'on devrait déjà, durant les mois d'été, faire un rapport intermédiaire pour dire ce qui a été réalisé, quelles ont été les premières conséquences pour les patients, pour le personnel et pour les médecins, ainsi que pour l'organisation administrative. Je peux dire que nous sommes prêts à fournir à temps un rapport par le département et le Conseil d'Etat établi en collaboration avec le RSV, de sorte qu'il puisse être discuté au mois d'octobre 2004.

Le député Yves Bagnoud dit qu'il faudrait avoir un meilleur dialogue. Différents députés ont souligné ce point important. Je pense, et je l'ai déjà dit dans cette salle, que le RSV doit s'améliorer en ce qui concerne le dialogue, en ce qui concerne l'information vers le personnel et aussi envers des médecins qui ont un cabinet en ville.

Mais quand j'ai posé la question au député Pierre-Christian de Roten: quand as-tu discuté pour la dernière fois avec le docteur Delaloye? Il m'a dit qu'il n'avait jamais discuté avec le médecin-chef du RSV. Alors, dire qu'il n'y a pas d'information, si on ne veut pas les chercher, c'est aussi un problème.

Le député Maurice Tornay soutient aussi la politique du Gouvernement et le fait que cette résolution doit être rejetée. Je pense que c'est un signal important en direction du conseil d'administration du RSV qui veut avancer. Son président était, hier, devant la commission thématique ainsi que le directeur général. Ils nous ont prié: aidez-nous à continuer notre travail, de sorte que nous puissions réaliser les décisions prises par le Conseil d'Etat.

Le député (suppl.) Aldo Resenterra, lui aussi, dit qu'il y a un manque d'informations. Je suis un peu étonné, Monsieur le député. Hier après-midi, vous avez siégé pendant des heures avec la commission thématique. Le président du RSV et le directeur général étaient présents. Ils ont donné des chiffres, surtout dans le cadre du sujet qui était le fonds de roulement, mais aussi d'autres informations. Et vous n'avez même pas posé une seule question en ce qui concerne la mise en œuvre de la planification. Mais bien sûr on pourra encore une

## Me-9-6

fois organiser prochainement une séance avec la commission thématique, avec le président et le directeur général.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de rejeter cette résolution. En effet, si elle devait être acceptée, cela mettrait en énormes difficultés toute la planification et sa mise en œuvre. Ce serait quelque part la fin de toute la restructuration des hôpitaux valaisans.

Merci.

*Le président:*

Il est 13 h 10. Nous n'avions pas prévu bien sûr, quand nous avons fait le plan de la semaine, qu'il y aurait autant d'urgences.

Il y a deux demandes de parole, mais c'est vraiment à titre de rectifications matérielles stricto sensu, Monsieur le député Gabriel Luisier.

*M. le député Gabriel Luisier:*

Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Monsieur Burgener, je n'ai jamais parlé du financement de l'hôpital de Sion. Je vous ai demandé si dans les 120 millions de négociations avec les banques, vous aviez, oui ou non, mentionné 30% d'investissements, ce qui fait 36 millions, alors que vous nous donnez, dans vos documents, des investissements de l'ordre de 10 millions, et j'ai demandé que la commission des finances aille consulter les dossiers.

C'est tout; rien d'autre.

*Le président:*

C'est tout!

Monsieur le député Pierre-Christian de Roten, dans le même esprit.

*M. le député Pierre-Christian de Roten:*

Je serai bref; rassurez-vous.

J'aimerais porter quelques rectifications.

J'aimerais, tout d'abord, remercier tous les intervenants qui ont pris la parole en défendant leurs points de vue. C'est tout à fait bien. Je voudrais aussi remercier les intervenants qui soutiennent cette résolution.

Je vois que cette résolution a pris un tour très politique et disons que, parfois, on est descendu dans la cour d'école, on a un peu réglé des comptes au niveau personnel...

*(Le président: Rectification matérielle, Monsieur le député!)*

Rectification matérielle..., donc je regrette que ce débat ait tourné plus au niveau politique. J'aurais aimé le garder au niveau médical. Il est clair, en incluant un tout petit peu le politique.

**Me-9-6**

Mais puisque vous ne me demandez qu'une rectification matérielle, disons que je n'ai aucun matériel nouveau à vous présenter...

Je vous remercie.

*Le président:*

C'est ce qui me semblait...

Nous allons donc procéder au vote.

**Par 84 voix contre 11 et 12 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution urgente 2.258 présentée par le député Pierre-Christian de Roten.**

*Le président:*

Je vous informe encore rapidement que le groupe économie siège à 12 h 30..., enfin avec le retard avéré... à l'hôtel du Rhône.

Je vous donne rendez-vous à 14 h 30. On devrait terminer en une heure et demie cet après-midi.

Je vous rappelle le cours de langue; je vous en parlerai en début de séance de relevée.

Guten Appetit, auf Wiedersehen.

**La séance est levée à 13 h 10.**

## Séance de relevée du mercredi 9 juin 2004

*Présidence:* M. le député Patrice Clivaz.

*Ouverture de la séance:* 14 h 35.

### *Ordre du jour:*

1. **Urgences/Dringlichkeiten (suite et fin)**
2. Dringliche Interpellation der SPO-Fraktion, durch Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter, betreffend Leistungsverträge mit den Sonderschulen und den spezialisierten Einrichtungen (07.06.2004), (3.279)
3. Interpellation urgente des députés Gabriel Luisier, Jean-Albert Ferrez (suppl.), Joël Gaillard (suppl.) et Jean-Yves Gabbud (suppl.) concernant le registre foncier de Martigny (07.06.2004), (1.447)
4. **Développements DECS/Entwicklungen DEKS:**
5. Interpellation du député (suppl.) Joël Delacrétaz (PS) concernant la visite des classes (07.10.2003), (3.257)
6. Motion du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député (suppl.) Fabio Di Giacomo, concernant la généralisation du chèque de formation continue (09.10.2003), (3.260)
7. Motion von Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Hrn. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO) betreffend Ethik- statt konfessioneller Religionsunterricht (06.11.2003), (3.262)
8. Interpellation du député (suppl.) Pascal Bridy (PDCC) concernant l'inspection des patrons d'apprentissage, dossiers classés (15.01.2004), (3.264)
9. Motion du député (suppl.) Pascal Bridy (PDCC) concernant scolarité obligatoire: répartition des coûts (15.01.2004), (3.265)
10. Interpellation du député (suppl.) Alexandre Luy (PRD) et consorts concernant: la religion a-t-elle plus d'importance dans l'éducation que l'allemand? (03.02.2004), (3.266)
11. Interpellation du député Cyrille Fauchère (UDC) concernant ENBIRO (05.02.2004), (3.267)
12. Interpellation von Hrn. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter betreffend Beibehaltung des bisherigen Absenzensystems am Kollegium Spiritus Sanctus (12.05.2004), (3.276)
13. Décret sur le Réseau Santé Valais (modification), deuxième lecture
14. **Behandlungen DGSE:**
15. Postulat der zweiten parlamentarischen Kommission, die mit der Prüfung des Gesetzesentwurfs zur Änderung des Gesetzes über die Akten der gerichtlichen Polizei betraut ist, durch Hrn. Grossrat Thomas Lehner (CVPO), betreffend Probleme im Bereich der öffentlichen Gesundheit und andere Fragen im Zusammenhang mit der Prostitution (02.09.2003), (2.244), (in Zusammenarbeit mit dem DVIS)
16. Postulat der SPO-Fraktion, durch Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher

## Mer-9-6

- und Hrn. Grossrat (Suppl.) Thomas Studer, betreffend Weisswasser - gefährliche Flutwellen beim Entsandn (03.09.2003), (2.245)
17. **Développements DSSE/Entwicklungen DGSE:**
  18. Interpellation von Hrn. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) betreffend: kranke Zahlungsmoral bei den Krankenkassenprämien? (04.11.2003), (2.246)
  19. Motion du groupe socialiste du Valais romand, par le député Yves Ecoeur, concernant la modification de la loi cantonale sur les allocations familiales (07.11.2003), (2.247)
  20. Postulat du député (suppl.) Pascal Rey (PDCC) et consorts concernant dépistage de l'obésité des élèves de la scolarité obligatoire (13.01.2004), (2.249), (en collaboration avec le DECS)
  21. Postulat der CSPO-Fraktion, durch Hrn. Grossrat Thomas Brunner, betreffend Geburteneinbruch (15.01.2004), (2.250), (in Zusammenarbeit mit dem DVIS)
  22. Postulat von Hrn. Grossrat Norbert Brenner (CSPO) und Konsorten betreffend Kostenexplosion im Sozialwesen (05.02.2004), (2.251)

*Le président:*

Je vous accueille pour cette dernière séance de la session de juin.

Nous sommes aux traitements des urgences; il reste deux interpellations urgentes.

## **1. URGENCES / DRINGLICHKEITEN**

### **2. DRINGLICHE INTERPELLATION der SPO-Fraktion, durch Frau Grossrätin Emmy Fux- Summermatter, betreffend Leistungsverträge mit den Sonderschulen und den spezialisierten Einrichtungen (07.06.2004), (3.279)**

#### **HINTERLEGTER TEXT**

#### **ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

*Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter:*

Wie ich dem Schlussbericht vom April 2003 der Arbeitsgruppe "Konzept der Heilpädagogischen Schule Oberwallis", der auch Franz Weissen als Adjunkt der Dienststelle für Unterrichtswesen und Hugo Berchtold vom Amt für Sonderschulwesen angehörten, entnehme, gibt es im Oberwallis drei Sonderschuleinrichtungen mit verschiedenen Trägerschaften. Mit der Heilpädagogischen Schule in Brig-Glis hat das Departement 1978

## Mer-9-6

einen Rahmenvertrag abgeschlossen. Zum damaligen Zeitpunkt lautete der Auftrag des Staats an der HPS schul- und praktischbildungsfähige Kinder aus der Region zu unterrichten.

In der Zwischenzeit hat sich die Situation drastisch verändert. Der grösste Teil der Kinder, die heute die HPS besuchen, sind schwerst- und mehrfachbehindert. Zirka 50 Prozent der behinderten Kinder sind im Rollstuhl und brauchen eine intensive, beinahe 1:1 Betreuung und eine entsprechend angepasste Infrastruktur. Die HPS hat inzwischen im Oberwallis mehr und mehr die Rolle übernommen, welche "La Castalie" für das Unterwallis abdeckt. Dies nicht zuletzt auf Drängen und Interventionen der betroffenen Eltern.

Obwohl das Anliegen, der veränderten Situation Rechnung zu tragen, beim zuständigen Departement immer wieder deponiert wurde und auch die Kommission RISC ausdrücklich darauf verwies, hat die Schule bis heute keinen angepassten Leistungsvertrag, der die Abgeltung der in der Schule erbrachten Leistungen regelt. Was im alten Vertrag steht entspricht in keiner Art und Weise dem, was in der HPS heute geleistet wird. Gemäss dem alten Vertrag, den die HPS weiterhin anwendet, sollten dort auch heute noch schul- und praktischbildungsfähige Kinder unterrichtet werden. Dies entspricht jedoch schon lange nicht mehr der Realität.

Auch die Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates weist in ihrem Bericht vom Mai 2004 über die Dienststelle für die Jugend, das Amt für Sonderschulwesen und die Dienststelle für Sozialwesen zu Recht darauf hin, dass die veralteten Vereinbarungen überarbeitet werden müssten und dass alle Anstalten gleich zu behandeln seien. Von einer Gleichbehandlung kann man heute nicht sprechen. Eine Institution, es handelt sich um Don Bosco/St. Joseph in Sitten, ist in der komfortablen Situation, dass die Löhne der Lehrpersonen subventioniert sind, während die anderen Einrichtungen dafür selber aufkommen müssen. Stossend ist auch, dass ein Teil des Defizits von den Institutionen selber getragen werden muss, obwohl sie einen Auftrag des Staats ausführen und dass auch dieser Restdefizitschlüssel nicht bei allen Institutionen gleich berechnet wird. Aus dem Bericht der GPK geht auch hervor, dass das Finanzinspektorat in seinem Bericht vom 12. Februar 2002 bereits eine Überarbeitung der Vereinbarungen verlangte. Leider liegen diese bis zum heutigen Tag - wir haben jetzt 2004 - noch nicht vor.

Ich habe in meiner dringlichen Interpellation irrtümlich darauf hingewiesen, dass die Verträge Ende 2003 abgelaufen seien. In Wirklichkeit ist es jedoch weitaus schlimmer. Die Vereinbarungen mit der HPS zum Beispiel sind bereits 28 Jahre in Kraft und wurden nie überarbeitet.

Der Staatsrat wird aufgefordert, die Überarbeitung dieser Vereinbarungen umgehend an die Hand zu nehmen und der Schulleitung einen neuen Vertrag noch vor der Sommerpause zur Unterzeichnung vorzulegen, so dass dieser unhaltbare Zustand endlich bereinigt wird.

Bei der HPS kommt noch erschwerend hinzu, dass auch die Infrastruktur den veränderten Voraussetzungen nicht Rechnung trägt. An drei verschiedenen Standorten in der Region sind Internate eingerichtet, weil die Platzverhältnisse und die Einrichtungen vor Ort dem Wohnen und der Pflege von Schwerstbehinderten nie angepasst wurden. Zu diesem Anliegen wird sich der Verein der HPS nächstens mit dem zuständigen Departement in Verbindung setzen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit und höre gerne Ihre Antwort.

## **Mer-9-6**

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

En réalité, les contrats, comme vous l'avez mentionné, Madame la députée, existent, mais ils ne sont, comme aussi vous l'avez mentionné, plus tellement adaptés et nous devons les modifier.

Nous avons mis en place un groupe de travail, composé de représentants de l'Administration des finances, de notre département et des institutions, pour étudier un nouveau contrat, comme vous le demandez aussi, sous forme de contrat de prestations parce qu'il est évident que nous voulons donner une solution à tous les jeunes.

Alors, les problèmes qui se posent sont de divers ordres, tout d'abord, il faut avoir une unification au niveau de l'Etat. Vous avez mentionné les modifications structurelles, notamment concernant la "Heilpädagogische Schule" ou celle de Loèche. Par contre, ces modifications structurelles amènent que 50% des jeunes ont des handicaps style Castalie et c'est une convention qui doit aussi être faite avec le Département de la santé. C'est la raison pour laquelle il y a un certain nombre de personnes qui sont impliquées. Nous pouvons nous engager à recevoir leur rapport en automne 2004 et non pas avant l'été parce que la commission a eu sa dernière séance, sauf erreur, il y a 10 jours et nous allons probablement recevoir son rapport chez nous au début de l'automne. Ensuite, durant l'automne, nous pourrons faire les contrats de prestations nouveaux avec des conditions qui seront modifiées.

Merci aussi de m'informer sur les besoins à Brigue concernant la "Heilpädagogische Schule". Je crois que le plus simple est que nous fixions une séance sur place pour visiter les lieux, pour faire l'état de la situation lorsque nous aurons une proposition de contrat. Cela nous permettra de faire deux choses: d'une part, regarder la position de chaque jeune et, d'autre part, régler les contrats de prestations.

### **3. INTERPELLATION URGENTE des députés Gabriel Luisier, Jean-Albert Ferrez (suppl.), Joël Gaillard (suppl.) et Jean-Yves Gabbud (suppl.) concernant le registre foncier de Martigny (07.06.2004), (1.447)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT:**

*Le président:*

A qui puis-je passer la parole pour procéder au développement de cette interpellation urgente?

A personne!

Réponse directe de M. le chef du département.

## Mer-9-6

*M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures:*

On est très souvent tenté de répondre à des questions claires par des réponses claires. La réponse pourrait être celle qui a fait légende parce qu'une fois rapportée par un conseiller d'Etat Haut-valaisan, il y a peut-être 7 ou 8 décennies: "OK, ça, ça, ça avec quoi, quoi, quoi?"

Mais je ne vais pas me rendre la tâche aussi aisée que cela et je vais donner des réponses claires aux quatre questions posées.

Tout d'abord, une remarque générale. En ce qui concerne les registres fonciers en Valais, nous constatons que le volume de travail par rapport à la moyenne suisse est beaucoup plus important. En ce qui concerne les ressources humaines à disposition, elles sont bien inférieures à la moyenne suisse. Première constatation.

Deuxième constatation: Nous avons pris deux décisions ici au Grand Conseil concernant l'informatisation des registres fonciers et en ce qui concerne les cédules hypothécaires. Uniquement pour couvrir ces deux tâches, il nous faudrait, pour les registres fonciers valaisans, 18 unités supplémentaires. Cela a toujours été stipulé dans les rapports. Cependant, on ne peut évidemment pas décréter un stop du personnel et en même temps penser que l'on peut, par magie, avoir des unités supplémentaires.

Afin de pallier l'absence pour cause de maladie depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier du substitut du registre foncier de Martigny, la mesure suivante a été prise: le substitut du chef du service juridique du registre foncier travaille, depuis le 1<sup>er</sup> mai dernier, sauf erreur, deux jours par semaine à Martigny.

Troisième élément: En ce qui concerne le volume de travail, il faut relever que le registre foncier de Martigny a 3'093 opérations inscrites jusqu'au mois de mai et il a 8,4 unités. Le registre foncier de Monthey en a 3'300 avec 5 unités. En pondérant le nombre des opérations de Martigny on arrive à un nombre un peu plus élevé que 4'000. Il y a donc une égalité de traitement entre les registres fonciers du Valais, tout en admettant que, pour tous les registres fonciers, il faudrait que l'on ait des ressources humaines supplémentaires.

Autre constatation: Le 8 juin 2004, tous les actes enregistrés à Martigny étaient liquidés par rapport à la date du 19 mai 2004. On constate donc que l'on a 3 semaines de retard. Pour le registre foncier de Monthey, la date est le 2 juin 2004. On constate qu'à Monthey, on est 10 jours plus performant par rapport à la date d'inscription. Toutefois, il faut relever que la moyenne suisse concernant l'inscription des actes, ce n'est pas 3 semaines de retard, comme c'est le cas ici, mais 3 mois.

Le Conseil d'Etat est conscient que nous avons là un problème de ressources humaines. Il y a encore un autre problème: la corrélation entre les recettes et les ressources humaines attribuées.

Ce que nous avons essayé, par la première mesure que j'ai expliquée, c'est de trouver des ressources dans d'autres services, respectivement au niveau de la direction du service, pour combler les retards.

Si jamais on devait constater qu'il y aurait encore un accroissement de retards, il faudrait encore prendre d'autres mesures. Nous en convenons, mais il faut aussi avoir une certaine compréhension pour nous. Nous ne pouvons pas, au milieu de l'année, créer de nouveaux postes dans nos services parce que des demandes, il y en a partout.

## **Mer-9-6**

*Le président:*

Une courte prise de position du député Gabriel Luisier.

*M. le député Gabriel Luisier:*

La réponse que je viens d'entendre n'est malheureusement pas satisfaisante.

J'ai ici les chiffres, qui sont plus représentatifs, pour l'ensemble de l'année.

Force est de constater que les disparités entre les divers registres fonciers sont importantes.

Les chiffres mentionnés par le chef du département quant à la dotation en personnel oublient malheureusement la problématique de l'informatisation qui n'est pas partout la même dans les registres. J'ai ici le détail; c'est assez éloquent, mais je ne veux pas en faire la lecture.

Il y a six registres fonciers. On s'aperçoit qu'à Martigny, en gros, suivant ce que l'on regarde, qui a entre le 20 et le 25% de l'activité cantonale, nous avons une dotation en personnel de 15% et à Martigny, avant qu'un employé ne tombe malade, le personnel était à jour parce qu'il a fait un gros travail alors que dans les autres registres fonciers, aux dotations supérieures, l'activité a été moindre.

Cela veut dire qu'à Martigny, sans malade, la masse de travail se faisait et que le rythme de travail dans les autres registres fonciers permettrait de dégager, en tout cas partiellement, des unités à gauche et à droite pour combler les retards pris à Martigny suite à des maladies.

C'est une question d'efficacité dans le travail. Force est de constater, chiffres à l'appui, sur l'ensemble d'une année, que les disparités sont trop importantes pour que le chef du département ne s'y penche pas d'une manière plus attentive.

*M. le conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder, chef du Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures:*

Monsieur le député Gabriel Luisier, vous avez vos chiffres; moi, j'ai les miens.

Alors, je vous invite très cordialement à vous rendre chez le chef du service. Vous vous ferez ainsi une image très claire et puis on constatera que les mesures qui ont été prises par le service concerné sont en ordre.

*Le président:*

On n'est pas dans un match de tennis..., sinon on ne finira jamais.

Je vous accorde donc 20 secondes, Monsieur le député!

*M. le député Gabriel Luisier:*

Monsieur le conseiller d'Etat, ce sont vos chiffres!

Je m'excuse. Il ne faut pas dire n'importe quoi.

#### **4. DEVELOPPEMENTS DECS / ENTWICKLUNGEN DEKS**

#### **5. INTERPELLATION**

**du député (suppl.) Joël Delacrétaz (PS) concernant la  
visite des classes (07.10.2003), (3.257)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*Le président:*

Cette interpellation a été retirée par le président du groupe, le député Patrick Crettenand.

#### **6. MOTION**

**du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député (suppl.)  
Fabio Di Giacomo, concernant la généralisation du  
chèque de formation continue (09.10.2003), (3.260)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député Yves Ecoeur:*

Je développe la motion de mon collègue Fabio Di Giacomo.

Le texte déposé par écrit est suffisamment clair. Je voudrais juste rappeler que, comme vous le savez peut-être, la formation continue est en corrélation très importante avec les entreprises et le succès qu'ont les gens pour se réintégrer dans le marché du travail. C'est un élément qui est important. On s'aperçoit que moins les gens sont qualifiés, plus ils risquent d'être au chômage longtemps.

Le canton du Valais est sensible à cela vu qu'il y a une nouvelle loi sur la formation continue qui a été votée.

Afin d'éviter que cette dernière ne soit trop peu utilisée, on fait la proposition d'un chèque de formation, qui est une mesure qui existe déjà dans le canton de Genève, afin de généraliser cette possibilité.

On s'aperçoit, en fait, que moins les gens sont formés, moins ils ont tendance à se former, ce qui est un des problèmes dans notre économie, et cela viserait à pallier cette lacune.

## Mer-9-6

Pour le reste, je pense que la motion est suffisamment claire.

Je pense que l'Etat doit être plus impliqué. En effet, de nombreuses PME n'arrivent pas toujours à assurer la formation continue de leurs travailleurs. Il est important de faire un effort particulier pour ceux-là.

Merci.

*M. le député (suppl.) Nicolas Voide:*

Sous des aspects peut-être charmeurs, cette motion cache différents éléments pernicieux. J'en retiendrai seulement trois qui justifient à eux seuls et pleinement l'appel que vous fait le groupe DC du Bas-Valais de rejeter cette motion.

Premièrement et c'est important, cette motion trahit l'esprit de la loi.

Le Législateur de 2001 a, en effet, pris soin d'insister à diverses reprises dans le texte sur le caractère subsidiaire de l'intervention de l'Etat dans le domaine de la formation continue des adultes. Je vous cite pour exemple l'article 5, alinéa 2, qui dit tout simplement: "Le soutien de l'Etat est subsidiaire et tient compte de l'offre du secteur privé." A l'article 11, alinéa 1, aussi on lit: "L'Etat participe – donc ne crée pas – au financement de la formation continue des adultes."

Deuxième élément: Cette motion est à tout le moins, et vous en conviendrez, prématurée.

La loi est, en effet, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2001, c'est-à-dire tout simplement au cours de cette législature. Même si les délibérations finales ont eu lieu en toute fin de la précédente législature et qu'à ce titre, l'applicabilité de l'article 127, alinéa 1, lettre c, de notre règlement pourrait s'en trouver affaiblie, il n'en demeure pas moins qu'il est parfaitement déraisonnable de modifier aujourd'hui déjà une loi, surtout pour en changer complètement l'esprit. Quant au règlement qui est cité dans le texte, il ne traite, Mesdames et Messieurs les députés, tout simplement pas de la même matière que celle citée dans le texte de la motion. On voit mal, dès lors, comment il pourrait être modifié pour satisfaire la motion.

Enfin et troisième point: La question du financement n'est pas abordée.

En proposant de délivrer des chèques et je cite "à toute personne majeure n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, domiciliée et contribuable dans le canton depuis un an au moins", les motionnaires voient large. Un rapide regard autour de moi et je constate que nous sommes pratiquement tous visés! C'est une autre manière de trahir la loi, et cette fois-ci plus seulement son esprit, mais bel et bien son texte puisque l'article 11, alinéa 5, de la loi mentionne que le chèque de formation doit être destiné à un public cible. Selon la proposition qui nous est faite, la cible est très large et les coûts ne manqueraient pas d'être exorbitants.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire et de répéter que nous n'accepterions plus de nouvelles propositions qui n'envisagent pas, et simultanément, le problème sous l'angle des simples questions: qui va payer et combien?

Nous avons entendu, ce matin, notre collègue Pierre-André Milhit plaider et avec conviction dans le même sens.

Nous sommes, dès lors, persuadés qu'avec lui, qui se sera rallié dans le même temps à notre groupe, vous nous suivrez et suivrez nos recommandations qui sont celles de rejeter cette motion.

**Mer-9-6**

Je vous remercie.

*M. le député Yves Ecoeur:*

Une correction matérielle!

Je ne vais pas répondre au député (suppl.) Nicolas Voide, mais s'il lit la dernière phrase, il dit qu'il n'y a pas de condition, alors je la lui lis: Il devra être délivré pour toute personne majeure, etc., à condition que son revenu annuel brut et que sa fortune personnelle ne passent pas un certain montant qu'il reste encore à fixer.

C'est dans la motion. Vous avez oublié de le dire, opportunément si je puis dire, en tout cas volontairement; ce qui fait qu'un grand nombre dans ce Parlement n'aurait peut-être pas droit au chèque de formation. Cela fixe donc une limite, contrairement à ce que vous avez dit.

Merci.

**Par 85 voix contre 19 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.260, développée par le député Yves Ecoeur.**

## **7. MOTION**

### **von Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Hrn. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO) betreffend Ethik- statt konfessioneller Religionsunterricht (06.11.2003), (3.262)**

**HINTERLEGTER TEXT**

**ENTWICKLUNG:**

*Frau Grossrätin (Suppl.) Christine Kuster:*

Das Thema Religionsunterricht weiss also in diesem Land die Gemüter noch zu regen oder besser aufzuregen. So in der Presse oder draussen auf den Gängen.

Was will die Motion? Der Religionsunterricht wird nicht abgeschafft. Die Verantwortlichkeit wird neu verteilt. Die Schule übernimmt den Ethikunterricht, die Kirche den konfessionellen Religionsunterricht.

Was ist unter diesen Begriffen zu verstehen?

Konfessioneller Religionsunterricht ist auf ein bestimmtes Glaubensbekenntnis, im Wallis auf das römisch-katholische, ausgerichtet. Die Lehre ist nicht wertneutral. Sie wird gewöhnlich nur von den Angehörigen der entsprechenden Konfession besucht. Im Gegensatz zum konfessionellen Religionsunterricht steht der Religionskunde- und Ethikunterricht. Hier

## Mer-9-6

wird der Religionsunterricht in einem weitere Bereiche umfassenden Schulfach integriert, wie zum Beispiel im Kanton Bern unter "Mensch, Gesellschaft, Religion und Ethik". Kenntnisse über verschiedene Religionen und Religionsgemeinschaften sollen vermittelt und ethische Urteilskompetenz eingeübt werden. Religiöses Bekenntnis der Schülerinnen und Schüler wird weder vorausgesetzt noch angestrebt. Verständnis und Toleranz für Fremdes sowie Dialogfähigkeit soll gefördert werden. Der konfessionelle Religionsunterricht wird von den verschiedenen Religionsgemeinschaften oder Kirchen in eigener Regie übernommen. Dies kann in den Schulräumen geschehen und die Teilnahme ist freiwillig. Die Kirche erfährt dadurch eine grosse Aufwertung in ihrer Rolle. Sie hat die Verantwortung für den Unterricht und sie kann mit Kindern arbeiten, deren Eltern hinter dem Unterricht stehen. So gesehen sind wir nicht für die Abschaffung des Religionsunterrichts wie allseits befürchtet, sondern für die Neuverteilung der Verantwortlichkeit.

In diesem Sinne bitten wir Sie die Motion anzunehmen.

*M. le député Jean-François Copt:*

"Agere sequitur esse": l'agir suit l'être. Il s'agit là d'un principe philosophique de base.

En effet, on ne peut pas parler d'éthique avant de connaître notre propre identité.

En outre, quelle éthique, quelles valeurs veut-on nous proposer avec cette motion, dont le libellé est pour le moins laconique et sibyllin, laissant la place ouverte à toutes les interprétations: celles du droit naturel ou celles de l'écologie?

Alors que les anciens programmes d'enseignement religieux étaient destinés prioritairement aux élèves catholiques, le nouveau programme d'enseignement biblique et interreligieux romand avec des compléments spéciaux pour le Valais transmet des connaissances sur les religions présentes chez nous, donne un bagage culturel indispensable aux enfants pour comprendre la société dans laquelle ils vivent et est donc destiné à tous les élèves, quelle que soit leur confession.

Les cours d'enseignement religieux actuels contiennent également tous les éléments éthiques nécessaires pour un choix de vie libre et raisonnable. Ces cours, en effet, renferment le savoir ainsi que la connaissance interreligieuse avec un accent prioritaire sur la culture chrétienne. Or, nous sommes issus de cette culture qui marque également son empreinte dans des domaines tels que l'art, la musique et la littérature.

De plus, il s'agit d'un héritage que nous nous devons de transmettre aux futures générations, afin que celles-ci prennent conscience que ce savoir englobe aussi bien le domaine social, artistique, juridique que religieux.

Afin de renforcer ces affirmations, j'aimerais vous faire part de la déclaration de principe adoptée par la Société pédagogique valaisanne en février 2004 concernant l'enseignement religieux à l'école primaire qui, sans reprendre intégralement son texte, disait en substance ceci:

Tenant compte:

- de l'évolution de la population scolaire,
- de la mise en débat public des options choisies par les autorités politiques et religieuses,
- de l'éthique et de la compétence professionnelles des enseignants et

## Mer-9-6

- de la connaissance que ceux-ci ont du contexte social, des possibilités des enfants, des objectifs à atteindre et des moyens mis à leur disposition,

la SPVal réaffirme que:

- l'enseignement religieux garde tout son sens à l'école primaire,
- s'agissant d'un enseignement du fait religieux, les élèves doivent être dotés de moyens d'enseignement assurant une progression harmonieuse et cohérente,
- des ouvertures aux autres religions sont la source d'une meilleure estime réciproque et favorisent donc le respect et la paix entre les différentes communautés.

De plus, cette déclaration demandait que les autorités politiques et ecclésiastiques confirment les décisions qu'elles avaient prises antérieurement et incitent les enseignants à dispenser à l'école une instruction visant à l'acquisition de connaissances, dans un esprit de tolérance, de respect et d'ouverture.

Pour terminer et dans un contexte politique, il est également utile de rappeler que la tradition chrétienne est le fait historique le plus important, le lien le plus puissant de la formation de l'Europe d'aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, la majorité du groupe radical vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, de combattre cette motion.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen:*

Den konfessionellen Religionsunterricht durch Ethik zu ersetzen, wird tatsächlich schon in einigen Schulen praktiziert. Tatsache ist, dass diese Form von Unterricht weder bei Lehrern noch bei Schülern beliebt ist und es sind zum Teil Bestrebungen im Gang wieder den konfessionellen Unterricht einzuführen.

Werte, die nicht an Personen gebunden sind, sind wie Modewellen, die kommen und gehen und keinen Bestand haben. Solange ein Bahnhof einen Bahnhofsvorstand hat, anerkennen alle den Wert. Sobald dieser weg ist werden die Gebäude verschmiert und zerstört. Ethikunterricht mit einer Allerweltsphilosophie, Ethikunterricht der wertneutral ist, gibt den Kindern und Jugendlichen kein Fundament. Als Mutter wünsche ich mir wirklich, dass die Lehre von Jesus Christus, die Lehre unserer Kirchen, die immerhin 87 Prozent der schweizerischen Religionen ausmachen, unseren Kindern nicht vorenthalten wird oder an den Rand gedrängt wird.

Ein Volk mit religiösem Fundament ist auch volkswirtschaftlich für ein Land von grosser Bedeutung.

Ich möchte nur ein Beispiel nennen:

Solange Ordensleute Spitäler und soziale Einrichtungen führten, war es für die Öffentlichkeit finanziell noch besser tragbar als heute und die Leute wurden nicht schlechter betreut. Der Chefredaktor vom "Blick", Werner de Schepper, hat es nach dem Papstbesuch in Bern treffend formuliert. Die reaktionäre konservative Sozialisierung, unter der viele ältere Katholiken heute noch leiden, kennt die heutige Jugend nicht mehr. Das ganze ökumenische Gezerre ist für die Jugendlichen längst kein Problem mehr. Die Jugend erlebt die Religion als Gefühl und nicht als Institution und es wäre tölpelhaft, wenn wir ihr dies nehmen würden.

Wir bekämpfen diese Motion.

## **Mer-9-6**

*M. le député Roland Carron:*

Des cours d'éthique peuvent réellement être utiles. En effet, si les deux motionnaires en avaient suivi, ils n'auraient pas déposé cette motion.

L'éthique politique exige que les députés respectent la volonté populaire. Lors de la dernière enquête auprès des parents sur l'école valaisanne, plus de 80% des parents ont émis la volonté de maintenir l'enseignement religieux à l'école. Vouloir braver l'opinion majoritaire des citoyennes et des citoyens, c'est faire fi de toute éthique, d'autant plus qu'à l'heure actuelle, ces cours ne sont plus confessionnels ou catéchétiques, mais traitent notamment de l'histoire des religions.

Les valeurs éthiques, auxquelles les motionnaires souhaitent accorder une exclusivité au détriment de l'éducation religieuse, ne sont du reste pas absentes de cet enseignement puisque la liberté, la paix, la justice, le pardon, la non-violence, la solidarité, le partage, le respect des autres, le respect de soi, le respect de la nature, et j'en passe, figurent dans les objectifs et finalités de cet enseignement.

Cette motion, dans sa brièveté trompeuse, paraît donc tout à fait contraire aux besoins d'une société en manque de repaires dans sa confrontation avec les intégrismes et les sectes.

Je vous invite donc, Chers collègues, à balayer sans hésitation cette inutile motion.

*Hr. Grossrat Konrad Martig:*

Die CVPO ist gegen diese Motion und zwar aus folgendem Grund:

Die Bevölkerung des Kantons Wallis ist mehrheitlich in den christlichen Grundwerten erzogen worden und lebt auch danach. Diese Grundwerte werden in den Familien, in der Gesellschaft und nicht zuletzt im Religionsunterricht gelehrt, gefördert und auch gelebt. Vor diesem Hintergrund finden wir es unakzeptabel den Religionsunterricht aus dem Stundenplan der Walliser Schulen zu streichen.

Ein Ethikunterricht kann den Religionsunterricht nicht ersetzen. Obwohl die Motionäre etwas anderes behaupten, ist diese Motion eine erste Stufe zur Streichung des Religionsunterrichts.

Danke.

*M. le député Cyrille Fauchère:*

Je suis assez surpris de la réaction de tous les députés ici présents, car quand on parle de l'enseignement de la religion, je dois constater que c'est un enseignement qui n'est plus dispensé aujourd'hui dans nos écoles.

Alors, c'est clair, tout le monde est d'accord, l'origine de notre canton a une partie religieuse, la majorité de la population s'est exprimée pour cela.

Cependant, l'UDC a décidé de soutenir cette motion, pourquoi? Parce que nous voulons démontrer que, aujourd'hui, l'enseignement religieux sera donné avec un manuel dont nous nous efforçons de démontrer les irrégularités et la mauvaise qualité. Il est utilisé aujourd'hui; il sera uniformisé demain, car il est enseigné d'ores et déjà dans la Haute Ecole Pédagogique.

## **Mer-9-6**

De même, nous voyons que tout ce débat tourne entre le manque de communications entre l'Evêché et le département, si ce n'est ce dont vous venez de me faire part, Monsieur le conseiller d'Etat, votre réunion d'hier.

Donc aujourd'hui, je constate que si cette motion passe, elle contente toutes les parties. Le choix de donner des cours de catéchisme, que ce soit du catéchisme de l'Eglise catholique ou des cours de catéchisme de l'Eglise protestante, etc. appartient aux parents. Ceux-ci témoignent ainsi de leur attachement à leur communauté respective. Les diversités confessionnelles sont respectées: plus aucun problème dans nos écoles, dans les questions de religions bien sûr. L'Eglise assure, comme elle doit le faire, son rôle d'enseignement du catéchisme. L'Etat s'enlève une épine du pied en dispensant, en lieu et place d'un pseudo cours de religion, comme je l'ai démontré auparavant, un cours d'éducation civique au lieu de ce cours d'éthique mal défini. Ainsi, ce civisme pourrait contribuer éventuellement à redonner l'envie à nos jeunes d'aller voter. Les divergences concernant le manuel dont j'ai parlé, ENBIRO, seraient alors enterrées. Ainsi, les politiciens font de la politique et l'Eglise du catéchisme. Les nombreuses motions et interpellations que nous avons déposées deviendraient alors dépolitisées et inutiles. Le problème de la grille horaire, soulevé par le député (suppl.) Alexandre Luy dans une toute prochaine interpellation, ne se poserait plus puisque le civisme entrerait dans l'enseignement pour les adultes de demain.

Donc, à mon sens, si c'est pour dispenser un mauvais enseignement, autant le supprimer.

Cependant, comme je sens l'attitude de cette Assemblée, cette motion ne passera pas et je suis content de l'état d'esprit de tous les députés qui sont intervenus.

Toutefois, pour la forme, je soutiendrai cette motion.

**Par 83 voix contre 21 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.262, développée par la députée (suppl.) Christine Kuster.**

## **8. INTERPELLATION**

### **du député (suppl.) Pascal Bridy (PDCC) concernant l'inspection des patrons d'apprentissage, dossiers classés (15.01.2004), (3.264)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Pascal Bridy:*

L'Etat accorde des autorisations d'engager des apprentis. Il cautionne ainsi les qualifications des patrons formateurs.

## Mer-9-6

Si, dans la grande majorité des cas, les patrons ont à cœur de former consciencieusement des apprentis pour qu'ils deviennent à la fin de leur cursus des ouvriers qualifiés et si, dans la majorité des cas, ils parviennent à les former, il se trouve que, parfois, certains patrons ne dispensent pas la formation attendue, soit par manque de moyens, soit par manque de diversité, soit par manque de compétences ou par manque de cadres formateurs.

Il semblerait même parfois, et ceci semble être une situation qui tend à s'aggraver, que certains employeurs "utilisent" (c'est à dessein que je n'ai pas parlé d'engager) des apprentis à la place des ouvriers qualifiés, et cela quel que soit le domaine de formation: bâtiment, hôtellerie, services et autres.

Il est grave de trahir la confiance qu'un adolescent a accordée à un adulte ou au monde des adultes, mais quand l'Etat, par son silence, se fait complice de la trahison, le mot gravité est bien faible et sonne comme un soupir au pied du mur des lamentations.

L'Etat nomme des commissaires qui inspectent les patrons et les apprentis. Je suis persuadé que la plupart de ces inspecteurs respectent leurs engagements et leurs charges, et transmettent des rapports soignés et complets. Que deviennent ces rapports? Leur contenu est-il analysé? Des sanctions sont-elles prises à l'encontre de ces patrons indécents ou incompétents qui salissent le nom de tous les patrons formateurs et ternissent la réputation de la formation professionnelle? Des autorisations d'engager des apprentis ont-elles été retirées?

Quant au nombre de places d'apprentissage de qualité à maintenir, s'il tend à diminuer, serait-ce que la charge de patron d'apprentissage est trop lourde d'engagement, trop paperassière ou diminue la compétitivité de l'entreprise? Dans ce cas, peut-être faudrait-il songer à soulager les patrons d'apprentissage d'une part de leurs tâches ou simplifier la procédure. Peut-être faudrait-il prévoir des facilités ou des allègements pour ceux qui donnent encore de leur personne pour l'avenir de nos jeunes dont dépend l'avenir de notre canton?

Questions et suggestions, Monsieur le conseiller d'Etat, nous attendons vos réponses avec impatience.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Quelques mots sur l'état actuel.

Nous avons une surveillance, à travers l'inspecteur, les commissions ou les commissaires professionnels et probablement et surtout à travers les communes, dont les commissions communales ont la responsabilité de rencontrer au moins une fois par année l'ensemble des patrons d'apprentissage. Je crois que celles-ci font un travail conséquent. En 2003, nous avons reçu 2'100 rapports.

La suite est plus périlleuse parce que ces rapports sont assez mal utilisés chez nous; nous le reconnaissons.

C'est la raison pour laquelle nous avons un nouveau concept, que nous aimerions mettre en place progressivement dès la reprise scolaire, un nouveau concept qui se lie aussi à la nouvelle loi professionnelle, ayant pour objectif, tout d'abord, d'envoyer un questionnaire aux apprentis pour suivre un petit peu leur cheminement, pour avoir une carte de qualité auprès des patrons.

Comme vous l'avez mentionné, je l'ai entendu plusieurs fois déjà, mais c'est une chose que l'on doit discuter avec les arts et métiers pour simplifier les procédures, c'est un

## Mer-9-6

point qui me paraît aussi important, et pour avoir des interventions à travers les communes, très directes, avec notre soutien.

J'espère que nous arriverons à mettre en place un système avec un label de qualité, de façon à être plus performants que nous ne le sommes aujourd'hui.

Concernant les retraits d'autorisation de former, nous en faisons quelques-uns chaque année, mais je ne veux pas dire qu'ils sont très nombreux. Personnellement, j'en connais quelques-uns, mais c'est probablement une minorité de cas.

Le système que nous mettrons en place dès le mois de septembre nous permettra d'être meilleurs.

## **9. MOTION du député (suppl.) Pascal Bridy (PDCC) concernant scolarité obligatoire: répartition des coûts (15.01.2004), (3.265)**

### **TEXTE DEPOSE**

### **DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Pascal Bridy:*

J'ai constaté avec une certaine dose d'amusement et je dois le dire sans surprise qu'il suffit d'attaquer vertement une institution, de provoquer un tantinet, pour que s'effacent les discours agressifs ou révolutionnaires envers cette institution.

Ces quelques lignes ont suffi pour que les détracteurs de l'école en deviennent les ardents défenseurs. Les remarques et autres reproches se sont tus, et ont laissé place aux louanges et aux psalmodies des qualités de l'école publique. Mieux, on lui a redécouvert une kyrielle de superlatifs éminemment positifs: le plus, le mieux, l'unique.

Tout le monde s'accorde pour combattre les iconoclastes profanateurs de ce monument sacré qu'est l'école.

Permettez-moi donc, au nom de l'école publique, de vous remercier de la confiance que vous lui témoignez.

Objectif atteint: **motion retirée.**

## **10. INTERPELLATION**

### **du député (suppl.) Alexandre Luy (PRD) et consorts concernant: la religion a-t-elle plus d'importance dans l'éducation que l'allemand? (03.02.2004), (3.266)**

#### **TEXTE DEPOSE**

#### **DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Alexandre Luy:*

Ce texte pose la question, de façon large et de façon franche, du temps dévolu aux branches culturelles par rapport au temps consacré à l'apprentissage des branches principales ou notablement plus importantes pour l'avenir professionnel des futurs apprentis ou étudiants. Que les choses soient claires, il ne remet nullement en cause le cours lui-même, mais bien l'équilibre entre les branches dites culturelles et les branches principales. Aucun rapport donc avec la motion socialiste précédemment votée.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici combien l'apprentissage de la deuxième langue est d'une importance primordiale. J'en veux pour preuve à ce sujet les récentes déclarations de soutien des hautes sphères de l'éducation romande en faveur de l'allemand plutôt que de l'anglais, rappelant toute l'importance de l'apprentissage prioritaire d'une deuxième langue nationale. J'en veux également pour preuve les multiples déclarations d'intention en faveur de l'introduction de l'allemand à un âge plus précoce.

Il y a donc, à mon avis, très clairement un déséquilibre entre la volonté exprimée et les moyens consacrés. Douze périodes pour une branche culturelle par rapport aux dix périodes consacrées à l'allemand, c'est tout simplement disproportionné et, à mon avis, irresponsable quant on sait combien les lacunes sont importantes au sortir de l'enseignement obligatoire en grammaire, orthographe, expression orale, en mathématiques ou en langues étrangères dans le cas présent.

De nombreuses discussions personnellement menées avec des maîtres d'apprentissage de PME valaisannes vous confirmeront volontiers ces lacunes constatées et donc leurs inquiétudes à ce sujet.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Il est vrai que nous voulons mettre un poids considérable sur l'apprentissage des langues. C'est la raison pour laquelle, dès la reprise scolaire, l'allemand est introduit en troisième année et nous avons augmenté la charge horaire de l'allemand. Cela est probablement indispensable. Si vous avez lu les commentaires ou plutôt les communiqués de presse de la CDIP, jusqu'en 2015, pour satisfaire les parties allemande et francophone, l'allemand et l'anglais seront obligatoires dans l'enseignement primaire, ce qui nous donne, à court terme, une réflexion sur la construction de cette grille horaire nouvelle et, probablement dès 2011 ou 2012, l'anglais deviendra également important dès l'école primaire.

## **Mer-9-6**

Ce qui n'empêche que l'instruction de la religion, et ici je répondrai peut-être aux deux motions précédentes pour vous donner quelques informations, est fixée dans la loi du 4 juillet 1962 qui dit que "l'enseignement de la religion constitue une partie des programmes des écoles publiques" (art. 28) et que les Eglises sont responsables de l'enseignement religieux, que l'Etat et les communes apportent leur concours, que l'enseignement religieux des Eglises fait partie du programme et que celui-ci est donné dans le cadre de l'horaire scolaire.

Si je fais l'analyse de l'ensemble des périodes qui sont données dans l'école obligatoire, nous avons 690 minutes consacrées à l'enseignement religieux et 920 minutes à la langue nationale, étant donné que la religion est donnée sur l'ensemble des années scolaires alors que l'enseignement de l'allemand ne commence qu'en troisième année.

Je crois que nous ne sommes pas en contradiction avec les solutions que nous voulons trouver puisque j'espère qu'à la reprise scolaire, nous pourrions mettre comme priorité les langues et, avec des programmes annexes, on pourra influencer les échanges, construire un bilinguisme qui correspond plus à la volonté des citoyens, sans négliger les aspects religieux.

## **11. INTERPELLATION du député Cyrille Fauchère (UDC) concernant ENBIRO (05.02.2004), (3.267)**

### **TEXTE DEPOSE**

### **DEVELOPPEMENT:**

*Le président:*

Pas de développement!

Je cède ainsi immédiatement la parole à M. le chef du département pour la réponse.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Pour répondre au député Cyrille Fauchère sur une question assez précise, j'aimerais faire un rappel pour dire que la méthode a été mise en place, que nous nous sommes engagés à faire deux analyses: une analyse pédagogique à travers le département et une analyse théologique à travers les deux Eglises.

Les premiers résultats, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, nous ont été donnés hier. Nous avons convenu une nouvelle séance dans une dizaine de jours.

A travers ce dossier, nous voulons plusieurs choses.

Nous voulons, tout d'abord, prendre un rendez-vous immédiat avec l'éditeur, de façon à demander un certain nombre de corrections.

Si je donne mon appréciation personnelle, qui ne dépend pas des Eglises, sur votre question, le rôle de la Suisse durant la Deuxième guerre mondiale et les annexes qui suivent,

quant à moi, on peut tout simplement les éliminer de la brochure, mais je ne suis pas tout seul à décider.

Je crois que la discussion que nous aurons avec l'éditeur, le département et surtout les Eglises sera fructueuse pour construire un document correspondant à nos besoins.

A court terme, nous avons pris l'option de poursuivre avec la méthode puisque cette méthode est le résultat d'une première analyse et que nous souhaitons avoir une continuité, mais les corrections seront demandées et j'espère que l'on arrivera à trouver une formule équitable pour chacun.

## **12. INTERPELLATION**

### **von Hrn. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter**

### **betreffend Beibehaltung des bisherigen Absenzensystems**

### **am Kollegium Spiritus Sanctus (12.05.2004), (3.276)**

#### **HINTERLEGTER TEXT**

#### **ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter:*

Ich möchte vorausschicken, dass dies eigentlich einmal ein Postulat war. Darum ist auch die Formulierung so wie sie ist und nicht in Fragestellung.

Seit rund zehn Jahren gibt es am Kollegium Spiritus Sanctus als Pilotprojekt eine fortschrittliche Absenzenregelung, welche es den Schülern ermöglicht, je nach Klassenstufe, zwischen 30 und 50 Lektionen pro Semester zu fehlen. Von diesen 30 bis 50 Lektionen werden jedoch auch die ersten beiden Tage bei Krankheit abgezogen, ebenso wie Arztbesuche, Beerdigungen, sportliche Aktivitäten während dem Unterricht. Somit haben die Studierenden in Eigenverantwortung die Möglichkeit einzelne Stunden nicht zu besuchen aus welchen Gründen auch immer.

Dieses System hat bisher - und ich betone das hier - sehr gut funktioniert. Es gibt den Schülerinnen und Schülern die Möglichkeit den Umgang mit diesen Freiheiten zu erlernen. Später, auf der Universität, ist ein erfolgreicher Abschluss des Studiums ohne sehr viel Eigenverantwortung und Disziplin nicht möglich. Ob die Uni-Studierenden an den Vorlesungen teilnehmen oder nicht fällt in den meisten Richtungen nämlich gar nicht auf.

Nun mussten die Schüler und die Lehrerschaft des Kollegiums Brig mit Befremden feststellen, dass Sie oder Ihr Departement, Herr Roch, dieses bewährte Absenzensystem abzuschaffen gedenken. In der Februarsession hat es ja schon drei Fragen gegeben von der SPO, CSPO, CVPO, die alle im gleichen Ton lauteten, nämlich den Status quo beizubehalten.

Das Anliegen war ja klar, denn die Oberwalliser waren mit diesem Vorgehen nicht ganz einverstanden. Ich habe das Gefühl, dass diese Einwände bisher nicht ernst genommen wurden. Sie sprechen sogar davon, dass Sie dem Oberwallis entgegenkommen würden. Dies ist meiner Meinung nach zynisch. Wenn es im Unterwallis Schuldirektoren geben sollte,

## Mer-9-6

welche ihre Schule wie eine Rekrutenschule führen möchten, dann ist das nicht das Problem der Oberwalliser Studierenden. Es geht doch nicht an, dass Sie im Namen der Vereinheitlichung eine funktionierende Regelung einfach so über den Haufen werfen.

Wir haben Ihnen schon einmal vorgeschlagen, Sie sollten doch die Briger Lösung stehen lassen und den französischsprachigen Kollegen die Möglichkeit geben, dieses System zu übernehmen. Dann wäre von Ungleichbehandlung keine Rede mehr und die frankophonen Schülerinnen und Schüler würden es Ihnen auch danken.

Es spricht auch absolut nichts dagegen das Briger Modell in das von Ihnen zitierte Reglement zu integrieren, sodass die Ungleichbehandlung und der angeblich illegale Zustand beseitigt wäre.

Herr Roch, ich verlange von Ihnen im Namen der Oberwalliser Gymnasiastinnen und Gymnasiasten Ihren Entscheid zu überdenken und die bisherige Absenzenregelung zumindest in Brig zu belassen. Alles andere wäre ein Affront gegenüber dem Oberwallis.

*M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:*

Je suis un peu surpris, Monsieur le député (suppl.) Marc Kalbermatter, lorsque vous dites que si l'on participe ou si l'on ne participe pas aux cours, ça ne change pas grand-chose..., vous m'affolez un peu! J'espère que ce n'est pas le cas à Brigue, mais que cela ne concerne que les nombreuses heures qui sont à la disposition des jeunes.

Cela dit, je vous rappelle que c'est une prise de position des recteurs, qu'il y a une décision majoritaire des recteurs avec, il est vrai, sur les dix recteurs et directeurs d'école qui ont décidé, deux qui se sont opposés à cette formule. Nous avons donc tout simplement suivi la décision des recteurs.

Je m'insurge contre ce qui a été souvent dit: que c'est la domination de Sion contre le Haut-Valais. Nous voulons simplement avoir une certaine clarté et une certaine responsabilité des jeunes.

Je vous rappelle aussi que nous sommes dans le domaine du secondaire II et que l'université et le tertiaire donneront toutes les facilités aux jeunes. D'ailleurs, dans nos HES, nous n'avons pas ce système et les cours sont obligatoires même en tertiaire.

Cela n'empêche pas d'avoir eu un dialogue et une discussion.

Ce que nous avons mis en place, ce n'est pas la suppression du système, mais c'est une contraction du système et nous avons pris le système bernois, qui est en place aussi depuis de nombreuses années, qui restreint un peu le nombre de jours, qui donne de la liberté aux jeunes, mais pas autant qu'ils en avaient.

Alors, il y a une décision du Conseil d'Etat, mais il faut aussi dire que le règlement global des écoles devait être changé et que c'est cet article-là uniquement qui a posé problème dans le nouveau règlement.

Je crois que les 300 lettres qui m'ont été adressées par les étudiants, qui étaient pratiquement toutes identiques, me surprennent aussi.

Alors, je prends l'option suivante, si vous le permettez: je vais faire une réponse immédiate la semaine prochaine à l'ensemble des jeunes pour motiver notre décision, comment nous l'avons prise, et je ne convoquerai que les jeunes, sans les enseignants, à la

## Mer-9-6

reprise scolaire pour avoir une discussion bien préparée avec eux, avec des modérateurs, de façon à ce que nous ayons un dialogue avec les jeunes parce que, avec eux, on peut largement dialoguer.

On aura donc cette discussion avec les jeunes à la reprise scolaire fin août-début septembre.

*Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter:*

Nur zur Korrektion.

Also ich habe nicht gesagt, dass es egal ist ob die Schüler in der Schule sind oder nicht. Ich wollte nur darauf hinweisen, dass es an der Uni keine Rolle spielt ob sie da hocken oder nicht, denn dann werden sie gefressen wenn sie es nicht tun. Ich bin von der Antwort nur teilweise befriedigt, denn das Anliegen der Schülerschaft ist klar. Auch wenn Sie sagen, das ist kein Sturz des Systems, aber de facto für die Briger Studenten ist es ein Sturz dieses Systems.

Danke.

## **13. DECRET sur le Réseau Santé Valais (modification), deuxième lecture**

**La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.**

*Titre et considérants, adoptés.*

*I (art. 14bis nouveau) et II, adoptés.*

**La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.**

**Le débat final n'est pas utilisé.**

**Le décret sur le Réseau Santé Valais (modification) est adopté en deuxième lecture par 73 voix contre 11 et 6 abstentions.**

*Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller, Präsidentin der thematischen Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration:*

Am Ende dieses für mich doch recht hektischen Tages bleibt mir doch noch zu danken. Ganz herzlichen Dank an Herrn Staatsrat Burgener und seine Mitarbeiter der

Dienststelle. Auch einen Dank an den Verwaltungsratspräsidenten, Herrn Dr. Pernet vom GNV und an den Generaldirektor, Herrn Michlig. Einen herzlichen Dank an alle Kommissionsmitglieder für die disziplinierte Arbeit, aber einen ganz speziellen Dank an alle hier Anwesenden, da es sich doch gezeigt hat, dass wir den gesunden Menschenverstand noch haben. Sonst wäre viel Geschirr zerbrochen worden und ich danke allen ganz herzlich für die Unterstützung in beiden Geschäften, aber auch bei der Resolution.

## **14. BEHANDLUNGEN DGSE**

### **15. POSTULAT**

**der zweiten parlamentarischen Kommission, die mit der Prüfung des Gesetzesentwurfs zur Änderung des Gesetzes über die Akten der gerichtlichen Polizei betraut ist, durch Hrn. Grossrat Thomas Lehner (CVPO), betreffend Probleme im Bereich der öffentlichen Gesundheit und andere Fragen im Zusammenhang mit der Prostitution (02.09.2003), (2.244), (in Zusammenarbeit mit dem DVIS)**

#### **HINTERLEGTER TEXT**

**ENTWICKLUNG:** siehe Memorial Mai 2004

**BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)*

*Le président:*

Le Conseil d'Etat accepte ce postulat.

### **16. POSTULAT**

**der SPO-Fraktion, durch Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher und Hrn. Grossrat (Suppl.) Thomas Studer, betreffend Weisswasser - gefährliche Flutwellen beim Entsanden (03.09.2003), (2.245)**

Mer-9-6

**HINTERLEGTER TEXT**

**ENTWICKLUNG:** siehe Memorial Mai 2004

**BEHANDLUNG:**

*(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates)*

*Le président:*

Personne ne désire prendre la parole.

La réponse écrite du Conseil d'Etat a été distribuée.

## **17. DEVELOPPEMENTS DSSE / ENTWICKLUNGEN DGSE**

### **18. INTERPELLATION**

**von Hrn. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) betreffend:  
kranke Zahlungsmoral bei den Krankenkassenprämien?  
(04.11.2003), (2.246)**

**HINTERLEGTER TEXT**

**ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Beat Abgottspon:*

Ich kann es eigentlich kurz machen. Ich stelle hier dem Departementvorsteher verschiedene Fragen in Zusammenhang mit der Zahlungsmoral bei den Krankenkassenprämien, die sich in anderen Kantonen ergeben. Vielleicht ist es im Kanton Wallis ein bisschen unterschiedlich, weil wir auch bei den Subventionen sehr grosszügig hantieren.

Ich danke Ihnen.

*M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:*

Je saisis cette occasion pour vous remercier d'avoir adopté en deuxième lecture le fonds de roulement pour le RSV.

En ce qui concerne les deux postulats qui viennent d'être traités, si le Bureau est d'accord, je transmettrai des réponses encore plus détaillées pour ceux qui sont intéressés, pour être publiées dans le bulletin du Grand Conseil.

## **Mer-9-6**

En ce qui concerne cette interpellation, Herr Grossrat Abgottspon, es ist effektiv so, dass wir hier auch im Kanton Wallis Leute haben, die, wenn schlussendlich ein Verlustschein vorliegt, diese Krankenkassenprämien durch die öffentliche Hand bezahlt werden müssen. Es ist nämlich so, dass gemäss dem eidgenössischen Gesetz über die Krankenversicherungen, im KVG, Artikel 6, Absatz 1, dass alle Personen versichert sein müssen und dass im Falle von Zahlungsunfähigkeit einer versicherten Person die Versicherer ein Subventionsgesuch einleiten können, damit ihre Versicherungsdeckung nicht eingestellt wird. In Anwendung der kantonalen Rechtsbestimmungen und der Richtlinien des Bundesamts für Sozialversicherungen werden die Prämien, die Gegenstand eines Verlustscheins sind, von der öffentlichen Hand übernommen. Diese Grundlagen kennen Sie.

Ich möchte hier vielleicht eine kleine Klammer öffnen und sagen, dass im Jahr 2004 insgesamt 132,7 Millionen Franken zur Verfügung stehen, um die Prämienlast der Versicherten zu lindern. Davon bezahlt der Bund 92 Prozent und der Anteil des Kantons Wallis in Franken ausgedrückt beträgt 10 Millionen Franken, wie das ja auch jeweils im Budget aufgeführt ist. Das ermöglicht es 90'000 Personen im Kanton über das ordentliche Subventionierungssystem zu unterstützen.

Es gibt verschiedene Möglichkeiten diese Prämienverbilligung zu erhalten.

Personen, die den Kriterien entsprechen, können ein Gesuch stellen, bzw. das läuft ja automatisch anhand der Steuerdaten und die zweite Möglichkeit aufgrund eines Verlustscheins. Für die zahlungsunfähigen Versicherten, die obschon ihr Einkommen höher ist als die Limite für ein Anrecht auf Subventionen, wenn solche Versicherten die Prämie nicht beglichen haben, wird ein Verlustschein durch das Betreibungsamt ausgehändigt und bei Vorweisen dieses Verlustscheins werden dann die Kosten übernommen. Das sind namhafte Beträge, auch in unserem Kanton, im Jahr 2001 waren das 2,4 Millionen Franken wo Prämien bezahlt wurden, zum Teil auch für solche, die nicht in den Genuss der Unterstützung kommen, aber weil sie aus sonst einem Grund nicht zahlungsfähig sind. 2,5 Millionen Franken im Jahr 2002, 2,1 Millionen 2003 und die Schätzung für das Jahr 2004 liegt bei 3,1 Millionen. Was ärgerlich ist, ist natürlich, dass diese Beträge aus dem Topf der Subventionen bezahlt werden müssen und das hat auch zur Folge gehabt, dass dieses Jahr effektiv für gewisse Kategorien die Unterstützung in bezug auf die Krankenkassensubventionen etwas kleiner ausgefallen ist. Wir haben eine etwas verfeinerte Abstufung gemacht für verschiedene Einkommenskategorien und effektiv im Einzelfall gab es einige, die etwas weniger Subventionen bekamen.

Nun die Zahlungsmoral ist etwas wogegen der Kanton wenig Möglichkeiten hat, gleich wie die Privatwirtschaft auch nicht, dagegen anzukämpfen, aber ich denke, dass diese Informationen dienlich sind in bezug auf die Fragen, die Sie hier gestellt haben.

## **19.MOTION**

### **du groupe socialiste du Valais romand, par le député Yves Ecoeur, concernant la modification de la loi cantonale sur les allocations familiales (07.11.2003), (2.247)**

**Mer-9-6**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député Yves Ecoeur:*

Deux mots pour vous dire que cette motion s'adresse principalement à des jeunes qui fréquentent différents stages pour trouver une place d'apprentissage.

Vous savez que c'est un problème assez délicat actuellement. Ces mesures ont vraiment fait leurs preuves, dans le sens où le rapport du Service de l'industrie, du commerce et du travail le dit, mais d'autres rapports le montrent aussi: 80 à 90% de ces jeunes arrivent à trouver une place d'apprentissage grâce à un minimum de suivi et à un minimum d'appui. Le problème, c'est que, quand ils entrent dans cette mesure où ils touchent 450 francs par mois, leurs parents ne touchent plus les allocations familiales parce que ce n'est pas considéré comme une mesure de formation au sens strict.

Raison pour laquelle on aimerait éviter cela et permettre à ces familles qui ont des enfants qui fréquentent cette mesure qui entre 80 et 90% aboutit à un apprentissage, de continuer à toucher les allocations familiales comme une autre mesure de formation.

Je le répète, cela touche des jeunes de 15 à 20 ans au maximum.

Merci.

*Le président:*

Personne ne demande la parole.

Cette motion est transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

**20. POSTULAT**  
**du député (suppl.) Pascal Rey (PDCC) et consorts**  
**concernant dépistage de l'obésité des élèves de la**  
**scolarité obligatoire (13.01.2004), (2.249), (en**  
**collaboration avec le DECS)**

**TEXTE DEPOSE**

**DEVELOPPEMENT:**

*M. le député (suppl.) Pascal Rey:*

Avant que l'énorme ne devienne la norme, il faut responsabiliser les parents et lutter contre la maltraitance alimentaire.

## Mer-9-6

Si certains parmi nous sommes partiellement touchés par le problème de surcharge pondérale, vous conviendrez que nous sommes les victimes par trop consentantes des dangers liés à l'exécution de nos mandats parlementaires.

Mon postulat concerne, hélas!, des enfants qui, eux, ne sont pas astreints à ces obligations, mais bien les victimes de nouveaux modes de vie.

Si des enfants aux surcharges pondérales se rencontraient autrefois dans nos classes, ils étaient, pour la plupart, soignés pour troubles endocriniens et astreints à des régimes sévères.

Aujourd'hui, sont présents des élèves que des habitudes par trop sédentaires amènent dès le plus jeune âge à une surcharge pondérale.

Est-ce à ce Parlement d'y réfléchir? Je suis persuadé que oui, tant il est vrai que c'est un problème de santé publique qui affecte aujourd'hui gravement nos pays occidentaux.

Certaines prévisions des plus réalistes tablent sur un 18% de décès l'an prochain dans certains pays anglo-saxons, décès liés à des problèmes de surpoids, troubles cardiovasculaires, maladies artérielles, problèmes cardiaques, diabète et cancers.

Le 9 avril dernier, les parlementaires français ont voté deux amendements contre la malbouffe. Le premier interdit les distributeurs de sucreries et de sodas dans les écoles et le second oblige les annonceurs de produits alimentaires à financer la réalisation et la diffusion de messages publicitaires mettant en garde contre les risques liés au surpoids.

Une taxe plus que discutable sur les sucres et les graisses des aliments a été proposée par un parlementaire fédéral.

Swiss Re s'est, quant à elle, signalée par une volonté de différencier les primes des assurances entre personnes saines et personnes en surpoids.

Alors que la Confédération connaît des programmes de prévention du tabagisme et de l'alcoolisme de l'ordre de 20 millions chacun, seuls 600'000 francs sont consacrés aux troubles alimentaires.

Un dépistage et un traitement dès le plus jeune âge des enfants en surpoids doivent devenir la priorité de la médecine scolaire.

Les hôpitaux, de par leurs services de pédiatrie et de maternité, comme les CMS lors des contrôles des nourrissons, assurent un certain dépistage. Celui-ci devrait être renforcé par la médecine scolaire. Il appartiendrait, dès lors, aux infirmières et aux pédiatres, lors des contrôles habituels, de remplir un formulaire à créer invitant les parents à consulter au plus tôt des professionnels de la santé pouvant agir sur la famille en général et l'enfant concerné en particulier.

Un investissement de plus pour le social, penseront certains; je leur rétorquerai que pour un investissement minime et une information ciblée, des millions d'économies sont envisageables dans les coûts médicaux et sociaux liés à l'obésité. La vie, elle, n'a pas de prix.

Je conclurai, Monsieur le président, par ma phrase introductive: avant que l'énorme ne devienne la norme, il faut responsabiliser les parents et lutter contre cette maltraitance alimentaire.

Merci de votre attention et des mesures, pondérées naturellement, que les départements concernés sauront proposer.

**Mer-9-6**

*Le président:*

Je ne vois personne qui combatte les obèses...

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

**21. POSTULAT  
der CSPO-Fraktion, durch Hrn. Grossrat Thomas  
Brunner, betreffend Geburteneinbruch (15.01.2004),  
(2.250), (in Zusammenarbeit mit dem DVIS)**

**HINTERLEGTER TEXT**

**ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Thomas Brunner:*

Bezüglich des Geburtenrückgangs erwarten wir nicht, dass der Staatsrat durchs Land zieht und das tut, was andere leider unterlassen.

Die Gründe für die massiven Geburtenrückgänge sind vielfältig. Sie müssen einmal gründlich untersucht werden. Was bringt eine Analyse oder ein Massnahmenkatalog? Bringen finanzielle Anreize oder Schwangerschaftsgeld eine Erhöhung der Geburten?

Im positiven Sinn kann man feststellen, dass vermehrt junge Eltern wechselhaft teilweise arbeitstätig sind und ein ausgeglichenes Familienbudget für den Ruf nach Kindern förderlich ist.

Studien in Schweden haben offensichtlich ergeben, dass reine Sozialunterstützungen wie Kindergelder nicht die Lösung waren und zu keiner Erhöhung der Geburten führte. Muss nicht die Betreuung ab der Geburt massiv erhöht werden, damit die Mütter wieder ihrem Teilzeitjob nachgehen können. Die Betreuungsstätten sind aber teuer und finanziell für unsere kleinen Gemeinden nicht tragbar. Und bezüglich einer Unterstützung durch den Kanton wird die Kommission Luyet intervenieren.

Wenn junge Frauen heute für teures Geld gut ausgebildet werden und einen guten Job haben, sind sie nicht bereit, zur Kinderbetreuung auszusteigen. Dies wird zu einem gesellschaftlichen Problem. Sind wir aber bereit Betreuungsstätten aufzubauen, die Mutterschaftsversicherung einzuführen oder die Krankenkasse für Kinder gratis zu erklären? Oder wollen wir uns als Einwanderungsland für kinderreiche Ausländerfamilien etablieren?

Ist der Staatsrat bereit dieses heikle Thema gründlich untersuchen zu lassen und Massnahmen vorzuschlagen?

Ich danke.

*Le président:*

Ce postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

## **22. POSTULAT**

### **von Hrn. Grossrat Norbert Brenner (CSPO) und Konsorten betreffend Kostenexplosion im Sozialwesen (05.02.2004), (2.251)**

#### **HINTERLEGTER TEXT**

#### **ENTWICKLUNG:**

*Hr. Grossrat Norbert Brenner:*

Ich kann mich hier sehr kurz fassen.

Es geht hier nicht um neue Aufgaben an den Staat oder an die Gemeinden betreffend die Kostenexplosion im Sozialwesen. Ich dachte nur, dass wir im Land sehr viele Freiwilligenarbeit und Leute haben, die Freiwilligenarbeit leisten könnten in diesem Bereich und da möchte ich die Regierung bitten abzuklären wie man das fördern kann.

Wie gesagt, es ist heute ein grosser Bedarf im Spitalwesen, in den Altersheimen und überall, dass hier die Freiwilligenarbeit etwas gefördert werden könnte.

Im weiteren haben wir ja einen Generationenvertrag abzuschliessen im Bereich der Sozialwerke und müssen Massnahmen ergreifen, die die Arbeit für ältere Menschen - Frauen und Männer - attraktiver macht. Es sollen keine Anreize gesetzt werden, die eine frühzeitige Pensionierung oder eine Rente zu attraktiv erscheinen lassen.

Ich danke der Regierung für die Abklärung dieser Fragen.

Ich danke Ihnen.

*Le président:*

Ce postulat n'étant pas combattu, il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Avant de vous laisser partir, Mesdames et Messieurs, j'ai trois communications à vous faire:

Die erste Kommunikation - ich schliesse mich dem Votum von Herrn Grossrat (Suppl.) Luy an, der klar gesagt hat, dass man die Sprachen fördern soll in diesem Parlament und intensiv deutsch lernen. Cela commence dans cinq minutes dans le Parlement. M. Jean-Pierre Meyer vous présentera la possibilité d'améliorer vos connaissances respectives en allemand et en français, dans le sens du député (suppl.) Alexandre Luy qui a plaidé pour cette affaire. M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier m'a dit qu'il était intéressé; je pense que le député (suppl.) Alexandre Luy aussi puisqu'il a fait un plaidoyer pour l'enseignement de l'allemand, avec le tandem, die grosse Chance Tandemsystem zu haben, 30 heures de cours avec des certificats, bitte profitieren Sie. Die Information beginnt in fünf Minuten.

Deuxième communication. L'équipe de foot commence, ce soir, à Vernayaz sa procédure de sélection pour les championnats suisses de football. Si vous ne savez pas que faire, soyez à 19 heures à Vernayaz.

**Mer-9-6**

Troisième communication. Je vous souhaite bien sûr une bonne Fête-Dieu demain et une bonne rentrée chez vous.

On se retrouvera le 14 septembre prochain ici dans ce Parlement.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

I wish you nice holidays, bye, bye.

**La session ordinaire de juin 2004 est officiellement close à 15 h 50.**

LOI  
sur le notariat (première lecture)

NOTARIATSGESETZ  
(erste Lesung)

**Propositions de modification**  
**Abänderungsanträge**

Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures  
*Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten*

<p style="text-align: center;"><b>Article 1 alinéa 1</b></p> <p><i>Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>c) aux titulaires d'une licence <b>ou d'un titre universitaire équivalent</b> ou d'un doctorat en droit...</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 3 alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député (suppl.) Pierre-André Milhit</i></p> <p>...exerçant son ministère de manière <b>dépendante ; il est un fonctionnaire de l'état.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 Absatz 1</b></p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy</i></p> <p>c) auf die Inhaber eines Lizentiates <b>oder eines gleichwertigen Titels einer Universität</b> oder eines Doktorates in Rechtswissenschaften...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 3 Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag der sozialistischen Gruppe Unterwallis, durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Pierre-André Milhit</i></p> <p>...die ihre Amtstätigkeit <b>abhängig</b> ausübt; <b>er ist ein Staatsbeamter.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
---	--

**Article 11 alinéa 1**

*Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy*

d) présente l'attestation d'un notaire, ~~ayant cinq ans de pratique au moins pratiquant dans le canton~~, confirmant sa volonté de vouloir former le candidat.

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 11 alinéa 3**

*Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia*

Il **peut être** cumulé avec le stage d'avocat.

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 11 alinéa 3**

*Proposition du groupe FDPO par le député (suppl.) Matthias Eggel*

**Supprimer**

**Proposition retirée**

**Article 11 alinéa 3**

*Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy*

Il **ne** peut être cumulé avec le stage d'avocat.

**Décision de la commission : acceptée**

**Artikel 11 Absatz 1**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy*

d) die Bestätigung eines ~~seit mindestens fünf Jahren~~ im Kanton praktizierenden Notars vorweist, mit der dieser seinen Willen bekräftigt, den Kandidaten auszubilden.

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 11 Absatz 3**

*Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia*

Es **kann** mit dem Anwaltspraktikum verbunden werden.

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 11 Absatz 3**

*Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel*

**Streichen**

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 11 Absatz 3**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy*

Es kann **nicht** mit dem Anwaltspraktikum verbunden werden.

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Article 12 alinéa 1**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

Le stage de notaire dure **vingt-quatre** mois,....

**Décision de la commission : refusée**

**Article 12 alinéa 6**

Proposition du groupe DC du Centre

...le stagiaire **peut** suivre les cours de formation...

**Décision de la commission : refusée**

**Article 12 alinéa 6**

Proposition de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures

Pour être admis à l'examen, le stagiaire doit suivre les cours de formation organisés par l'**Association des notaires en collaboration avec le département**.

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 18 alinéa 1**

Proposition du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député (suppl.) Pierre-André Milhit

...de tout autre bureau, ~~à l'exception de celui d'avocat~~.

**Décision de la commission : refusée**

**Artikel 12 Absatz 1**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

Das Notariatspraktikum dauert grundsätzlich **24** Monate...

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 12 Absatz 6**

Vorschlag der DC-Gruppe Mittelwallis

...**kann** ein Praktikant Weiterbildungskurse besuchen,...

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 12 Absatz 6**

Vorschlag der Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten

Um zum Examen zugelassen zu werden muss der Praktikant Weiterbildungskurse besucht haben, welche vom **Notarenverband in Zusammenarbeit mit dem Departement** organisiert werden.

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 18 Absatz 1**

Vorschlag der sozialistischen Gruppe Unterwallis, durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Pierre-André Milhit

...mit keinem Vertreter eines anderen Berufs, ~~ausgenommen jenes des Anwalts~~, ein gemeinsames Büro führen.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Article 20 alinéa 1**

Proposition du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député (suppl.)  
Pierre-André Milhit

...avec toute autre activité lucrative prépondérante, ~~sauf celle d'avocat~~.  
Demeurent réservés...

**Proposition retirée**

**Article 21**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

f) **supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 21**

Proposition du groupe radical par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

g) **supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 22**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

**supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Artikel 20 Absatz 1**

Vorschlag der sozialistischen Gruppe Unterwallis, durch Hrn. Grossrat  
(Suppl.) Pierre-André Milhit

...überwiegend gewinnbringenden Tätigkeit unvereinbar, ~~ausgenommen jener  
des Anwalts~~. Vorbehalten bleiben...

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 21**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

f) **streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 21**

Vorschlag der radikalen Gruppe durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

g) **streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 22**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

**streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Article 22 alinéa 1**

Proposition du groupe DC du Centre

a) **supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 22 alinéa 1**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

a) d'une charge partielle d'enseignement ~~du droit~~ ;

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 22 alinéa 1**

Proposition de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures

La pratique du notariat est **notamment** compatible avec l'exercice simultané :

a)...

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 23 alinéa 3**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

b) **Supprimer**

**Proposition retirée**

**Artikel 22 Absatz 1**

Vorschlag der DC-Gruppe Mittelwallis

a) **streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 22 Absatz 1**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

a) eines Lehrauftrags in Teilzeit ~~im Fach-Recht~~;

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 22 Absatz 1**

Vorschlag der Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten

Die notarielle Tätigkeit ist **namentlich** vereinbar mit der gleichzeitigen Ausübung:

a)...

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 23 Absatz 3**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

b) **Streichen**

**Vorschlag zurückgezogen**

### Article 36 alinéa 1

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

a) dans lequel il est partie intéressée, mandataire, ~~substituant~~ ou autorisant...

**Décision de la commission : refusée**

### Article 37 alinéa 3

Proposition du groupe DC du Centre

L'acte sera ~~conforme à la vérité et~~ rédigé de manière claire.

**Décision de la commission : refusée**

### Article 38 alinéa 1

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

Le notaire... de l'acte ; il attire leur attention ~~sur les aspects fiscaux des actes à passer, ainsi que~~ sur les émoluments du notaire et...

**Proposition retirée (et adaptation de la terminologie en langue allemande uniquement)**

### Article 41 alinéa 2

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

...Passé ce délai, **le mandat légal** de réquisition doit être confirmé par les parties à l'acte.

**Proposition retirée**

### Artikel 36 Absatz 1

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

a) bei der er selbst Beteiligter, Vertreter, ~~Vollmachtüberträger~~ oder Vollmachtgeber ist...

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

### Artikel 37 Absatz 3

Vorschlag der DC-Gruppe Mittelwallis

Die Urkunde ist ~~wahrheitsgetreu und~~ klar abzufassen.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

### Artikel 38 Absatz 1

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

Der Notar... der Urkunde; er macht sie auf die Steueraspekte, die Notariatsgebühren und...

**Vorschlag zurückgezogen (und Anpassung der Terminologie nur in deutscher Sprache)**

### Artikel 41 Absatz 2

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

...Nach Ablauf dieser Frist müssen die Urkundsparteien **die gesetzliche Vertretung für die Anmeldung** bestätigen.

**Vorschlag zurückgezogen**

**Article 42**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

Revenir au texte prévu dans le projet du Conseil d'Etat.

**Décision de la commission : refusée**

**Article 42**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

Supprimer

**Décision de la commission : refusée**

**Article 42 alinéa 1**

Proposition du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député (suppl.)  
Pierre-André Milhit

Le notaire doit tenir **conformément aux principes des articles 957 et suivants CO** la comptabilité de son activité ministérielle et professionnelle...

**Décision de la commission : refusée**

**Article 43 alinéa 1**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edit Inderkummen-Kuonen

La contre-valeur... liquidités (~~caisse, compte courant en banque ou compte de chèques postaux~~); ~~elle peut être déposée sur un compte spécial ouvert par l'Association des notaires~~ et déposée sur un compte de l'ANV.

**Décision de la commission : refusée**

**Artikel 42**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

Rückkehr zum Entwurf des Staatsrates.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 42**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

Streichen

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 42 Absatz 1**

Vorschlag der sozialistischen Gruppe Unterwallis, durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Pierre-André Milhit

Der Notar führt **gemäss den Grundsätzen der Artikel 957 ff. OR** Buchhaltung über seine amtliche und berufliche Tätigkeit...

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 43 Absatz 1**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edit Inderkummen-Kuonen

Der Gegenwert... verfügbar sein (~~Kasse, Kontokorrentkonto oder Postscheckkonto~~); ~~sie können auf einem speziellen Konto deponiert werden, welches vom Notarenverband eröffnet wurde~~ und auf einem Konto des WNV hinterlegt sein.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Article 43 alinéa 1**

*Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy*

La contre-valeur... liquidités (~~caisse, compte courant en banque ou compte de chèques postaux~~); ~~elle peut être déposée sur un compte spécial ouvert par l'Association des notaires~~ et déposée sur un compte de l'ANV.

**Décision de la commission : refusée**

**Article 43 alinéa 2**

*Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia*

Supprimer la seconde phrase :

~~Les montants revenant à un client qui excèdent la somme de 200'000 francs doivent être placés en banque au nom de l'intéressé.~~

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 43 alinéa 2**

*Proposition du groupe DC du Centre*

...portant expressément la désignation « Fonds de Clients ».  
(Le reste de l'alinéa supprimé)

**Décision de la commission : acceptée**

**Artikel 43 Absatz 1**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy*

Der Gegenwert... verfügbar sein (~~Kasse, Kontokorrentkonto oder Postscheckkonto~~); ~~sie können auf einem speziellen Konto deponiert werden, welches vom Notarenverband eröffnet wurde~~ und auf einem Konto des WNV hinterlegt sein.

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 43 Absatz 2**

*Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia*

Zweiten Satz streichen:

~~Einem Klienten zustehende Gelder, die den Betrag von 200'000 Franken übersteigen, sind auf ein auf den Namen des Klienten lautendes Bankkonto zu überweisen.~~

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 43 Absatz 2**

*Vorschlag der DC-Gruppe Mittelwallis*

... müssen ausdrücklich als „Klientengelder-Konto“ bezeichnet werden.  
(Rest des Absatzes wird gestrichen)

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Article 43 alinéa 2**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

**Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 43 alinéa 2**

Proposition du groupe FDPO par le député (suppl.) Matthias Eggel

... qui excèdent la somme de ~~200'000~~ 300'000 francs...

**Proposition retirée**

**Article 43 alinéa 2**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 43 alinéa 3**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

**Supprimer**

**Proposition retirée**

**Artikel 43 Absatz 2**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 43 Absatz 2**

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel

... die den Betrag von ~~200'000~~ 300'000 Franken übersteigen...

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 43 Absatz 2**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 43 Absatz 3**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

**Streichen**

**Vorschlag zurückgezogen**

**Article 43 alinéa 3**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Supprimer**

**Proposition retirée**

**Article 44**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

**supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 44**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edit Inderkummen-Kuonen

**Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 44**

Proposition du groupe FDPO par le député (suppl.) Matthias Eggel

**Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 44**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Artikel 43 Absatz 3**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Streichen**

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 44**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

**streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 44**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 44**

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 44**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Article 44 alinéa 1**

Proposition de la commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures

(Modification du texte uniquement en langue allemande)

**Décision de la commission : acceptée**

**Articles 46 à 58**

Proposition du groupe socialiste du Bas-Valais, par le député (suppl.) Pierre-André Milhit

Supprimer

**Proposition retirée**

**Article 47 alinéa 4**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

L'émolument fixe ne peut excéder 3'000 francs **sous réserve d'une adaptation conformément à l'art. 52.**

**Proposition retirée**

**Article 54 alinéa 3**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

Supprimer

**Décision de la commission : acceptée**

**Artikel 44 Absatz 1**

Vorschlag der Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten

Am Ende jedes Geschäftsjahres hat der Notar die Einhaltung der Anforderungen an die Buchführung und das Depot durch einen im Sinne **von Art. 727a OR befähigten Revisor** überprüfen zu lassen und...

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 46 bis 58**

Vorschlag der sozialistischen Gruppe Unterwallis, durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Pierre-André Milhit

streichen

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 47 Absatz 4**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

Die feste Gebühr darf 3'000 Franken nicht übersteigen, **unter Vorbehalt einer Anpassung gemäss Art. 52.**

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 54 Absatz 3**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

Streichen

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Article 59 alinéa 1**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

d) ~~la mise en œuvre du~~ le contrôle financier (év. art. **44 61**).

**Proposition retirée**

**Article 59 alinéa 1**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

d) ~~la mise en œuvre du~~ le contrôle financier (art. **44 61**).

**Proposition retirée**

**Article 62 alinéa 1**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

L'inspection a lieu **chaque année pour l'exercice précédent** ; elle doit être annoncée **30** jours à l'avance...

**Décision de la commission : refusé l'inspection annuelle  
accepté le délai de 30 jours**

**Article 62 alinéa 1**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

L'inspection a lieu ~~chaque deux ans pour les deux exercices précédents~~ **chaque année** ; elle...

**Décision de la commission : refusée**

**Artikel 59 Absatz 1**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

d) die ~~Umsetzung der~~ Finanzkontrolle (evt. Art. **44 61**)

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 59 Absatz 1**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

d) die ~~Umsetzung der~~ Finanzkontrolle (Art. **44 61**)

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 62 Absatz 1**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

Die Inspektion findet **jedes Jahr für das vergangene Jahr** statt; sie muss **30** Tage im Voraus angekündigt werden...

**Beschluss der Kommission: die jährliche Inspektion wird abgelehnt  
die Frist von 30 Tagen wird angenommen**

**Artikel 62 Absatz 1**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

Die Inspektion findet ~~alle zwei Jahre für die vergangenen zwei Jahre~~ **jährlich** statt; sie...

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

### Article 62 alinéa 1

*Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy*

L'inspection a lieu ~~chaque deux ans pour les deux exercices précédents~~ **chaque année** ; elle...

**Décision de la commission : refusée**

### Article 62 alinéa 3

*Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia*

...A cette occasion, il remet à l'inspecteur un double des répertoires signé ~~et les rapports du contrôle financier des deux exercices précédents (art. 44).~~

**Proposition retirée**

### Article 62 alinéa 3

*Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edit Inderkummen-Kuonen*

Il doit... à l'étude. A cette occasion... signé ~~et les rapports du contrôle financier des deux exercices précédents~~ (art. 44) de l'an dernier.

**Proposition retirée**

### Article 62 alinéa 3

*Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy*

Il doit... à l'étude. A cette occasion... des répertoires signé ~~et les rapports du contrôle financier des deux exercices précédents (art. 44).~~

**Proposition retirée**

### Artikel 62 Absatz 1

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy*

Die Inspektion findet ~~alle zwei Jahre für die vergangenen zwei Jahre~~ **jährlich** statt; sie...

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

### Artikel 62 Absatz 3

*Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia*

...Bei dieser Gelegenheit übergibt er dem Inspektor ein unterzeichnetes Doppel seines allgemeinen Minutenverzeichnisses ~~und den Finanzkontrollbericht der vergangenen beiden Jahre (Art. 44).~~

**Vorschlag zurückgezogen**

### Artikel 62 Absatz 3

*Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen*

Er muss... zulassen. Bei dieser Gelegenheit... Minutenverzeichnisses ~~und den Finanzkontrollbericht der vergangenen beiden Jahre.~~ (Art. 44) **des vergangenen Jahres.**

**Vorschlag zurückgezogen**

### Artikel 62 Absatz 3

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy*

Er muss... zulassen. Bei dieser Gelegenheit... seines allgemeinen Minutenverzeichnisses ~~und den Finanzkontrollbericht der vergangenen beiden Jahre. (Art. 44).~~

**Vorschlag zurückgezogen**

**Article 64 alinéa 3**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

A ces fins, le département **adresse public** périodiquement ~~aux instances susmentionnées~~ la liste des notaires autorisés à pratiquer.

**Proposition retirée**

**Article 64 alinéa 3**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

A ces fins, le département **adresse public** périodiquement ~~aux instances susmentionnées~~ la liste des notaires autorisés à pratiquer.

**Proposition retirée**

**Article 65 alinéa 2**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

**Supprimer**

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 65 alinéa 2**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Supprimer**

**Décision de la commission : acceptée**

**Artikel 64 Absatz 3**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

Zu diesem Zwecke **übermittelt publiziert** das Departement regelmässig ~~der übergeordneten Instanz~~ die Liste der praktizierenden Notare.

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 64 Absatz 3**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

Zu diesem Zwecke **übermittelt publiziert** das Departement regelmässig ~~der übergeordneten Instanz~~ die Liste der praktizierenden Notare.

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 65 Absatz 2**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 65 Absatz 2**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Article 66**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

b) d'une poursuite pénale pour des faits graves (art. 17 lettre b), ~~sur proposition du Ministère public~~ ;

**Décision de la commission : refusée**

**Article 66**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

b) d'une poursuite pénale pour des faits graves (art. 17 lettre b), ~~sur proposition du Ministère public~~ ;

**Décision de la commission : refusée**

**Article 76 alinéa 2**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

supprimer

**Décision de la commission : refusée**

**Article 76 alinéa 2**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

Si..., il doit en indiquer le motif ~~objectif~~ dans l'acte même.

**Décision de la commission : acceptée**

**Artikel 66**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

b) Einer Strafverfolgung wegen gravierenden Tatsachen (Art. 17 lit b) ~~auf Vorschlag des Staatsanwaltes~~;

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 66**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

b) Einer Strafverfolgung wegen gravierenden Tatsachen (Art. 17 lit b) ~~auf Vorschlag des Staatsanwaltes~~;

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 76 Absatz 2**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

streichen

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 76 Absatz 2**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

Wenn... in der Urkunde den ~~objektiven~~ Grund angeben.

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Article 76 alinéa 2**

Proposition du groupe FDPO par le député (suppl.) Matthias Eggel

**Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 76 alinéa 2**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

Si..., il doit en indiquer le motif **objectif** dans l'acte même.

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 77**

Proposition du groupe FDPO par le député (suppl.) Matthias Eggel

**Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 80 alinéa 1**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

**supprimer**

~~f) la mention des procurations ainsi que des autorisations, extraits de registres et autres pièces nécessaires;~~

**Proposition retirée**

**Artikel 76 Absatz 2**

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 76 Absatz 2**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

Wenn... in der Urkunde den **objektiven** Grund angeben.

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 77**

Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Matthias Eggel

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 80 Absatz 1**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

**streichen**

~~f) den Hinweis auf die Vollmachten sowie die Bewilligungen, Registerauszüge und anderen notwendigen Dokumente;~~

**Vorschlag zurückgezogen**

**Article 81 alinéa 6**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

**Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 81 alinéa 6**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Article 87 alinéa 3**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

Le représentant agit selon une procuration **produite ou a produire. Cette dernière est soumise aux formes prévues par le droit fédéral.**

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 87 alinéa 3**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

b) **Supprimer**

**Décision de la commission : refusée**

**Artikel 81 Absatz 6**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 81 Absatz 6**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

**Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 87 Absatz 3**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

Der Vertreter handelt aufgrund einer **vorgelegten oder vorzulegenden Vollmacht. Diese untersteht den im Bundesrecht vorgesehenen Formvorschriften.**

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 87 Absatz 3**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

b) **Streichen**

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Article 87 alinéa 3**

*Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy*

b) Supprimer

**Décision de la commission : refusée**

**Article 87 alinéa 5**

*Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia*

supprimer

**Proposition retirée**

**Article 92**

*Proposition du groupe SPO par la députée Emmy Fux-Summermatter et le député (suppl.) Thomas Studer*

La députée Emmy Fux-Summermatter a déposé le 20 mars 2002 une motion qui demandait que les handicapés qui sont en pleine possession de leurs facultés mentales soient considérés et traités comme des partenaires égaux en droits. La motion a été transmise au Conseil d'Etat.

L'article 92 de la loi sur le notariat ne tient absolument pas compte de cette requête. Il exige toujours des malentendants, malvoyants ou muets qu'ils soient accompagnés d'un traducteur.

L'article 92 doit être modifié de façon à ce que les personnes handicapées puissent librement se faire accompagner chez le notaire par une personne de confiance.

Le SPO prie la deuxième commission de trouver une formulation qui tienne compte de cette requête.

**Décision de la commission : proposition transmise, pour examen, à la 2<sup>ème</sup> commission parlementaire**

**Artikel 87 Absatz 3**

*Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy*

b) Streichen

**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

**Artikel 87 Absatz 5**

*Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia*

streichen

**Vorschlag zurückgezogen**

**Artikel 92**

*Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter und Hrn. (Suppl.) Grossrat Thomas Studer*

Am 20. März 2002 hat Frau Grossrätin Emmy Fux-Summermatter eine Motion eingereicht, die verlangt, dass behinderte Menschen, welche im Vollbesitz ihrer geistigen Kräfte sind, als gleichwertige Partner zu betrachten und zu behandeln sind. Die Motion wurde an den Staatsrat überwiesen.

Artikel 92 des Notariatsgesetzes trägt diesem Begehren in keiner Weise Rechnung. Von hör-, sehbehinderten oder stummen Menschen wird nach wie vor verlangt, dass sie von einem Übersetzer begleitet werden.

Artikel 92 ist so abzuändern, dass die Begleitung behinderter Menschen zum Notar durch eine Vertrauensperson den behinderten Menschen freigestellt wird. Die SPO fordert die zweite Kommission auf, eine Formulierung zu finden, die diesem Begehren Rechnung trägt.

**Beschluss der Kommission: Vorschlag zur Prüfung an die 2. parlamentarische Kommission übermittelt**

**Article 100**

Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Edit Inderkummen-Kuonen

b) Supprimer

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 100**

Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Philipp Matthias Bregy

b) Supprimer

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 100 alinéa 2 (recte lettre b)**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

supprimer

**Décision de la commission : acceptée**

**Article 103 ss**

Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia

Vote sur le principe, formulation renvoyée à la 2<sup>ème</sup> commission.  
**Arrêter des modalités de conservation électronique des minutes.**

**Décision de la commission : proposition transmise, pour examen, à la 2<sup>ème</sup> commission parlementaire**

**Artikel 100**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Edith Inderkummen-Kuonen

b) Streichen

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 100**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Philipp Matthias Bregy

b) Streichen

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 100 Absatz 2 (recte Buchstabe b)**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

streichen

**Beschluss der Kommission: angenommen**

**Artikel 103 ff**

Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia

Grundsatzabstimmung, Wortlaut ist von der 2. Kommission festzulegen.  
**Die Modalitäten für die elektronische Aufbewahrung der Urschriften erlassen.**

**Beschluss der Kommission: Vorschlag zur Prüfung an die 2. parlamentarische Kommission übermittelt**

<b>Article 114</b>	<b>Artikel 114</b>
<i><u>Proposition du groupe radical, par la députée Bénédicte Crettol-Valmaggia</u></i>	<i><u>Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Frau Grossrätin Bénédicte Crettol-Valmaggia</u></i>
<b>L'ancien droit demeure applicable au notaire stagiaire déjà en stage lors de l'entrée en vigueur de la présente loi.</b>	<b>Das alte Recht bleibt auf den Notarspraktikanten anwendbar, der sein Praktikum bei Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes bereits begonnen hat.</b>
<b>Proposition retirée</b>	<b>Vorschlag zurückgezogen</b>

DECRET  
sur le Réseau Santé Valais (financement du fonds de roulement)

DEKRET  
über das Gesundheitsnetz Wallis (Finanzierung des Umlaufvermögens)

**Propositions de modification**  
**Abänderungsanträge**

Commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
*Thematische Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Eingliederung*

<p><b>Article 14bis (nouveau) alinéa 1</b> <u>Proposition du groupe DC du Bas-Valais par le député Maurice Tornay</u></p> <p>L'Etat participe en fournissant les garanties nécessaires à la seule constitution du fonds de roulement indispensable à l'exploitation de Réseau Santé Valais.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée (cf. nouvelle formulation de la commission ci-après)</b></p>	<p><b>Artikel 14bis (neu) Absatz 1</b> <u>Vorschlag der DC-Gruppe Unterwallis durch Hrn. Grossrat Maurice Tornay</u></p> <p>Der Staat beteiligt sich, indem er die nötigen Garantien liefert, einzig an der Bildung des Umlaufvermögens, das für den Betrieb des Gesundheitsnetzes Wallis unerlässlich ist.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt (siehe unten neue Formulierung der Kommission)</b></p>
<p><b>Article 14bis (nouveau) alinéa 1</b> <u>Proposition du député Beat Abgottspon (CVPO)</u></p> <p>L'Etat du Valais accorde des cautionnements jusqu'à un montant maximal de 120 millions de francs pour garantir le fonds de roulement du Réseau Santé Valais.</p> <p><b>Décision de la commission : refusée (cf. nouvelle formulation de la commission ci-après)</b></p>	<p><b>Artikel 14bis (neu) Absatz 1</b> <u>Vorschlag von Hrn. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO)</u></p> <p>Der Staat Wallis gewährt Bürgschaften bis zu einem Maximalbetrag von 120 Millionen Franken zur Sicherstellung des Umlaufvermögens des Gesundheitsnetzes Wallis.</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt (siehe unten neue Formulierung der Kommission)</b></p>

<p><b>L'Etat du Valais accorde des cautionnements et/ou des prêts jusqu'à un montant maximal de 120 millions de francs pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation du Réseau Santé Valais.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 14bis (nouveau) alinéa 2</b></p> <p><i>Proposition du député Beat Abgottspon (CVPO)</i></p> <p><b>Le Conseil d'Etat est compétent pour fixer le montant et les conditions de l'aide.</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 14bis (nouveau) alinéa 3</b></p> <p><i>Proposition du député Beat Abgottspon (CVPO)</i></p> <p><b>Supprimer</b></p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Article 14bis (nouveau) alinéa 3</b></p> <p><i>Proposition du groupe DC du Centre</i></p> <p><b>En cas de perte, le montant cumulé et reporté au bilan ne peut excéder les 3% du budget annuel d'exploitation. Au-delà de ce montant, le RSV doit financer les découverts.</b></p> <p><b>L'ancien alinéa 3 devient alinéa 4.</b></p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p><b>Der Staat Wallis gewährt Bürgschaften und/oder Darlehen bis zu einem Maximalbetrag von 120 Millionen Franken zur Sicherstellung des Umlaufvermögens, das für den Betrieb des Gesundheitsnetzes Wallis unerlässlich ist.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 14bis (neu) Absatz 2</b></p> <p><i>Vorschlag von Hrn. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO)</i></p> <p><b>Der Staatsrat ist für die Festlegung des Betrages und der Bedingungen der Hilfe zuständig.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 14bis (neu) Absatz 3</b></p> <p><i>Vorschlag von Hrn. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO)</i></p> <p><b>Streichen</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Artikel 14bis (neu) Absatz 3</b></p> <p><i>Vorschlag der DC-Gruppe Mittelwallis</i></p> <p><b>Bei Verlusten darf der kumulierte und in die Bilanz vorgetragene Betrag 3% des jährlichen Betriebsbudgets nicht überschreiten. Über diesen Betrag hinaus muss das GNW die Fehlbeträge finanzieren.</b></p> <p><b>Der ehemalige Absatz 3 wird zu Absatz 4.</b></p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
--	---

DECRET

instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants

DEKRET

zur Einführung einer Steuerermässigung für Kinder auf die kantonale Einkommenssteuer

## Propositions de modification

### Abänderungsanträge

Commission de l'économie et de l'énergie  
*Kommission für Volkswirtschaft und Energie*

<p style="text-align: center;"><b>Article 241 quinquies</b></p> <p><u>Proposition du groupe DC du Bas-Valais, par le député Georges Mariétan</u></p> <p>retour au texte du Conseil d'Etat</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 241 quinquies</b></p> <p><u>Vorschlag der DC-Gruppe Unterwallis, durch Hrn. Grossrat Georges Mariétan</u></p> <p>Rückkehr zum Text des Staatsrats</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 241 quinquies alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du député (suppl.) Alexandre Luy</u></p> <p>supprimer</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 241 quinquies Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag von Hrn. Grossrat (Suppl.) Alexandre Luy</u></p> <p>streichen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article 241 quinquies alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe FDPO par le député (suppl.) Ambros Bumann</u></p> <p>supprimer</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 241 quinquies Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der FDPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Ambros Bumann</u></p> <p>streichen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 241 quinquies alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe CVPO par le député (suppl.) Martin Kluser</u></p> <p>supprimer</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 241 quinquies Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Hrn. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser</u></p> <p>streichen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article 241 quinquies alinéa 2</b></p> <p><u>Proposition du groupe CSPO par la députée (suppl.) Maria Oester-Ammann</u></p> <p>supprimer</p> <p><b>Décision de la commission : acceptée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 241 quinquies Absatz 2</b></p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Maria Oester-Ammann</u></p> <p>streichen</p> <p><b>Beschluss der Kommission: angenommen</b></p>

<b>Point II alinéa 3</b>	<b>Punkt II Absatz 3</b>
<i>Proposition du groupe SPO par la députée Esther Waeber-Kalbermatten</i>	<i>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin Esther Waeber-Kalbermatten</i>
supprimer	streichen
<b>Décision de la commission : refusée</b>	<b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b>
<b>Nouvelle proposition de la commission</b>	<b>Neuer Vorschlag der Kommission</b>
<b>Le présent décret... jusqu'au 31 décembre <u>2006</u>.</b>	<b>Das vorliegende Dekret... bis zum 31. Dezember <u>2006</u>.</b>

DECISION

concernant l'octroi d'une participation financière cantonale pour la construction de l'établissement médico-social pour personnes âgées (EMS) St. Michael à Naters

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung einer finanziellen Beteiligung des Kantons für den Bau des Alters- und Pflegeheims St. Michael in Naters

**Propositions de modification**

**Abänderungsanträge**

Commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
*Thematische Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Eingliederung*

<p style="text-align: center;"><b>Article premier alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe DC du Bas-Valais</u></p> <p>D'accorder pour la construction de l'EMS St. Michael à Naters une subvention de Fr. <b>4'330'482.--</b> au maximum sur des dépenses retenues de Fr. <b>14'434'940.--</b>. (reste de l'alinéa non modifié)</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag der DC-Gruppe Unterwallis</u></p> <p>Für den Bau des Alters- und Pflegeheims St. Michael in Naters wird betreffend die berücksichtigten Ausgaben von CHF <b>14'434'940.--</b> eine Subvention von maximal CHF <b>4'330'482.--</b> gewährt. (Rest unverändert)</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>Article premier alinéa 1</b></p> <p><u>Proposition du groupe DC du Centre, par le député (Suppl.) Pascal Bridy</u></p> <p>D'accorder pour la construction de l'EMS St. Michael à Naters une subvention de Fr. <b>4'297'000.--</b> au maximum sur des dépenses retenues de Fr. <b>14'324'523.--</b>...</p> <p><b>Décision de la commission : refusée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 1 Absatz 1</b></p> <p><u>Vorschlag der DC-Gruppe Mittelwallis, durch Hrn. Grossrat Pascal Bridy</u></p> <p>Für den Bau des Alters- und Pflegeheims St. Michael in Naters wird betreffend die berücksichtigten Ausgaben von CHF <b>14'324'523.--</b> eine Subvention von maximal CHF <b>4'297'000.--</b> gewährt...</p> <p><b>Beschluss der Kommission: abgelehnt</b></p>

<p style="text-align: center;"><b>Article premier</b></p> <p><i>Proposition du groupe radical, par le député Charles Monnet</i></p> <p>Afin d'éviter une inégalité de traitement entre les collectivités publiques pour la construction des EMS, nous proposons de supprimer la part cantonale relative aux frais retenus pour le terrain à savoir le 30% de CHF 1'848'429.-- soit CHF 554'528.--.</p> <p><b>Retirée</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Artikel 1</b></p> <p><i>Vorschlag der radikalen Gruppe, durch Hrn. Grossrat Charles Monnet</i></p> <p>Um eine Ungleichbehandlung zwischen den öffentlich-rechtlichen Körperschaften in Sachen Bau von Alters- und Pflegeheimen zu vermeiden, schlagen wir die Streichung der kantonalen Beteiligung an den berücksichtigten Ausgaben für das Grundstück, also 30% von CHF 1'848'429.-- oder CHF 554'528.-- vor.</p> <p><b>Zurückgezogen</b></p>
--	---